

NANTES : projet PARIDIS 21 - restructuration du centre commercial

<https://www.registre-dematerialise.fr/5117/>

Contributions incluant les pièces jointes

Dates

Du lundi 5 février 2024 à 09h00 au vendredi 8 mars 2024 à 17h30

Référence du Tribunal Administratif

Décision n° E23000214/44 du 21 décembre 2023 - Tribunal administratif de NANTES

Arrêté d'ouverture

Arrêté préfectoral n°2024/BPEF/001 en date du 15 janvier 2024

Président(e) de la commission d'enquête

Madame Françoise BELIN

Membres titulaires de la commission d'enquête

Monsieur Christian KESSLER

Monsieur Gérard LAFAGE

Maître(s) d'ouvrage

SNC PARIS GESTION - SCI DU PERRY-HALUCHÈRE - SARL COMPAGNIE DE PHALSBURG

Pour des raisons techniques, certaines pièces jointes associées aux contributions n'ont pas pu être intégrées à ce document. Voici les documents à ajouter manuellement :

- contribution_40_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf
- contribution_41_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf
- contribution_42_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf
- contribution_43_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf
- contribution_136_Web_1.pdf
- contribution_305_Web_2.pdf
- contribution_472_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf
- contribution_473_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf
- contribution_476_Courrier_1.pdf

Contribution n°1 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 5 février 2024 à 20h54

Bonjour,
Vous allez contribuer à encore faire crever encore plus les commerçants du centre ville.
C'est inadmissible.
Le centre ville est devenu miteux et sans enseigne . C'est la zone.
En faisant un Atlantis bis, vous allez l'achever.
Tout ça parce que la mairie copine avec les dirigeants du Leclerc.
A vomir.

Emmanuel

Contribution n°2 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 6 février 2024 à 21h39

Construire des nouveaux commerces en détruisant des commerces existants dans le centre ville. La périphérie de Nantes n'est elle pas déjà pourvue de grande centre commerciaux? Toujours plus comme si cela ne suffisait pas. A l'heure où consommer écolo devient indispensable pour la planète nous continuons à élargir l'offre commerciale consommer toujours plus.

Contribution n°3 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 6 février 2024 à 21h56

Il serait opportun d'implanter un cinéma dans la zone, les autres sont trop loin, saint seb et le centre trop cher

Contribution n°4 (Web)

Proposée par Baron Julie

(juliebaron85@gmail.com)

Déposée le mardi 6 février 2024 à 22h45

Adresse postale : 10 avenue de Frémeur 44000 Nantes

Ouvrir un cinéma dans la galerie commerciale, toute la partie nord est de Nantes n'en étant pas pourvue. Dommage que ça n'ai pas été prévu dans l'ancienne caserne Mellinet (cinéma de quartier / art et essai) ou au niveau du grand T.

Contribution n°5 (Web)

Proposée par Laurent

(Jacquotlaurent@gmail.com)

Déposée le mardi 6 février 2024 à 22h45

Adresse postale : 194 t rue du général buat 44000 NANTES

Le projet devrait intégrer un cinéma, il n'y en a pas dans la partie est de nantes.

Contribution n°6 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 7 février 2024 à 08h42

Il y a très largement assez de complexes commerciaux sur le périphérique nantais sans qu'il en soit ajouté un de plus du type Atlantis qui est tout a fait invivable pour ne pas dire infréquentable. Gardons la taille humaine de Paridis sans asphyxier ce quartier multi classe et sympathique qui mérite mieux qu'une duplication financière qui n'a pas fait ses preuves ailleurs en termes de "mieux vivre".

Contribution n°7 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 7 février 2024 à 16h33

Bonjour,

Face aux défis auxquels nous commençons, et allons de plus en plus devoir faire face (climat, pénuries de ressources, géopolitique...), l'heure est plutôt à la sobriété qu'au gigantisme.

En conséquence, la doctrine du "encore plus" (encore plus de surface commerciale, encore plus de grande distribution, encore plus de logements...) me paraît tout à fait surannée.

Détruire la galerie commerciale et le parking oui, mais pour y construire parcs et jardins, agriculture urbaine, logements à échelle humaine, éviter une artificialisation ailleurs, remplacer la grande distribution par des commerces de proximité.

Contribution n°8 (Web)

Proposée par POITEVIN Martial
(martialpoitevin8@gmail.com)
Déposée le mercredi 7 février 2024 à 18h09
Adresse postale : 59 rue de l'Eraudiere 44300 Nantes

Oui

Contribution n°9 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 7 février 2024 à 23h09

Plus besoin de courir avec plus d'1h de transport jusque Atlantis, ni au pôle sud et moins de pollution et dépense en carburant. Un réel besoin pour les habitants afin de redynamiser tout l'Est de Nantes et villes limitrophes.
Hâte de voir cela

Contribution n°10 (Web)

Proposée par Gigi nicolas

Déposée le jeudi 8 février 2024 à 00h43

Il me semble que notre quartier Est soit totalement dépourvu de cinéma à l'inverse d'Atlantis où il y en a 2 !
Je ne vois pas de cinéma dans le futur projet Paridis21, peut-on l'envisager ?

Aussi, la circulation est très dense car les emménagements routiers ne sont prévus pour accueillir autant d'utilisateurs. Le projet tient-il compte de ce problème ?

Merci

Nicolas

Contribution n°11 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 8 février 2024 à 08h05

Des arbres, de la verdure, une piste cyclable ! Et par pitié, pas de gris, pas de bâtiment et pas de fontaine, nous devons économiser l'eau ! Bref, le contraire de la place du commerce !

Contribution n°12 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 8 février 2024 à 08h08

Des arbres, de la verdure, une piste cyclable ! Et par pitié, pas de gris, pas de bâtiment et pas de fontaine, nous devons économiser l'eau ! Bref, le contraire de la place du commerce !

Contribution n°13 (Web)

Proposée par Simon alain
(alainsimon100@gmail.com)

Déposée le jeudi 8 février 2024 à 13h12

Adresse postale : 2 avenue de l'aigue-marine 44300 Nantes

Il est grand temps de moderniser ce secteur. Je déplore cependant que la culture et les distractions semblent avoir été ignorées (cinéma, espaces de jeux...).

Contribution n°14 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 8 février 2024 à 16h58

un nouveau souffle à la galerie est plus que nécessaire ainsi que les services et paysage qui l'entoure. De nouvelles enseignes qu'il n'y a pas à Nantes serait un atout pour la galerie et les habitants autour (stradivarius , Zara Home , H&M home , magasin d'ameublement , Nespresso , Columbus , Zara) un tout nouveau espace culturel. Un plus grand Boulanger. Réaménagement de l'hypermarché Leclerc. Nouveaux restaurants.

Contribution n°15 (Web)

Proposée par Chapelais Dimitri

(dimitri.chapelais@outlook.fr)

Déposée le jeudi 8 février 2024 à 19h14

Adresse postale : 6 boulevard Ampère 44470 Carquefou

Je pense qu'il y a un besoin réel de logements mais est-ce utile de faire des bureaux ?

Je me pose la question sur les transports il serait intéressant de réouvrir une ligne de transport sur l'ancienne voie Nantes-Carquefou (Tram-train ou navette autonome)

La question des transports devrait être traitée en même temps que la création de nouveaux logements...

Contribution n°16 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 9 février 2024 à 08h32

La hauteur des bâtiments ne devrait pas dépasser celle des arbres.

Contribution n°17 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 9 février 2024 à 14h11

Bonjour, je réside dans le quartier.

Je me pose les questions suivantes :

Cet agrandissement de la zone commerciale va t elle amener de l'insécurité et avez vous prévu de Sécuriser cet endroit ?

L'agrandissement de la zone va considérablement augmenter la circulation des voitures. Avez vous prévu de modifier les entrées et sorties du périphérique ? Et les routes d'accès seront également saturé ?

Pour éviter une zone de chaleur importante dans cet endroit, qui aura un impact important dans les quartiers avoisinants, prévoyez vous de végétaliser les façades et les rues ?

Merci pour la prise en compte de ces remarques

Contribution n°18 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 9 février 2024 à 14h30

Bonjour

Est il indispensable qu'une grande enseigne de bricolage comme leroy merlin s'implante dans ce lieux ? Sachant que castorama est déjà implanté à 3 minutes de voiture.

J'ajoute qu'une enseigne de bricolage amène énormément de circulation (magasin et cours des matériaux), à l'intérieur de la ville, et que les accès du périphérique ne sont pas prévus à cet effet. Avez vous budgétisé un aménagement des entrées et sorties du périphérique ?

Contribution n°19 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 10 février 2024 à 10h50

Il faut penser aux transports en commun, en réutilisant par exemple la voie ferrée Nantes-Carquefou.

Ne pas négliger non plus le cheminement piéton (inexistant actuellement entre Leclerc et Décathlon) et les voies cyclables (inexistantes dans le quartier).

Il faudra nettoyer les terrains occupés par les gens du voyage.

Contribution n°20 (Web)

Proposée par PHILIPPE Sebastien
(sebastienphilippe@wanadoo.fr)
Déposée le dimanche 11 février 2024 à 09h53

Bonjour, certes le projet est « beau » mais quand aura t-on compris que concentrer bureaux et commerces en un seul endroit génère utilisation de véhicules, déplacements et embouteillage. Le plus gros soucis est que cela va concentrer des commerçants et donc aspirer des clients qui n'iront plus dans d'autres petits centres où les indépendants sont propriétaires de leurs commerces et de leurs murs et où les clients ne prennent pas leurs véhicules... vous allez aussi concentrer un centre vers un seul propriétaire plutôt que de laisser leurs chances à des centaines... je ne parle pas du bitume, béton, zone humide... c'est décevant et on n'a rien compris...

Contribution n°21 (Web)

Proposée par Béatrice Delac

(b_delacourcelle@yahoo.fr)

Déposée le dimanche 11 février 2024 à 14h44

Adresse postale : 2 av du pont de la métairie 44470 THOUARE SUR LOIRE

A l'heure du combat contre le réchauffement climatique, des impératifs concernant la nature : plantations, création d'espaces verts dans les villes, on nous impose la construction hideuse d'un nouvel hypermarché alors qu'il faudrait végétaliser nos villes, là on fait tout le contraire, on construit des bâtiments laids, on détruit des arbres quelquefois centenaires, alors qu'il faut créer des îlots de fraîcheur, pour entre autres réduire les risques d'inondations, protéger la biodiversité, nous aider à trouver nos villes moins laides,

Contribution n°22 (Web)

Proposée par Charlene Pennec
(pennecc@outlook.com)

Déposée le dimanche 11 février 2024 à 22h24

Pour moi le projet de Paridis est une très bonne chose. Cela rendra le quartier plus jeune et plus beau.
Par contre il faudrait mettre plus d'arbres

Contribution n°23 (Web)

Proposée par Cyprien Florance

(cyprienflorance@yahoo.fr)

Déposée le lundi 12 février 2024 à 14h41

Adresse postale : 5 cours Jeanne allain 44300 Nantes

Bonjour,

Au sein de ce secteur (Nantes-Est) nous manquons beaucoup de loisirs. Nous devons à chaque fois aller sur st herblain ou saint sebastien.

L'idéal serait d'avoir :

- un cinéma
- laser-game, escale game et autres
- bowling
- salle de spectacle/théâtre
- boîte de nuit/bar dansant

Il faudrait également pouvoir fluidifier le trafic routier au abord de la zone.

Contribution n°24 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 12 février 2024 à 22h09

Bonjour,

Il est crucial que ce projet soit conçu de manière à minimiser l'impact des infrastructures routières afin de promouvoir les modes de déplacement actifs tels que la marche, les déplacements en fauteuil, et le vélo. Si nous aspirons à créer un nouveau quartier, il est impératif qu'il soit en phase avec les défis de notre époque : favoriser la proximité et réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Autrement, ce projet risque d'être perçu comme un échec par les générations futures.

À titre d'exemple, les récentes routes aménagées en 2023 entre la clinique Jules Verne et la Piscine présentent déjà des lacunes notables : des pistes cyclables unidirectionnelles peu larges signalées par de la peinture uniquement, la rue du Pré-Hervé qui reste dangereuse faute d'aménagement, et la route de Paris qui ressemble davantage à une autoroute où les cyclistes doivent slalomer entre les piétons et les détritrus sur les trottoirs devant la clinique....

Ces axes, bien qu'étant des artères vitales pour la ville, semblent actuellement négligés.

Au-delà des modes de déplacement actifs, il est crucial de considérer l'intégration des transports en commun. La localisation de la gare de la Haluchère oblige les piétons à traverser la rue du Ranzay puis l'autoroute de Paris, ce qui présente un réel danger. De plus, les clients motorisés du tabac/presse à la Haluchère se garent de manière anarchique, mettant ainsi en danger les piétons.

Avec l'afflux attendu de population dans ce nouveau quartier, il est primordial que les piétons soient prioritésés, ce qui ne me semble pas être suffisamment le cas dans le projet.

En espérant que ce projet puisse redonner vie à un quartier déjà trop abimé et offrir aux visiteurs de Nantes un accueil digne.

La France moche peut évoluer, je garde un peu d'espoir...

Contribution n°25 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 13 février 2024 à 19h36

Une aberration totale a cet endroit !!

Contribution n°26 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 15 février 2024 à 15h10

Il est indispensable de prévoir un cinéma. Ce qui manque terriblement

Contribution n°27 (Mairie centrale de Nantes)

Proposée par Illisible

Déposée le samedi 10 février 2024 à 09h30

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_27_Mairie centrale de Nantes_1.pdf

2ème permanence - samedi 10 février 2024 de 9h00 à 12h.

Constat de 18 observations au registre dématérialisé à ce jour. ~~18~~

Très bonne initiative de faire bouger le quartier paradis Balthère chaviers
Je suis très satisfait de ce changement. ~~18~~

1 visite, 1 observation au registre

~~18~~

Contribution n°28 (Web)

Proposée par Anonyme

Déposée le vendredi 16 février 2024 à 19h58

Dans le projet aucune mention du stationnement lors des jours/soirs de match à la Beaujoire.

Étant résidant du quartier et déjà très fortement impacté par le stationnement gênant lors des événements ou alors d'une circulation impossible, il faut que des aménagements ou accords soient prévus pour que le stationnement de Paridis soit toujours accessible aux supporters.

Malgré ce que peut nous dire, la mairie, ou les études, les supporters viennent essentiellement en voiture, voir les matchs à la Beaujoire.

Contribution n°29 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 16 février 2024 à 20h01

Ce projet peut effectivement être une bonne chose pour dynamiser ce quartier et le rendre plus moderne. Je regrette seulement qu'aucun loisirs ne soit prévu dans le projet. Nous aurions pu imaginer un cinéma, un bowling ou d'autres types de service, permettant les habitants du quartier de ne pas traverser la ville pour obtenir ce type de service.

Contribution n°30 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 16 février 2024 à 20h04

Ce projet peut être viable si nous refonte complète de la porte de Carquefou est envisagée.

La circulation est très importante le matin et le soir ou le week-end.

Je ne suis pas sûre que le double rond-point, soit une bonne solution pour fluidifier le trafic.

Une bretelle de sortie du périphérique dans le sens Nord-Sud directement sur le site Paradis ne peut être elle envisagée ?
Ayons de l'ambition dans le projet, ne faisons pas 5 ans travaux pour en refaire deux ans plus tard, parce que le site est déjà saturé.

Résident dans le quartier de la Halvêque, nous savons également qu'un grand projet est en cours pour le site de Carrefour.
Arrêtons les constructions à outrance privilégions un projet plutôt que les deux.
Et surtout végétalisons le quartier

Contribution n°31 (Web)

Proposée par PROCHASSON FRANCOIS

(fprochasson@free.fr)

Déposée le mardi 20 février 2024 à 16h46

Adresse postale : 61 rue des Dervallières 44000 NANTES

Bonjour,

Je ne comprends pas qu'on puisse envisager un tel projet, destructeur du tissu commercial environnant. Ce projet est contraire aux orientations d'urbanisme portées par la métropole notamment sur la ville du quart d'heure. La priorité absolue des communes devrait être de produire plus de logements et d'équipements publics associés. Construire de nouveaux bureaux et de nouvelles surfaces commerciales est tout à fait incohérent avec le déficit de logements qui va encore se creuser dans les années à venir. je souhaiterais savoir où vont se loger les employés des 25 000 m² de surface commerciales et 22 000 m² de bureaux. Est ce que les seulement 280 logements prévus suffiront pour les accueillir avec leur famille ?

Contribution n°32 (Web)

Proposée par Olivier POISSON

(olivier.poisson1@sfr.fr)

Déposée le mardi 20 février 2024 à 21h20

Adresse postale : 11 chemin des usines 44300 Nantes

Bonjour,

Je porte à la connaissance du porteur du projet, et à celle des services instructeurs, la présence d'une espèce de reptile (donc protégée) non recensée dans le demande de "dérogation espèce protégée" auprès du CSRPN.

J'ai effectué une observation opportuniste (sans recherche particulière) d'un individu en insolation au nord du terrain situé au 140 rue du Perray le 15/07/2021. Au regard de la configuration des lieux, j'en ai déduit que les seuls habitats pour cette espèce se situent dans le délaissé entre la piste cyclable et la route nationale 844, et sur les terrains en friche au 140 et 114 rue du Perray.

Comme demandé par le CSRPN dans son avis du 09/11/2023, quels nouveaux inventaires (quelles méthodes, à quelles périodes favorables,...) sont prévus pour une évaluation objective des impacts du projet sur les populations (vraisemblablement) relictuelles des espèces de reptiles présentes sur ces deux parcelles en friche ? En fonction des résultats, quelles mesures compensatoires seront envisagées ?

Contribution n°33 (Web)

Proposée par Thierry Pleyber
(pleyber@hotmail.fr)

Déposée le mercredi 21 février 2024 à 14h26

Adresse postale : 4 impasse d'Havelooze 44000 Nantes

Amoureux du parc de la Beaujoire et des bords de l'Erdre, je constate régulièrement la saturation du réseau routier. Cette situation est connue « Les conditions de circulation sur l'ensemble de la zone présentent des situations de saturation ponctuelles aux heures de pointe du matin, du soir et du samedi après-midi en particulier, périodes de grande fréquentation du secteur. » (page 55 présentation non technique).

Le projet présenté acte une augmentation du trafic routier de la surface commerciale comprise entre 43 et 52% en heure de pointe de semaine et 41% en heure de pointe du samedi (page 748/749 étude d'impact).

Ce complexe serait desservi à 70/75% par la route (page 756 étude d'impact)

La congestion du trafic routier est prévue :« des difficultés significatives seront cependant à attendre le vendredi soir sur la section Sud de la route de Paris » (page 763 étude d'impact).

L'impact sur la la dégradation de la qualité de l'air est noté (page 62 présentation non technique)..

Ainsi, la dégradation du « cadre de vie » est bien identifiée.

Ainsi, un accroissement du trafic routier est-il encore acceptable aujourd'hui? Je ne le pense pas.

Les alternatives à un accroissement du trafic routier provoqué par le projet PARIDIS 21 doivent être trouvées ou la réalisation de ce projet doit être questionnée. Il est à noter que le coût des nuisances apportées n'est à priori pas financé par les promoteurs du projet. Il serait anormal que seule la collectivité assume les coûts induits et que les habitants doivent supporter les nuisances.

Contribution n°34 (Web)

Proposée par Peyron Colette

Déposée le mercredi 21 février 2024 à 19h45

Est-il prévu de présenter une maquette du projet dans la galerie du centre Leclerc Paridis par exemple ?

Ce pourrait être très intéressant pour tous les habitants du quartier.

(Cela avait été fait dans les années 1990 pour la réalisation du projet Perray-Haluchère).

Une information sur le suivi des travaux pourrait également intéresser les habitants.

En ce qui concerne le mail actuel, le long de la clinique Jules Verne, la piste cyclable est "moyennement " respectée par les piétons du fait qu'elle longe le trottoir où se fait l'embarquement des bus Blablacar, Flixbus...

Merci d'avance

Contribution n°35 (Email)

Proposée par Nicolas MALIN
(nicolasmalin@icloud.com)
Déposée le mercredi 21 février 2024 à 16h45

20240221 enquête Publique - Paridis 21 - demande d'informations concernant la circulation VL sur la rue Jules Grandjouan

Objet : 20240221 enquête Publique - Paridis 21 - demande d'informations concernant la circulation VL sur la rue Jules Grandjouan

Madame, Monsieur,

Je vous sollicite en tant que conseil de la SCI Paris Haluchere, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 790002992, et dont le gérant est Mr Marc Fromentin (en copie du présent mail)

La SCI Paris Haluchere est propriétaire de l'immeuble cadastré WP51, sis 136 rue de la Haluchère, et est mitoyen du projet Paridis21.

L'immeuble à cette adresse est exploité par une boulangerie sous enseigne « Ange »

Nous avons pu consulter le dossier de permis de construire « Paridis21 » mis à disposition du public dans les bureaux de Nantes Métropole du 222 bd Jules Verne à Nantes.

(dont par ex le plan masse PC01 E08/5 en pj - relatif au volet « LR » / loisirs et restaurtions)

La consultation des documents ne permet pas de lever l'inquiétude que nous avons quand à l'incidence du projet Paridis 21 sur la desserte de la boulangerie pour les véhicules automobiles. ..

il semble que les aménagements sur la rue Jules Grandjouan soit gérés au travers d'une PUP entre Paridis, et la Métropole. Les plans du PC ne donnent donc pas une totale clarté sur ce point.

L'on comprend qu'une noue, des voies piétonnes et cyclables vont être aménagées afin de faciliter, sécuriser et favoriser les mobilités douces, mais rien n'illustre exactement la circulation sur la rue Jules Grandjouan au droit de l'entrée du parking de la boulangerie.

Restera t il accessible en "tourne à gauche » ? Les croquis pour les cheminements permettent d'en douter.

Au surplus, certaines illustrations (la dernière notamment) font totale abstraction de l'immeuble « Ange » - ou traces des arbres en lieu et place de l'immeuble Ange.

Nous vous remercions de pouvoir nous apporter une réponse sur les conditions futures d'accessibilité depuis la rue Jules GrandJoua à la section WP51 pour les automobiles et les véhicules de livraison (le tourne à gauche entrée - sortie sera t il maintenu, ou une ligne blanche l'interdira t il ?)

Merci de votre retour,

Trés cordialement

Nicolas MALIN

GEODE
Immobilier Commercial
6 av Andrieu - 44500 LA BAULE

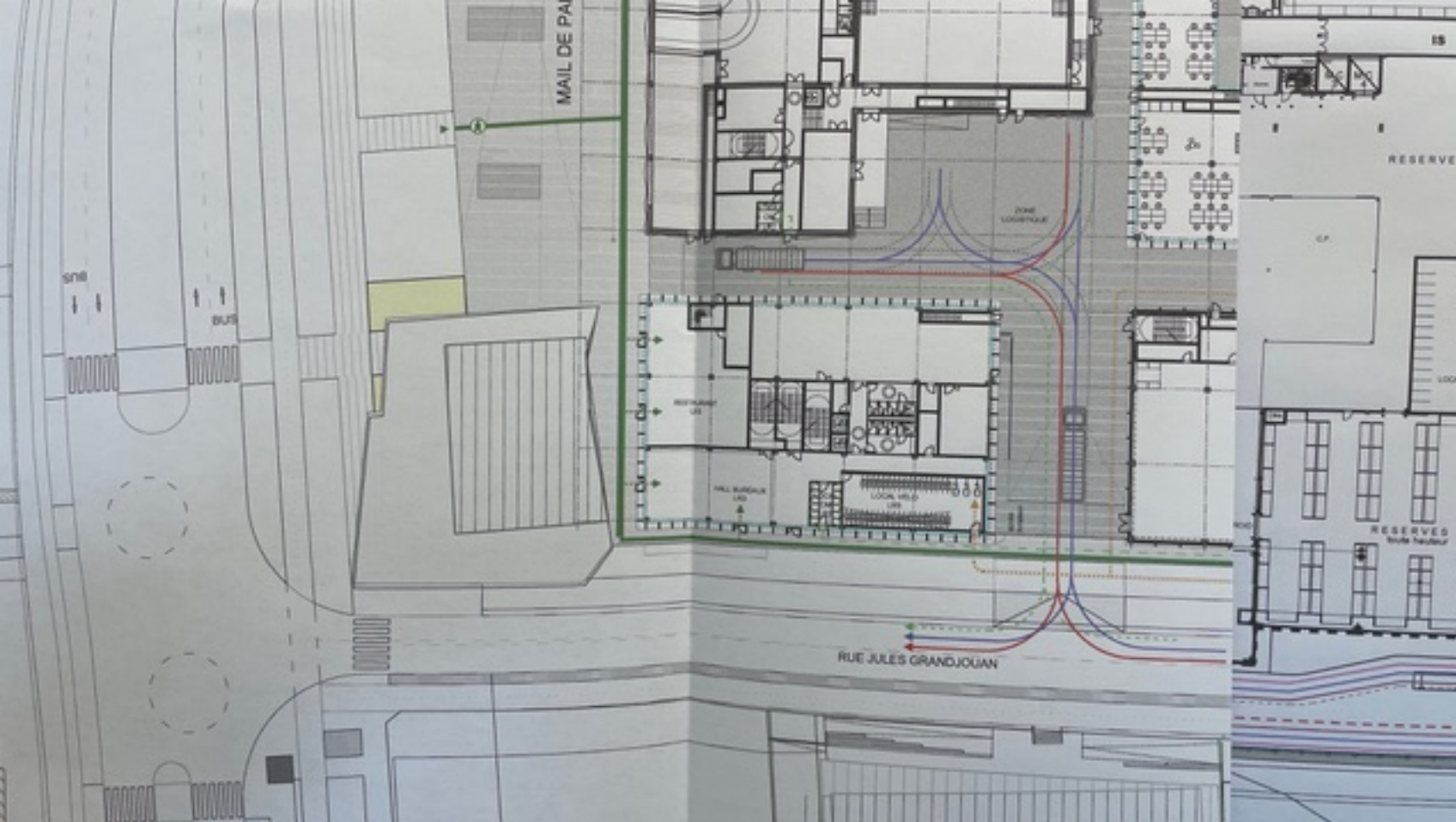
6 documents associés

contribution_35_Email_1.jpeg
contribution_35_Email_2.jpeg
contribution_35_Email_3.jpeg
contribution_35_Email_4.jpeg
contribution_35_Email_5.jpeg
contribution_35_Email_6.jpeg

Plan de l'organisation des flux – Véhicules légers

LES FLUX DU QUARTIER LES VEHICULES LEGERS







PARIS 21
 Reconstruction et création d'un quartier moderne
 10 rue de Paris
 44 300 NANTES

SCA du parcs halochène
 44 rue de Paris 44300 Nantes

SAC Paris gestion
 10 rue de Paris 44300 Nantes

SARL Compagnie de Phalsbourg
 33 place de la République 93000 Paris

antony virga architecte
 10 rue de Paris 44300 Nantes
 T +33 2 51 82 82 82

steph architecture
 10 rue de Valenciennes 44300 Nantes
 T +33 2 51 82 82 82

atelier paul arène
 6 rue de Valenciennes 44300 Nantes

antony virga architecte
 10 rue de Paris 44300 Nantes
 T +33 2 51 82 82 82

steph architecture
 10 rue de Valenciennes 44300 Nantes
 T +33 2 51 82 82 82

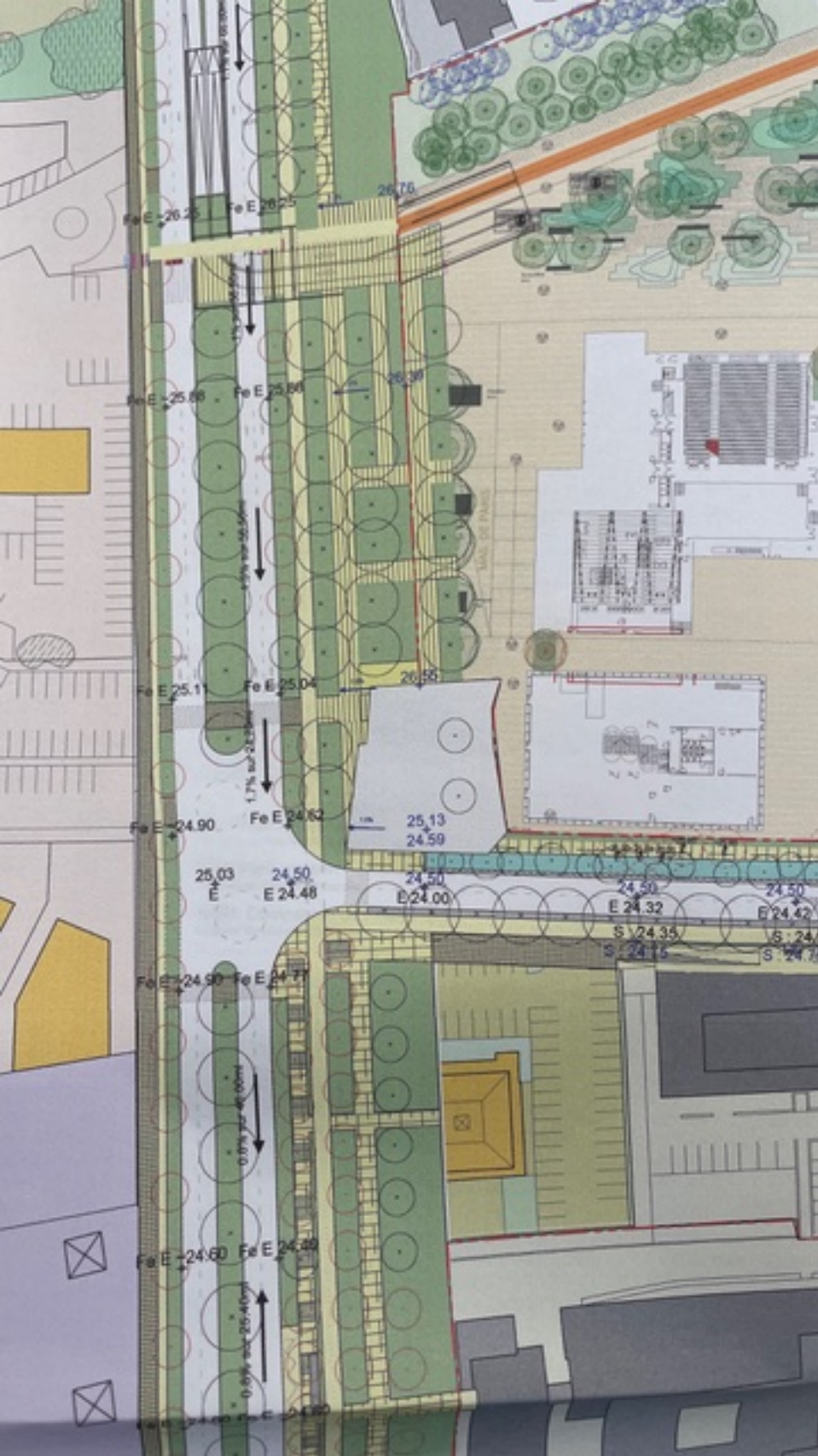
atelier paul arène
 6 rue de Valenciennes 44300 Nantes

PC 01 39 **8d**

BÂTIMENTS UR
 PLAN R+3

AVA - AAVP

PARIS 21
 AVA - AAVP
 PC 01 39
 2021.12.17



ZOOM PLAN RDC SUD-OUEST (Rue Jules Grandjouan) - IMPLANTATION LOCAUX TECHNIQUES - 1/400



VUE PERSPECTIVES - RUE JULES GRANDJOUAN

PHILIPS



TRAVAILLER À PARISIS

**29 000 M² DE BUREAUX
DIVISIBLES**

pour répondre aux besoins
des grands utilisateurs
comme des PME locales



HABITER



Contribution n°36 (Web)

Proposée par GUEGUEN Claudine

(claudine.gueguen@wanadoo.fr)

Déposée le jeudi 22 février 2024 à 13h59

Adresse postale : 16 avenue de Chevreuse 44800 ST HERBLAIN

Je suis tout à fait opposée à ce projet qui prévoit tout de même des augmentations de surfaces commerciales.

Je constate que le centre ville de Nantes fait l'objet de nombreuses disparitions de pas de portes commerciaux , aussi il serait plus opportun de créer ces surfaces commerciales en centre ville.

Par contre il est urgent de prévoir des logements sur l'agglomération nantaise , plus de 30000 demandes de logements sociaux ne sont pas satisfaites .

Contribution n°37 (Web)

Proposée par Dumont-rotty Jean

(jean.dumont-rotty@wanadoo.fr)

Déposée le jeudi 22 février 2024 à 14h52

Adresse postale : 16 av de Chevreuse 44800ne peut St Herblain

Je m'étonne de ce projet qui vise à renforcer les surface commerciales et de bureaux dans l'agglomération nantaise , alors que ceux-ci sont largement surabondants par rapport au manque de logements , en particulier de logements sociaux.

Pourquoi plus de commerces alors que ceux du centre ville fermes, pourquoi plus de bureaux, à l'heure du télé travail et des bureaux vacants partout?

Améliorer le cadre de vie et lutter contre le réchauffement climatique ne peut passer par du "toujours plus" de surface urbanisées.

Contribution n°38 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 26 février 2024 à 15h30

Je trouve que le projet Paridis 21 à l'avantage de remettre au goût du jour des commerces en extérieurs et de créer un nouveau quartier avec de la mixité d'usage (commerces, loisirs, logements bureaux...). c'est aussi la mise en valeur d'espaces verts à la place d'un parking bitumé de centre commercial. Cela correspond aux attentes des entreprises des salariés et des citoyens. Bref un projet actuel à mener au bout.

Contribution n°39 (Email)

Proposée par Annick Plou
(plouan@gmail.com)
Déposée le lundi 26 février 2024 à 11h03

projet Paridis

Objet : projet Paridis

Je suis choquée qu'un projet d'agrandissement (doublement !!) d'un centre commercial) avec bureaux principalement , tel que Paridis soit envisagé au dépend de la création de logements pour les habitants. Logements qui font cruellement défaut sur l'agglomération nantaise

Je pensais que les réflexions et analyses documentées sur le danger du réchauffement climatique montrant la nécessité de privilégier les habitations à proximité des lieux de travail avec des commerces proches allaient permettre de remettre en question les grands centres commerciaux qui bétonnent et dans la situation actuelle ne sont plus des projets financièrement valides . Qui" débétonnera " lorsqu'ils auront fait faillite comme d'autres récemment ? Et quelle augmentation de trafic automobile cette démarche va t elle produire à l'encontre de la démarche de limitation du trafic ?

Combien y a t il de bureaux vides sur l' agglomération nantaise? est ce utile d'en rajouter d'autres au dépend d'habitations vitales pour l'ensemble de la population ,leur bien être et une vie sociale de quartier intelligente et apaisée

Ce projet d'agrandissement de Paridis est un non sens
Avec toute ma détermination
Annick Plou

Contribution n°40 (Mairie de quartier Nantes-Bottière)

Proposée par MSP de DOULON - Maison de santé pluriprofessionnelle

Déposée le mercredi 21 février 2024 à 14h00

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_40_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf

Contribution n°41 (Mairie de quartier Nantes-Bottière)

Proposée par LEROY Annie

Déposée le mercredi 21 février 2024 à 14h45

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_41_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf

Contribution n°42 (Mairie de quartier Nantes-Bottière)

Proposée par Illisible

Déposée le mercredi 21 février 2024 à 15h30

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_42_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf

Contribution n°43 (Mairie de quartier Nantes-Bottière)

Proposée par FROMENTIN Marc

Déposée le mercredi 21 février 2024 à 16h00

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_43_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf

Contribution n°44 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 26 février 2024 à 16h06

Le monde bouge, la ville bouge c'est tant mieux. Des constructions éco-responsables qui favorisent la mixité des usages bureaux/commerce/habitation : c'est la vie ! Cela valorisent ce site qui n'est franchement pas très "glamour" et donnera à Nantes une entrée de ville digne de ce nom !!

Contribution n°45 (Web)

Proposée par LEROY ANNIE

(polluxleroy@gmail.com)

Déposée le lundi 26 février 2024 à 18h01

Adresse postale : 8 RUE EMILE GADECEAU 44300 NANTES

- Souhait d'avoir le phasage des travaux sur un document distribué dans chaque boîte aux lettres.
 - Inquiétudes par rapport aux débordements de stationnements tout azimut dans le quartier (stationnement sur les trottoirs, sur les espaces verts, sur des places non autorisées ...)
 - Sécurité routière et respect du code de la route dans les rues avoisinantes qui seront empruntées. Nécessité de revoir certains rond point qui se transforment en "tremplin " (cf celui qui croise rue Gadeceau rue Haluchère et rue Plantiveau où il manque actuellement 2 passages protégés piétons). Aujourd'hui dans ce quartier qui touche directement PARIDIS beaucoup de véhicules roulent à plus de 60km/h là où ce n'est autorisé qu'à 30km/h maxi .
 - Gestion de l'amiante s'il y en a qu'en est-il ?
 - Gestion du bruit lors du chantier, de l'arrivée des matériaux et machines .Qu'est-il prévu ?
 - Gestion des odeurs (bitume et autres solvants)
 - Gestion de la poussière en général pendant les travaux?
 - Concernant le "bassin de récupération des eaux pluviales" ,quid des invasions de moustiques sur eaux stagnantes. Problèmes sanitaires qui en découleraient ...
 - Qu'en est-il du projet de salles de cinéma dont nous avons entendu parler ?L'arrivée de boutiques c'est bien mais un volet culturel et distraction c'est bien aussi.
 - Inquiétudes par rapport aux patients ,malades et hospitalisés et aux personnels de la clinique JULES VERNE pendant la durée des travaux : bruits et vibrations lors du creusement des terrains et pendant les travaux. Gêne à l'arrivée , l'installation et au retrait des machines ,et des grues.
-

Contribution n°46 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 26 février 2024 à 21h02

Un projet intéressant qui va permettre de redynamiser un secteur de Nantes en perdition. Moderniser une zone commerciale en mixant du logement, des bureaux et un centre commercial complet avec une salle de spectacle (le quartier est vide de culture). Hâte de voir cette entrée de Nantes digne d'une métropole moderne (mixte entre urbanisme et verdure)

Contribution n°47 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE
(president@lachapellevillenature.net)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 10h39

Adresse postale : 7 CHEMIN DES CHAINTRES 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Ce projet PARIDIS porte atteinte à la biodiversité en ville déjà mise à mal par de nombreux autres projets d'aménagement sur la Métropole Nantaise (ZAC DOULON-GOHARDS, ZAC CHAMP DE MANOEUVRES, ZAC METAIRIE-ROUGE) . A PARIDIS , ce sont près de 300 arbres qui vont être abattus au profit de géants du commerce. Une zone humide hébergeant des espèces protégées est aussi directement menacée par le projet. La Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire a d'ailleurs rendu un avis négatif sur le projet en raison de l'insuffisante prise en compte de celle-ci dans le projet et d'un doute sur la capacité en eau potable de la Métropole. D'autre part, la réalisation d'un parking souterrain va porter atteinte à la nappe phréatique située juste au-dessous. Ce projet PARIDIS doit laisser place à un projet ambitieux alliant offre de logements de qualité et renaturation, avec retour de la biodiversité dans cette zone urbaine .

Contribution n°48 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE
(president@lachellevillenature.net)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 10h56

Adresse postale : 7 CHEMIN DES CHAINTRES 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Des espèces protégées, dont des reptiles n'ont pas été recensées dans la Demande de "Dérogation Espèce Protégée" auprès du CSRPN. Ainsi des habitats pour reptiles (Lézards des murailles, couleuvres, vipères,..) se situent dans la zone située entre la piste cyclable et la route nationale 844, et sur les terrains en friche au 140 et 114 rue du Perray. Comme demandé par le CSRPN dans son avis du 09/11/2023, nous souhaiterions savoir quels sont les nouveaux inventaires "faune" prévus pour une évaluation objective des impacts du projet PARIDIS sur les populations relictuelles des espèces de reptiles présentes sur ces parcelles en friche ?

Contribution n°49 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE

(president@lachellevillenature.net)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 11h19

Adresse postale : 7 CHEMIN DES CHAINTRES 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Le CSRPN dans son avis rendu le 09/11/2023 a clairement pointé les carences du projet PARIDIS : "Le CSRPN relève que le projet n'est pas correctement justifié concernant le besoin en commerces. Les premiers inventaires faune sont anciens et les plus récents ont été réalisés avec de mauvaises conditions météo. Il est difficile de vérifier si les impacts ont bien été évalués. Entre-
autre, les enjeux ont été minimisés sur l'espace de prairie mésophile qui n'est pas compensé. Il y a un manque d'ambition concernant les mesures compensatoires et il manque d'informations sur la gestion qui sera mise en place. La mesure d'accompagnement sur la prairie doit devenir une mesure de compensation. Il est nécessaire de prévoir d'utiliser une palette végétale locale dans les espaces qui vont être créés." En conséquence, nous demandons la réalisation de nouveaux inventaires faune exhaustifs , sur plusieurs périodes de l'année pour recenser toutes les espèces de reptiles et d'oiseaux protégés présentes sur l'assiette du projet (zones de friches). La DEP a été accordée alors que des espèces protégées de reptiles n'ont pas été recensées par les écologues pour cause d'analyse en périodes non favorables (Mauvaises conditions météorologiques) . Le recensement exhaustif des espèces protégées est un préalable à toute DUP sur ce projet .

Contribution n°50 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE

(president@lachapellevillenature.net)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 11h29

Adresse postale : 7 CHEMIN DES CHAINTRES 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Ce projet PARIDIS porte atteinte irréremédiable à la biodiversité en ville déjà mise à mal par de nombreux autres projets d'aménagement sur la Métropole Nantaise (ZAC DOULON-GOHARDS, ZAC CHAMP DE MANOEUVRES, ZAC METAIRIE-ROUGE, ZAC BABINIÈRE , Travaux VINCI AUTOROUTE A11 près du GESVRES , CINEMA MULTIPLEX A LA CHAPELLE SUR ERDRDE en limite de la zone NATURA2000.) . A PARIDIS , ce sont près de 300 arbres qui vont être abattus au profit de géants du commerce. Une zone humide et des friches hébergeant des espèces protégées de reptiles et d'oiseaux sont directement menacées par le projet. Le CSRPN dans son avis du 9/11/2023 a noté de graves carences dans les inventaires faune réalisés (Météo défavorable, inventaires anciens) . La Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire a d'ailleurs rendu un avis négatif sur le projet en raison de l'insuffisante prise en compte de celle-ci dans le projet et d'un doute sur la capacité en eau potable de la Métropole. D'autre part, la réalisation d'un parking souterrain va porter atteinte à la nappe phréatique située juste au-dessous. Ce projet PARIDIS doit laisser place à un projet ambitieux alliant offre de logements de qualité et renaturation, avec maintien et renforcement de la biodiversité dans cette zone urbaine .

Contribution n°51 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE

(president@lachapellevillenature.net)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 13h18

Adresse postale : 7 CHEMIN DES CHAINTRES 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Sur ce projet PARIDIS, seulement 280 logements sont prévus sur une vingtaine d'hectares ! Alors que la Métropole Nantaise manque de logements au Nord, ce projet conduit à doubler une surface commerciale existante avec la mise à disposition de 22000 m2 de bureaux soit 2 fois plus de surfaces de bureaux que de surfaces de logements ? Alors que la crise du logement est très présente à Nantes, ce projet PARIDIS nous prive d'une opportunité d'en créer de nouveaux, très bien reliés par les transports en commun et qui ne nécessitent pas d'imperméabiliser l'espace . Les centaines de logements supplémentaires créés à PARIDIS permettrait d'éviter l'imperméabilisation de terrains agricoles et de zones naturelles à DOULON-GOHARDS ou CHAMP DE MANOEUVRES ! Nous demandons donc de la cohérence et une prise en compte des enjeux environnementaux sur la Métropole en réorientant les objectifs de ce projet PARIDIS .

Contribution n°52 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE

(president@lachellevillenature.net)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 16h29

Adresse postale : 7 CHEMIN DES CHAINTRES 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Ce projet PARIDIS21 est complètement anachronique et rétrograde. En 2023, aucun nouveau centre commercial de ce type n'a ouvert en France. Même chose pour les nouvelles surfaces de "retail park" (ces centres commerciaux de périphérie) : 2 fois moins de surfaces livrées qu'en 2016. La nécessité de stopper l'urbanisation à outrance, l'essor de l'achat en ligne et l'évolution des modes de consommation rendent ces modèles de grands centres commerciaux obsolètes. Le président de la République française lui-même s'est positionné en ce sens : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ». Ce projet privé est réalisé sans aucune concertation, par un homme qui est multipropriétaire de gros centres commerciaux du même type à Nantes . Cet homme ne se soucie guère de la future qualité de vie à Nantes et sur ce quartier. Or ce projet doit être réalisé au service de tous les habitants de NANTES METROPOLE et non au service d'un seul homme !

Contribution n°53 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE
(president@lachellevillennature.net)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 16h38

Adresse postale : 7 CHEMIN DES CHAINTRES 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Pourquoi les habitants de NANTES METROPOLE devraient-ils subir les choix d'aménagement urbain d'un multimillionnaire qui est aujourd'hui à la tête des centres Leclerc nantais de Paridis et d'Atlantis ? L'intérêt général n'est pas de doubler la surface commerciale du Centre Leclerc PARIDIS en détruisant l'habitat d'espèces protégées . L'intérêt général est de construire de nouveaux logements , de manière harmonieuse en réinstaurant de la Nature en ville dans ce quartier, qui en manque tant et sans détruire les habitats d'espèces protégées déjà en place.

<https://www.mediacites.fr/enquete/nantes/2022/04/21/a-la-tete-des-leclerc-nantais-de-paridis-et-datlantis-un-meconnu-multimillionnaire-brillant-et-sans-etats-dame/>

Contribution n°54 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 28 février 2024 à 09h39

Quartier piéton, environnement verdoyant, nombreux commerces et services : un projet plutôt enthousiasmant pour nous riverains.

Est-il encore possible d'y inclure un cinéma ?

Contribution n°55 (Web)

Proposée par Maryvonne Dejeammes
(maryvonne.dejeammes@orange.fr)
Déposée le jeudi 29 février 2024 à 08h31
Adresse postale : 91 bd des américains 44300 Nantes

Ce projet d'augmentation de centre commercial est complètement anachronique. La métropole dispose d'un grand nombre de centres commerciaux d'ampleur par rapport aux autres métropoles. La zone d'attractivité mise en avant par le pétitionnaire pour justifier une augmentation de la clientèle repose sur une accessibilité à 20 minutes en automobile, en contradiction avec la volonté de développer une ville du 1/4 d'heure en mobilité décarbonnée. Et la progression du e-commerce remet en cause les surfaces de commerces de toute taille. La métropole manque cruellement de logements, comment peut-elle se contenter des 280 logements intégrés au projet. La grande surface de nouveaux bureaux ne répond absolument pas à un déficit d'offre sur la métropole. Elle n'est justifiée que par les mécaniques financières.

Ce projet ne fera qu'accroître l'engorgement du périphérique et de routes du nord de la métropole vers l'accès par la route de Paris. Ce ne sont pas quelques arbres et toits végétalisés qui aideront à la lutte contre le dérèglement climatique.

Contribution n°56 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 10h35

Je trouve que pas assez n'est fait pour favoriser l'accès au cœur de ce projet via les mobilités douces depuis le reste de la ville : accès vélos, vélo cargo, transport en commun, piétons complètement sécurisés et séparés des voitures depuis les routes environnantes.

Tout est prévu pour accéder surtout en voiture, ce qui n'est pas une vision d'avenir.

Contribution n°57 (Email)

Proposée par Alain Laplanche
(alainlaplanche8@gmail.com)
Déposée le jeudi 29 février 2024 à 14h16

Enquête publique Paridis 21

Objet : Enquête publique Paridis 21

Je suis contre le projet Paridis 21 car dans le contexte d'une pénurie de logements, et en particulier de logements sociaux, il privilégie les surfaces commerciales et les bureaux.

Alain Laplanche
8 rue J B Robert St Sébastien

Contribution n°58 (Web)

Proposée par MICHEL

(beaumontm7@gmail.com)

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 21h56

Adresse postale : 5 Avenue Du Parc De Procé, 44100 Nantes, France 44100 Nantes

Je suis assez stupéfait que Nantes puisse engager un tel projet tellement en décalage avec orientations et promesses annoncées sur la ville de demain . Dans un secteur qui aurait bien besoin d'harmonie et d'un peu de beauté et qui continue dans une approche dispersée.

Alors que le grand débat sur la fabrique de la ville apporte une dimension ville nature , et l'esprit de la ville du quart d'heure avec une approche de quartier r autonome.

Clairement , un projet qui apporte des dégradations écologiques , des flux supplémentaires peu en phase avec les besoin du quartier. une nuisance sonore élevée maintenue , Un projet qui à l'évidence favorise la voiture , dans un secteur souvent saturé et rien sur la mobilité douce . Cela ressemble a un projet du passé .

Contribution n°59 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 17h22

Dossier de dérogation des espèces protégées:

Au vu des rapports alarmants de l'IPBES et GIEC, quid de nouveaux inventaires faune et flore pour permettre une évaluation à jour des impacts du projet PARIDIS sur les populations des espèces protégées sur les parcelles en friche ?

Pourquoi ne pas concevoir un projet INCLUANT ces parcelles en l'état et plutôt les aménager pour conserver la nature en place (et les arbres déjà matures) pour justement en faire un parc bienvenu dans cette zone de construction intense?

Réhabilitation de Paridis: Oui mais de façon futé.

Allier écoconstruction et solutions fondées sur la nature est ce un défis trop grand pour ce projet?

Contribution n°60 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 17h40

Notre maire indique que tout est fait pour ajouter des logements mais vu les 20 hectares est ce que 370 logements ça ne fait pas PEU par rapport aux besoins?

J'ai vu énormément de bureaux: est ce que ces batiments pourraient être retransformer en logements?

Personnellement j'entends parler de réduction de surface de bureaux dans toutes les entreprises car il y a de plus en plus de teletravail. Est ce donc judicieux d'avoir autant de batiments bureaux?

Après j'aimerais comprendre si nous avons tous les documents pour comprendre votre projet car il semble qu'il manque des données: je crois avoir compris la construction de 280 logement mais il en manque? non?

Du coup cette enquête publique ne devrait pas être menée une fois tous les documents disponibles?

Contribution n°61 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 17h40

Notre maire indique que tout est fait pour ajouter des logements mais vu les 20 hectares est ce que 370 logements ça ne fait pas PEU par rapport aux besoins?

J'ai vu énormément de bureaux: est ce que ces batiments pourraient être retransformer en logements?

Personnellement j'entends parler de réduction de surface de bureaux dans toutes les entreprises car il y a de plus en plus de teletravail. Est ce donc judicieux d'avoir autant de batiments bureaux?

Après j'aimerais comprendre si nous avons tous les documents pour comprendre votre projet car il semble qu'il manque des données: je crois avoir compris la construction de 280 logement mais il en manque? non?

Du coup cette enquête publique ne devrait pas être menée une fois tous les documents disponibles?

Contribution n°62 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 17h46

Les documents mentionnent 3 bassins versants et des impacts probables sur les nappes...

1- cela veut dire que nous pouvons avoir des inondations conséquentes dus aux débordements des nappes?

2- Avez-vous prévu des accès supplémentaires pour rentrer dans Nantes sans passer sur PARIDIS?

3- La circulation est vraiment dense et les inondations vraiment récurrentes en saisons de pluie, qu'est-il prévu comme solutions concrètes?

4- Qu'entendez-vous par CHANGEMENTS MAJEURS?

Voir rapport: Evaluation de l'impact de l'extension du parking souterrain

6.1 Hypothèses des simulations prospectives

En l'état actuel, le radier du parking n'est pas au contact de la nappe alluviale (cote inférieure estimée à 21 m NGF). Par conséquent, cette structure souterraine ne génère pas d'effet de barrage hydraulique.

L'extension vers le nord-ouest de cette structure et l'ajout d'un second niveau plus profond apportent des CHANGEMENTS MAJEURS puisque les parois et le radier de ces nouvelles constructions seront implantés dans la nappe.

Contribution n°63 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 17h58

La zone de commerces va grandir ce qui n'est pas pousser à la sobriété (oh le vilain mot!) mais qu'en est t'il du coté RECREATIF:

- est ce que l'aspect culturel et récréatif ont été considérés?

-Je ne vois pas de liaison avec la médiathèque pas si éloignée?

-la piscine restera t'elle enclavée?

-y'a t'il un parc prévu auprès de la clinique qui est aussi une maternité (ça manque de pouvoir s'aéré (aéré les ainés) une fois l'enfant venu, en attendant la sortie de madame)

- d'ailleurs y'a t'il des jeux de prévu? des toilettes publics aussi? (ma fille demande un grand toboggan et mon fils une piste de roller comme à la Collinière! pour ce dernier peut être que l'espace prévu pourra permmettre l'évolution velo/trotinette/roller sans gêner les piétons?)

-EST CE QU'ON POURRA VENIR à VELO FACILEMENT????

- les cafés actuels vont il semble disparaître, qu'est ce qui sera mis pour les remplacer?

-y'a til un cinéma de prévu? bowling? billard? autres?

Contribution n°64 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 18h00

Sérieux des façades vitrées en quantité!!!! pour faire cuire les clients????
Comme j'ai lu avant c'est un projet d'un autre monde....faut refaire quelque chose!

Contribution n°65 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 18h36

Ah je vois que notre groupe de discussion sur le projet s'active! Vous allez avoir des retours! pour et contre et beaucoup de mitigés!!

La verdure dans votre projet: SUPER IMPORTANT au vu de la chaleur que l'on subit déjà l'été et on a besoin de terre pour absorber le flot d'averses en saisons humides/voir en période d'inondations. J'AIME votre étude d'impact, elle m'a bien fait rigoler: Moyennes des températures à Nantes Bouguenais (1981-2010) ...On est en 2024!!!! Ca a beaucoup bougé depuis 2010 coté T° et précipitation (voir GIEC)

J'espère que peu d'arbres déjà en place seront enlevés car un petit tronc ne remplacera jamais un gros tronc déjà bien fait...surtout qu'il va falloir arroser pour que la végétation rende aussi bien que sur les images.
OU ALLEZ VOUS TROUVER L'EAU NÉCESSAIRE (rationnée comme tous les étés à partir de maintenant) ? Et comment alimenter TOUS LES BÂTIMENTS EN EAU?

Je regarde la notice paysagère, ça rend pas mal sur le papier.

*QUI vérifiera que les arbres poussent bien?

*La transplantation d'arbres sera géré par qui?

* Les arbres auront quel diamètre?

*Quelle obligation de résultats? pour que tout pousse bien et ne crame pas?

*La zone de refuge biodiversité est riquiqui!!!!

*Zojne ERC? je suis pas fan car souvent la zone choisie est une zone de moins bonne qualité pour faire pousser les végétaux, est ce le cas ici?

* Toitures végétalisés..en vrai? car d'autres projets on vu cela sabrer à cause du projet explosif

* Les noues seront elles présentent partout ?

*Est ce des routes de pluies?

*Est ce que les revêtements prévus seront PERMEABLES?

*Avez vous vu un rapport de pédologie sur toutes ces zones à renaturer?

Autre chose, je ne vois pas comment on circule là dedans en vélo sans gêner? Y'a bien des voies cyclables aux abords mais comment pénétrer dedans avec ma tribu ?

Comment est ce qu'on a accès aux transports en communs?

Où éventuellement garer sa voiture pour accéder "rapidement" au transports/TRAM? Lesa Parking relais sont déjà bien saturé.

POURQUOI UN DOUBLE ROND POINT carrefour Perray -Paris !!!! pour payer l'archi doublement? Est ce que cela rendra la circulation plus fluide en sortant du périph (quid RD point de Rennes)? En vélo s'est hyper galère!

Contribution n°66 (Web)

Proposée par Marc Peroy

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 19h45

Je pensais naïvement que ce genre de projet de giga centre commercial ne devrait plus faire l'objet d'autorisation de la Commission départementale d'aménagement commercial.

Pourtant celle-ci (dix hommes, zéro femme) a autorisé ce projet à la quasi unanimité. Merci Mr Orhon.

N'y a-t-il pas déjà suffisamment de centres commerciaux dans l'agglomération.

L'accès étant essentiellement calculé pour une clientèle motorisée, les clients en automobile peuvent facilement rejoindre un autre centre commercial.

On peut supposer que le lobbying des porteurs de projets a été efficace.

De plus le projet global n'intègre que très peu de logements, même pas pour loger les employés de la zone.

J'espère que l'enquête publique enterrera ce projet pour plus de logements, moins de bureaux et de plus petits commerces de proximité.

Contribution n°67 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 10h45

Madame la Présidente et Messieurs les membres de la commission d'enquête,

Je vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable sur le projet Paridis 21 dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'autorisation environnementale unique, le permis de construire pour les travaux situés 10 route de Paris, 44305 à Nantes et le permis de construire pour les travaux situés 114 rue du Perray, 44305 à Nantes.

Les raisons de mon opposition à ce projet commercial démesuré, en inadéquation avec les enjeux de sobriété et de développement durable de l'agglomération sont développées dans la contribution ci-jointe.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces arguments.

1 document associé

contribution_67_Web_1.pdf

Objet : enquête publique unique portant sur :

- la demande d'autorisation environnementale unique (autorisation loi sur l'eau avec étude d'impact au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement et demande de dérogation « espèces et habitats protégés ») ;
- le permis de construire pour les travaux situés 10 route de Paris, 44305 Nantes ;
- le permis de construire pour les travaux situés 114 rue du Perray, 44305 Nantes.

Madame la Présidente et Messieurs les membres de la commission d'enquête,

Je vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable sur le projet Paridis 21 dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'autorisation environnementale unique, le permis de construire pour les travaux situés 10 route de Paris, 44305 à Nantes et le permis de construire pour les travaux situés 114 rue du Perray, 44305 à Nantes.

1 - RAISONS SUR LE FOND

Après lecture attentive du dossier d'enquête, il apparaît que le projet Paridis 21 est une nouvelle opération d'extension et de concentration commerciale de grande ampleur sur le site existant, visant à relancer un modèle de zone commerciale en perte de vitesse. Elle se garde bien de toucher au temple de la consommation qu'est l'hypermarché Leclerc, reposant sur les deux piliers des flux automobiles et de l'offre de places de parking.

Alors que l'économie des ressources de la planète et la lutte contre le réchauffement climatique nécessitent d'aller vers un modèle de société basé sur la sobriété (de ressources, de déplacements, d'énergie) ce projet est une fuite en avant, sans remise en cause du modèle de l'offre commerciale toujours croissante destinée à susciter la sur-consommation.

La justification du projet Paridis 21 s'appuie sur le constat du déséquilibre commercial entre l'ouest et l'est de l'agglomération nantaise et la nécessité d'un rééquilibrage (cf. DAE, pièce 00 - Sommaire et préambule, page 23 ; pièce n°4 - Description du projet, page 99). Ainsi, le projet Paridis 21 prétend résoudre l'hypertrophie commerciale de l'ouest nantais (Atlantis, route de Vannes), avec tous ses effets induits négatifs en termes de multiplication des déplacements motorisés, de congestion automobile, de nuisances environnementales (bruit, pollution de l'air) et de contribution au réchauffement climatique, en reproduisant à l'est de Nantes le même schéma de concentration commerciale qui sera la source de problèmes identiques.

Le projet Paridis 21 met en avant sa compatibilité avec les documents de planification (SCoT, PLUm) et en tire un argument de légitimité. Mais il faudrait être naïf pour ne pas comprendre que l'OAP sectorielle « Paridis » du PLUm a été taillée sur mesure afin que les pétitionnaires puissent réaliser leur projet. Le PLUm a en effet été approuvé par le Conseil métropolitain le 5/04/2019, mais l'OAP sectorielle « Paridis » a été modifiée plus récemment par une procédure de modification simplifiée approuvée en Conseil métropolitain le 16/12/2022, soit après les huit années de co-construction du projet « Paridis 21 » avec Nantes Métropole.

Certes, le projet va se développer sur un site en quasi totalité artificialisé, duquel il n'y a pas grand-chose à sauver du point de vue environnemental, tant il a été abîmé par des hectares minéralisés de parkings et de surfaces commerciales. Vouloir transformer une zone commerciale périphérique des années 1980 en un quartier multifonctionnel est tout à fait louable, encore faut-il qu'il ne s'agisse pas d'un simple paravent.

Le projet est paré de bonnes intentions (cf. note chapeau du dossier : « quartier apaisé et inclusif dans la ville des courtes distances, mixité pour un cœur de quartier, accès en mobilités douces, développement durable »), mais il s'agit bien de créer 25 000 m² de surfaces de vente supplémentaires dont la nécessité est loin d'être démontrée :

- Un nouveau magasin de bricolage Leroy-Merlin de 11 000 m² : en quoi est-il nécessaire sur ce secteur nord-est de l'agglomération où existe déjà un Castorama sur le site de La Beaujoire à 1 km à vol d'oiseau ? Le dossier n'apporte aucune justification tangible.
- Si Décathlon a besoin de surface supplémentaire qui nécessiterait sa démolition / reconstruction, pourquoi avoir fermé le Décathlon de Ragon à Treillières en juillet 2023 avec ses 4 000 m² de surface de vente, situé à seulement 7 km à vol d'oiseau et à une dizaine de minutes en voiture ?
- Boulanger déjà existant, mais démolit et reconstruit, juste pour céder la place à Leroy-Merlin ?

Le dossier est quasi-muet en termes de justification de ces deux démolitions / reconstructions. Il est évoqué des m² supplémentaires (mais combien ? cf. page 802 de la pièce n° 5 - étude d'impact), sans vraiment qu'il soit démontré un bilan positif coûts / avantages de ces opérations, notamment du point de vue environnemental (déchets produits, consommation de ressources, bilan carbone).

Le projet Paridis 21 met en avant la construction de 281 logements, dont 35 % de logements sociaux et abordables. C'est un point positif mais qui n'est pas à l'échelle de la problématique de l'agglomération nantaise. Le programme local de l'habitat de Nantes Métropole 2019-2025 avait fixé un objectif de production de 6000 logements neufs par an, mais cet objectif est très loin d'être atteint. Par ailleurs, près de 39 000 personnes sont actuellement en attente d'un logement social (ou d'une mutation) sur l'aire de Nantes Métropole. Moins de surfaces commerciales et de bureaux, et plus de logements aurait été la signature d'une véritable mutation du site vers un quartier de ville multifonctionnel.

Le projet Paridis 21 se réclame de la « ville du quart d'heure », c'est à dire « réunir, à un quart d'heure de chez soi à pied ou en mobilité active, l'ensemble des éléments qui font que l'on est plus ou moins heureux. C'est-à-dire habiter, travailler, s'approvisionner, se soigner, s'éduquer, avoir des loisirs » (cf. pièce n°4 - Description du projet, page 100).

La réalité semble bien éloignée de ce principe. Le dossier montre en effet (pièce n°4 - Description du projet, page 117) une aire de chalandise (temps d'accès maximum de 20 mn pour la majorité de la clientèle avec barrières géographiques et/ou psychologiques) s'étendant essentiellement vers le nord et l'est (sud de Nort-sur-Erdre et ouest d'Oudon), à 30 mn en voiture :

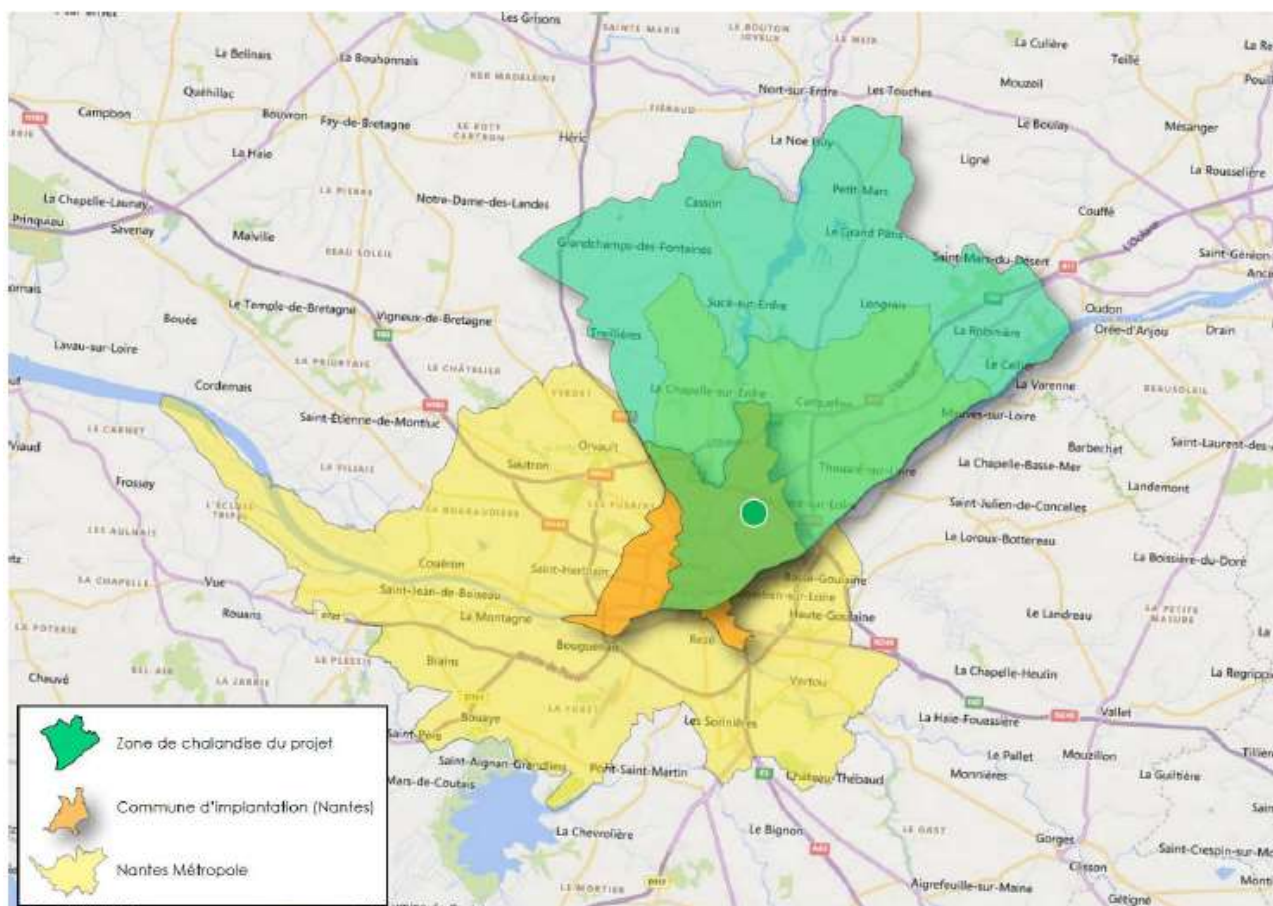
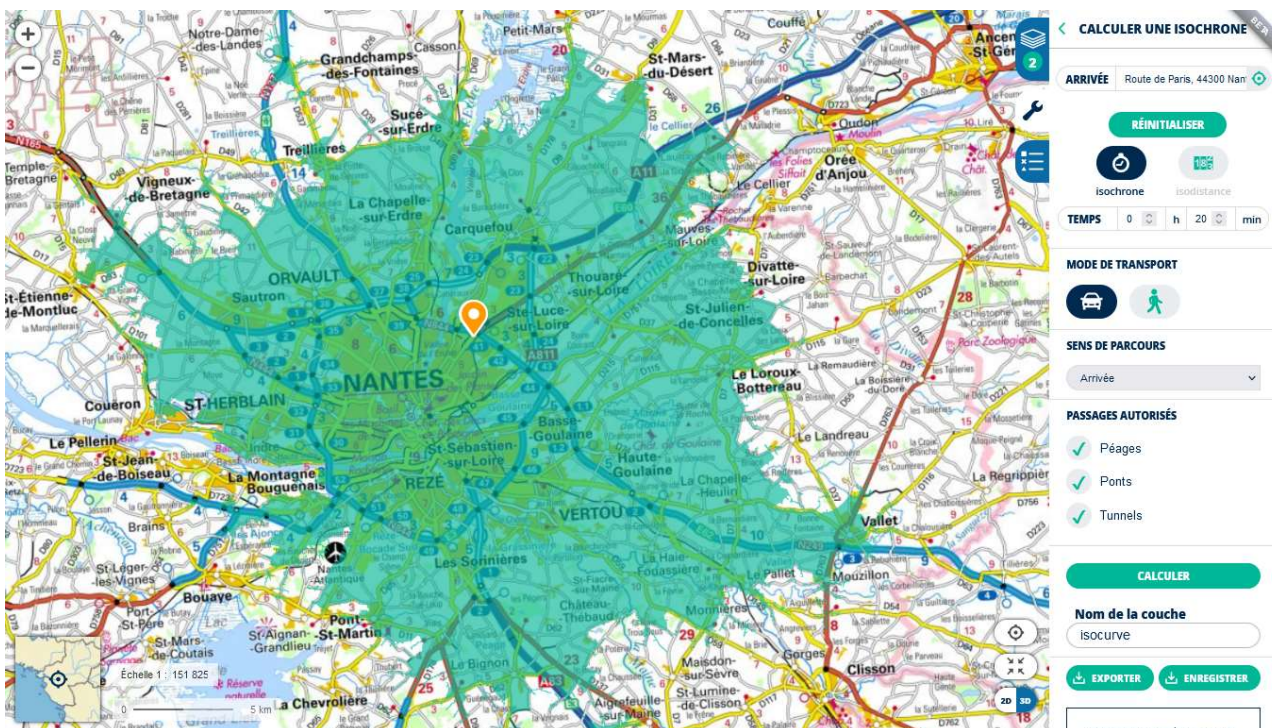


Figure 16 : Zone de chalandise du projet

Source : DAE, pièce n°4 - Présentation du projet, page 117

L'exercice de calcul de l'isochrone 20 mn en voiture pour accéder au site Paridis sur le site Internet Géoportail de l'IGN montre une aire sensiblement différente :



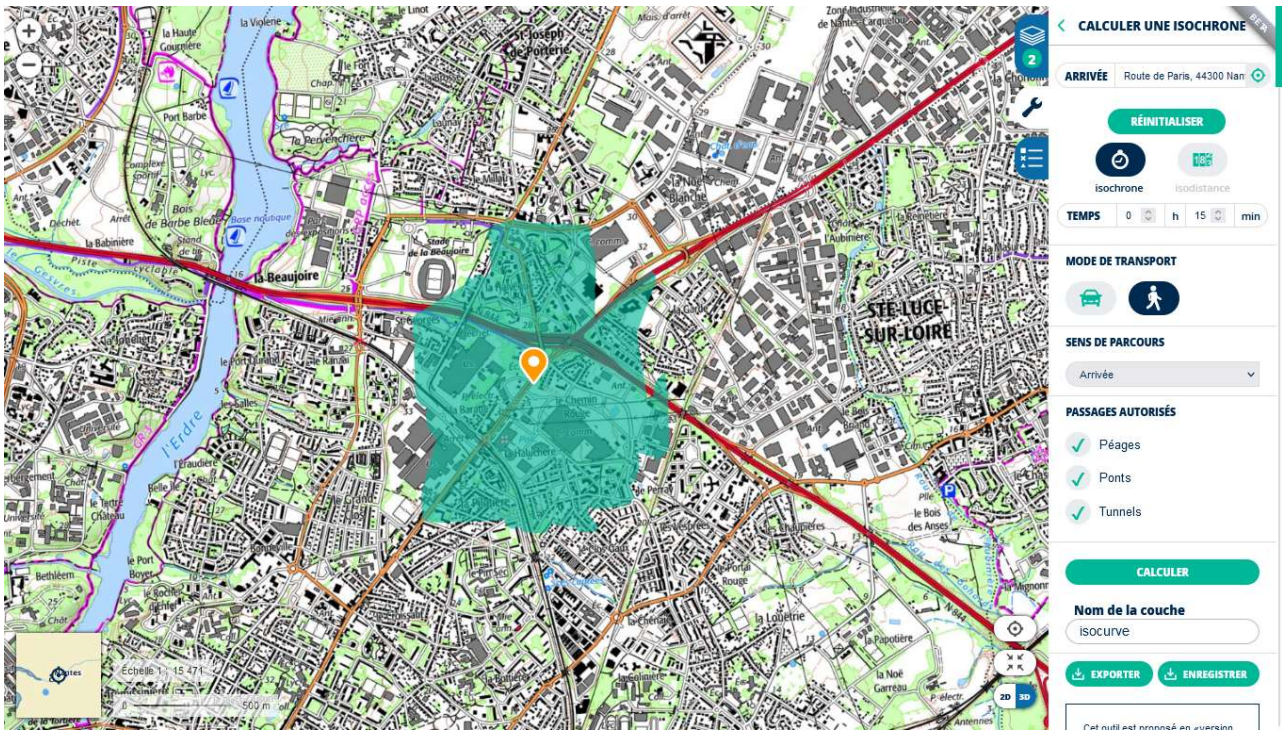
Isochrone 20 mn - mode voiture vers le centre commercial Paridis - 03/2024

En supposant que les barrières naturelles et/ou psychologiques existent bien, ceci montre que l'aire de chalandise attendue présentée dans le dossier va bien au-delà des 20 mn en voiture vers le nord et l'est. On peut aussi penser que le réseau routier permet de s'affranchir des barrières naturelles et que l'attraction de Paridis 21 ne se limitera pas au quadrant présenté.

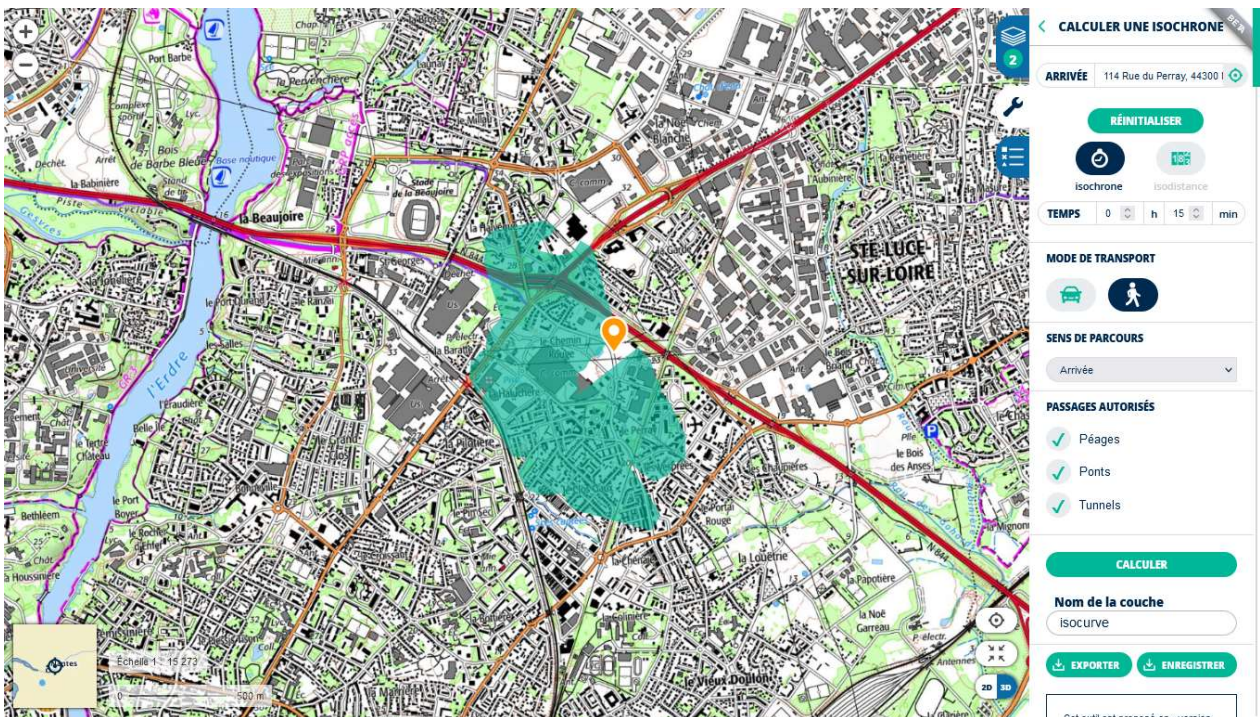
Ainsi, contrairement à ce qui est distillé tout au long du dossier où l'on cherche à minimiser l'impact du projet Paridis 21 en termes de concurrence avec les autres pôles commerciaux des territoires voisins, on doit s'attendre à des conséquences très négatives pour les pôles secondaires au nord et à l'est de la métropole nantaise. Le pouvoir d'attraction des immenses zones de concentration commerciale de la métropole est tel qu'il va remettre en cause les équilibres territoriaux en matière de commerce, notamment avec la Communauté de Communes Erdre et Gesvres et la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis. Les populations de ces territoires périphériques de l'agglomération nantaise ont aussi le droit de disposer de pôles commerciaux dynamiques avec une offre d'enseignes élargie, à taille humaine, nouant une véritable relation de proximité avec les lieux de résidence, sans se retrouver dans l'obligation de parcourir 30 km en voiture pour venir faire leurs achats à Nantes.

L'abstention du représentant du Conseil départemental de la Loire-Atlantique lors des votes de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 19 juillet 2022 n'avait pas d'autre signification que d'alerter sur les risques de concurrence accrue entre les zones commerciales au détriment des bourgs induits par ce projet (cf. Ouest-France du 30/07/2022).

S'il est encore nécessaire de démonter l'alibi de la « ville du quart d'heure » du projet Paridis 21, il suffit d'examiner les isochrones 15 mn calculées sur le site Internet Géoportail de l'IGN pour un piéton pour chacune des deux adresses route de Paris et rue du Perray :



Isochrone 15 mn - mode piéton vers Paridis - 10 route de Paris, Nantes



Isochrone 15 mn - mode piéton vers Paridis - 114 rue du Perray, Nantes

A l'examen de ces cartes isochrones, qui pourrait imaginer un seul instant que les deux pétitionnaires, Compagnie de Phalsbourg et famille Chartier, vont investir 450 millions d'Euros pour créer « *surtout un projet de requalification urbaine, permettant la création d'une nouvelle polarité de quartier* » (cf. pièce n°4 - Présentation du projet, page 95) et satisfaire ainsi les besoins d'une population située à 15 mn en mobilités douces ?

Le retour sur investissement serait évidemment catastrophique et le but réel de l'opération est bien d'attirer de nouvelles clientèles sur une aire de chalandise la plus étendue possible, grâce à la multiplication de l'offre commerciale (enseignes et surfaces de vente) et des parkings (2355 places aujourd'hui, 4345 places de stationnement demain), clientèles qui seront susceptibles de compléter leur voyage à Nantes par des achats dans l'hypermarché Leclerc afin de « rentabiliser » leurs déplacements motorisés.

La concurrence ne va pas seulement s'exercer sur les pôles commerciaux secondaires au nord et à l'est de l'agglomération nantaise. Les commerces du centre ville seront certainement concernés bien que le dossier indique un impact « *minime et probablement nul* » (cf. pièce n°5 - Etude d'impact, page 802). La mise en place d'un comité d'enseignes avec notamment l'objectif de « *Mettre en avant les commerçants nantais, en leur proposant une exclusivité durant les premiers mois de commercialisation* » (cf. pièce n°4 - Description du projet, page 98) vient contredire la conclusion du chapitre 5.4.5.2.4 de l'étude d'impact (cf. pièce n°5, page 804) : « *Compte tenu de l'absence d'impact négatif du projet PARIDIS 21 sur les logements, l'économie, notamment la concurrence aux alentours, aucune mesure d'évitement ou de réduction d'impact n'est envisagée* ».

Alors pourquoi cette exclusivité sur la commercialisation des cellules commerciales pour les commerçants nantais si l'impact sur leur activité est nul ? Par pure philanthropie ? Il est permis d'en douter. Et si un commerçant nantais investit dans Paridis 21, sera-t-il enclin à garder une enseigne en centre-ville, probablement moins rentable et concurrencée par son enseigne à Paridis ? C'est une vraie menace pour le commerce du centre-ville, qui, contrairement à ce qu'énonce le dossier, ne se porte pas si bien que cela. Le taux de vacance des commerces en centre ville de Nantes était de 6,5 % (locaux en cours de négociation exclus) selon le Club de l'Immobilier de Loire-Atlantique en 2023 (Presse-Océan 18/12/2023). Et les fermetures récentes d'enseignes sont là pour l'attester : Burton, André, Camaïeu, Esprit, Hugo Boss, Casa, Habitat ...

L'augmentation de l'attractivité commerciale de la zone Paridis et de l'offre en places de stationnement, la création de 22 000 m² d'espaces tertiaires supplémentaires, vont entraîner une croissance des flux motorisés dans un espace urbain déjà problématique en termes de circulation. L'étude des déplacements et trafics routiers dans l'étude d'impact (chapitre 5.4.4.2.2, pièce n°5, pages 747 et suivantes) présente des conclusions peu étayées au regard de l'importance du sujet et qui, ajoutées aux développements techniques précédents peu compréhensibles pour le grand public, laissent planer un doute sur la situation future en périodes de pointe. On veut bien partager l'optimisme du rédacteur, mais la dissimulation des voitures par mise en souterrain des parkings ne suffira certainement pas à occulter les problèmes de saturation des voies du quartier.

Le projet a l'ambition de donner une part significative aux mobilités douces. On ne peut que s'en réjouir, mais ce n'est pas dans des sacs de vélo qu'il sera possible de transporter le contenu des caddies remplis dans l'hypermarché Leclerc, surtout pour la clientèle issue de la zone de chalandise à « 20 mn » de voiture. Il ne faut donc pas attendre un miracle en termes de report modal vers les mobilités douces dans ce type de zone commerciale géante.

On note la présence d'une voie partagée piétons / cycles traversant l'ensemble du site Paridis. Il est dommage que les concepteurs s'entêtent à vouloir faire cohabiter sur ce type de voirie mixte des usagers qui ont des pratiques différentes en matière de déplacement. Les cyclistes évoluent à des vitesses 2 à 3 fois supérieures à celle des piétons et recherchent des trajectoires directes autant que possible. Les piétons ont des trajectoires souvent aléatoires en pensant que l'espace leur est entièrement réservé. Les mauvais exemples d'espaces partagés piétons / cycles à Nantes (parvis de la gare SNCF nord, esplanades du château et du Bouffay), montrent les limites de cette vision idéalisée du partage d'un espace banalisé : les vélos slaloment dangereusement au milieu des piétons avec des risques de collision élevés. La voie partagée piétons / cycles est potentiellement accidentogène et doit être proscrite au profit d'une voie clairement identifiée pour les cyclistes.

La présence dans le programme d'un pôle de santé et d'une salle de spectacles est appréciable. Mais leur justification n'est pas étayée par une analyse technique dans le dossier d'enquête. Il s'agit là très probablement de la contrepartie que les pétitionnaires ont dû concéder lors de la co-construction du projet avec Nantes Métropole pour obtenir la validation d'un gigantesque projet commercial en CDAC et avoir la garantie que les permis de construire seraient acceptés par la collectivité.

2 - RAISONS SUR LA FORME

Du point de vue formel, le dossier soumis à l'enquête est problématique à plusieurs titres :

◆ Une demande d'autorisation environnementale incomplète

L'article R.181-13 du code de l'environnement décrit le contenu de la demande d'autorisation environnementale et précise notamment :

« *La demande d'autorisation environnementale comprend les éléments communs suivants :*

1° Lorsque le pétitionnaire est une personne physique, ses nom, prénoms, date de naissance et adresse et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, son numéro de SIRET, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande ; [...] ».

Or le dossier à la disposition du public sur la plateforme dématérialisée n'est pas conforme à cette exigence. La pièce n°1 - Identité du pétitionnaire, mentionne trois pétitionnaires, la SCI du Perray Haluchère, l'Immobilière Leroy-Merlin France et la SCI Flash, mais sans indication de numéro SIRET, ni de la qualité du signataire de la demande. **Elle n'est donc pas recevable en l'état.**

Certes, en cherchant bien, on peut trouver ces informations dans les formulaires CERFA des dossiers de demande de permis de construire. Mais s'agissant de dossiers distincts pour des demandes distinctes accordées par des autorités administratives différentes, chaque dossier doit être complet selon la réglementation applicable.

Enfin, il faut souligner que l'identité des pétitionnaires indiquée en pièce n°1 n'est pas la même que celle figurant en tête du dossier de demande d'autorisation environnementale (pièce 00 - Sommaire et préambule) pour deux d'entre eux : SNC Paris Gestion et SARL Compagnie de Phalsbourg. Il est donc légitime de s'interroger sur le flou régnant quant au porteur réel du projet et les liens qui existent entre ces différentes entités. Si la pièce n°1 du dossier de DAE avait été renseignée de façon complète, on n'en serait pas à se demander qui seront les bénéficiaires réels de l'autorisation environnementale.

◆ Une vulgarisation insuffisante du dossier pour le public

Les pièces de la demande d'autorisation environnementale (DAE) comportent de nombreuses illustrations sensées éclairer le public sur le projet et ses implications. Malheureusement, beaucoup de ces figures ne sont pas légendées, ou de façon incomplète, rendant leur compréhension problématique pour le public.

Les pièces de la DAE comportent des passages surlignés en vert sans qu'aucune explication de cette présentation ne soit fournie. Ce n'est qu'en consultant le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale du 20 novembre 2023, que l'on comprend qu'il s'agit de compléments d'information apportés au dossier par rapport à une précédente version qui avait fait l'objet d'un premier avis de la MRAe le 28 novembre 2022.

L'étude d'impact (pièce n°5 du dossier de la DAE) indique chapitre 5.1 page 260, que le résumé non technique prévu au 1° du II de l'article R.122-5 du code de l'environnement, « *est présenté dans la pièce 8 page 31* ». La pièce 8 est constituée d'annexes mais en aucun cas du résumé non technique de l'étude d'impact.

De même, la présentation du projet au chapitre 5.2 page 260 dans l'étude d'impact renvoie « *au chapitre 4 page 40* ». Là encore, difficile de savoir où il faut aller le consulter, la page 40 du dossier de la DAE (cf. pièce n°0 - Présentation non technique) étant la « *Figure 6 - Détail des réseaux EP et des ouvrages de régulation* », suivie de la « *Synthèse de l'état initial du site et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet* ».

Avec de la perspicacité, le lecteur trouvera le résumé non technique en pièce n°0, renommée « Présentation non technique », et la présentation du projet en pièce n°4 - Description du projet.

Ces manques de rigueur dans la structuration et la présentation du dossier sont inacceptables et incompréhensibles au regard d'un projet de cette ampleur. Les pétitionnaires auraient voulu embrouiller le public qu'ils ne s'y seraient pas pris autrement.

3 - EN CONCLUSION

Le projet Paridis 21 est une opération de grande ampleur de concentration commerciale masquée derrière une façade de recomposition urbaine. Le dossier n'apporte pas la démonstration de la nécessité des importantes extensions commerciales prévues. Ce projet va :

- perpétuer un modèle économique incitant à la sur-consommation ;
- accroître les déplacements motorisés dans une aire de chalandise dépassant largement les 20 mn en voiture ;
- aggraver les conditions de circulation du secteur ;
- impacter négativement l'environnement par ses effets induits : pollution de l'air, bruit, contribution au réchauffement climatique ;
- entrer en concurrence et fragiliser les pôles commerciaux secondaires, principalement des territoires au nord et à l'est de l'agglomération nantaise ;
- induire des effets négatifs sur le commerce de centre ville nantais.

Le besoin de requalification urbaine du site Paridis est certain. Mais le projet présenté ne répond pas de façon satisfaisante aux besoins de logements de Nantes et de son agglomération qui sont urgents et importants. Ce projet fait la part trop belle aux extensions commerciales et aux bureaux pour en faire un véritable quartier multi-fonctionnel et à échelle humaine.

Contribution n°68 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 18h30

Prévoyez les accès cyclables et des parkings à vélo accessibles et sécurisés.

Contribution n°69 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 17h20

Quel équilibre commercial du quartier, de la ville ? Est-ce que l'on souhaite encourager les acteurs locaux, les circuits courts et la ville de proximité, du "quart d'heure" agréable à vivre ou les géants du commerce qui attirent de moins en moins ?

Ce projet, ne va-t-il pas totalement à l'inverse de ce qu'il faut faire pour éviter au maximum l'usage de la voiture et ses émissions néfastes en agglomération urbaine ?

Quelles dessertes de cette zone par des transports en commun sont prévues ?

A-t-on pensé à la construction de cinémas ?

Contribution n°70 (Web)

Proposée par Jean Luc Vrignon

(jeanluc.vrignon@orange.fr)

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 19h14

Adresse postale : Guémené-Penfao, France 44290 GUEMENE PENFAO

Bonjour,

Je suis membre du CA de l'association Collectif Carrière Tahun et de la FNE 44

Dans le dossier, il n'y a pas les volumes de matériaux qui seraient produits pour réaliser ce projet. Quels sont les coûts énergétiques, les coûts carbone nécessaire à leur fabrication, leur transport et leur mise en place ?

De plus, il est précisé que ce chantier va générer 460 000 Tonnes de gravats, le recyclage est préconisé mais la seule mention en application est la carrière de Coueron. Or remblayer une carrière n'est pas un recyclage.

Ces deux externalités ne sont donc pas étudiées sérieusement. Il n'y a pas là sobriété des matériaux, ce qui va à l'encontre de la transition énergétique et écologique.

De même, quel sera le coût de la maintenance de ces bâtiments et infrastructure ? Coût énergétique et écologique ? Rien n'est indiqué.

Il est aussi évident que ce type de projet dit économique ne correspond plus à une demande sociétale, demande aussi en transition. Les arguments très classiques que l'on retrouve dans les enquêtes publiques datant d'une vingtaine d'années, sont ici répétés et repérés. Il n'y a aucune prospective. C'est vraiment une étude économique à plat, une justification jaunie par le temps pour un projet d'une époque passée et remise en question.

Donner un avis défavorable à ce projet serait vraiment donner un allant à un autre type d'économie bien plus intégrée à la cité et aux nouveaux modes de vie. Merci

Contribution n°71 (Web)

Proposée par Jésus Julien

(jjdeus@hotmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 10h23

Adresse postale : 8 rue du Fezzan 44300 Nantes

La bétonisation des sols, l'augmentation du trafic routier inhérentes à l'extension d'un centre commercial ne sont elles pas des décisions anachroniques en 2024 en contradiction avec les objectifs locaux et nationaux de diminution du trafic routier et de favoriser les petits commerces et le local?

Y a t il un besoin d'extension du centre commercial exprimé par les nantais?

Le politique serait il perméable au désir de certains promoteurs au détriment des habitants et électeurs ?

Contribution n°72 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 13h59

Par une expérience de pensée, essayons d'imaginer à quoi pourrait ressembler les emplettes en 2040.

Je suis dans mon canapé et j'enfile un casque de réalité virtuelle. Je me connecte au Métavers et m'introduis dans un magasin digital où une charmante vendeuse dotée d'IA m'accueille. Ses conseils sont très pertinents ; elle arrive à me faire dépenser la totalité de mon budget. Une fois mes achats réglés, le colis est préparé par un robot dans un immense entrepôt puis livré chez moi par drone.

Un avenir peu désirable et dévastateur pour l'emploi.

Sans tomber dans la caricature, je crois que ce projet Paridis 21 préservera pour de nombreuses années le commerce traditionnel et les emplois locaux. Ma fille effectue actuellement son BTS en alternance dans une boutique de Paridis. Je suis très heureux qu'un commerçant l'ait acceptée. Je ne compte pas sur les GAFAM pour lui offrir un travail plus tard, alors j'appuie ce projet qui n'est peut-être pas parfait mais qui garantira des emplois pérennes à des milliers de familles.

Contribution n°73 (Web)

Proposée par Christine
(christine.landry@dbmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 15h40

Habitante du quartier, je suis inquiète de ce projet porté par un entrepreneur privé sans réputation de philanthropie. Ce projet ne semble pas tenir compte des enjeux contemporains de développement urbain dans le contexte du réchauffement climatique, ni de protection de l'environnement, ni enfin de développement économique à échelle humaine. Ce projet soulève de nombreuses questions que vous voudrez bien trouver en pj.

Je vous remercie de bien vouloir utiliser tout votre pouvoir pour le faire évoluer en profondeur afin que dans 10 ans, il ne contribue pas à la dégradation de notre environnement et à la construction d'une ville qui supprime les maillages à échelon humain au profit d'entités géantes.

1 document associé

contribution_73_Web_1.pdf

Projet Paridis 21 :

1. Une demande de "Dérogation Espèce Protégée" a été instruite par le CSRPN sur ce projet PARIDIS. Le CSRPN donne un avis favorable le 09/11/2023 en énonçant clairement les carences du projet : "Le CSRPN relève que le projet n'est pas correctement justifié concernant le besoin en commerces. Les premiers inventaires sont anciens et les plus récents ont été réalisés avec de mauvaises conditions météo. Il est difficile de vérifier si les impacts ont bien été évalués. Entre-autre, les enjeux ont été minimisés sur l'espace de prairie mésophile qui n'est pas compensée. Il y a un manque d'ambition concernant les mesures compensatoires et il manque d'informations sur la gestion des mesures compensatoires qui seront éventuellement mise en place. La mesure d'accompagnement sur la prairie doit devenir une mesure de compensation. Il est nécessaire de prévoir d'utiliser une palette végétale locale dans les espaces qui vont être créés. Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable assorti des remarques ci-dessus"

La conclusion est totalement incompréhensible! Des espèces protégées n'ont pas été recensées ni compensées. Des inventaires faune contradictoires sont à réaliser dans les friches .

→ **La DEP est à revoir, est ce bien prévu ?**

2. Sur 20 hectares il est indiqué que 6.2 hectares d'espaces paysagers seront aménagés, source LE MONITEUR 22 septembre 2023 selon Jean Marc Bichat, architecte urbaniste du grand projet route de Paris pour l'atelier Germe & Jam. Dans la délibération au conseil métropolitain du 8 10 21 il est question de 5 hectares d'espaces paysagers dont 3.5 hectares de pleine terre.

→ **Est ce prévu de :**

Compenser la destruction des pins existants sur la parcelle de 20 hectares?

Valoriser les espaces existants non imperméabilisés et non leurs destructions?

3. Notre quartier n'a nullement besoin d'un nouveau centre commercial. Nantes et sa métropole sont en tête du classement national, ayant le plus grand nombre de centres commerciaux.

→ **Quelles sont les données qui permettent de justifier ce projet qui va à l'encontre du principe de sauvegarde des petits commerces locaux ?**

→ **Un recensement et une étude d'impact sont-ils prévus pour mesurer les répercussions sur les commerces des alentours ?**

4. L'agrandissement du centre commercial va augmenter la fréquentation. Ce sont déjà chaque jour des milliers de clients qui s'amassent dans les rayons tenus pour la majeure partie par des salariés peu qualifiés, jeunes, étudiants à temps partiel, intérimaires.

→ **Ces travailleurs modestes et les salariés de l'entreprise ont-ils été consultés sur le projet d'agrandissement ?**

--> **de quelle manière leurs conditions de travail fatigantes (sous les néons, dans le bruit et dans le fourmillement constant des allers venues des clients) ont-elles été prises en considération dans le projet ?**

5. → **Dans le cas d'une imperméabilisation supplémentaire de 1 hectare, les risques d'inondations vers l'Est de la parcelle ont-ils été correctement évalués?**

6. → **Les distances entre les nouvelles constructions et les constructions existantes seront-elles suffisamment espacées pour permettre d'atténuer les nuisances?** Une double rangée d'arbres feuillus dense serait idéal à la fois pour traiter le visuel, l'acoustique et contribuer à dépolluer l'air.

7. Actuellement le secteur est saturé de voitures. L'absence de projet de transport collectif pour aller dans ce nouveau quartier est choquante. Le projet futur fait état de 4500 places de parkings soit 2000 de plus qu'aujourd'hui.

→ **Quid de la gestion des flux, risque d'embouteillage monstre porte de Carquefou ?**

8. Le bilan carbone du projet est il disponible?

9. Au vu des destruction annoncée, les impacts sonores ne seront pas négligeables.

→ Quelles solutions pour limiter la gêne des habitants actuels (Poussières, particules fines, transports, acoustique...)?

Contribution n°74 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 18h15

Très bon projet pour rénover le quartier avec commerces et logements.

Contribution n°75 (Web)

Proposée par Jacques Ruaud

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 18h43

Il est scandaleux de raser 300 pins de 30 ans d'âge et en pleine terre, qui fournissent une réduction d'îlot de chaleur actuellement. Les conserver encore 30 ans, afin de voir pousser les prochains arbres jusqu'à leur action de réduction d'îlots de chaleur permettrait de réduire le futur îlot de chaleur dans un premier temps.

La version proposée n'est rien d'autre que la création de 20ha en îlot de chaleur pour les 30 ans à venir !

Tous les arbres plantés devraient l'être en pleine terre, et non pour 124 d'entre eux, enterrés dans le béton ou sur du béton en bac isolé, au niveau du parking actuel ! Ils deviendraient alors autonomes en arrosage et nutriments et auraient la possibilité de grandir et de vivre 30 ans vu l'évolution du climat actuel.

Quand le tronçon inondable du périphérique porte de Gêvres en pleine zone humide va-t-il être transformé en pont routier sur pilotis, afin de procurer un périphérique fonctionnel toute l'année ? Cet ouvrage est prioritaire sur le doublement du pont de Bellevue pour l'agrandissement de Paridis.

Les zones humides sur la zone doivent être conservées telles quelles. Il est possible de construire à côté. Comme ça, il n'y a pas besoin de les compenser. Comment la construction d'espace commercial peut être prioritaire sur la destruction de ces zones très importantes pour demain ?

Contribution n°76 (Web)

Proposée par Olivier

(oliviercotenceau@wanadoo.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 19h01

Adresse postale : 10, rue de Baccarat - 44300 Nantes 44300 NANTES

Etant habitant d'un quartier proche de PARIDIS, et en contact direct avec la circulation croissante passant devant chez moi, je ne comprends pas l'utilité ce proJet d'extension du Centre Commercial PARIDIS qui devient de plus en plus une "usine à vendre".

Comment peut-on, dans le contexte actuel, encore penser de tels projets poussant de plus en plus à la consommation et à l'opposé des idées "responsables" annoncées partout?

Je suis opposé à ce projet,

Cordialement,

O.COTTENCEAU

Contribution n°77 (Web)

Proposée par Maël Paulay

(mael.paulay@icloud.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 19h32

Adresse postale : 10 Rue Viviane Forrester 44300 Nantes

Très beau projet pour la ville et la zone qui va augmenter son attractivité et son confort de vie pour les habitants environnants

Contribution n°78 (Web)

Proposée par Riou Céline

(celine.riou1976@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h59

Adresse postale : 4 bis rue Saint Donatien 44000 Nantes

Est-il prévu quelque chose pour le stationnement les jours de matchs à la Beaujoire?

Contribution n°79 (Web)

Proposée par ACEL (Amis de la Confluence Erdre/Loire)
(confluencesaupin@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h53

Nouveau projet commercial Paridis
Enquête publique
5 février au 8 mars 2024
Contribution de l'ACEL
(Amis de la Confluence Erdre/Loire)

Données du projet :
Surface : une vingtaine d'hectares
25 000 m² de surfaces de vente supplémentaires
22000 m² de bureaux
280 logements
Abattage prévu de 300 arbres.

Qu'est-ce qui est acceptable dans ce projet ? RIEN
Qu'est-ce qui cloche dans ce projet ? TOUT

L'agglomération nantaise a-t-elle besoin de nouvelles surfaces commerciales de grande distribution ? NON

- elle est déjà particulièrement bien dotée en la matière : elle est ceinturée par une dizaine d'hypermarchés dont 6 Leclerc.
- à quels besoins nouveaux répondrait ce nouveau centre commercial ? A un moment où la demande s'oriente vers les circuits courts, le commerce de proximité, l'e-commerce et la Ville du 1/4 d'heure, la question mérite d'être posée.
- un autre hypermarché est présent à proximité et il constitue avec le Paridis actuel une offre suffisante pour répondre à l'essentiel des besoins des quartiers Est, malgré l'augmentation du nombre d'habitants. Le surplus de besoins doit être recherché grâce à l'implantation de nouveaux commerces de proximité qui doit être favorisé.
- une surface de grand magasin de bricolage est prévue, alors qu'il existe déjà une autre enseigne de ce type à proximité.
- la création de ce nouveau centre commercial risque d'inciter à une surenchère de développement de la part des concurrents déjà installés, avec toutes les conséquences nuisibles que l'on devrait éviter à tous prix.

L'agglomération nantaise a-t-elle besoin de nouveaux bureaux ? NON, en tous cas pas dans l'immédiat.

- la construction de nouveaux bureaux créerait un appel d'air pour la venue de nouveaux habitants qu'on ne saura pas comment loger puisqu'on n'arrive déjà pas à loger ceux qui sont déjà là.
- il faut donc créer un moratoire sur la construction de bureaux tant qu'on n'aura pas réussi à construire suffisamment de nouveaux logements pour loger les habitants de l'agglomération nantaise.

L'agglomération nantaise doit-elle favoriser l'amplification de la circulation de voitures dans un secteur déjà bien saturé ? NON

- la construction d'un nouveau centre commercial de cette ampleur va induire des flux de circulation nouveaux dans un secteur qui constitue une entrée/sortie de ville, à proximité du périphérique déjà saturé à certaines heures.
- c'est le choix du « tout voiture » qui est fait puisqu'on sait que l'accès prioritaire à ce nouveau centre commercial, se fera par la voiture (la construction de 2800 place de parking supplémentaires en est la preuve).
- où est passée « la Ville du 1/4 d'heure » si chère à nos élus ?

L'agglomération nantaise a-t-elle besoin de nouveaux logements ? OUI

- et c'est là la priorité absolue, celle qui doit passer avant la construction de surfaces commerciales, de bureaux et de parkings.
- le peu de surfaces constructibles encore disponibles mis en regard du manque de logements, notamment sociaux, abordables pour les familles et les jeunes, impose de faire des choix en faveur de ceux-ci.
- sur la vingtaine d'hectares prévus pour ce projet d'extension, ne construire que 280 logements montre bien que, malgré les discours officiels, ce n'est pas ce choix qui a été fait.

Le projet a-t-il reçu l'approbation des habitants du quartier , NON

- a aucun moment, les habitants du quartier n'ont été informés, consultés.
- bien qu'il s'agisse d'un projet en majorité privé, son ampleur et son impact sur la vie des habitants du quartier, aurait nécessité une large concertation qui n'a pas jamais eu lieu.

En conclusion, notre Association se prononce pour le rejet total de ce projet qui ne répond en rien aux nécessités du moment et qui va même à l'encontre de celles-ci.

Contribution n°80 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h55
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Notre quartier n'a nullement besoin d'un nouveau centre commercial. Nantes et sa métropole sont en tête du classement national ayant le plus grand nombre de centres commerciaux. Quelles sont les données qui permettent de justifier ce projet qui va à l'encontre du principe de sauvegarde des petits commerces locaux indépendants mis en avant par NANTES METROPOLE ?

Contribution n°81 (Web)

Proposée par association ARALB

(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h09

Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Le vote au conseil métropolitain a eu lieu le 8 octobre 2021. Ce vote a recueilli 48 votes pour, 17 contre et 31 abstentions, compte tenu de ce passage très serré, des réunions publiques avec la CNDP seront-elles proposées pour permettre à la démocratie de respirer ? Un dialogue citoyen sera t il organisé ?

Contribution n°82 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h16
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Le 8 octobre 2021, lors du vote au conseil métropolitain, il était question de 370 logements sur 20 hectares. Il est annoncé aujourd'hui 280 logements. Tout cela est flou.

Y a-t-il un troisième permis de construire voire un quatrième à venir, ou d'autres ? Si oui, pourquoi consulter la population sur un projet non finalisé ? Cette enquête publique n'est elle pas juridiquement contestable sur ce point ? Les 90 logements restants seront ils bien construits sur cette même parcelle de 20 hectares ? Si non, y a t il des projets connexes non encore évoqués lors de cette enquête publique ?

Contribution n°83 (Web)

Proposée par association ARALB

(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h24

Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Faune - 31 espèces d'oiseaux ont été recensées dont 24 espèces protégées comprenant 3 patrimoniales (Bouscarle de Cetti, Verdier d'Europe et Chardonneret élégant).

Nous notons l'évidence d'une insuffisance des mesures Éviter - Réduire - Compenser.

Comment les porteurs du projet compenseront les terres naturelles détruites, la biodiversité détruite et en particulier la zone humide détruite située le long du périphérique ?

Contribution n°84 (Web)

Proposée par SPECQUE Matthieu
(matthieu.specque@laposte.net)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h42
Adresse postale : 42 Bd Professeur René AUVIGNE 44300 NANTES

Bonjour,

La route de Paris est déjà actuellement souvent saturée par la circulation.
Avec le projet PARIDIS 21, il y aura encore plus de voitures, d'embouteillages et de nuisances pour les habitants du quartier d'autant plus qu'aucun aménagement routier n'est prévu dans le projet pour désengorger la route de Paris et les accès du périphérique.
Merci pour votre prise en compte.

Contribution n°85 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h45
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Le projet PARIDIS 21 prévoit "une reconquête du milieu par le végétal avec l'eau comme repère".

Pour être en cohérence avec cette ambition forte et ambitieuse, conserver la zone humide existante et la zone perméable le long du périphérique nous semble essentiel pour y répondre.

Sur 20 hectares il est indiqué " 6.2 hectares d'espaces paysagers seront aménagés", source LE MONITEUR 22 septembre 2023 selon Jean Marc Bichat, architecte urbaniste du grand projet route de Paris pour l'atelier Germe & Jam.

Dans la délibération au conseil métropolitain du 8 octobre 2021 il était question de 5 hectares d'espaces paysagers dont 3.5 hectares de pleine terre. Tout cela est flou.

D'après les données des PC étudiés, les porteurs du projet proposent bien d'imperméabiliser plus d'un hectare supplémentaire par rapport à aujourd'hui.

Nous rappelons que NANTES METROPOLE entend lutter contre l'étalement urbain dès à présent. Nous voyons ici une incohérence.

Les bâtiments prévus à cet endroit, voir en PJ (Décathlon et Boulanger sauf erreur), pourraient ils être déplacés ailleurs, par exemple en réhaussant les hauteurs de certains bâtiments commerciaux centraux de manière à éviter l'étalement urbain à cet endroit? Ou tout simplement prendre la place de bureaux prévus en trop grand nombre.

1 document associé
contribution_85_Web_1.png



Zenit
Hôtel-Résidence
3.5 ★
3 é

Perray

Chem. de la Bare

Rue du Perray

Rue du Perray

Centre nantais
de journalisme

Contribution n°86 (Web)

Proposée par LEAUTE Vincent

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h46

Adresse postale : 15 Avenue de Bourgogne 44300 NANTES

Les porteurs du projet PARIDIS se targuent de favoriser les mobilités actives et les transports en commun. Dans les faits, ils construisent 4 niveaux de parking souterrains, soit environ 2800 places supplémentaires. Le projet présenté acte une augmentation du trafic routier de la surface commerciale de plus de 50% en heure de pointe de semaine et de plus de 40% en heure de pointe du samedi. Ce complexe serait desservi à 75% par la route. La congestion du trafic routier est prévue : « des difficultés significatives seront cependant à attendre le vendredi soir sur la section Sud de la route de Paris ». La réponse apportée à cette augmentation de flux, c'est le doublement du Pont de Bellevue (aucune programmation de travaux n'est actée par l'Etat à ce jour). En réalité, le but est d'attirer des consommateurs venant de zones de chalandises toujours plus éloignées de PARIDIS. D'où un asphyxie programmé du quartier NANTES ERDRE- Perray- Batignolles qui va devenir dans les 5 ans qui viennent une zone où il ne sera plus possible de se déplacer quelque soit l'heure. UN PROJET AUX ANTIPODES DES ASPIRATIONS DE LA POPULATION.

Contribution n°87 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h57
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Centres commerciaux:

Emmanuel Macron, lui-même, s'est positionné concernant les centres commerciaux d'hyperconsommation :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville »*. Ce projet n'est il pas parfaitement anachronique ?

*<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/coup-d-arret-a-l-expansion-des-zones-commerciales-20200705>

Quel équilibre commercial du quartier ? Est-ce que l'on souhaite encourager les acteurs locaux, les circuits courts et la ville de proximité, du "quart d'heure" ou les géants du commerce ?

Nous y voyons des incohérences dans ce que dit le chef de l'Etat mais aussi dans ce qu'annonce NANTES METROPOLE quand elle indique être "au plus proche du commerce"

1 document associé

contribution_87_Web_1.png



**Au plus près des
commerces**

Contribution n°88 (Web)

Proposée par SPECQUE Matthieu
(matthieu.specque@laposte.net)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h30
Adresse postale : 42 Bd Professeur René AUVIGNE 44300 NANTES

Bonjour,

Les déplacements et les stationnements pour les vélos sont présentés dans le projet PARIDIS 21 comme par exemple les coupes des voiries avec des pistes cyclables isolées.

Cependant, les pistes cyclables ne semblent pas continues sur l'ensemble du projet d'après les vues en plan, ni adaptées aux niveaux des carrefours autour du projet.

Merci pour la prise en compte

Contribution n°89 (Web)

Proposée par CHRISTOPHE
(chris.prat99@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h14

Adresse postale : 27 RUE DE MOURZOUK 44300 NANTES

Habitant au Grand Clos, je souhaite m'opposer au projet Paradis 21 qui est un projet qui va contre les valeurs actuelles. A savoir, petits commerces, circuit court, et surtout création d'un plus grand parking qui amènera les gens à prendre encore plus leur voiture.

Contribution n°90 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h17

Les besoins des habitants du quartier ont-ils été étudiés? Si oui comment?
En tant qu'habitants nous n'avons assisté à aucune concertation,
dialogue et malgré des engagements de la maire de Nantes de dialogue citoyen

Contribution n°91 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h35

Le Projet Paridis 21 va augmenter inéluctablement la circulation routière déjà saturée dans ce secteur.

Quels aménagements sont prévus pour désengorger la route de Paris et les voiries y débouchant : rue du Perray, boulevard du professeur Auvigné.

Par ailleurs, je suis étonné que le doublement du pont de Bellevue , évoqué dans le projet, puisse apporter une amélioration de la circulation.

Si oui, à quelle date sont prévus les travaux?

Contribution n°92 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h39

Quelles sont les données qui permettent de justifier ce projet qui va à l'encontre du principe de sauvegarde des petits commerces locaux ?

Notre quartier n'a nullement besoin d'un nouveau centre commercial. Nantes et sa métropole sont en tête du classement national ayant le plus grand nombre de centres commerciaux.

Contribution n°93 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h40

Les habitants étaient demandeurs d'un cinéma de quartier?
Où est il prévu?

Contribution n°94 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h42

Lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé?

Contribution n°95 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h43

Un parking R-4 enterré est prévu, n'y a-t-il pas de risque d'endommager durablement les sols et les nappes phréatiques dans cette zone?

Contribution n°96 (Web)

Proposée par Henri COPIN Association du Grand Clos
(henri.copin45@orange.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h44

L'analyse du projet révèle des points très inquiétants : une opération commerciale orientée vers un nouveau développement de l'hyper distribution, des logements en trop petit nombre à l'heure où on en manque, une idéologie de consommation surdopée à l'heure où l'on prend des mesures destinées à freiner l'invasion des produits à très bas coût, une surenchère de la circulation automobile à l'heure où on cherche à la contrôler voire à la réduire, une mise à mort programmée de ce qui reste de commerce en centre ville et dans l'existant du quartier concerné, une absence totale de concertation réelle avec les habitants, une communication biaisée et masquée de la Ville et de la Métropole qui soutiennent le projet, un impact climatique non traité, sans approche des problématiques actuelles.

Ce projet pose de nombreuses questions, liées à tous ces points, entre autres : quel impact réel sur le quartier et sur le Centre ville de Nantes, en terme de réponses aux besoins de proximité ? en terme d'impact de la circulation automobile déjà asphyxiante ? qui croit que l'on va à Leroy ou Leclerc à vélo ? où se loger, où prendre l'air pour se rafraîchir en canicule ? sûrement pas dans les allées d'une galerie commerciale...

Je joins à ce courrier une contribution lue sur le site, que je me permets de reprendre pour les analyses très détaillées que j'approuve fortement.

En conclusion : on ne sauvera ni l'emploi ni la ville ni le mieux être quotidien en multipliant les galeries commerciales. Copie à reprendre de fond en comble, pour l'orienter vers le mieux vivre des citoyens.

1 document associé

contribution_96_Web_1.pdf

Objet : enquête publique unique portant sur :

- la demande d'autorisation environnementale unique (autorisation loi sur l'eau avec étude d'impact au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement et demande de dérogation « espèces et habitats protégés ») ;
- le permis de construire pour les travaux situés 10 route de Paris, 44305 Nantes ;
- le permis de construire pour les travaux situés 114 rue du Perray, 44305 Nantes.

Madame la Présidente et Messieurs les membres de la commission d'enquête,

Je vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable sur le projet Paridis 21 dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'autorisation environnementale unique, le permis de construire pour les travaux situés 10 route de Paris, 44305 à Nantes et le permis de construire pour les travaux situés 114 rue du Perray, 44305 à Nantes.

1 - RAISONS SUR LE FOND

Après lecture attentive du dossier d'enquête, il apparaît que le projet Paridis 21 est une nouvelle opération d'extension et de concentration commerciale de grande ampleur sur le site existant, visant à relancer un modèle de zone commerciale en perte de vitesse. Elle se garde bien de toucher au temple de la consommation qu'est l'hypermarché Leclerc, reposant sur les deux piliers des flux automobiles et de l'offre de places de parking.

Alors que l'économie des ressources de la planète et la lutte contre le réchauffement climatique nécessitent d'aller vers un modèle de société basé sur la sobriété (de ressources, de déplacements, d'énergie) ce projet est une fuite en avant, sans remise en cause du modèle de l'offre commerciale toujours croissante destinée à susciter la sur-consommation.

La justification du projet Paridis 21 s'appuie sur le constat du déséquilibre commercial entre l'ouest et l'est de l'agglomération nantaise et la nécessité d'un rééquilibrage (cf. DAE, pièce 00 - Sommaire et préambule, page 23 ; pièce n°4 - Description du projet, page 99). Ainsi, le projet Paridis 21 prétend résoudre l'hypertrophie commerciale de l'ouest nantais (Atlantis, route de Vannes), avec tous ses effets induits négatifs en termes de multiplication des déplacements motorisés, de congestion automobile, de nuisances environnementales (bruit, pollution de l'air) et de contribution au réchauffement climatique, en reproduisant à l'est de Nantes le même schéma de concentration commerciale qui sera la source de problèmes identiques.

Le projet Paridis 21 met en avant sa compatibilité avec les documents de planification (SCoT, PLUm) et en tire un argument de légitimité. Mais il faudrait être naïf pour ne pas comprendre que l'OAP sectorielle « Paridis » du PLUm a été taillée sur mesure afin que les pétitionnaires puissent réaliser leur projet. Le PLUm a en effet été approuvé par le Conseil métropolitain le 5/04/2019, mais l'OAP sectorielle « Paridis » a été modifiée plus récemment par une procédure de modification simplifiée approuvée en Conseil métropolitain le 16/12/2022, soit après les huit années de co-construction du projet « Paridis 21 » avec Nantes Métropole.

Certes, le projet va se développer sur un site en quasi totalité artificialisé, duquel il n'y a pas grand-chose à sauver du point de vue environnemental, tant il a été abîmé par des hectares minéralisés de parkings et de surfaces commerciales. Vouloir transformer une zone commerciale périphérique des années 1980 en un quartier multifonctionnel est tout à fait louable, encore faut-il qu'il ne s'agisse pas d'un simple paravent.

Le projet est paré de bonnes intentions (cf. note chapeau du dossier : « quartier apaisé et inclusif dans la ville des courtes distances, mixité pour un cœur de quartier, accès en mobilités douces, développement durable »), mais il s'agit bien de créer 25 000 m² de surfaces de vente supplémentaires dont la nécessité est loin d'être démontrée :

- Un nouveau magasin de bricolage Leroy-Merlin de 11 000 m² : en quoi est-il nécessaire sur ce secteur nord-est de l'agglomération où existe déjà un Castorama sur le site de La Beaujoire à 1 km à vol d'oiseau ? Le dossier n'apporte aucune justification tangible.
- Si Décathlon a besoin de surface supplémentaire qui nécessiterait sa démolition / reconstruction, pourquoi avoir fermé le Décathlon de Ragon à Treillières en juillet 2023 avec ses 4 000 m² de surface de vente, situé à seulement 7 km à vol d'oiseau et à une dizaine de minutes en voiture ?
- Boulanger déjà existant, mais démolit et reconstruit, juste pour céder la place à Leroy-Merlin ?

Le dossier est quasi-muet en termes de justification de ces deux démolitions / reconstructions. Il est évoqué des m² supplémentaires (mais combien ? cf. page 802 de la pièce n° 5 - étude d'impact), sans vraiment qu'il soit démontré un bilan positif coûts / avantages de ces opérations, notamment du point de vue environnemental (déchets produits, consommation de ressources, bilan carbone).

Le projet Paridis 21 met en avant la construction de 281 logements, dont 35 % de logements sociaux et abordables. C'est un point positif mais qui n'est pas à l'échelle de la problématique de l'agglomération nantaise. Le programme local de l'habitat de Nantes Métropole 2019-2025 avait fixé un objectif de production de 6000 logements neufs par an, mais cet objectif est très loin d'être atteint. Par ailleurs, près de 39 000 personnes sont actuellement en attente d'un logement social (ou d'une mutation) sur l'aire de Nantes Métropole. Moins de surfaces commerciales et de bureaux, et plus de logements aurait été la signature d'une véritable mutation du site vers un quartier de ville multifonctionnel.

Le projet Paridis 21 se réclame de la « ville du quart d'heure », c'est à dire « réunir, à un quart d'heure de chez soi à pied ou en mobilité active, l'ensemble des éléments qui font que l'on est plus ou moins heureux. C'est-à-dire habiter, travailler, s'approvisionner, se soigner, s'éduquer, avoir des loisirs » (cf. pièce n°4 - Description du projet, page 100).

La réalité semble bien éloignée de ce principe. Le dossier montre en effet (pièce n°4 - Description du projet, page 117) une aire de chalandise (temps d'accès maximum de 20 mn pour la majorité de la clientèle avec barrières géographiques et/ou psychologiques) s'étendant essentiellement vers le nord et l'est (sud de Nort-sur-Erdre et ouest d'Oudon), à 30 mn en voiture :

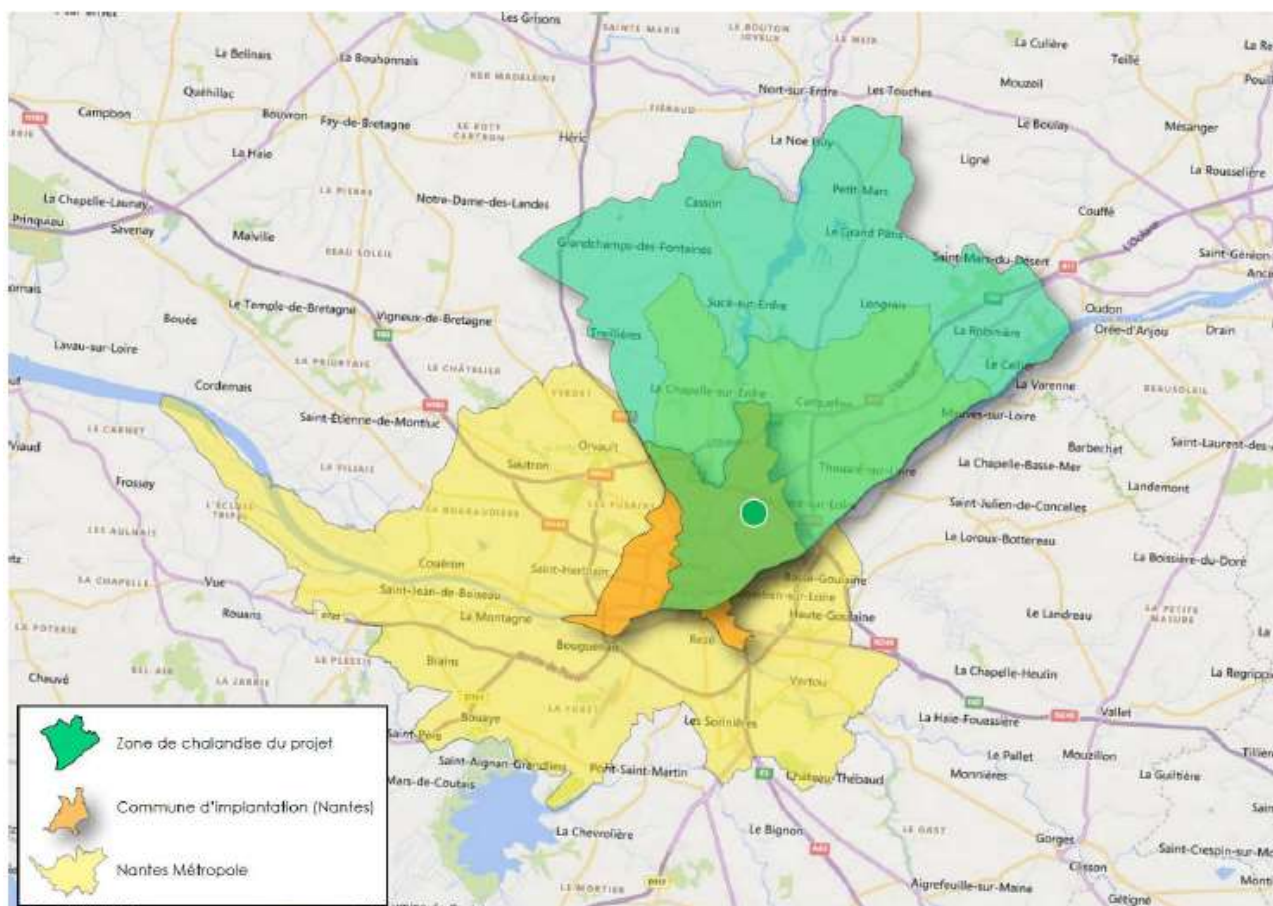
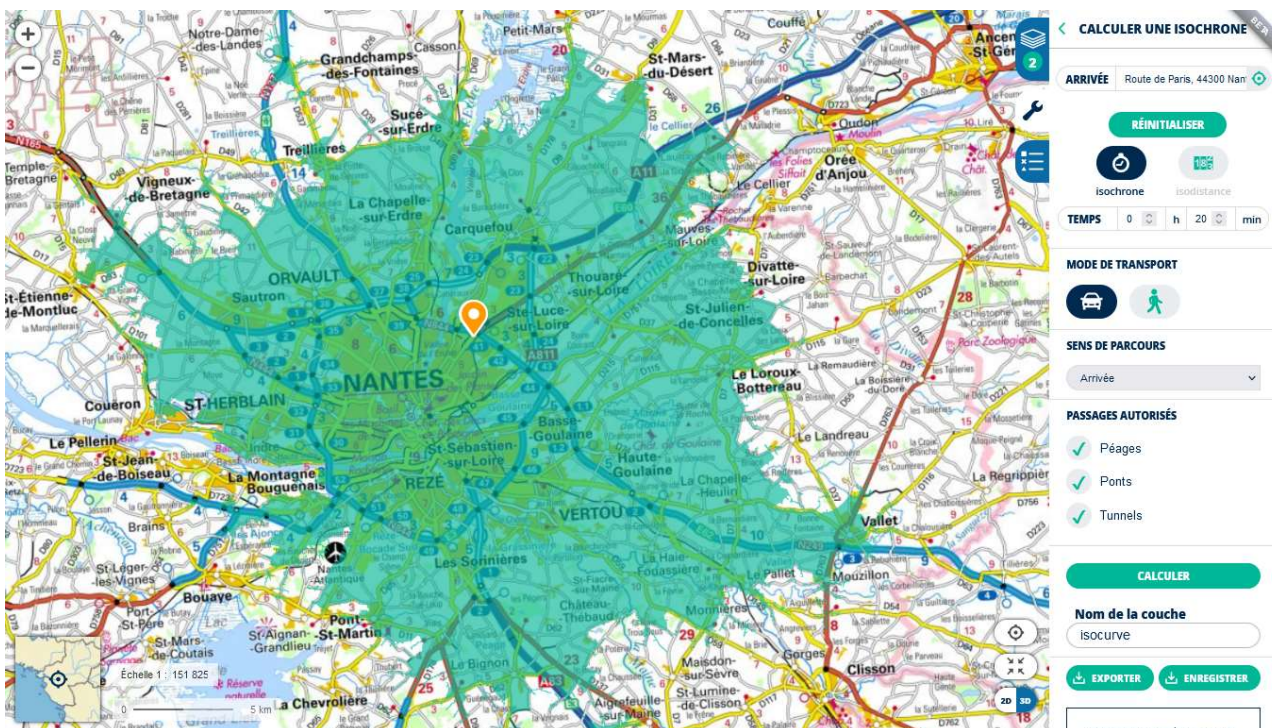


Figure 16 : Zone de chalandise du projet

Source : DAE, pièce n°4 - Présentation du projet, page 117

L'exercice de calcul de l'isochrone 20 mn en voiture pour accéder au site Paridis sur le site Internet Géoportail de l'IGN montre une aire sensiblement différente :



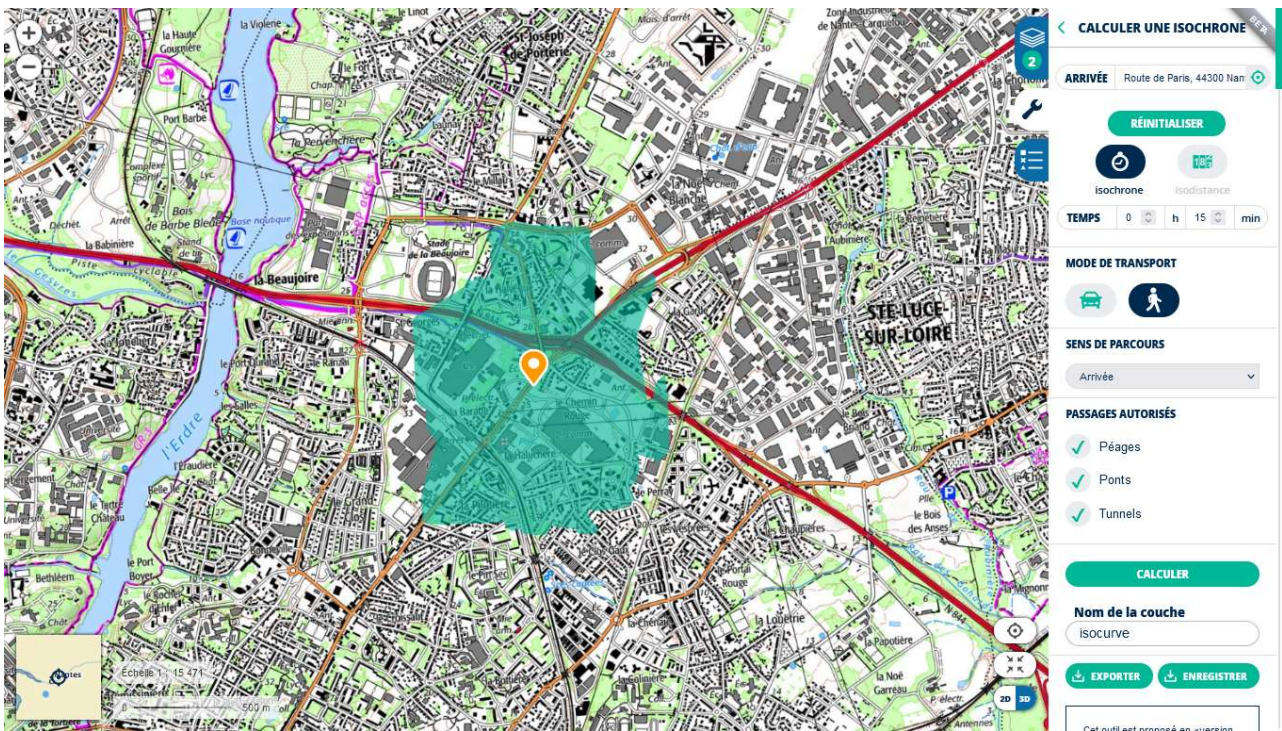
Isochrone 20 mn - mode voiture vers le centre commercial Paridis - 03/2024

En supposant que les barrières naturelles et/ou psychologiques existent bien, ceci montre que l'aire de chalandise attendue présentée dans le dossier va bien au-delà des 20 mn en voiture vers le nord et l'est. On peut aussi penser que le réseau routier permet de s'affranchir des barrières naturelles et que l'attraction de Paridis 21 ne se limitera pas au quadrant présenté.

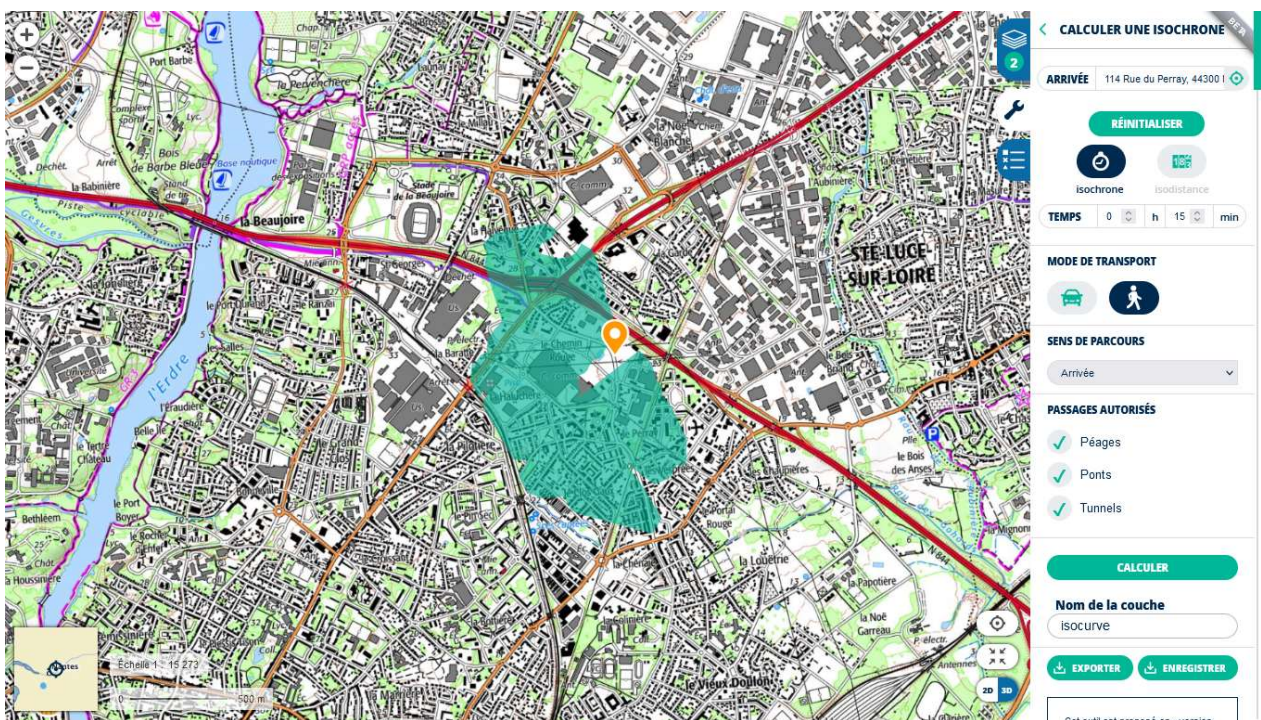
Ainsi, contrairement à ce qui est distillé tout au long du dossier où l'on cherche à minimiser l'impact du projet Paridis 21 en termes de concurrence avec les autres pôles commerciaux des territoires voisins, on doit s'attendre à des conséquences très négatives pour les pôles secondaires au nord et à l'est de la métropole nantaise. Le pouvoir d'attraction des immenses zones de concentration commerciale de la métropole est tel qu'il va remettre en cause les équilibres territoriaux en matière de commerce, notamment avec la Communauté de Communes Erdre et Gesvres et la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis. Les populations de ces territoires périphériques de l'agglomération nantaise ont aussi le droit de disposer de pôles commerciaux dynamiques avec une offre d'enseignes élargie, à taille humaine, nouant une véritable relation de proximité avec les lieux de résidence, sans se retrouver dans l'obligation de parcourir 30 km en voiture pour venir faire leurs achats à Nantes.

L'abstention du représentant du Conseil départemental de la Loire-Atlantique lors des votes de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 19 juillet 2022 n'avait pas d'autre signification que d'alerter sur les risques de concurrence accrue entre les zones commerciales au détriment des bourgs induits par ce projet (cf. Ouest-France du 30/07/2022).

S'il est encore nécessaire de démonter l'alibi de la « ville du quart d'heure » du projet Paridis 21, il suffit d'examiner les isochrones 15 mn calculées sur le site Internet Géoportail de l'IGN pour un piéton pour chacune des deux adresses route de Paris et rue du Perray :



Isochrone 15 mn - mode piéton vers Paridis - 10 route de Paris, Nantes



Isochrone 15 mn - mode piéton vers Paridis - 114 rue du Perray, Nantes

A l'examen de ces cartes isochrones, qui pourrait imaginer un seul instant que les deux pétitionnaires, Compagnie de Phalsbourg et famille Chartier, vont investir 450 millions d'Euros pour créer « *surtout un projet de requalification urbaine, permettant la création d'une nouvelle polarité de quartier* » (cf. pièce n°4 - Présentation du projet, page 95) et satisfaire ainsi les besoins d'une population située à 15 mn en mobilités douces ?

Le retour sur investissement serait évidemment catastrophique et le but réel de l'opération est bien d'attirer de nouvelles clientèles sur une aire de chalandise la plus étendue possible, grâce à la multiplication de l'offre commerciale (enseignes et surfaces de vente) et des parkings (2355 places aujourd'hui, 4345 places de stationnement demain), clientèles qui seront susceptibles de compléter leur voyage à Nantes par des achats dans l'hypermarché Leclerc afin de « rentabiliser » leurs déplacements motorisés.

La concurrence ne va pas seulement s'exercer sur les pôles commerciaux secondaires au nord et à l'est de l'agglomération nantaise. Les commerces du centre ville seront certainement concernés bien que le dossier indique un impact « *minime et probablement nul* » (cf. pièce n°5 - Etude d'impact, page 802). La mise en place d'un comité d'enseignes avec notamment l'objectif de « *Mettre en avant les commerçants nantais, en leur proposant une exclusivité durant les premiers mois de commercialisation* » (cf. pièce n°4 - Description du projet, page 98) vient contredire la conclusion du chapitre 5.4.5.2.4 de l'étude d'impact (cf. pièce n°5, page 804) : « *Compte tenu de l'absence d'impact négatif du projet PARIDIS 21 sur les logements, l'économie, notamment la concurrence aux alentours, aucune mesure d'évitement ou de réduction d'impact n'est envisagée* ».

Alors pourquoi cette exclusivité sur la commercialisation des cellules commerciales pour les commerçants nantais si l'impact sur leur activité est nul ? Par pure philanthropie ? Il est permis d'en douter. Et si un commerçant nantais investit dans Paridis 21, sera-t-il enclin à garder une enseigne en centre-ville, probablement moins rentable et concurrencée par son enseigne à Paridis ? C'est une vraie menace pour le commerce du centre-ville, qui, contrairement à ce qu'énonce le dossier, ne se porte pas si bien que cela. Le taux de vacance des commerces en centre ville de Nantes était de 6,5 % (locaux en cours de négociation exclus) selon le Club de l'Immobilier de Loire-Atlantique en 2023 (Presse-Océan 18/12/2023). Et les fermetures récentes d'enseignes sont là pour l'attester : Burton, André, Camaïeu, Esprit, Hugo Boss, Casa, Habitat ...

L'augmentation de l'attractivité commerciale de la zone Paridis et de l'offre en places de stationnement, la création de 22 000 m² d'espaces tertiaires supplémentaires, vont entraîner une croissance des flux motorisés dans un espace urbain déjà problématique en termes de circulation. L'étude des déplacements et trafics routiers dans l'étude d'impact (chapitre 5.4.4.2.2, pièce n°5, pages 747 et suivantes) présente des conclusions peu étayées au regard de l'importance du sujet et qui, ajoutées aux développements techniques précédents peu compréhensibles pour le grand public, laissent planer un doute sur la situation future en périodes de pointe. On veut bien partager l'optimisme du rédacteur, mais la dissimulation des voitures par mise en souterrain des parkings ne suffira certainement pas à occulter les problèmes de saturation des voies du quartier.

Le projet a l'ambition de donner une part significative aux mobilités douces. On ne peut que s'en réjouir, mais ce n'est pas dans des sacs de vélo qu'il sera possible de transporter le contenu des caddies remplis dans l'hypermarché Leclerc, surtout pour la clientèle issue de la zone de chalandise à « 20 mn » de voiture. Il ne faut donc pas attendre un miracle en termes de report modal vers les mobilités douces dans ce type de zone commerciale géante.

On note la présence d'une voie partagée piétons / cycles traversant l'ensemble du site Paridis. Il est dommage que les concepteurs s'entêtent à vouloir faire cohabiter sur ce type de voirie mixte des usagers qui ont des pratiques différentes en matière de déplacement. Les cyclistes évoluent à des vitesses 2 à 3 fois supérieures à celle des piétons et recherchent des trajectoires directes autant que possible. Les piétons ont des trajectoires souvent aléatoires en pensant que l'espace leur est entièrement réservé. Les mauvais exemples d'espaces partagés piétons / cycles à Nantes (parvis de la gare SNCF nord, esplanades du château et du Bouffay), montrent les limites de cette vision idéalisée du partage d'un espace banalisé : les vélos slaloment dangereusement au milieu des piétons avec des risques de collision élevés. La voie partagée piétons / cycles est potentiellement accidentogène et doit être proscrite au profit d'une voie clairement identifiée pour les cyclistes.

La présence dans le programme d'un pôle de santé et d'une salle de spectacles est appréciable. Mais leur justification n'est pas étayée par une analyse technique dans le dossier d'enquête. Il s'agit là très probablement de la contrepartie que les pétitionnaires ont dû concéder lors de la co-construction du projet avec Nantes Métropole pour obtenir la validation d'un gigantesque projet commercial en CDAC et avoir la garantie que les permis de construire seraient acceptés par la collectivité.

2 - RAISONS SUR LA FORME

Du point de vue formel, le dossier soumis à l'enquête est problématique à plusieurs titres :

◆ Une demande d'autorisation environnementale incomplète

L'article R.181-13 du code de l'environnement décrit le contenu de la demande d'autorisation environnementale et précise notamment :

« *La demande d'autorisation environnementale comprend les éléments communs suivants :*

1° Lorsque le pétitionnaire est une personne physique, ses nom, prénoms, date de naissance et adresse et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, son numéro de SIRET, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande ; [...] ».

Or le dossier à la disposition du public sur la plateforme dématérialisée n'est pas conforme à cette exigence. La pièce n°1 - Identité du pétitionnaire, mentionne trois pétitionnaires, la SCI du Perray Haluchère, l'Immobilière Leroy-Merlin France et la SCI Flash, mais sans indication de numéro SIRET, ni de la qualité du signataire de la demande. **Elle n'est donc pas recevable en l'état.**

Certes, en cherchant bien, on peut trouver ces informations dans les formulaires CERFA des dossiers de demande de permis de construire. Mais s'agissant de dossiers distincts pour des demandes distinctes accordées par des autorités administratives différentes, chaque dossier doit être complet selon la réglementation applicable.

Enfin, il faut souligner que l'identité des pétitionnaires indiquée en pièce n°1 n'est pas la même que celle figurant en tête du dossier de demande d'autorisation environnementale (pièce 00 - Sommaire et préambule) pour deux d'entre eux : SNC Paris Gestion et SARL Compagnie de Phalsbourg. Il est donc légitime de s'interroger sur le flou régnant quant au porteur réel du projet et les liens qui existent entre ces différentes entités. Si la pièce n°1 du dossier de DAE avait été renseignée de façon complète, on n'en serait pas à se demander qui seront les bénéficiaires réels de l'autorisation environnementale.

◆ Une vulgarisation insuffisante du dossier pour le public

Les pièces de la demande d'autorisation environnementale (DAE) comportent de nombreuses illustrations sensées éclairer le public sur le projet et ses implications. Malheureusement, beaucoup de ces figures ne sont pas légendées, ou de façon incomplète, rendant leur compréhension problématique pour le public.

Les pièces de la DAE comportent des passages surlignés en vert sans qu'aucune explication de cette présentation ne soit fournie. Ce n'est qu'en consultant le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale du 20 novembre 2023, que l'on comprend qu'il s'agit de compléments d'information apportés au dossier par rapport à une précédente version qui avait fait l'objet d'un premier avis de la MRAe le 28 novembre 2022.

L'étude d'impact (pièce n°5 du dossier de la DAE) indique chapitre 5.1 page 260, que le résumé non technique prévu au 1° du II de l'article R.122-5 du code de l'environnement, « *est présenté dans la pièce 8 page 31* ». La pièce 8 est constituée d'annexes mais en aucun cas du résumé non technique de l'étude d'impact.

De même, la présentation du projet au chapitre 5.2 page 260 dans l'étude d'impact renvoie « *au chapitre 4 page 40* ». Là encore, difficile de savoir où il faut aller le consulter, la page 40 du dossier de la DAE (cf. pièce n°0 - Présentation non technique) étant la « *Figure 6 - Détail des réseaux EP et des ouvrages de régulation* », suivie de la « *Synthèse de l'état initial du site et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet* ».

Avec de la perspicacité, le lecteur trouvera le résumé non technique en pièce n°0, renommée « Présentation non technique », et la présentation du projet en pièce n°4 - Description du projet.

Ces manques de rigueur dans la structuration et la présentation du dossier sont inacceptables et incompréhensibles au regard d'un projet de cette ampleur. Les pétitionnaires auraient voulu embrouiller le public qu'ils ne s'y seraient pas pris autrement.

3 - EN CONCLUSION

Le projet Paridis 21 est une opération de grande ampleur de concentration commerciale masquée derrière une façade de recomposition urbaine. Le dossier n'apporte pas la démonstration de la nécessité des importantes extensions commerciales prévues. Ce projet va :

- perpétuer un modèle économique incitant à la sur-consommation ;
- accroître les déplacements motorisés dans une aire de chalandise dépassant largement les 20 mn en voiture ;
- aggraver les conditions de circulation du secteur ;
- impacter négativement l'environnement par ses effets induits : pollution de l'air, bruit, contribution au réchauffement climatique ;
- entrer en concurrence et fragiliser les pôles commerciaux secondaires, principalement des territoires au nord et à l'est de l'agglomération nantaise ;
- induire des effets négatifs sur le commerce de centre ville nantais.

Le besoin de requalification urbaine du site Paridis est certain. Mais le projet présenté ne répond pas de façon satisfaisante aux besoins de logements de Nantes et de son agglomération qui sont urgents et importants. Ce projet fait la part trop belle aux extensions commerciales et aux bureaux pour en faire un véritable quartier multi-fonctionnel et à échelle humaine.

Contribution n°97 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h46

L'accroissement inévitable du trafic routier ne parait pas compatible avec la suppression des 2 stations services existantes et donne l'impression d'une impréparation globale par les concepteurs.
Où vont être positionnées les 2 stations services ?

Contribution n°98 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h29

Ce projet pharaonique ne correspond plus en 2024 à la sobriété demandée pour l'arrêt des nuisances de toutes sortes qui impactent notre environnement et aussi nos santés
l'impact climatique est manifestement sous-évalué
surenchère de circulation dans une zone déjà problématique

mort évidente des commerces alentour et au centre ville

incompréhension de vouloir continuer à refaire les mêmes erreurs urbanistiques qui n'ont plus cours EN 2024 et dossier qui passe sous silence des évaluations d'impact non traité

Contribution n°99 (Web)

Proposée par Beatrice Gaillard
(beatrice.gaillard5@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 17h18

Adresse postale : 26 quai malakoff 44000 NANTES

Non a ce projet surdimensionné ,pourquoi créer un second Atlantis On ne vient pas dans ce type de magasin en vélo ni même en transport quand on a des charges lourdes Donc encore plus de voitures dans un secteur déjà saturé
Construisez des logements avec des petits commerces de proximité ,les grandes surfaces commerciales sont assez nombreuses
,pas de bureaux il y a des surfaces vides Les petits commerces ferment faute de stationnement Mais le perking sera immense
On ne voulait du Yellow park On ne veut d'un autre Atlantis

Contribution n°100 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 17h42
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Le projet PARIDIS 21 s'inscrivant dans un contexte global de densification sans précédent dans le quartier Nantes Erdre, une étude d'impact a-t-elle été menée pour additionner l'ensemble des grands projets urbains en cours et à venir à proximité: Batignolles, Gohards, Carrefour/Société Générale, Ouche Buron/Bd des Batignolles, Champ de manoeuvres ? N'y a t il pas un risque d'hypertrophie et de dégradation de la qualité de vie pour les habitants dans toute cette partie de Nantes Est? Nous demandons cette étude d'impact.

Contribution n°101 (Web)

Proposée par Jean-Pierre
(jean-pierre.bournat@orange.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 17h45
Adresse postale : 40 rue de Mourzouk 44300 Nantes

Bonjour

Je vous livre ici les réflexions que m'inspire ce nouveau projet

1 Sur l'intérêt du projet:

-Le projet me semble anachronique; La ville de Nantes concentre la plus grosse densité d'Hypermarchés des métropoles, quel est l'intérêt d'en construire un nouveau alors que les orientations de l'aménagement urbain tendent plutôt à l'aménagement de commerces locaux pour privilégier les déplacements doux et diminuer l'utilisation des voitures?

-A aucun moment ce projet n'est justifié par une étude de besoin des habitants impactés par le projet que ce soit au niveau local ou au niveau de la zone de clientèle. Est-il possible de le justifier par un besoin réel?

-La crise du logement demande un effort particulier de construction : pourquoi le projet qui était de 370 logements au moment du vote de la métropole passe-t-il à 280 seulement; sachant que sur une telle surface aménagée un millier d'appartements au minimum doit pouvoir être programmé? Pouvez vous intégrer davantage de logements dans ce programme?

- On voit apparaître une surface de bureaux tertiaires très significative, alors que le besoin , impacté par la crise du COVID qui a provoqué la généralisation du télétravail, est loin d'être évident dans la périphérie de Nantes, même à moyen terme, et alors que (cf. le paragraphe précédent) le besoin en logements reste criant. Quel en est l'intérêt? Le rééquilibrage ne doit-il pas se faire en faveur du logement?

2 Sur les conséquences du projet en terme d'urbanisme et de vie de quartier:

- L'étude d'impact sur la circulation admet déjà des saturations de circulation locales, alors même que les différents projets de construction du quartier ne sont pas pris en compte.; on peut citer Kelvion, les OAP Ouche Buron, Batignolles, etc... Le même saucissonnage des impacts constaté dans chaque permis d'aménager (et entre autres constaté sur le projet Kelvion) sur la voirie et la circulation induite n'est pas admissible . Peut-on avoir une étude globale des impacts de la densification des logements et activités de la zone nord est de Nantes avec les aménagements en conséquence des infrastructures urbaines ?

-Un impact sur les petits commerces locaux de toute la zone de clientèle est à prévoir, alors que l'avenir du petit commerce est primordial pour assurer un service local. Y a t il une analyse de ce point et une façon de maintenir le service local qui soit présentée?

3 Sur les conséquences écologiques :

-un parking souterrain de l'ampleur de ce projet ne peut qu'avoir des conséquences sur l'hydrologie souterraine: ces conséquences ne sont pas clairement présentées. Peut-on avoir une étude indépendante de ce sujet?

- l'expérience montre que la densification des constructions entraine de facto des îlots de chaleur; Peut-on éviter le problème (en augmentant par exemple la surface de pleine terre à 50% de la surface du projet, réparties sur l'ensemble de l'aménagement) et avoir une étude appropriée sur le sujet ?

- un hectare de zone humide est impacté par le projet; peut-on réorienter le projet pour en préserver le maximum?

- la destruction de près de 300 arbres, prévus à l'origine de la création de Paridis pour compenser la suppression d'espaces agricole, est incohérente.

Bien cordialement
JP BOURNAT

Contribution n°102 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 17h48
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Des espaces de jeux gratuits pour enfants seront ils prévus ou seuls des jeux commerciaux seront proposés aux habitants ?

Contribution n°103 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 17h54
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

La création d'une pataugeoire accessible à toutes et tous pour les enfants du quartier pour les jours de canicules est elle prévue pour permettre d'offrir un rafraichissement gratuit ?

Contribution n°104 (Web)

Proposée par Rifaut Déborah

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 18h06

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°105 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 18h15

Comment une municipalité peut-elle aujourd'hui, avec les enjeux climatiques, de gestion de l'eau, et de crise du logement, porter un projet d'agrandissement d'un centre commercial qui va demander une nouvelle artificialisation, mettre en danger notre accès à l'eau (cf l'avis de la Commission locale de l'eau), et privilégier le développement de grandes enseignes et de bureaux plutôt que des habitations et des commerces de proximité.

J'attends de mes élu-es qu'ils travaillent à nous assurer des bonnes conditions de vie, ce qui passe par l'accès pour toutes à un logement digne, l'accès à l'eau potable, la prévention des risques climatiques (canicule, inondation, sécheresse). Augmenter le nombre de magasins de grande consommation, et les regrouper dans des lieux incitants à l'utilisation de la voiture, c'est absurde, c'est dangereux, et ça ne devrait plus être la priorité de Nantes.

Contribution n°106 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 18h27
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Où vont être positionnées les 2 stations services actuelles présentes sur la parcelle du projet ? En doublant les surfaces de parkings, le modèle du tout voiture perdure malgré les recommandations du GIEC.

Ce point est contradictoire par rapport aux ambitions affichées par NANTES MÉTROPOLE et l'ambition forte de développer les mobilités douces.

Le faible nombre de logement obligera les travailleurs à venir de l'extérieur de la ville engendrant une explosion des bouchons sur le périphérique Nantais. L'accroissement inévitable du trafic routier ne nous parait pas compatible avec la suppression des 2 stations services existantes.

Contribution n°107 (Web)

Proposée par Jallier Sophie
(sjallier@live.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 18h35

Adresse postale : 5 rue Charles Laisant 44100 Nantes

Bonjour,

Je suis stupéfaite et révoltée par le projet d'extension de zone commerciale. On en a déjà bien assez à Nantes !
Tous les nantais que je connais veulent des arbres et le projet en détruirait plusieurs centaines: quelle est la cohérence de ce projet avec la préservation de la biodiversité et avec le dérèglement climatique?

Artificialisation zéro, disait-on!

Renoncez à ce projet qui ne va aucunement dans le sens de l'intérêt général ! On a besoin de logements accessibles aux faibles revenus, pas de centre commercial.

Contribution n°108 (Web)

Proposée par AVEC [Nantes] (Association de Veille Ecologiste et Citoyenne)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 19h10

L'Association de Veille Ecologiste et Citoyenne (AVEC) s'oppose à la réalisation du projet Paradis 2. De nombreux aspects du projets sont constestables et à rebours des enjeux actuels d'adaptation de la ville aux crises climatiques et sociales.

1/ seulement 280 logements de prévus sur une zone déjà artificialisée de 20 ha intrapériphériques : on a là une opportunité de produire du logement et notamment du logement social sans étendre la ville et sans aller chercher des terrains agricoles ou naturels.

2/ au contraire, on accroît les surfaces commerciales dans un giga mall, alors que les polarités de quartier répondent à la ville de proximité, aux circuits courts et à la possibilité de faire ses courses sans prendre sa voiture. L'extension d'un centre commercial de périphérie est totalement anachronique alors que toutes les études ont montré non seulement leur déclin sur les dernières années, mais aussi leurs conséquences sur la disparition des commerces de proximité.

3/ le projet porte atteinte à la biodiversité, avec pas moins de 300 arbres qui seront coupés et une zone humide menacée par le projet. Le creusement de parkings souterrains portera atteinte à la nappe phréatique de manière irréversible.

4/ l'agrandissement d'une telle zone commerciale à proximité du périphérique entrainera inévitablement un accroissement important du trafic automobile et de livraison. C'est dommageable pour les populations environnantes en raison de la pollution générée et de ses conséquences sur la santé humaines (particules fines, perturbateurs endocriniens, polluant éternels, bruit...) et sur l'environnement. C'est dommageable également pour les finances publiques des collectivités qui devront investir dans des aménagements de l'infrastructure routière de transit et d'accès déjà saturée. Le modèle d'attraction et de concentration des voitures dans des lieux de consommation est non seulement mauvais pour la qualité de l'air mais également pour ses impacts en sous-sols et l'atteinte à la ressource en eau.

5/ le projet ne prend pas en considération les habitant.es déjà présent.es : tel que conçu actuellement, le projet va entraîner l'expulsion de dizaines de familles Roms, sans solution de relogement.

6/ ce point illustre la manière non démocratique de faire la ville : sans les habitant.es, sans concertation, sans démocratie. Et ce alors même que le projet a été largement critiqué y compris par les élu.es du conseil métropolitain, puisque le débat a été vif dans cette instance.

Contribution n°109 (Web)

Proposée par Gallard Jean-Paul
(jeanpaul.gallard@yahoo.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 19h10
Adresse postale : 27 av. des aquarelles 44300 Nantes

Je soutiens l'ensemble des questions que se posent les contributeurs de l'Association des Amis et Riverains de la Beaujoire ainsi que les ecolos Citoyens .

je suis naïvement surpris que de tels choix et investissements dans les à-venir que l'on sait ne donnent pas accès à débat public dans le cadre de la CNDP ou autre .

Je sais qu'il est difficile de remettre sur le métier des projets bien professionnellement élaborés et qui ont un coût, mais l'accélération actuelle des temps nécessite de vraies prospectives et d'intérêt aussi large et public que possible. Merci de votre écoute.

Contribution n°110 (Web)

Proposée par Hermes Germé

(paak@live.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 19h56

Adresse postale : 14 rue capitaine nemo 44300 Nantes

Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ?

Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Cet endroit est déjà horrible, s'il vous plaît n'aggravez pas les choses...

Contribution n°111 (Web)

Proposée par Kandjee Yves

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 20h03

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°112 (Web)

Proposée par Kandjee Yves

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 20h04

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Contribution n°113 (Web)

Proposée par Kandjee Yves

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 20h05

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°114 (Web)

Proposée par Kandjee Yves

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 20h05

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°115 (Web)

Proposée par Kandjee Yves

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 20h06

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ?

Contribution n°116 (Web)

Proposée par Kandjee Yves

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 20h06

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°117 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 20h14

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Vous êtes responsables de la dégradation des conditions de vie sur Terres avec vos décisions.

Nous citoyen.ne.s résisterons si vous choisissez la destruction sociale et écologique.

De quel côté voulez vous être ?

Au lieu d'artificialiser les terres maraîchères de Doulon, construisez des logements à Paridis sur des zones déjà artificialisées !

Signé une étudiante qui a la rage et exténuée par vos mesures capitalistes mortifères.

Contribution n°118 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 20h38

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Sur le nombre de logements

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Pour dénoncer un modèle anachronique

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Sur l'expulsion de bidonvilles

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ? *

Sur le manque de démocratie

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°119 (Web)

Proposée par Pressigout Victoria
(victoria10vp@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 20h55

Adresse postale : 60 rue Felix Thomas 44000 Nantes

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que « On a construit trop de mètres carrés commerciaux » et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ?

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°120 (Web)

Proposée par Jaunâtre Régine
(jaunatre.regine@neuf.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 21h13
Adresse postale : 4 Rue de Bitche 44000 Nantes

Nouveau projet commercial PARIDIS
Enquête publique – 5 février-8 mars 2024
Contribution à l'enquête publique

Le projet : sur 20 ha environ
- 25 000 m² de surfaces commerciales
- 22 000 m² de bureaux
- 2 800 places de parking
- 280 logements
- 300 arbres abattus

Pourquoi ce projet est-il inacceptable en 2024 ?

- Parce que la métropole nantaise est déjà largement pourvue en zones commerciales à toutes les entrées de ville ; avec notamment 2 centres commerciaux déjà existants dans la zone prévue.
 - Parce que les grands centres commerciaux ne sont pas l'avenir de la planète, ni de la ville de Nantes, et qu'il convient aujourd'hui de réduire la consommation de biens (en particulier les vêtements) parce que l'industrie de la mode est une des plus impactantes sur l'environnement, et que les centres commerciaux réunissent la plupart du temps de nombreux magasins de vêtements à bas prix.
 - Parce qu'une ville comme Nantes, doit miser sur le commerce de proximité, les circuits-courts et les petits commerces du centre-ville, qui participent à l'attractivité de la ville et au bien-vivre au quotidien.
 - Parce que ce projet prévoit la construction de 2 800 parkings, et que Nantes se targue d'être une ville écologique, faisant la promotion des transports en communs et du vélo. Il n'est donc pas raisonnable d'encourager l'utilisation de la voiture, dans une zone déjà saturée par la circulation automobile, en créant ces parkings supplémentaires.
 - Parce qu'il y a déjà suffisamment de bureaux à Nantes, et que le développement du télétravail et d'espaces de coworking partagés répondent mieux aux nouveaux besoins des actifs.
 - Parce que la métropole nantaise manque cruellement de logements, et que la priorité devrait être de construire des logements accessibles en nombre.
 - Parce que le projet ne répond ni à un besoin, ni à une demande des habitants du quartier, qui ne sont pas associés pour donner leur avis sur ce qu'ils souhaitent pour leur quartier. Demandons leur... et construisons un projet avec eux.
 - Et enfin, parce qu'aujourd'hui la planète et ses habitants ont plus besoin d'arbres que de voitures, abattre des arbres pour construire des commerces et des parkings est une aberration d'un autre âge ! A l'heure où la ville de Nantes débitume certains quartiers, il serait pertinent de ne pas « rebitumer » dans d'autres.
-

Contribution n°121 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 21h29

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°122 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 21h29

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°123 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 21h32

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°124 (Web)

Proposée par Lenoir Matjurin

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 21h45

Bonjour, j'aimerais poser des questions sur le projet Paridis :

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville

De plus,

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ?

Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ?

Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface

de logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ?

Quand on voit le désastre en cours au niveau de l'A69, à t-on envie de faire la même chose à Nantes en détruisant des Arbres ?

Contribution n°125 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 22h04

Alors que nos politiques et les citoyens n'arrêtent pas de dire qu'il est temps de mettre fin à ce système de sur-consommation et aider les petits commerçants ; comment un tel projet, représentatif de ce système peut il encore être envisagé de nos jours ?

Contribution n°126 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 22h13

Ce projet est encore une manière d'enrichir les plus fortunés ; dans le cas de Paridis : Pierre Chartier (possédant également Atlantis), et appauvrir les plus pauvres : nos petits commerçants, ceux qui seront délogés ,...

Contribution n°127 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 22h22

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation auparavant puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°128 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 22h39

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°129 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 22h45

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°130 (Web)

Proposée par Association ARALB

(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 22h53

Adresse postale : 15 avenue de Bourgogne 44300 Nantes

Un gigantesque parking R-4 enterré est prévu, n'y a-t-il pas de risque d'endommager durablement les sols dans cette zone? Conjointement, dans le cas d'une imperméabilisation supplémentaire de 1 hectare, les risques d'inondations vers l'Est de la parcelle ont-ils été correctement évalués?

Les milliers de m² de bureaux supplémentaires, les milliers de m² de surfaces de loisirs créés sur des terres perméables vont engendrer des débits d'eaux pluviales importants .

Nous nous inquiétons vivement du cheminement prévu par ces eaux pluviales qui devront cheminer vers l'avenue de l'Horticulture, ce qui risque de marquer le retour des inondations dans ce secteur.

Contribution n°131 (Web)

Proposée par Association ARALB

(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 22h58

Adresse postale : 15, avenue de Bourgogne 44300 Nantes

Les nombreux pins trentenaires magnifiques et arbres existants seront-ils conservés voire déplacés (proche de 300 spécimens) ? Comment s'organisera la compensation en cas de destruction ? Il est utile de rappeler que les pins existants avaient été installés lors de la construction de PARIDIS pour "compenser" un peu la destruction d'espaces agricoles. Comment imaginer qu'une compensation puisse être détruite quelques années après, quelle légalité ? Y a-t-il possibilité de prendre en compte les arbres existants pour ne pas devoir attendre 30 ans que les nouvelles plantations offrent suffisamment d'ombres et retiennent l'eau des sols?

Contribution n°132 (Web)

Proposée par Association ARALB

(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 23h11

Adresse postale : 15, avenue de Bourgogne 44300 Nantes

Les parois vitrées des bâtiments que l'on aperçoit sur les illustrations commerciales du projet sont ils adaptés aux canicules et aux 42°C des derniers été ? Chacun sait que les températures extrêmes vont devenir la norme et que nous devons nous adapter tant bien que mal.

Les vitrages, ce n'est un secret pour personne, engendrent d'énormes montées en température à l'intérieur des locaux d'habitations autant que commerciaux. Ils nous paraissent inappropriés pour garantir un bon confort d'été et une consommation d'énergie sobre.

Ce point est à revoir car même si la technique a évolué quant à la qualité des verres, l'effet de serre sera très important avec le risque de devoir climatiser fortement les locaux et d'accroître la chaleur extérieure de tout notre quartier par un rejet de chaleur important émanant de ce projet.

Contribution n°133 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 23h12

Ce sont 300 pins qui vont être abattus avec ce projet d'extension de centre commercial. Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Contribution n°134 (Web)

Proposée par Thuilliez Hugo

(H.thuilliez@orange.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 23h21

Adresse postale : 1 square jean heurtin 44000 Nantes

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Sur le nombre de logements

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°135 (Web)

Proposée par Joffrédo Anne

(annejoffredo@yahoo.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 23h22

Adresse postale : Avenue de Bourgogne 44300 Nantes

Je constate que l'enquête publique relative à la modification numéro 2 du schéma de cohérence territoriale (scot) Nantes Saint Nazaire portant sur la modification de typologie de deux zones d'activités sur le territoire de Nantes Métropole du 20 décembre 2021 au vendredi 28 janvier 2022 n'a pas fait l'objet d'une information détaillée, notamment aux riverains et habitants du secteur concerné. En effet, page 11, le paragraphe 9.1 fait état de seulement 2 contributions. Cela démontre, à mon sens, le manque de transparence de ce projet auprès des principaux usagers, à savoir la population et les habitants du quartier Nantes Erdre. Dans le chapitre nommé "conclusion motivée et avis" de cette même enquête publique, page 5, il est noté " la valorisation du renouvellement urbain (...) sans artificialisation supplémentaire, avec intégration paysagère et urbaine et réduction des déplacements motorisés sont des indicateurs positifs d' appartenance à la centralité métropolitaine. Conclusion: A la lecture des éléments du dossier mis en enquête publique, la modification de typologies des deux zacoms Beaulieu et Paridis n'a pas d'incidence négative sur l'environnement. "

Je m'étonne que le commissaire enquêteur de cette enquête publique n'ait émis aucune réserve lors de sa rédaction en février 2022!!! C'est incompréhensible, et totalement mensonger d'écrire cela. En effet, Paridis 21 provoquera de fait une augmentation de l'artificialisation des terres et personne ne peut prédire que les usagers réduiront leurs déplacements motorisés! Cela témoigne d'une négligence, d'une complaisance qui interroge.

Contribution n°136 (Web)

Proposée par Joffredo Anne

(annejoffredo@yahoo.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 23h31

Adresse postale : Avenue de Bourgogne 44300 Nantes

Ci joint le document associé à l'avis numéro 135 au sujet du SCOT de Nantes Saint Nazaire et du projet Paradis 21.

1 document associé

contribution_136_Web_1.pdf

Contribution n°137 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 00h18

Des centaines de pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis, et vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser cela ?

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Pourquoi ne pas modifier ce projet ?

Contribution n°138 (Web)

Proposée par Guillaume Quesnel
(guillaume.quesnel60@orange.fr)
Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 00h18

Nantes se développe, on veut du logement et des commerces de proximité! Pourquoi agrandir un centre commercial Paradis déjà bien assez énorme ? Dans l'intérêt de qui? Du propriétaire qui pourra vendre plus et faire consommer?
Il faut protéger les zones humides surtout, et les espaces arborés existants, mais qui se raréfient toujours plus. La "compensation" bête et méchante ne suffira pas à compenser, il en va de notre ressource en eau, de sa qualité, de la lutte contre les îlots de chaleur urbaine. On doit repenser ces modèles commerciaux dépassés !

Contribution n°139 (Web)

Proposée par Anne Caillat
(annecaillat@laposte.net)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 00h30

Adresse postale : 72 rue Mauvoisins 44200 Nantes

Je m'oppose très fermement au projet d'extension du centre commercial Leclerc et du projet dans son ensemble. Pourquoi donner une autorisation à une enseigne qui détient majoritairement les plus grands centres commerciaux de la périphérie nantaise ? Il serait plus que temps d'arrêter l'artificialisation galopante des sols à Nantes . Il est plus que temps d'agir pour le vivant, de préserver la nature et non détruire, bétonner et replanter de malheureuses espèces ou arbres entourés de béton qui mourront pour partie d'entre eux. Il est plus que temps d'arrêter cette croissance sans fin qui détruit notre espace vital. La crise climatique est à prendre au sérieux maintenant !

Contribution n°140 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 02h11

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°141 (Web)

Proposée par Dupont Aurélie

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 02h15

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ?

Contribution n°142 (Web)

Proposée par Leroy Jean

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 02h17

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°143 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 02h19

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°144 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 02h20

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°145 (Web)

Proposée par Rousseau Anne

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 02h21

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°146 (Web)

Proposée par Martins Camille

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 06h54

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°147 (Web)

Proposée par Laudsa David

(D.laudsa@hotmail.com)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 07h58

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020, avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°148 (Web)

Proposée par MANZONI Nina

(ninamanzoni@outlook.fr)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 08h32

Adresse postale : 22 rue D'auteuil 44700 Orvault

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°149 (Web)

Proposée par Robert, Zoé

(misss.zoe@hotmail.fr)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 08h42

Adresse postale : 141 Rue d'Allonville 44000 Nantes

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Sur le nombre de logements

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Pour dénoncer un modèle anachronique

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Sur l'expulsion de bidonvilles

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ? *

Sur le manque de démocratie

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°150 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 09h06

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ?

Contribution n°151 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 09h16

Serait il possible de délocaliser l'actuel centre commercial vers le secteur Nantes Est entreprise complètement "à l'abandon". Vous démolissez, et dépolluez à vos frais, puis construisez un parc, un jardin botanique magistral à la place. Le secteur Nantes Est entreprise sur certaines zones doit être repris et reconstruit avec l'implantation d'un nouveau centre commercial Paradis si vous le souhaitez, un cinéma aussi, très demandé dans cette zone qui en est dépourvu et pourquoi pas un Leroy Merlin, concurrent à Castorama, mais pas sûr pour ce dernier qu'il y ait une utilité. Abandonnez votre projet pour le transformer en Nantes Est 2024 servez vous aussi de l'axe avec véhicule autonome, voie vélo magistrale Carquefou-Nantes qui est à l'abandon depuis des années. Le projet actuel est juste au mauvais endroit. Donnez du sens à vos investissements. Bonne lecture.

Contribution n°152 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 09h22

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°153 (Web)

Proposée par Guitton Daphné
(Guitton.daphne@gmail.com)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 09h34

Adresse postale : 8 avenue du cristal 44003 Nantes

Ce projet est simplement capitaliste et désastreux pour le vivant.

Contribution n°154 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE

(president@lachapellevillenature.net)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 09h40

Adresse postale : 7 chemin des chaintres 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Sur le principal bénéficiaire de ce projet PUP :

Avec ce projet d'extension, PARIDIS va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après ATLANTIS .

Pourquoi permet-on à Monsieur Pierre Chartier, d'être propriétaire des 2 plus grands centres commerciaux de l'agglomération Nantaise ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, aux dépens des commerçants de La Chapelle sur Erdre, Sainte-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville de Nantes ?

Sur le nombre de logements :

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à DOULON-GOHARDS, ou des friches renaturées comme au CHAMP DE MANOEUVRES, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à PARIDIS ? Pourquoi ne pas faire de PARIDIS un quartier agréable à vivre avec présence de Nature en ville ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en renaturant une partie des sols.

Ce projet prévoit 2 fois plus de surfaces de bureaux que de surfaces de logement, alors que des bureaux vont également être construits à La Chapelle sur Erdre sur la ZAC de Métairie Rouge sur 16 hectares et sur la ZAC de Belle Etoile à Carquefou et qu'un grand nombre de bureaux sont aujourd'hui vides sur NANTES METROPOLE .

Sur les arbres de haute tige en place :

Sur les arbres, 300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de PARIDIS : comment une mesure de compensation environnementale précédente peut être détruite quelques années après ?

Sur la zone humide :

Une zone humide est directement menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre 2023 , et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ? Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Sur les espèces protégées présentes dans les actuelles friches :

Le CSRPN des Pays de la Loire a indiqué en novembre 2023 que les inventaires faune sur les zones en friche étaient anciens et réalisés dans des conditions météorologiques inadaptés. De nouveaux inventaires "faune" doivent donc être réalisés par des bureaux d'études d'écologues professionnels sur les friches avant toute décision de DUP pour confirmer que les mesures ERC prendront en compte toutes les espèces protégées (dont reptiles et avifaune) présentes sur la zone du projet. Le code de l'environnement (Articles L411-1 et L411-2) n'est pas respecté dans l'état actuel de ce projet .

Pour dénoncer un modèle d'aménagement urbain anachronique en 2024 :

Nous ne voulons plus de méga centres commerciaux. D'ailleurs le Président de la République lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues FRIoux vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, qu "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de PARIDIS ? Pourquoi donner une part aussi grande à PARIDIS dans les mètres carrés prévus par le PLUM ?

Sur le manque de démocratie

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et sans aucun débat avec les habitants. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi les citoyens ne pourraient ils pas donner leur avis sur une décision politique qui favorise à ce point un unique acteur privé ? D'autant plus qu'un tel projet aura un impact irréversible sur les ressources naturelles (Espèces protégées, arbres , eau) pour l'ensemble des habitants de cette métropole !

Contribution n°155 (Web)

Proposée par Hervé Pierre

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 09h44

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°156 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 09h49

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es!

Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ?

Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ?

D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°157 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE SUR ERDRE
(president@lachellevillennature.net)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 09h53

Adresse postale : 7 chemin des chaintres 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

PARIDIS21 et l'avenir des Giga Centres commerciaux :

Le président de la République Emmanuel Macron, lui-même, s'est positionné concernant les centres commerciaux d'hyperconsommation : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville »*. Ce projet PARIDIS21 n'est il pas parfaitement anachronique et contraire à la vision actuel du gouvernement français ?

*<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/coup-d-arret-a-l-expansion-des-zones-commerciales-20200705>

Quel équilibre commercial du quartier ? Est-ce que l'on souhaite encourager les acteurs locaux, les circuits courts et la ville de proximité, du "quart d'heure" ou les géants de la grande distribution ?

Ce projet PARIDIS21 est en totale contradiction avec les propos du chef de l'Etat mais aussi avec les annonces de NANTES METROPOLE qui indique être "au plus proche du commerce"!

Une DUP ne peut donc pas être prononcée par la Préfecture de Loire ATLANTIQUE pour un projet d'aménagement commercial aussi éloigné des préoccupations des français et de leur Président en exercice .

Contribution n°158 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 09h56

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ?

Contribution n°159 (Web)

Proposée par Boury Catherine
(catherineboury4@gmail.com)
Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 10h02

Nous ne voulons plus de centres commerciaux!

Qui a encore envie de perdre son temps dans des galeries commerciales ?

C'est un modèle anachronique.

Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pour quels intérêts?

Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°160 (Web)

Proposée par Clothilde

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 10h29

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°161 (Web)

Proposée par Clothilde P

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 10h32

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°162 (Web)

Proposée par Marine Lecomte
(marine.lecomte72@hotmail.fr)
Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 10h51
Adresse postale : 26 rue des pays de la Loire 44300 Nantes

Les besoins des habitants du quartier ont-ils été étudiés? Si oui comment? En tant qu'habitants nous n'avons assisté à aucune concertation, dialogue et malgré des engagements de la maire de Nantes de dialogue citoyen

Notre quartier n'a nullement besoin d'un nouveau centre commercial. Nantes et sa métropole sont en tête du classement national, ayant le plus grand nombre de centres commerciaux. Quelles sont les données qui permettent de justifier ce projet qui va à l'encontre du principe de sauvegarde des petits commerces locaux ?

Les habitants étaient demandeurs d'un cinéma de quartier? Où est-il prévu?

Le projet s'inscrivant dans un contexte global de densification sans précédent dans le quartier Nantes Erdre, une étude d'impact a-t-elle été menée pour additionner l'ensemble des énormes projets en cours et à venir à proximité: Batignolles, Gohards, Carrefour/Société Générale, Ouche Bureau/Bd des Batignolles, Champ de manoeuvres. N'y a-t-il pas un risque d'hypertrophie et de dégradation de la qualité de vie pour les habitants dans toute cette partie de Nantes Est? Nous demandons cette étude d'impact.

Actuellement le secteur est saturé de voitures. L'absence de projet de transport collectif pour aller dans ce nouveau quartier est choquante. Le projet futur fait état de 4500 places de parkings soit 2000 de plus qu'aujourd'hui. Quid de la gestion des flux, risque d'embouteillage monstrueux porte de Carquefou et de la Beauvoisine? Quelles solutions de transport collectif pour ce nouveau quartier vont être proposées ?

Des travaux sont-ils prévus sur le périphérique porte de Gesvres régulièrement inondés? Ceci paraît indispensable pour permettre de fluidifier le trafic automobile. Sans ces travaux, le projet PARIDIS 21 est-il viable?

Le bilan carbone du projet est-il disponible? Au vu de la destruction annoncée, les impacts sonores ne seront pas négligeables. De plus, quelles solutions pour limiter la gêne des habitants actuels (Poussières, transports...)?

Contribution n°163 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 11h02

Une rénovation qui se fait attendre le site devient vieillissant et moins dynamique. Une belle perspective avant / après bien plus végétalité que l'énorme parking. Et favorise les accès piétons et vélos. Je pense que c'est un bon projet pour le quartier.

Contribution n°164 (Web)

Proposée par Méau de Alexandre
(alex.meau de2@gmail.com)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 11h54

Adresse postale : 61 rue des chaupieres 44300 Nantes

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°165 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 13h02

Habitant , depuis 29 ans, du Quartier Nantes Erdre, proche de Paridis, je m'oppose à la réalisation du projet Paridis 21. Pour des raisons économiques d'abord . Nantes Est, voire le centre ville, et les espaces périurbains proches (Carquefou, Ste Luce) n'ont pas besoin d'un nouveau grand centre commercial (surface de vente doublée) source d'assèchement des commerces de petite et moyenne surface. La création de nouveaux grands centres commerciaux n'est plus d'actualité en France, dénoncée par M Macron lui-même . En 2023, aucune création en France . La réussite économique de ce projet n'est pas garantie. Pour des raisons écologiques . La création de 2000 places de parking supplémentaires entrainera des flux routiers énormes sources d'émission de CO2, De plus les 4 niveaux de parkings souterrains prévus risquent d'endommager durablement la nappe phréatique située au dessous. Près de 300 arbres vont être abattus portant atteinte à la biodiversité. On ne peut attendre 30 ans pour que les plantations prévues en compensation soient efficaces. Le bilan carbone prévu par cette création n'a pas été réalisé. A l'heure du réchauffement climatique ce projet n'est plus d'actualité. Pour des raisons sociales. Le faible nombre de création de logements (280) surtout petits, ne répond pas aux besoins très importants. Il y a 2 fois moins de surface prévue en logements qu'en bureaux, alors que le nombre de bureaux vides est important dans d'autres quartiers et le centre ville. Des dizaines de familles de Roms vont être expulsées sans solution de relogement.

Contribution n°166 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 13h28

bonjour,

A la lecture du projet Paridis, il me semble que quelques remarques de bon sens s'imposent depuis quand date ce projet ?
est ce bien le moment de construire un centre commercial au 21 -ème siècle

cela semble obsolète : la vie a changé depuis le Covid

-restrictions énergétiques (électricité, carburant. .

- conséquences écologiques (flux automobiles , gestion des déchets , air conditionné ,chauffage

Tout le quartier est impliqué - bd jules Vernes, rue du Perray...etc. sans oublier les conséquences sur la vie de quartier

pavillonnaire :ont ils été consultés ?

Pour toutes ses raisons il me semble qu'il faudrait "revoir votre copie "

de grandes enseignes oui mais séparées et aménagement des voies environnantes

Ce projet ne correspond plus à la vie de quartier que recherchent les nantais

comptant sur votre compréhension

sincèrement

Contribution n°167 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 14h09
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Construction bois:

Les engagements en faveur de construction bois pour les bureaux seront-ils respectés comme indiqué lors du vote du projet au conseil métropolitain ? Il ne faudrait pas que le projet ait été voté sur le fil sur des propositions techniques au final abandonnées. Nous constatons de plus en plus de permis "balai" modifiant les prestations voire l'esthétique de certains projets. Quelle garantie avons nous que le projet respecte cet engagement?

Contribution n°168 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 14h10
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Toitures végétalisées:

La mise en œuvre de toitures végétalisées utiles pour limiter les risques d'inondations et d'îlot de chaleur est elle garantie? Cette disposition faisait partie des arguments soumis au vote au conseil métropolitain. Il ne faudrait pas que le projet ait été voté sur le fil sur des propositions techniques au final abandonnées. Nous constatons de plus en plus de permis "balai" modifiant les prestations voire l'esthétique de certains projets. Quelle garantie avons nous que le projet respecte cet engagement?

Contribution n°169 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 14h11
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Risques d'inondations:

Pour lutter contre les inondations, la mise en place de revêtement le plus perméable possible est elle garantie? Cette disposition faisait partie des arguments soumis au vote au conseil métropolitain. Il ne faudrait pas que le projet ait été voté sur le fil sur des propositions techniques au final abandonnées. Nous constatons de plus en plus de permis "balai" modifiant les prestations voire l'esthétique de certains projets. Quelle garantie avons nous que le projet respecte cet engagement?

Contribution n°170 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 14h17

bonjour, que penser de ce projet qui va augmenter encore les constructions dans le quartier. Comment allons nous accéder à la Clinique Jules Verne en toute sécurité ? Ce projet privé s'octroie de nombreux passe droit au détriment de la qualité de vie. On oublie le réchauffement climatique et les règles de bon sens sur la végétation et une circulation fluide. Ce projet énorme vient grossir les constructions en cours (Batignolles, l'Ouche Buron, rue de la Gare, route de Carquefou, et les autres en préparation). Une anarchie de constructions avec la complicité de notre Maire. Quelles que soient nos revendications et manifestations nous subissons ce bétonnage agressif. La pollution liée à la circulation et engorgement des voies routières. Que dire des conditions atmosphériques avec les inondations du périphérique. Une qualité de vie bien malmenée. Notre chère ville de Nantes ne cesse de se dégrader dans les classements. Nous faisons de grandes annonces pour quelques arbres plantés mais combien ont été détruit par des tronçonneuses pour laisser un terrain déboisé et libre de construction !

Contribution n°171 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 14h40

Étant donné les enjeux climatiques et de décroissance majeurs auxquels nous faisons face aujourd'hui, un énième grand centre commercial sur le territoire de la métropole ne semble-t-il pas s'avérer comme étant un projet anachronique ?

Contribution n°172 (Web)

Proposée par AILLERY Bernard
(bernard.aillery@free.fr)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 15h12

Adresse postale : 4 Avenue de l'horticulture 44300 Nantes

Le projet soumis à enquête va engendrer un risque d'inondation voire d'électrocution pour plusieurs habitations et habitants de l'avenue de l'horticulture

Un dossier sera déposé vendredi 8 mars en mairie de la Bottière auprès de Madame Françoise BELIN.

Contribution n°173 (Web)

Proposée par Edith JAMES

(jamesedit@hotmail.com)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 16h13

Adresse postale : 12 Rue Paul Nassivet 44200 Nantes

La commission locale de l'eau a émis un avis négatif : est-ce que l'eau est un détail, une option dont on peut se dispenser ? Quel intérêt d'étendre encore plus une zone commerciale au détriment de la vie locale (quid des promesses de soutenir les magasins de proximité) ? À quel besoin des habitantes et des habitants cela répond-il ? Pourquoi faire primer le "besoin" de Pierre Chartier (s'enrichir est-il un besoin ?) alors que nous manquons cruellement de logements, notamment de logements sociaux. Si l'utilisation de cette surface doit être repensée, reconsidérée, c'est plutôt en ce sens qu'il faut agir. Dans un contexte de réchauffement climatique, il y a d'autres urgences que l'extension de zones commerciales (proposant des articles produits dans des conditions ne respectant ni l'environnement ni l'être humain). Par exemple proposer des îlots de fraîcheur !

1 document associé

contribution_173_Web_1.pdf

Mediacités est un journal indépendant et sans publicité, qui ne vit que des abonnements de ses lecteurs. Profitez de 48h d'accès découverte en vous rendant sur <https://mediacites.fr/decouvrez-mediacites/>

Nantes Enquête

Paridis 21 : les coulisses du jackpot de Pierre Chartier, le « baron » des Leclerc nantais

Présenté par Nantes Métropole comme une opération de renouvellement urbain, le projet d'extension du centre commercial Paridis est surtout une belle opération financière pour son propriétaire, Pierre Chartier. Malgré les promesses des élus de soutenir les magasins de proximité, le patron d'Atlantis et de Paridis renforce son emprise sur le commerce nantais.



L'extension du centre commercial Paridis 21 à Nantes représente une véritable aubaine pour Pierre Chartier, le patron des centres commerciaux Atlantis et Paridis. / Illustration : Pierre Leibovici (montage)

Publié le **28 avril 2022 à 6h01**

Modifié le 18 septembre 2023 à 10h34

Temps de lecture : 14 minutes

[Enregistrer cet article](#)

Par **Antony Torzec** et **Didier San Martin**

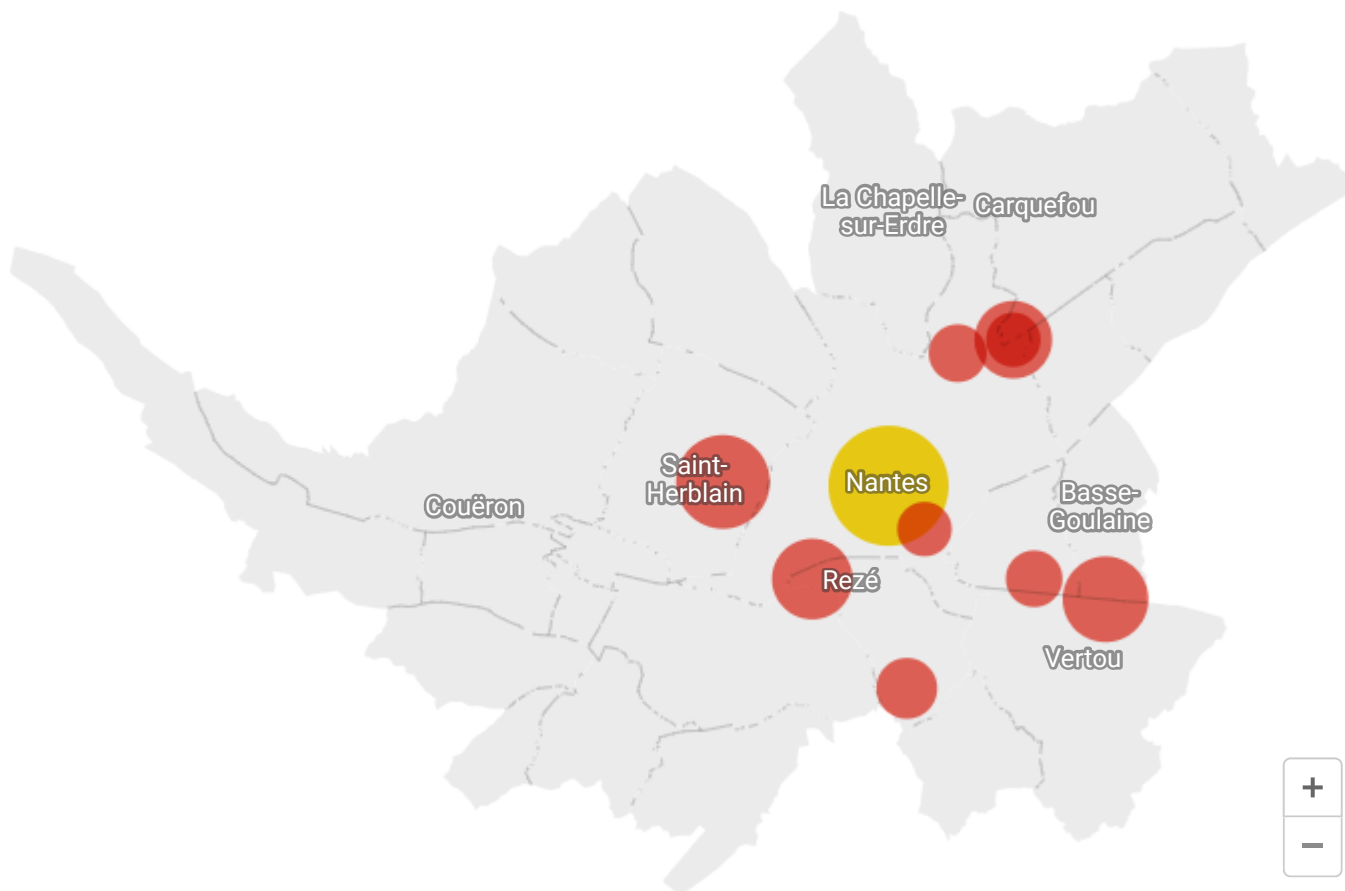
En juillet 2020, le glas semblait sonner pour les zones commerciales situées en périphérie des grandes villes. En conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, Emmanuel Macron lui-même se posait en pourfendeur des centres commerciaux. « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville », lançait alors le président de la République.

Deux ans et une réélection plus tard, la montagne de bonnes intentions a accouché d'une souris, comme la plupart des recommandations de la Convention. Issue de ses travaux, la loi « Climat et résilience » d'août 2021 n'interdit en rien l'agrandissement de ces zones commerciales de périphérie nées dans les années 1980. Au bonheur des barons locaux de la grande distribution.

Dans l'agglomération nantaise, un projet commercial d'envergure illustre parfaitement cette volonté de développement souhaitée par les propriétaires des centres commerciaux : **Paridis 21**. Située au nord-est de Nantes, cette zone commerciale va purement et simplement doubler ses surfaces de vente dans les cinq prochaines années et, de fait, accéder à la 2^e place des plus grandes zones commerciales de l'agglomération, derrière Atlantis.

Les principales zones commerciales de l'agglomération nantaise

Surfaces de vente sur la zone commerciale (données au 31 décembre 2020). En rouge, les centres commerciaux ; en jaune, les commerces du centre-ville de Nantes (1100 magasins)
Données Paridis 21 selon projet.



Carte: Mediacités • Source: Observatoire des Locaux Commerciaux, CCI Nantes St-Nazaire • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

Détail qui n'en est pas un : ces deux mastodontes de la consommation nantaise appartiennent à un seul et même homme, Pierre Chartier, dont [Mediacités vous dressait le portrait la semaine dernière](#). Successeur du fameux Joseph Fourage, ce poids lourd de l'enseigne Leclerc réussit dans cette opération à mettre la main sur une très grosse part des nouveaux mètres carrés de surfaces commerciales que les élus métropolitains ont autorisés à construire ces dix prochaines années, malgré les discours soucieux de protection du petit commerce et de l'animation des centres-villes.

Voté en avril 2019, le **Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUM)** prévoit en effet un maximum de 25 000 mètres carrés de surface de vente supplémentaire dans le nord-est de l'agglomération d'ici à 2030. Et cela tombe bien : c'est exactement la dimension du projet d'extension de Paridis 21 ! Dit autrement, Pierre Chartier empêche toutes les surfaces supplémentaires prévues dans ce secteur dans les années à venir. Les autres, dont la zone commerciale de Carrefour à la Beaujoire, devront donc faire avec...

Mieux (du point de vue de Pierre Chartier, en tout cas) : l'extension de Paridis 21 représente 40 % des nouveaux mètres carrés de commerces autorisés par les élus d'ici à 2030 sur l'ensemble de l'agglomération nantaise (65 000 au total). A l'inauguration de Paridis 21, l'empereur de la grande distribution nantaise détiendra donc 40 % des mètres carrés de « zones commerciales de périphérie », contre 28 % aujourd'hui. Une belle croissance !

La culbute est d'autant plus surprenante que, d'ici à 2030, Nantes Métropole affirme vouloir « limiter et encadrer les créations ou extensions de galeries marchandes. » Pourtant, rien que sur Paridis, les surfaces commerciales et de loisirs vont passer de 22 000 mètres carrés à 62 000. Soit 180 % d'augmentation. Une exception qui, derrière les beaux discours politiques, n'en est pas vraiment une. Si l'on en croit les chiffres de l'Observatoire du commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), les surfaces des centres commerciaux de périphérie ont bondi de 10 % ces dix dernières années à Nantes Métropole. Contre une hausse de seulement 4 % pour les commerces de l'hypercentre nantais et de 5 % pour les commerces de proximité des quartiers de la métropole.

L'épicier se mue en investisseur immobilier

Si l'extension de Paridis s'inscrit dans une certaine continuité urbanistique à l'échelle de la métropole, pour Pierre Chartier, elle marque en revanche un tournant. Celui de la transformation de son modèle économique. Une mutation devenue indispensable, alors que tous les voyants passent au rouge pour la grande distribution. « La crise Covid a accéléré l'évolution que l'on constatait ces dernières années : les hypermarchés et leurs galeries ont perdu leur puissance d'attractivité », analyse Jérôme Le Grelle, consultant en immobilier commercial. « Comme les hypermarchés, les magasins du textile, majoritaires dans les galeries commerciales, ont perdu 25 % de leur chiffre d'affaires ces cinq dernières années. Concurrencé par la vente en ligne, ce modèle de distribution ne fonctionne plus. Il faut maintenant introduire une mixité d'usage pour créer des lieux de vie », conseille le directeur de Retail Stratégie et innovation.

Une évolution que Pierre Chartier a vu venir. Dès 2015, le patron des deux plus importants Leclerc de l'agglomération nantaise a commencé à plancher sur leur avenir. Pour transformer ses deux mastodontes commerciaux vieillissants en machines à cash pérennes, il sait qu'il doit en faire des « lieux de vie », des quartiers neufs mélangeant les activités. L'idée est simple : en créant sur ces zones des logements, des bureaux et des activités de loisirs (restaurants, cinémas, bowlings, laser games, etc), il pourra compter sur ces nouveaux consommateurs pour enrayer la baisse du

chiffre d'affaires de ses hypermarchés et galeries marchandes. Surtout, il génèrera de nouveaux profits réguliers grâce à la location de cet immobilier, comme il le fait déjà en louant à des commerçants les murs de ses galeries (lire le premier volet de cette enquête). Bref, l'épicier se mue en investisseur immobilier.

Un enjeu crucial pour lequel Pierre Chartier n'hésite pas à investir. Beaucoup. Associé à la compagnie de Phalsbourg, la première foncière privée française, ce sont pas moins de 450 millions d'euros que l'héritier de Josph Fourage s'apprête à investir. 450 millions d'euros... Soit un tiers de ce que coûtera le chantier du futur CHU sur l'île de Nantes. Et deux fois ce que le patron du FC Nantes, Waldemar Kita, et le promoteur Réalités avaient prévu d'injecter dans leur projet YelloPark (un stade et un quartier), finalement abandonné.

Cette mutation d'une zone commerciale en un véritable quartier urbain est annoncée comme une première sur l'agglomération nantaise. Enfin, « véritable quartier »... Pas tout à fait. Les opérations de renouvellement urbain s'attachent habituellement à construire en priorité des logements. Pour Paridis, la priorité est donnée aux surfaces commerciales. Ainsi, sur les 20 hectares accordés à Pierre Chartier, 62 000 mètres carrés seront dédiés aux commerces et aux loisirs, 32 000 mètres carrés aux bureaux et seulement 20 000 mètres carrés aux logements (370 nouveaux logements). A titre de comparaison, le projet très controversé YelloPark, à deux pas, prévoyait 1 500 logements sur 23 hectares, soit 4 fois plus...

Pierre Chartier et les collectivités : intérêts partagés

Evidemment, une opération de cette ampleur ne se monte pas sans l'accord, si ce n'est le soutien, des pouvoirs publics, maîtres de l'urbanisme et des permis de construire. « Pierre Chartier le sait bien. Les bras de fer entre la grande distribution et les pouvoirs publics des années 1980, tels que les pratiquaient son beau-père Josph Fourage, c'est terminé. Pour aller au bout de ses projets, il doit composer avec son environnement, c'est-à-dire les politiques mais aussi tous ceux qui peuvent se mettre sur son chemin », analyse un responsable de la CCI de Nantes Saint-Nazaire.

En la matière, ce grand passionné de voile sait se glisser dans le lit du vent. Discret et pas franchement proche des milieux politiques, Pierre Chartier est en revanche un soutien fidèle et financier des grandes institutions culturelles nantaises. Depuis une dizaine d'années, les Leclerc nantais et les Espaces culturels nantais sont partenaires de la Folle Journée de Nantes (à qui ils

versent une aide annuelle de 50 000 euros) et abondaient également son fonds de dotation, récemment liquidé après un scandale financier. Le centre commercial Atlantis de son côté est l'un des « grands hérons » du projet d'Arbre aux hérons, soit l'un des mécènes ayant versé entre 50 000 et 200 000 euros à son fonds de dotation.

Au delà de ces questions, les collectivités locales ont quoi qu'il en soit un intérêt à collaborer avec le pilier de l'enseigne Leclerc. Elles dénoncent aujourd'hui la laideur de l'urbanisme commercial des entrées de ville qu'elles ont elles-mêmes autorisée dans les années 1980. Ironie de l'histoire, pour transformer ces verrues architecturales et anti-écologiques, elles peuvent compter sur les gros investisseurs privés qui ont fait leur fortune... grâce à ces centres commerciaux.

« Est-ce que vous pensez qu'il serait judicieux que Nantes Métropole se substitue à un privé pour mettre 450 millions sur la table, comme le fait Pierre Chartier afin de réaliser une opération d'investissement comme Paridis 21 ? », questionne Éric Chevalier. Le directeur général délégué à la fabrique de la ville écologique et solidaire à Nantes Métropole répond lui-même à sa question : « Sans aucun doute, la Métropole a un intérêt financier à ce que l'évolution urbaine de notre territoire soit un mix entre une intervention publique avec des ZAC par exemple – très nombreuses sur Nantes – et les promotions immobilières privées qui rencontrent les intentions de la métropole ».

Il faut dire qu'au-delà de leur assise financière, les promoteurs de Paridis 21 disposent d'un argument de poids, le même qu'ils agitent depuis les débuts de la grande distribution : l'emploi. Ils prévoient la création de 2 600 postes supplémentaires (600 dans le commerce et les loisirs et 2 000 dans les bureaux). Une convention de partenariat pour l'emploi et l'insertion professionnelle sera signée pour dénicher cette main d'œuvre, dès à présent difficile à trouver.

L'attelage Chartier – Compagnie de Phalsbourg

S'il entame donc une nouvelle carrière d'investisseur immobilier, « l'épicier » Pierre Chartier (c'est ainsi qu'il se présente sur le réseau social LinkedIn) ne saute pas dans le vide et s'appuie sur des professionnels du secteur. Pour l'agrandissement du « nouveau quartier » de Paridis 21, il n'a d'ailleurs pas fait appel à un grand nom de la construction de logements, mais plutôt à un pont de la promotion commerciale : **la Compagnie de Phalsbourg**, première foncière privée française. Un choix qui en dit long sur la nature du projet porté par le patron des Leclerc.

En 2016, sans l'annoncer ouvertement, les services de Nantes Métropole et le groupement Paridis 21 (composé de Pierre Chartier, de son fils, Thomas, directeur du centre Leclerc Paridis, ainsi que de la Compagnie de Phalsbourg) entament l'étude du projet « en concertation, dans un esprit partenarial », selon Éric Chevalier. Ce travail en commun prend la forme juridique d'un Projet Urbain Partenarial (PUP), dont la forme, dessinée par l'atelier d'architecture Germe & Jam, mixe commerces, bureaux et logements. « Le groupement Paridis 21 a compris très tôt qu'il fallait qu'il travaille avec nous. Sinon, sans concertation ni compromis, il aurait été confronté à une situation de blocage de notre part », explique le directeur général délégué à la fabrique de la ville écologique et solidaire à Nantes Métropole.

Le PUP, kézako ?

Le projet urbain partenarial (PUP), créé par la loi du 25 mars 2009, est un contrat négocié entre une collectivité locale et un acteur privé. En échange d'une exonération de la taxe d'aménagement, l'acteur privé s'engage à financer des équipements publics, nécessaires à une opération d'aménagement ou de construction.

Dans le cadre de Paridis 21, les promoteurs ont consenti une part de 30% de logements sociaux, une typologie de bureaux qui répond aux besoins, une connexion au chauffage urbain et une revégétalisation du secteur, notamment la création de 6,2 hectares d'espaces paysagers. Pierre Chartier et la Compagnie de Phalsbourg s'engagent également à financer une partie de l'enfouissement de la ligne à haute tension (11 millions d'euros) qui traverse le secteur.

Mais pour accéder à Paridis 21, Nantes Métropole mettra la main à la poche. Au total, 17 millions d'euros pour réaménager les routes et les carrefours autour de la route de Paris, des rues Grandjouan et Perray. Une facture compensée par les recettes du PUP à hauteur de 8 millions d'euros.

Pendant trois ans, les services de Nantes Métropole (urbanisme, développement économique, nature et jardins, cycle de l'eau) et le regroupement Paridis 21 travaillent donc main dans la main. « Il y a eu énormément d'allers-retours » confirme Éric Chevalier. Un travail si collaboratif qu'il inspire même les politiques publiques en matière d'aménagement commercial de l'agglomération. Car au moment où les promoteurs de Paridis 21 façonnent leur dossier, les services de Nantes Métropole planchent sur la nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Intégré au Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM), ce document acte la stratégie commerciale de Nantes Métropole jusqu'en 2030 et tout projet commercial doit être compatible avec ses objectifs. Pour Paridis 21, cela tombe plutôt bien, la nouvelle OAP n'est pas encore votée. Elle le sera en avril 2019 et, surprise, ses conclusions vont dans le sens du projet d'agrandissement de Paridis. Pour Éric Chevalier, cependant, pas question de dire que Pierre Chartier a influencé le travail préparatoire de l'OAP. « Paridis 21 s'est adapté à l'OAP », martèle le directeur général délégué à la fabrique de la ville.

Alors qui a inspiré qui ? L'esprit « partenarial » sans doute. Mais les faits sont là : Paridis 21 aspire toutes les surfaces de vente supplémentaires prévus dans l'OAP de Nantes-Est et 40% des mètres carrés supplémentaires de commerces autorisés par les élus d'ici à 2030 sur l'ensemble de l'agglomération nantaise.

Des tiraillements au sein de la majorité municipale

Pour arriver à ce résultat exceptionnel, Pierre Chartier et la Compagnie de Phalsbourg ont avancé dans l'ombre des services de Nantes Métropole et de l' élu Alain Robert, vice-président de Nantes Métropole délégué aux grands projets urbains au moment de l'instruction du dossier et grand ordonnateur de l'urbanisme nantais depuis 1989. Pour les autres élus, c'est le service minimum. « Lorsque l'on m'a informé du dossier, j'ai tout de suite exprimé mon désaccord, se souvient l'ancienne adjointe au maire chargée de ce quartier, Catherine Touchefeu (Gauche démocratique et sociale). J'ai expliqué que cet agrandissement de Paridis envoyait un très mauvais signal au moment où nous étions en train de développer les pôles commerciaux de proximité comme Bottière et Chénaie. Mais je n'étais pas décisionnaire », conclut-elle.

Son successeur depuis 2020 en tant qu'adjoint au maire de ce quartier, l'écologiste Simon Citeau, ne dit pas autre chose. « Lorsque j'ai été élu adjoint chargé de ce quartier, cela a été très compliqué d'avoir des informations sur Paridis 21, témoigne-t-il. Les seules informations venaient des services de Nantes Métropole. Je n'ai jamais rencontré les porteurs du projet. Lorsque j'ai eu connaissance du dossier, j'ai été interpellé par sa dimension et par les éléments qui vont à l'encontre du projet politique que nous portons », explique l' élu EELV.

Malgré ces critiques internes à la majorité municipale, le projet est ficelé en toute confidentialité entre les services de Nantes Métropole et les promoteurs. D'après un document interne que Mediacités a pu consulter, une communication grand public de Johanna Rolland était même

prévue à l'été 2019. Mais après le fiasco YelloPark et face à la résistance des partenaires écologistes à quelques mois des élections municipales, le dossier est reporté après les échéances électorales.

Le gros de la crise Covid passée, le Projet Urbain Partenarial sera adopté de justesse par les élus métropolitains le 8 octobre 2021 (**50 % pour, 50 % contre ou abstention**). Un quasi passage en force sur un projet d'envergure, rare dans l'histoire métropolitaine. Les regards inquiets de Johanna Rolland et de ses vice-présidents pendant le vote électronique en disent long.

Lobbying auprès des riverains et des commerçants

Avant ce conseil métropolitain déterminant pour l'avenir de Paridis 21, ses promoteurs n'ont pas manqué de charmer les grains de sable susceptibles d'enrayer le bulldozer Leclerc : les riverains et les associations de commerçants.

Pour la concertation avec les riverains, Nantes Métropole se déchargera à 100 % sur les promoteurs. Contrairement au PUP du YelloPark, aucune concertation publique n'est programmée et encore moins avec la Commission nationale du débat public (CNDP). La collectivité devra croire les promoteurs qui annoncent avoir rencontré 500 riverains et organisé six réunions de quartier. En réalité, par « réunion de quartier », entendez une entrevue dans les bureaux de Paridis entre les promoteurs et seulement quatre représentants d'associations de copropriétaires de lotissements voisins. Et ce, après mai 2019. C'est-à-dire, une fois le projet bien ficelé.

Quant aux commerçants, une rencontre est organisée mi-2021 entre le président de l'association représentant ceux du centre-ville, « Plein Centre », et les promoteurs. Le vice-président de la CCI de Nantes Saint-Nazaire en charge du commerce, Hugues Frioux, joue l'entremetteur. Cet ancien président de Plein Centre qui fustigeait jadis l'extension des centres commerciaux de périphérie estime « qu'aujourd'hui, la concurrence n'est plus entre la grande distribution et les commerçants de proximité mais entre les métropoles elles-mêmes ». Un revirement d'analyse qui peut s'expliquer aussi par le fait qu'Hugues Frioux est devenu propriétaire d'un salon de coiffure au sein de la galerie Atlantis, propriété de Pierre Chartier.

Même l'autre association de commerçants, l'UNACOD, ne voit rien à redire au projet Paridis 21, malgré les douloureux souvenirs du passé. « Paridis a dézingué tout le commerce de la route de Paris mais aujourd'hui les promoteurs de Paridis 21 ont un autre discours. Ils nous ont promis de

collaborer avec les commerçants pour des opérations communes», se rassure ainsi Richard Gouraud, président de l'UNACOD et opticien route de Paris. « Nous devons faire confiance au loup qui a faim », ajoute-t-il.

Une autre promesse est faite aux commerçants. Ils seront associés aux discussions sur les enseignes à accueillir à Paridis 21 au sein d'un « comité d'enseignes ». Les associations de commerçants et la CCI n'y auront qu'un avis consultatif mais il « permettra un travail partenarial pour éviter que Paridis 21 fasse effet d'aspirateur au détriment des commerçants du centre-ville », espère Hugues Frioux.

Les leçons du passé

Pourtant, le passé a une fois de plus démontré que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. En 2012, au sein du comité d'enseignes d'Atlantis, le refus de l'implantation d'un Apple Store avait été acté. Au final, Pierre Chartier avait réussi à faire venir la marque à la pomme dans sa galerie, contre l'avis du président de la CCI et contre celui de Jean-Marc Ayrault, qui présidait alors la communauté urbaine de Nantes, l'ancêtre de la Métropole.

Cette fois-ci, en revanche, pas question de se laisser bernier par Pierre Chartier, assure-t-on du côté de Nantes Métropole. « Il a intérêt à réaliser une opération exemplaire avec Paridis 21. Il gère également Atlantis avec des intentions similaires. Ça se fera dans un temps décalé par rapport à Paridis. Si Pierre Chartier ne respectait pas ses engagements à Paridis, il se doute bien qu'on ne pourrait pas le laisser faire à Atlantis. Du coup, on est dans un intérêt commun », prévient Éric Chevalier.

Mais bien avant les considérations urbanistiques ou écologiques portées par Nantes Métropole, la priorité de Pierre Chartier sera d'assurer les retours sur investissement de Paridis 21 qui permettront de financer le chantier titanesque d'Atlantis. Ses deux mastodontes commerciaux ainsi transformés, l'héritage commercial et familial sera assuré.

Mise à jour du 4 mai 2022 : ajout dans le 6e paragraphe d'une précision sur la croissance des petites surface commerciales dans les quartiers de la métropole.

Retrouvez le premier volet de notre enquête sur Pierre Chartier

«Partenariale», voilà comment est qualifiée la relation entre Nantes Métropole et les promoteurs de Paridis 21. Avec la presse, c'est une autre affaire.

Contactés, Pierre Chartier et la Compagnie de Phalsbourg n'ont pas souhaité répondre aux questions de Mediacités. Tout comme la directrice de la galerie Paridis, Alexandra Farcy.

Seule habilitée à répondre à la presse pour le compte des promoteurs, Fabienne Laurenceau Borie, attachée de presse spécialisée en « communication sensible et de crise ». A son actif, les relations presse de Vinci pour le projet d'aéroport à Notre Dame des Landes.

Les élus et les services de Nantes Métropole ont répondu à toutes nos demandes. En revanche, Alain Robert, l'ancien adjoint au maire et vice-président chargé de l'urbanisme pendant de nombreuses années, a refusé de rencontrer Mediacités.



Antony Torzec et Didier San Martin

Contribution n°174 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 16h42

Les besoins réels des habitants du quartier ont-ils été étudiés et pris en compte ? Quand et de quelle manière ? En tant que résidents du quartier nous n'avons jamais été informés de ce projet. De fait, nous n'avons été invités à aucune concertation, malgré les engagements de notre maire de Nantes, quant au dialogue citoyen.

Ce projet va à l'encontre du principe de sauvegarde des petits commerces locaux et du centre ville. Notre quartier n'a nullement besoin d'un nouvel hyper centre commercial. Nantes et sa métropole sont en tête du classement national, présentant le plus grand nombre de centres commerciaux.

Quelles sont les données qui permettent de justifier l'adoption de ce projet démesuré, voué à la consommation marchande essentiellement et totalement inapproprié aux besoins des nantais, en particulier des riverains du quartier ? Les habitants sont demandeurs d'un cinéma de quartier/ Où est il prévu ? pour quand ?

L'adoption d'un tel projet démesuré induira une surconcentration automobile, augmentant de manière accrue la circulation routière, la pollution atmosphérique et les nuisances sonores (aux abords immédiat d'un hôpital, de surcroît). Toutes ces nuisances sont déjà insupportables pour les riverains lors des grandes rencontres de foot au stade de la Beaujoire.

Contribution n°175 (Web)

Proposée par Plesnage Jean-Pierre
(jeanpierre.plesnage@numericable.fr)
Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 18h37
Adresse postale : 3 quai FAVRE 44000 NANTES

NANTES Projet PARIDIS 21
Enquête publique
5 février au 8 mars 2024
Contribution à l'Enquête Publique

Le projet en quelques chiffres:
20 hectares de surface totale
25 000 m² de surfaces de vente supplémentaires
22000 m² de bureaux
280 logements
300 arbres promis à l'abattage

Ce projet est inacceptable parce que :

L'agglomération nantaise n'a pas besoin de nouvelles surfaces commerciales de grande distribution :

- elle est déjà cernée par une dizaine d'hypermarchés dont 6 Leclerc. Deux supermarchés et une maison de bricolage voisinent en grande proximité du Paridis actuel et il est question d'y implanter de nouveaux m² ??
- pour quels besoins nouveaux ? Pourquoi ne pas valoriser les circuits courts, le commerce de proximité, l'e-commerce et la Ville du 1/4 d'heure prônée par Mme le Maire ?
- la création de ce nouveau centre commercial va entraîner une surenchère de développement alentour de type « Atlantis » autre place forte commerciale du promoteur du projet avec toutes les nuisances et la fuite en avant que l'on connaît dans ce type d'aménagement.

L'agglomération nantaise a déjà atteint un niveau d'équipements en bureaux plus que suffisant et un moratoire à ce sujet est absolument nécessaire :

- une simple affirmation : ne plus construire de bureaux (pour le moment) : voir la zone Euro Nantes !
- Faisons le décompte des m² de bureaux disponibles et transformons tout le disponible comme y travaille une multitude de métropoles françaises et européennes !

La circulation, l'accès et le trafic dans le secteur posera problème :

- le périphérique et généralement l'accès aux alentours est déjà régulièrement saturé, le projet renforce le choix du « tout voiture » et la démesure est à la hauteur du nouveau parking : construction de 2800 places supplémentaires.
- ce projet n'est plus en phase avec notre époque et avec les promesses de changements de l'après COVID qui devaient faire émerger un nouveau « vivre ensemble ».

Il y a, à Nantes, un besoin de logements sociaux criant :

- il pourrait être amusant si cela n'était pas si révoltant de rapprocher les deux chiffres : 280 logements (sociaux?) et 2800 places de parkings
- le projet se doit de faire la part belle à un besoin essentiel de nombreux nantais : se loger

Quid de l'avis des habitants du quartier :

- à aucun moment, les habitants du quartier n'ont été informés, consultés et écoutés : ce projet impacte en premier lieu la vie des habitants du quartier !: il mérite une plus large information et une réelle concertation.

En conséquence, au terme de cette enquête publique :

- ce projet doit-être abandonné car déraisonnable et non conforme à l'intérêt des nantais.

Jean-Pierre PLESNAGE, habitant de Nantes

Contribution n°176 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 19h17

Quel sera donc le bilan carbone de ce projet ? En quoi contribuera-t-il à l'amélioration de la qualité de vie des nantais et de la population riveraine. Quel sera le bénéfice pour la collectivité et les générations futures ?

Contribution n°177 (Web)

Proposée par david aurore

(david.aurore.2000@gmail.com)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 19h21

Adresse postale : 137 rue Paul Bellamy 44000 Nantes

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°178 (Web)

Proposée par david aurore

(david.aurore.2000@gmail.com)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 19h21

Adresse postale : 137 rue Paul Bellamy 44000 Nantes

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°179 (Web)

Proposée par david aurore

(david.aurore.2000@gmail.com)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 19h22

Adresse postale : 137 rue Paul Bellamy 44000 Nantes

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°180 (Web)

Proposée par david aurore

(david.aurore.2000@gmail.com)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 19h22

Adresse postale : 137 rue Paul Bellamy 44000 Nantes

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Emmanuel Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°181 (Web)

Proposée par david aurore

(david.aurore.2000@gmail.com)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 19h23

Adresse postale : 137 rue Paul Bellamy 44000 Nantes

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°182 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 19h29

Bonjour,

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paris ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paris dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Pourquoi toujours développer les centres commerciaux au lieu d'activer le centre-ville qui se vide des ses boutiques ?

Cordialement

Contribution n°183 (Web)

Proposée par Peerbaye Tariq
(qirat12@hotmail.fr)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 19h32

Adresse postale : 29 Rue des Plantes 44100 Nantes

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°184 (Web)

Proposée par Debien Ludovic
(Debien.ludovic@live.fr)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 19h35

Adresse postale : 15 Bd Jean Moulin 44100 Nantes

Je suis totalement contre cette agrandissement qui n'a aucun sens et aucune cohérence avec l'époque actuelle où l'on doit réduire notre consommation.

Contribution n°185 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 19h44

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°186 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 19h53

Le projet Paridis 21 est une opération de grande ampleur de concentration commerciale masquée derrière une façade de recomposition urbaine. Le dossier n'apporte pas la démonstration de la nécessité des importantes extensions commerciales prévues. Ce projet va :

- perpétuer un modèle économique incitant à la sur-consommation ;
- accroître les déplacements motorisés dans une aire de chalandise dépassant largement les 20 mn en voiture ;
- aggraver les conditions de circulation du secteur ;
- impacter négativement l'environnement par ses effets induits : pollution de l'air, bruit, contribution au réchauffement climatique ;
- entrer en concurrence et fragiliser les pôles commerciaux secondaires, principalement des territoires au nord et à l'est de l'agglomération nantaise ;
- induire des effets négatifs sur le commerce de centre ville nantais.

Le besoin de requalification urbaine du site Paridis est certain. Mais le projet présenté ne répond pas de façon satisfaisante aux besoins de logements de Nantes et de son agglomération qui sont urgents et importants. Ce projet fait la part trop belle aux extensions commerciales et aux bureaux pour en faire un véritable quartier multi-fonctionnel et à échelle humaine.

Contribution n°187 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h05

Agrandir le centre-commercial Paridis : doublement des surfaces de vente, 22 000 m2 de bureaux et seulement 280 logements (ou 400 !) plusieurs versions, le tout en détruisant 300 arbres, menaçant une zone humide et une nappe phréatique.

Je rejoins Aurore avec tous ses questionnements : ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Désolée de réfléchir autrement qu'avant ; en effet nous avons d'autres problématiques à régler dans le monde de maintenant, la vision des choses se doit d'être autrement. Nous devons changer "de paire de lunettes" pour un vers l'avenir autrement que nous aurions pu l'imaginer avant.

Contribution n°188 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h08

Le monde marche sur la tête ! Agrandir un centre commercial dans ce monde où nous devons réduire notre impact environnemental ?!

Expliquez-moi comment vous pouvez parler de transition écologique comme un marqueur fort de la politique locale et envisager un tel projet !

Contribution n°189 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h15

Bonjour,

Nantais depuis 10 ans, j'ai constaté l'expansion de grosses enseignes ces dernières années et l'arrivée de nouvelles zones commerciales : ouverture du passage chatelaine, construction du carré Feydeau, construction de l'uniqlo, ouverture de Primark à la galerie Beaulieu, etc.

Face à un besoin de relocalisation de l'économie, la nécessité de conserver la vitalité d'un centre-ville et également de ne pas faire subir une concurrence déloyale aux commerces des villes du département, ce projet m'apparaît comme totalement déconnecté des enjeux de notre époque.

Pourtant la Maire de Nantes affiche clairement dans son discours une volonté de "bifurcation écologique".

Ce projet d'extension s'inscrit en contradiction avec les ambitions politiques affichées sur les trois points que j'ai soulevés : relocalisation de l'économie, vitalité du centre-ville et concentration métropolitaine aux dépens des petites communes.

Comment comptez-vous remédier à cette contradiction ?

Cordialement.

Contribution n°190 (Web)

Proposée par Maëlla pineau

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h21

Adresse postale : 2 allée du maine 44700 Orvault

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paradis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°191 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h22

Je rejoins Tariq :

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Il est encore temps de re-réfléchir, de revoir la copie, il y a urgence à réajuster en intelligence de maintenant. Merci par avance.

Contribution n°192 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h26

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que « On a construit trop de mètres carrés commerciaux » et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ? *

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°193 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h28

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°194 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h30

Euh... sérieusement augmenter l'artificialisation des sols alors qu'on connaît les problèmes de canicule et de sécheresse ? augmenter la concentration des commerces au détriment des commerces du centre-ville ? à quel moment vous avez cru pouvoir continuer un projet d'une absurdité pareille !?

Les différents magasins concernés ne sont pas surchargés, les parkings non plus, il n'y a aucune raison d'agrandir quoi que ce soit !

Contribution n°195 (Web)

Proposée par fusier emmanuel

(efusier@gmail.com)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h35

Le projet de Paridis implique encore de nouvelles artificialisations, la destruction d'au moins 300 arbres qui avaient été plantés pour "compenser" l'artificialisation de terres maraîchères englouties par le centre-commercial.

Il menace une zone humide et une nappe phréatique avec un projet de parking sous-sol de 4 niveaux. La Commission locale de l'eau a d'ailleurs émis un avis négatif pour ces raisons, et demande la "prise en compte des capacités de ressource en eau dans les projets de développement urbains".

Que se cache t-il derrière ce projet d'une autre époque ? A qui profite t-il ?

On continue à marcher sur la tête !

Contribution n°196 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h39

Une zone humide est menacée par le projet d'agrandissement de Paridis. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre 2023, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

En outre, un parking est prévu en sous-sol, sur 4 niveaux, ce qui risque d'impacter la nappe phréatique. Pourquoi autoriser une telle aberration écologique ?

Contribution n°197 (Web)

Proposée par Michel Aurray

(mauray@yopmail.com)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h41

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ?

Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°198 (Web)

Proposée par LEMOULT Bernard
(blemoult@gmail.com)
Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h46

Ce projet est à contre courant et à contre sens des enjeux de transitions de nos sociétés : plus de sobriété, moins d'empreinte au sol, plus de petits commerces...

Contribution n°199 (Web)

Proposée par CAMPOS NATACHA

(camposnatacha@yahoo.fr)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h54

Adresse postale : 100 Rue Amiral Duchaffault 44100 Nantes

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, il faudrait construire plus de logements à Paridis, zone déjà artificielle, mais qui peut dans le même temps être revégétalisée pour en faire un quartier agréable. Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides.

300 pins vont être abattus pour ce projet. C'est une aberration. Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis...De plus, une zone humide est menacée par le projet. A l'heure où les villes deviennent invivables à cause des îlots de chaleur, il faut préserver ces endroits et arrêter e bétonner à tout-va.

Nantes est saturée de centres commerciaux au détriment d'endroits reposants, ressourçants, où les habitants puissent vivre correctement.

Contribution n°200 (Web)

Proposée par Chavignaud, Michel
(chavignaudm@gmail.com)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 20h59

Adresse postale : 177 rue du Perray 44300 Nantes

J'habite rue du Perray tout près de l'entrée du centre commercial Leclerc. La circulation automobile y est infernale. Je ne peux pas ouvrir mes fenêtres ou rester dans mon jardin hormis les jours où le centre commercial est fermé.

Ce projet d'agrandissement de ce site commercial pour en faire un Atlantis bis est une aberration. Les riverains n'ont même pas été informés des nuisances supplémentaires qu'ils subiront, c'est scandaleux.

L'arrachage des 300 pins qui avaient été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis et la suppression de la zone humide sont inadmissibles. La mairie de Nantes ignore donc qu'elle est aussi concernée par le réchauffement climatique malgré les rapports de l'AURAN mis à sa disposition ?

Des dizaines de milliers de m² de bureaux sont vides à Nantes et vous voulez en construire encore 22 000 m², cela n'a pas de sens.

Ce projet doit être mis à la poubelle. Il faut que Paridis devienne au contraire un quartier agréable à vivre en dé-perméabilisant une partie des sols, ce qui limitera cet flot de chaleur.

Contribution n°201 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 21h04

Bonjour, l'extension du centre commercial de Paridis serait une vrai catastrophe. Nous n'avons pas besoin de magasins de consommation mais des logements et des champs pour nourrir les nantais. Nous avons besoin de vivre décentement. Continuons à donner à Nantes nos valeurs humanistes. Pour un vivre à Nantes.

Contribution n°202 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 21h12

Je suis totalement contre ce projet d'extension de centre commercial.
Nous en avons largement assez sur le territoire nantais et ceci ne répond absolument pas à un besoin.
Par contre il s'agit encore l'artificialisation des sols , de temple à ma consommation.
Des logements sociaux , neutres en carbone entourés de végétation , voilà qui aurait plus de sens

Contribution n°203 (Web)

Proposée par julie robert

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 21h16

Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau, sur les terres habitables, sur la vie pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°204 (Web)

Proposée par Dusautoir, Monique
(moni.dusautoir@laposte.net)
Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 21h56
Adresse postale : 9 rue de Mourzouk 44300 Nantes

Nantes est déjà saturée de centres commerciaux. Ce projet d'agrandissement du site commercial Paridis pour en faire un Atlantis bis est une aberration. Les différents magasins concernés ne sont pas surchargés, les parkings non plus. La circulation bld Jules Verne et rue du Perray y est déjà infernale. Les riverains n'ont même pas été informés des nuisances supplémentaires qu'ils subiront, c'est un comble.

L'arrachage des 300 pins qui avaient été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis et la suppression de la zone humide qui subsiste sont inadmissibles. La mairie de Nantes a donc la mémoire courte ? Pour quelles raisons la mairie de Nantes ignore-t-elle les rapports de l'AURAN sur les îlots de chaleur déjà existants sur l'agglomération et les dégâts de l'artificialisation des sols.

Des dizaines de milliers de m² de bureaux sont vides à Nantes. Cela n'a pas de sens d'en construire encore 22 000 m² qui s'ajouteront à ceux prévus dans l'OAP Batignolles et à ceux en cours de construction dans l'OAP Marsauderies.

Le réchauffement climatique, c'est aujourd'hui. Or, vous ne cessez de bétonner y compris sur les dernières terres maraîchères de Doulon, sur les bois-taillis du Champ de Manœuvres. Il faut cesser d'arracher les arbres à tout va comme vous le faites depuis trop longtemps. Il faut cesser de modifier le PLUm chaque année afin de satisfaire l'avidité des promoteurs immobiliers. Si tout n'était pas mis en œuvre pour faire mourir les villes moyennes et les petites villes, il n'y aurait pas ce déficit en logements dans les agglomérations comme Nantes.

Ce projet doit être mis à la poubelle afin que le quartier de Paridis devienne enfin un quartier agréable à vivre. Nantes était une belle ville, une ville « verte », elle ne l'est plus.

Contribution n°205 (Web)

Proposée par rabaud nadège
(nadege.rabaud@laposte.net)
Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 22h18

...

Contribution n°206 (Web)

Proposée par Sauzeau Hugo

(hugo.sauzeau@gmail.com)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 22h25

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°207 (Web)

Proposée par Delanoue Tom

(tom.delanoue@hotmail.fr)

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 22h32

Adresse postale : 13 allée Duquesne 44000 Nantes

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°208 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 22h33

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°209 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 22h34

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ?

Contribution n°210 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 22h35

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°211 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 22h36

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°212 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 22h37

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°213 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 22h43

Stop paradis leclerc honteux

Contribution n°214 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 22h53

Bonsoir,

Tout projet d'extension de zone commerciale, et donc d'artificialisation des sols, est incompatible avec l'atteinte des objectifs de décarbonation du territoire. Par ailleurs, artificialiser des zones naturelles, en particulier des zones humides, ne ferait que dégrader notre situation écologique globale sous bien des aspects (biodiversité, climat, cycle de l'eau pour commencer), situation déjà dramatique.

Comme déjà soulevé dans d'autres contributions, artificialiser une zone dédiée à la compensation environnementale du projet initial est insensé.

Tous les efforts doivent être faits pour diminuer nos impacts sur les espaces naturels.

D'autres arguments pointent également les aspects économiques inégalitaires de ce projet d'extension.

Un projet qui présente fort peu de bénéfices (doux euphémisme), et qu'il faut abandonner.

Contribution n°215 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 22h54

Je n'adhère pas au projet

Contribution n°216 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 22h58

Les grandes surfaces en périphérie sont anachroniques. Elles contribuent à donner l'image de la ville franchisée et de la France moche. Elles dépendent d'un modèle tout voiture, et ce projet sacrifie des terres, des arbres pour cela, c'est un non sens social et écologique. Cela va à l'encontre des principes d'aménagement promus par la Métropole pour servir les intérêts d'un millionnaire.

Contribution n°217 (Web)

Proposée par Marion P.

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 23h08

L'agrandissement de zones commerciales ne peut, en 2024, être souhaitable aux regards de l'urgence climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Nous avons besoin de zones humides, de végétation, de territoires agricoles et non de zones pour consommer des produits qui nécessitent d'extraire toujours de ressources de la Terre. Je peux vous inviter à requestionner ce projet vers une gestion plus citoyenne et utile de cet espace, et accompagner au mieux la transformation de la zone existante qui va, elle aussi, devoir s'adapter aux conséquences climatiques et environnementales, et changements de modes de consommation nécessaires pour maintenir le territoire en une zone habitable dans les prochaines années (cf le rapport du GIEC Pays de la Loire).

Contribution n°218 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 23h14

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°219 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 23h15

Pour dénoncer un modèle anachronique

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Sur l'expulsion de bidonvilles

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ? *

Contribution n°220 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 23h16

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Sur le nombre de logements

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°221 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 23h18

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°222 (Web)

Proposée par Caffè Jules

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 23h29

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°223 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 6 mars 2024 à 23h57

A bas la grande distribution, et même la petite!

Contribution n°224 (Web)

Proposée par Frank
(matrixngc@free.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 00h02

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Sur le nombre de logements

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Pour dénoncer un modèle anachronique

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Sur l'expulsion de bidonvilles

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ? *

Sur le manque de démocratie

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Nous avons notamment travaillé ces contributions à partir du travail étoffé des Amis de la Beaujoire, et d'autres camarades, merci à elles et eux !

Contribution n°225 (Web)

Proposée par Thomas BOUTIGNY

(thomas.boutigny78@hotmail.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 00h18

Adresse postale : 12 rue Henri Cochard 44000 Nantes

Je m'étonne que la Métropole n'impose pas de condition plus fortes au promoteur sur la quantité de logements minimum à construire sur une telle surface de terrain lors d'un dépôt de permis de construire. Le projet affiche 280 logements pour une surface totale du projet de 20 hectares, c'est 14 logements à l'hectare, alors que des dizaines de milliers de personnes sont en attente de logements sur Nantes.

Est-il plus nécessaire d'agrandir un centre commercial de périphérie ou de créer des bureaux que de réduire la crise du logement ? Ce projet nécessite une modification pour la transformation d'une part des surfaces commerciales et d'une part des surfaces de bureaux en logements, pour atteindre un minimum de 50% des nouvelles surfaces créées dédiées à l'habitat.

Contribution n°226 (Web)

Proposée par Lanfranco Lucile

(llanfranco07@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 00h28

Adresse postale : 93 rue de la Patouillerie 44700 Orvault

Ce projet est anachronique avec ce que nous vivons (des extinctions de masse des animaux et un dérèglement du climats conduisant a une moindre qualité de vie et sécurité pour nous et de plus un besoin de limiter la production et l'achat de vêtements)

Nous avons besoin de prendre soin de notre environnement, de notre biodiversité.

Une zone humide ces sont des espèces de plantes et d'insectes endémique uniquement de ces zones et les compensations ne prennent pas ça en considération.

Concernant la partie économique, si ce projet a pour but de rapporter en terme d'argent a la ville, pourquoi ne pas responsabiliser les concitoyens, nous sommes prêts à choisir de prendre soin de notre chez nous au détriment de certains budget événementiels coûteux!

Contribution n°227 (Web)

Proposée par Zolondkonski Alexis

(alexis.z@lilo.org)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 00h55

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°228 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 01h11

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°229 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 01h25

Pourquoi continuer à développer de tels projets anachroniques ?

On veut du local, du bio et de l'humain, pas de méga grandes surfaces bétonnant toujours plus de parcelles et profitant seulement aux déjà riches.

Contribution n°230 (Web)

Proposée par Moreno Patrick

(patrick.morenoalc@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 06h41

Adresse postale : 49 Rue de la Tullaye 44300 Nantes

Quels impacts écologiques et sociaux peuvent avoir les projets immobiliers approuvés par la ville de Nantes, notamment le projet de développement de la zone commerciale de Paradis ? Quelles sont les compensations proposées, comment y contribuer ?

Contribution n°231 (Web)

Proposée par Maxime P

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 07h14

Pourquoi ne pas construire des logements, dont nous manquons à Nantes, au lieu des bureaux et autres infrastructures commerciales, en nombre largement suffisant, à Paridis ?

Ceci permettrait par la même occasion de stopper le projet Doulon Gohard et ainsi conserver les poumons verts indispensables à notre métropole pour faire face au changement climatique.

Contribution n°232 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 07h16

Je connais ce centre commercial depuis toute petite. Je ne comprend pas l'intérêt de l'agrandir. Cela ne répond absolument pas à un besoin de la population locale.

Ce projet risque seulement d'aggraver la situation qui se présente de manière de plus en plus urgente à nous : situation climatique catastrophique et situation économique et sociale déplorable. Encourager le consumérisme et la bétonisation à cette heure-ci semble aberrant. C'est un mauvais signal à la population alors que les enjeux urgents pour lesquels il faut investir sont ailleurs : environnement, énergies renouvelables, soutien et amélioration des secteurs publics entre autres.

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte déjà un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

De plus 300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°233 (Web)

Proposée par JOFFREDO Anne

(annejoffredo@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 07h39

Adresse postale : avenue de Bourgogne 44300 Nante

Le bilan carbone du projet global est il disponible? Je ne le trouve pas.

Avec une augmentation spectaculaire du trafic routier, tout le béton, l'imperméabilisation et les destructions /reconstructions, cela a t il été évalué pour juger de la virtuosité du projet ?

Contribution n°234 (Web)

Proposée par JOFFREDO Anne

(annejoffredo@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 07h42

Adresse postale : avenue de Bourgogne 44300 Nantes

Au vu des destructions de bâtiments annoncées, les impacts sonores et de pollution de l'air ne seront pas négligeables. Quelles solutions pour limiter la gêne des habitants actuels durant les travaux ? Ce point n'est pas détaillé.

Contribution n°235 (Web)

Proposée par ROUL Maxime

(maxime.roul@eisti.eu)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 07h46

Adresse postale : 98 rue de coulmiers 44000 Nantes

Bonjour,

Le projet me semble incohérent par rapport à notre avenir, aux limites planétaires (changement climatique, chute de la biodiversité) et aux enjeux sociaux (prix du pétrole qui va augmenté par exemple).

Je pense qu'ils seraient plus pertinent de flécher ces budgets sur des dynamiques territoriales locales portés par les associations par exemple via un budget participatif exceptionnelles car elles en ont cruellement besoin

Contribution n°236 (Web)

Proposée par JOFFREDO Anne

(annejoffredo@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 07h56

Adresse postale : avenue de Bourgogne 44300 Nantes

Y aura-t-il un DRIVE?

Je ne le trouve pas dans le dossier sur les documents consultables ?? Si oui, ce DRIVE sera-t-il installé sur le site de 20 hectares pour lequel nous sommes consulté ? ou en face du Bd Jules Verne en lieu et place de la zone avec Léon de Bruxelles comme cela a été sous entendu lors d'une présentation rapide du projet à la Haluchère ? Le Boulevard Jules Verne étant déjà très saturé (BUS devant la clinique Jules Verne qu'on nomme la gare Macron, voitures, BUS de la TAN.), ce DRIVE ne va-t-il pas engendrer des bouchons monstres sur cette voie d'accès primordiale pour arriver vers Nantes par l'Est?

A ce propos je ne retrouve pas les stations services? Seront elles conservées?

Sur les plans de présentation à la Haluchère on apercevait des constructions de grands immeubles rue de la petite BARATTE, des cubes. Je ne comprends pas pourquoi elle raison nous sommes consultés sur des morceaux du projet et non sur l'ensemble du projet de quartier,,,

Cela donne l'impression d'une fragmentation des permis de construire. Cela ne nous permet pas d'avoir la vue d'ensemble de ce qui a été imaginé depuis 10 ans par quelques personnes qui n'habitent pas ici.

Contribution n°237 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 08h02
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Dérogation pour destruction d'espèces protégées:

Une demande de "Dérogation Espèce Protégée" a été instruite par le CSRPN sur ce projet PARIDIS

Le CSRPN donne un avis favorable le 09/11/2023 en énonçant clairement les carences du projet :

"Le CSRPN relève que le projet n'est pas correctement justifié concernant le besoin en commerces.

Les premiers inventaires sont anciens et les plus récents ont été réalisés avec de mauvaises conditions météo. Il est difficile de vérifier si les impacts ont bien été évalués. Entre-autre, les enjeux ont été minimisés sur l'espace de prairie mésophile qui n'est pas compensée.

Il y a un manque d'ambition concernant les mesures compensatoires et il manque d'informations sur la gestion des mesures compensatoires qui seront éventuellement mise en place.

La mesure d'accompagnement sur la prairie doit devenir une mesure de compensation.

Il est nécessaire de prévoir d'utiliser une palette végétale locale dans les espaces qui vont être créés.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable assorti des remarques ci-dessus"

La conclusion est totalement incompréhensible et inaudible !!!!! Des espèces protégées n'ont pas été recensées ni compensées
Des inventaires faune contradictoires sont à réaliser dans les friches . La Demande de dérogation espèces protégées (DEP) est à revoir car elle est basée sur des données d'entrées incomplètes, est ce bien prévu ?

Contribution n°238 (Web)

Proposée par Rossigneux wandrille

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 08h11

Adresse postale : 3 rue de l'eraudiere 44300 Nantes

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°239 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 08h14

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°240 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 08h15

Qu'en est-il de la gestion de l'eau ? Quel impact sur la nappe phréatique ?

Contribution n°241 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 08h16

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°242 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 08h17

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°243 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 08h19

Pourquoi construire encore un espace commercial accessible en voiture alors que les espaces de vente, parfois très grands, ferment les uns après les autres en ville ?

Contribution n°244 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 08h37

Nous manquons d'eau. Pourquoi imperméabiliser des sols pour des centres commerciaux qui resteront vacants? à Nantes il y a déjà beaucoup de centres commerciaux atlantis, paradis, Orvault grand val, Beaulieu, pôle sud, atout sud. A treillieres, des terres non construites ont été consacrées au Decathlon qui ferment 4 ans plus tard c'est absurde.

Changeons de paradigme pour nos enfants et la préservation de nos ressources, les arbres, l'eau et les sols naturels. Non à la bétonisation!

Contribution n°245 (Web)

Proposée par Vallienne Célia

(c.vallienne@orange.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h03

Adresse postale : 16 rue du moulin des landes 44840 Les sorinieres

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Sur le nombre de logements

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Pour dénoncer un modèle anachronique

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Sur l'expulsion de bidonvilles

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ? *

Sur le manque de démocratie

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°246 (Web)

Proposée par Ludjet Louna

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h08

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°247 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h16

Essayons de protéger le vivant au lieu de proposer des choses qui ne répondent pas aux besoins essentiels des humains. Ce projet fait partie des aberrations auxquelles nous assistons de nos jours, le toujours plus de consommation alors que la biodiversité s'écroule... Comment pouvons nous dormir tranquillement alors que notre lit est en train de brûler...? C'est réellement triste.

Contribution n°248 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h17

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°249 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h25

Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales.

Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

Si Nantes est une « ville verte », cela ne doit pas s'arrêter aux aménagements de centre-ville.

Pourquoi agrandir encore les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi nier en encore l'aspect environnemental, économique, non démocratique d'un tel projet aussi peu en phase avec l'époque?

Contribution n°250 (Web)

Proposée par Granier Paola
(paola.granier@gmail.com)
Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h29
Adresse postale : 2 rue de la salle verte 44200 Nantes

Bonjour, Ce projet me pose question et me semble anachronique. Il ne répond pas aux besoins actuels des Nantais. Nous n'avons pas besoin de gros centre commerciaux pour enrichir encore plus les plus riches, ni de quartier de bureaux vides! Nous avons besoin de logements accessibles financièrement et d'espaces de "nature" le plus préservés possible pour vivre bien!

A l'heure actuel nous devrions tout faire pour ne plus artificialiser de terres ni abattre d'arbres!

Paridis pourrais devenir un quartier agréable avec des logements, des commerces de proximités, des espaces de natures préservés... Les aménageurs sont totalement capable d'imaginer des futures quartiers plus écologique et socialement intéressants.

Alors pourquoi perpétuer des logiques d'un autre temps en privilégiant des grosses zones commerciale excentrées ? Pourquoi permettre à un seul gros propriétaire, Pierre Chartier, de s'enrichir encore ?

Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis, pour y mettre quoi ? Encore des magasins vendant des objets jetables, à la fabrication couteuse en terme d'écologie et de vies humaine ?

On peut faire mieux que ça !

La commission locale de l'eau n'a telle pas émis un avis négatif le 26 octobre dernier ? Quelle est la prise en compte des alertes dans ce projet ? Est-ce que vous avez prévue de faire la sourde oreille face aux avis des experts et des citoyens et de foncer dans le mur ?

Je vous remercie pour votre attention en espérant que cela soit utile pour construire une ville par et pour ces habitants en accords avec les problématiques de notre temps!

Contribution n°251 (Web)

Proposée par DREAN Béranger
(beranger.drean@live.fr)
Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h29
Adresse postale : 108 rue de la Gilarderie 44200 NANTES

Bonjour,

Au vu de la crise du logement que nous connaissons à Nantes, ne serait-ce pas plus judicieux de dédier les espaces dédiés à ce projet à des constructions de logements ?

Pourquoi ce projet aura pour conséquence de défricher des pins qui ont été plantés dans le cadre de mesures compensatoires lors du premier projet d'aménagement de Paridis ?

Pourquoi l'avis négatif de la commission de l'eau émis le 26 octobre 2023 concernant la zone humide impactée par le projet n'est pas pris en compte ?

J'en ai assez des projets de centres commerciaux excentrés qui induisent un modèle d'aménagement centré autour de la voiture. Ce modèle n'est plus viable du fait de la crise environnementale qu'on traverse.

Je dis non à ce projet d'extension.

Contribution n°252 (Web)

Proposée par Thauvin Christelle

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h30

Je ne vois pas l'intérêt d'agrandir cette zone commerciale qui est déjà largement assez grande. Cet agrandissement contribuerait à la destruction de l'environnement, bétonnisation, abattage d'arbres, zone humide menacée...
Il y a déjà bien assez de commerces sur Nantes, à une époque où la décélération dans notre consommation devient crucial, voyons donc le développement de notre ville avec un regard plus sobre et plus humain !

Contribution n°253 (Web)

Proposée par Bauquel, Rémy
(bauquel.remy@orange.fr)
Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h35

Je m'oppose totalement à ce projet d'extension du centre commercial Paridis 21.

Les raisons pour lesquelles je suis contre ce projet sont notamment les suivantes :

- Il est largement admis que les grandes surfaces commerciales ont entraîné des impacts négatifs forts sur la situation des commerces de proximité (baisse du CA et fermetures multiples), sur la vie des centres-villes, la multiplication des déplacements en voiture pour se rendre dans ces grands ensembles (et donc la pollution associée, les embouteillages, le bruit), la mise en place d'infrastructures routières destructrices).

- Avons-nous réellement besoin pour notre avenir de ces centres commerciaux qui ne participent qu'à la destruction de notre environnement (destructions des lieux d'implantations, impacts CO2 et sociaux des produits produits puis vendus dans ces grandes zones) ?

- Qui sont les personnes qui vont profiter de ce projet ? Est-ce réellement les nantais et nantaises ? Est-ce que la population s'est prononcée favorablement pour ce projet ?

Il me semble sain de consulter les personnes habitant à Nantes pour un projet qui les impactera. Vous seriez probablement surpris et surprises du résultat...

Destruction du vivant, de notre habitat, promotion d'un modèle de développement en totale contradiction avec les alertes du GIEC et de l'ensemble des associations et citoyens et citoyennes, accaparement des ressources financières dans les mains de milliardaires...

Je m'opposerai fortement et par l'ensemble des moyens légaux possibles à ce projet totalement absurde.

Contribution n°254 (Web)

Proposée par Tranle Sidonie

(tran.sidonie@mailo.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h38

Adresse postale : 17 rue de l'avenir 44300 Nantes

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°255 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h39

A l'heure ou le constat du dérèglement climatique est unanime, ou les périodes de sécheresse alternent avec celle de fortes pluies, l'idée de l'artificialisation de plus de 22.000 m² supplémentaires, tout en détruisant plusieurs centaines d'arbres est une aberration absolue.

La destruction d'une nouvelle zone humide est là encore un non-sens, d'autant que les instances compétentes, comme la commission locale de l'eau ont émis un avis négatif sur ce projet. Quand commencerons nous à écouter les experts et expertes plutôt que les entrepreneurs et entrepreneuses qui s'assoient sur ce genre de considérations ?

La métropole n'a pas besoin de ce type d'aménagement, elle qui compte déjà plusieurs hypermarchés à chaque points cardinaux. Elle n'a pas besoin de béton et de goudron supplémentaire, pas besoin de plus de surface de vente écocides. Le modèle des hypermarchés et des grands centres commerciaux est révolu, c'est illusoire de penser que ce modèle va perdurer alors qu'on se rends compte aujourd'hui que les grandes enseignes contribuent à l'exploitation des agriculteurs et agricultrices, et à l'application d'un modèle productiviste à l'extrême à l'encontre de toute considération sociale et écologique. Agrandir pourquoi ? Pour qui ? C'est un non-sens au 2024.

Contribution n°256 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h40

Pourquoi faire plus alors que l'actuel est amplement suffisant ?

Contribution n°257 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h45

Bonjour, je m'oppose à ce projet d'extension du centre commercial Paridis 21.
Les grandes surfaces sont obsolètes, elles s'enrichissent trop au détriment des producteurs et consommateurs.
Il faut préserver les zones humides et terres agricoles ! Les arbres, haies...
NON à ce projet d'extension du centre commercial Paridis 21.

Contribution n°258 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE

(president@lachellevillenature.net)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h46

Adresse postale : 7 chemin des chaintres 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Avec ce projet d'extension PARIDIS21 , PARDIS va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après ATALNTIS. Pourquoi permet-on à Monsieur Pierre Chartier, d'être propriétaire des 2 plus grands centres commerciaux (LECLERC) de l'agglomération nantaise ? Pourquoi la Préfecture de Loire Atlantique permet elle une concentration des richesses aux dépens des habitants et commerçants de La Chapelle sur Erdre , de Ste-Luce, de Carquefou, de Nantes Erdre et du centre-ville de Nantes ?

Contribution n°259 (Web)

Proposée par MAUD

(milcent-simon.maud@orange.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h52

Adresse postale : 37 Rue du Grand Pesle 44710 Port-Saint-Père

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Cela provoquera une concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville.

Plutôt que d'artificialiser encore plus de terres, il faudrait mieux construire plus de logements, faire de Paridis un quartier agréable à vivre, notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

De plus, ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Ce projet provoquerait l'abattage de 300 pins. Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

De plus, une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbain.

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Ce projet n'a pas de sens dans le contexte environnemental actuel.

Nous ne voulons plus de tels centres commerciaux démesurés. D'ailleurs M.Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

Contribution n°260 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE

(president@lachellevillenature.net)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h53

Adresse postale : 7 chemin des chaintres 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à DOULON-GOHARDS, ou des friches renaturées comme au CHAMP DE MANOEUVRES, ou sur des OAP sur des terrains arborées (en présence d'Espèces Protégées) comme à LA CHAPELLE SUR ERDRE (OAP HAUTIERE, OAP BAUCHE, OAP BLANCHETIERE, OAP DOMAINE, OAP COTE,...) pourquoi ne construit-on pas plus de logements à PARIDIS (Seulement 370 logements sur 20 hectares) ? Pourquoi ne pas faire de PARIDIS un quartier agréable à vivre, avec des îlots de fraîcheur, des logements éco-conçus et des espaces de détente , en limitant l'effet îlot de chaleur, en renaturant une partie des sols. Ce projet PARIDIS 21 prévoit 2 fois plus de surfaces de bureaux que de surfaces pour du logement, alors que l'offre en bureaux est pléthorique sur NANTES METROPOLE et largement supérieure à la demande .

Contribution n°261 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE

(president@lachellevillenature.net)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 09h58

Adresse postale : 7 chemin des chaintres 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

300 pins adultes vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial PARIDIS alors que ces arbres ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de PARIDIS (Version initiale) . Comment est-il possible qu' une mesure de compensation du précédent projet d'artificialisation puisse être détruite quelques années après ? D'autre part, une zone humide est menacée par le projet. D'ailleurs, la commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre 2023, et a demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces différentes alertes ont-elles été intégrées au projet PARIDIS21? Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous.

Contribution n°262 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE

(president@lachapellevillenature.net)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h02

Adresse postale : 7 chemin des chaintres 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Nous ne voulons plus de gigantesques centres commerciaux dans nos villes métropoles hypertrophiées . D'ailleurs le président de la République lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ». Hugues FRIOUX, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Dans un tel contexte , pourquoi doubler les surfaces de vente de PARIDIS en 2024 ? Pourquoi donner une part aussi importante à PARIDIS21 dans les mètres carrés prévus par le PLUM ?

Contribution n°263 (Web)

Proposée par Jocelyn Clénet
(joclenet@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h02

Nous ne voulons plus de ces centres commerciaux. D'ailleurs le président Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°264 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE

(president@lachellevillenature.net)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h06

Adresse postale : 7 chemin des chaintres 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain NANTES le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et sans aucun débat avec les habitants. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre avis à donner sur une décision politique qui favorise à ce point un seul acteur privé ? D'autant qu'un tel projet d'aménagement peut avoir un impact sur les ressources naturelles (eau, arbres, espèces protégées) dont bénéficient tous les habitants de cette métropole !

Contribution n°265 (Web)

Proposée par Tardy

(nathanaeltardy@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h19

Adresse postale : 9 rue Camille Desmoulins 44300 Nantes

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°266 (Web)

Proposée par Cha Gam's

(bananafrizz@hotmail.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h20

Adresse postale : 57 bd Picpus 44000 Nantes

A l'heure où l'on connaît les conséquences néfastes pour l'environnement de l'artificialisation des terres et la catastrophe écologique actuelle, plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols. D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°267 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h23

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°268 (Web)

Proposée par LEMAITRE Juliette

(juliette.lemaitre@protonmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h25

Adresse postale : 7 Rue Georges Chartrin 44200 Nantes

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°269 (Web)

Proposée par VILBERT Laurent
(laurentvilbert@gmail.com)
Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h26
Adresse postale : 3, rue Dr Heurteaux 44000 NANTES

Faire passer la surface de vente de Paridis de 68.147 m² à 120.036 m² (page 21 du rapport de présentation), soit son doublement, n'est ce pas être en totale contradiction avec les attentes nouvelles des consommateurs qui privilégient désormais les moyennes surfaces de proximité ?

Ce projet, initié il y a plus de 10 ans, n'est il pas le fruit d'une conception passéiste des modes de consommation ?

Nantes détient le record national du nombre de m² de grandes surfaces par habitant. Faut il accroître encore ce ratio, au détriment du commerce de proximité et de centre ville ?

Cette partie de l'agglomération nantaise dispose de deux pôles commerciaux de grande surface situés à quelques centaines de mètres l'un de l'autre (Paridis et Beaujoire). L'accroissement de surfaces de Paridis ne va t'il pas contribuer à créer dans quelques années une friche commerciale à la Beaujoire ? Qu'aura gagné l'agglomération à un tel gachis ? Qu'en est il d'une gestion équilibrée et maîtrisée du territoire ?

La CDAC a autorisé la création de 25.000 m² de surfaces commerciales supplémentaires. Pourquoi cette limite n'est elle pas respectée par le projet (tableau page 21) ?

Créer 82.010 m² de surfaces commerciales supplémentaires et seulement 280 logements (23.246 m²), n'est ce pas contradictoire avec les priorités affichées par Nantes Métropole et ressenties par les habitants ?

Les surfaces imperméabilisées du site sont déjà très importantes et les surfaces de pleine terre vont être encore réduites par la réalisation de ce projet ? Est ce vraiment compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur ?

Contribution n°270 (Web)

Proposée par Marti, Charlotte
(charlotte.marti@free.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h29

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°271 (Web)

Proposée par Marti, Charlotte

(charlotte.marti@free.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h30

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°272 (Web)

Proposée par Marti, Charlotte

(charlotte.marti@free.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h31

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. Même Macron l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°273 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE

(president@lachapellevillenature.net)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h36

Adresse postale : 7 chemin des chaintres 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

A analysant cet extrait du SCOT modifié il y a peu pour permettre PARIDIS21 et BEAULIEU à savoir les 2 ZAComs pour zone d'activité commerciale, des incohérences apparaissent . Ainsi le SCOT constitue la base des choix d'aménagement de la Métropole NANTES -ST NAZAIRE et dans cet extrait (en PJ) nous identifions 3 problèmes par rapport au projet PARIDIS 21

1/ Le projet PARIDIS21 nuit à l'environnement et à la biodiversité en ville puisqu'il détruit des espèces protégées (reptiles et avifaune notamment sur les actuelles friches) et il détruit les sols et la ressource en eau (nappe phréatique).

2/ Le projet PARIDIS21 implique de l'imperméabilisation supplémentaire, contrairement à ce qui est écrit dans le SCOT.

3/ Le projet PARIDIS 21 n'entraîne pas de réduction du trafic motorisé, puisqu'il double la surfaces des parkings.

Le projet PARIDIS21 et donc NON CONFORME au SCOT NANTES - SAINT NAZAIRE.

La Préfecture de Loire Atlantique ne peut donc pas valider une DUP sur ce projet .

1 document associé


contribution_273_Web_1.jpg

Enquête publique portant sur la modification n°2 du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire relative au changement de typologie de 2 ZAComs sur Nantes Métropole

Ce même changement ne génère pas d'incidence sur les territoires limitrophes, sur les espaces agricoles et leur fonctionnalité, sur les milieux naturels et forestiers, sur la trame verte et bleue, sur le paysage ou le patrimoine, sur les risques et nuisances.

Aucune incidence négative n'est identifiée sur les enjeux portés par les sites Natura 2000.

De surcroît, la valorisation du renouvellement urbain en cours (Beaulieu) ou à venir (Paradis) sans artificialisation supplémentaire, avec intégration paysagère et urbaine et réduction des déplacements motorisés sont des indicateurs positifs d'appartenance à la centralité métropolitaine.

A la lecture des éléments du dossier mis en enquête publique, la modification de typologie des deux Zacoms n'a pas d'incidence négative sur l'environnement. 

QUALITE DU DOSSIER MIS EN ENQUETE

Contribution n°274 (Web)

Proposée par Kartel Armelle
(armellekartel922@gmail.com)
Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h41

Non à ce projet qui, sous couvert de vertueuses intentions, est un non sens social, écologique et économique (sauf, bien entendu pour son propriétaire et seul bénéficiaire). Il va à l'encontre de tout ce qu'il faudrait faire compte tenu des défis que le réchauffement climatique pose à nos sociétés.

Construire surfaces commerciales de grande distribution, parkings et bureaux, est-ce la priorité ?

Encourager bétonisation et sur-consommation, favoriser le tout voiture au détriment de la Ville du 1/4 d'heure, est-ce la bonne réponse ?

Fragiliser tout l'appareil commercial secondaire ainsi que la vitalité du Centre Ville, déjà si difficile à maintenir, est-ce si peu important ?

Abattre des arbres pleinement développés et les replacer par d'autres qui mettront une bonne dizaine d'années avant d'atteindre une taille comparable, est-ce une bonne idée ?

Est-ce que le mieux vivre en ville repose sur ce type de projet ?

Est-ce que c'est cela « la bifurcation écologique », tant mise en avant par notre Maire ?

Est-ce que la priorité absolue ne devrait pas être donnée à la construction de logements sociaux ou à prix abordables ?

Est-ce que ce quartier qui étouffe en raison de la circulation intensive des voitures (proximité du périphérique, entrée et sortie de ville, accès au centre commercial, à la piscine et à la clinique), ne mériterait pas de bénéficier d'un peu plus d'espaces verts, de lieux ressources permettant de s'extraire de cette densité urbaine ?

Même s'il s'agit de terrains en grande partie privés, limitant, c'est vrai, la capacité à agir de la puissance publique, celle-ci dispose de moyens, notamment réglementaires, pour empêcher qu'un tel projet, tellement à contre-courant de tout ce qu'il faudrait faire, devienne réalité.

La volonté et le courage politiques peuvent beaucoup quand ils sont là. Seront-ils au rendez-vous cette fois-ci ?

Contribution n°275 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h41

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°276 (Web)

Proposée par Schricke Niklas

(schrickeniklas@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h43

Adresse postale : 142 rue du Croissant 44300 Nantes

Bonjour,

Au vu du projet d'extension de Paridis, et du projet voisin d'artificialisation des terres fertiles du quartier Doulon, n'est il pas plus judicieux de créer des logements sur la surface déjà disponible à Paridis, afin de préserver :

- d'une part les zones fertiles et perméables existantes à Doulon, rendant des services en gestion de l'eau et en biodiversité
- d'autre part l'activités des commerçants proches (Ste Luce , Nantes Erdre, Carquefou, centre ville) en limitant la concentration des services à Paridis

Cordialement

Contribution n°277 (Web)

Proposée par LA CHAPELLE VILLE NATURE

(president@lachellevillenature.net)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h49

Adresse postale : 7 chemin des chaintres 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Avec ce projet d'extension, PARIDIS deviendrait le 2e centre commercial de l'agglomération, de NANTES METROPOLE juste derrière ATLANTIS! NANTES METROPOLE autorise un projet d'aménagement fait sur mesure pour Monsieur Pierre Chartier. Au programme, doublement des surfaces de vente (+ 25 000 m²), construction de 22 000 m² de bureaux et seulement 370 logements. NANTES METROPOLE n'a absolument pas besoin d'un énième Méga centre-commercial, ni de milliers de mètres carrés de bureaux supplémentaires. NANTES METROPOLE ne cesse de parler du manque de logements, mais elle mène une politique absurde en augmentant sans cesse les surfaces commerciales et de bureaux, plutôt que d'utiliser les espaces déjà artificialisés pour construire des logements, et de favoriser les commerces de proximité. Le projet PARIDIS21 implique (encore) de nouvelles artificialisations, la destruction de 300 arbres matures qui avaient été plantés pour "compenser" l'artificialisation de terres maraîchères englouties par le premier centre-commercial PARIDIS. Et surtout, ce projet menace une zone humide et une nappe phréatique avec un projet de parking sous-sol de 4 niveaux. La Commission locale de l'eau a d'ailleurs émis un avis négatif pour ces raisons, et demande la "prise en compte des capacités de ressource en eau dans les projets de développement urbains". Ce projet va également détruire de manière irréversible l'habitat d'espèces protégées (Reptiles et avifaune) aujourd'hui présent sur les friches. Partout NANTES METROPOLE bétonne, menace les zones humides et fait augmenter la population alors que nos capacités à produire de l'eau potable ne cessent de se réduire. A PARIDIS, nous soutenons qu'il faut construire des logements, sans impacter ni les zones humides, ni les friches (habitat d'espèces protégées) et encore moins la nappe phréatique. Faisons de PARIDIS un quartier agréable à vivre, en désartificialisant et désimperméabilisant une partie des sols. Détournons-nous du modèle des méga centres-commerciaux des années 1970 centrés sur le tout-voiture et le gigantisme. Ce projet PARIDIS21 n'a plus d'être en 2024.

Contribution n°278 (Web)

Proposée par QUANTIN

(matthieu@tinta.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h49

Adresse postale : 1 chemin de la boucardiere 44100 Nantes

Bonjour,

je suis étonné que l'on continue d'artificialiser des terres, notamment celles avec de grandes qualités pour limiter les ilots de chaleur l'été et favoriser l'infiltration l'hiver (et limiter les crues). Cela reste valable, quelles que soient les compensations.
-> Comment justifiez-vous ces aménagements aujourd'hui au regard des problématiques qui commencent à émerger (été 2023, hiver 2024 par exemples simples).

Quelle modèle économique défend ce type d'aménagement de la ville? Celui de l'accès à des très grandes surface? en bordure de ville? en automobile (avec de grands parking)? de la distribution de produits "hors sol" (légumes pas de saisons, produits manufacturé en chine, etc.)?

Les aménagements de ce type de surface ont fait leur temps et prouvé leurs effets néfastes sur la qualité de vie des citoyens.

J'estime que le role de l'aménagement de l'espace est un exercice qui doit être visionnaire.

Quel monde souhaitez-vous en donnant de telles autorisations ? Pouvez-vous fournir des références architecturales / urbanistiques d'aménagements similaires qui soit tourné vers l'avenir ? je ne parle pas de rendu 3D photoréaliste trompeurs, mais de réalisation récente ailleurs en France.

Notre président Macron déclarait : "Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville " (Convention citoyenne pour le climat, 2020)

Ce projet d'aménagement et l'autorisation publique est-elle le résultats d'une demande des usagers du centre commercial actuel ? Des concitoyens de la métropole ? ou est-elle est au seul service des exploitants propriétaires ? Je n'ai vu aucune trace de concertation.

Quoi qu'il en soit, je pense que le politique a le devoir de se projeter sur un plus long terme que les privés (particuliers et entreprises). C'est son devoir, car la force publique est la seule a en avoir les capacités.

Tournez-vous vers l'avenir avec détermination et fierté les chantier sont immenses.

Contribution n°279 (Web)

Proposée par Orieux Annick

(orieux.annick@orange.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h52

Adresse postale : 12, rue des pays de la Loire 44300 Nantes

Non à cette extension faramineuse.

Bouchons en perspective, abattage d'arbres, etc... Bien pour l'écologie !

Laissons notre Paradis tel qu'il est.

Contribution n°280 (Web)

Proposée par Hubert KARBOVIAC

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 10h53

Bétonisation, abattage de centaines d'arbres, augmentation du trafic routier déjà très largement saturé, disparition des petits commerces...

Est que l'intérêt des promoteurs doit passer avant les souhaits et les besoins des habitants ?

La priorité des décideurs de ce projet inutile est -elle de développer le business des centres commerciaux dont nous n'avons pas besoin car ils sont déjà suffisamment nombreux dans l'agglomération nantaise, au détriment du bien être des habitants et de la lutte contre le dérèglement climatique !

Contribution n°281 (Web)

Proposée par François Douaisi
(fdouaisi@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 11h01

Adresse postale : 4 Rue de la Juiverie 44000 Nantes

Un nouveau projet privé, dont l'intérêt social et écologique à l'heure où l'inflation explose semble des plus inutile. A t'on besoin de mettre en place des zones naturelles d'intérêt utiles, nécessaires et irremplaçables ? A t'on besoin d'un centre commercial plus grand encore a un moment ou la crise écologique comme économique nous pousse à croire qu'une réduction de notre consommation doit être considérée sérieusement ?

Contribution n°282 (Web)

Proposée par Lebreton, Bastien
(bastienlbrt@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 11h06

Adresse postale : 19 Bis rue Condorcet 44100 NANTES

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°283 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 11h09

Bonjour,

Je m'inquiète de ce projet d'extension, qui va encore bénéficier à une multinationale dont les exigences de rentabilité ne sont jamais en accord avec les exigences de bien-vivre du voisinage (environnements naturel local, citoyens) et des utilisateurs qui sont forcés de subir un agrandissement d'un énième labyrinthe de consommation et d'artificialisation (comme si Atlantis ne suffisait pas) plutôt que de retrouver des commerces de proximité.

D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ». Comme Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirmant le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi alors doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Dans l'espoir de que ces réflexions permettront de prendre le temps d'arbitrer un projet qui n'a pas qu'un enjeu économique, mais aussi et surtout un enjeu social qui construit les modèles de consommation et d'aménager de demain. Alors prenez vos responsabilités et répondez à la hauteur de ses enjeux. Vous ne devez rien à Leclerc, et Leclerc n'a aucun droit ni aucune légitimité pour vous imposer ce projet.

Cordialement,

M

Contribution n°284 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 11h22

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°285 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 11h23

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°286 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 11h23

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°287 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 11h24

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°288 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 11h24

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ?

Contribution n°289 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 11h24

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°290 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 11h32

Ce projet est anachronique à bien des égards. Nous sommes bien loin de la zéro artificialisation nette, couper autant d'arbres n'a aucun sens. Donner toujours plus de place aux zones commerciales et aux bureaux, alors même que beaucoup d'emplacements sont vides en plein centre ville. Nous ne voulons pas agrandir les centres commerciaux, nous voulons soutenir les petits commerçants et commerces de proximité. Rendre accessible et attractif ce qui existe déjà, en optimisant l'espace déjà artificialisé.

Contribution n°291 (Web)

Proposée par Aubin Gérard

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 12h20

La faiblesse congénitale de ce projet est son manque de justification.

La réhabilitation du centre commercial et son intégration urbaine justifient-elles de doubler sa superficie commerciale (de 21 000 m² à 46 000 m²) avec toutes les conséquences sur l'environnement naturel et humain qu'on s'ingénie à compenser ? A lire cette étude, les incidences sont toujours jugées faibles ou modérées, entendez acceptables et compensables. Il y a un précepte médical remontant à l'Antiquité qui s'énonce ainsi « D'abord, ne pas nuire ». En terme d'aménagement de la ville C'est la meilleure façon d'arrêter de détruire notre environnement et notre cadre de vie.

Les avis obligatoires (MRAE, CSRPN, CEA Sage) se rejoignent, chacun émettant dans son domaine des interrogations, des réserves voire un avis défavorable (avis du bureau de la Commission locale exprimé lors de la séance du 5 octobre 2023) qui devront interroger les décideurs.

Deux interrogations parmi d'autres m'ont m'ont interpellé et que je fais miennes :

1- La MRAE a demandé dans son avis du 28 novembre 2022 d'approfondir « les effets cumulés avec les projets alentours ». Manifestement la réponse du porteur du projet n'est pas satisfaisante, puisque dans un second avis (20 novembre 2023), la mission souligne que « Ces éléments ne répondent pas à l'attente d'une évaluation des incidences cumulées des nombreux projets urbains importants à venir dans le même secteur de l'agglomération (...) » De fait, l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus (présentation non technique, p. 72 ss.) est sommaire et minimise ces effets. On relèvera que le projet Kelvion qui a fait l'objet d'une enquête publique récente n'est pas mentionné dans la liste de la p. 72, non plus que l'Ouche-Buron ou la Caserne Mellinet qui généreront pourtant des flux importants. S'agissant d'une zone commerciale, l'argument du basculement d'un mode de déplacement à un autre (id., p. 75) est-il crédible ?

2- La Mrae recommande de présenter les alternatives envisagées au projet retenu et de compléter la justification de ce dernier au regard des objectifs assignés au projet et aussi des grands enjeux urbains et environnementaux. Là encore, la réponse est convenue avec un discours utilisant le vocabulaire du « développement durable », mais sans convaincre.

Par ailleurs, l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire (CSRPN) en date du 9/11/2023 « relève que le projet n'est pas correctement justifié concernant le besoin en commerces ».

En réponse, le porteur du projet répond : « En conclusion, ce projet a été conçu dans le cadre d'un urbanisme concerté avec l'ensemble des instances métropolitaines, et répond en tout point aux orientations et règlements applicables, afin d'accompagner au mieux le développement de la métropole, y compris sur l'aspect démographique. »(Document 5.06 06. Mémoire en réponse à l'avis CSRPN du 09.11.2023).

Dès lors, tout n'est-il pas bouclé sinon gravé dans le marbre ?

A quoi sert-il de consulter la population, sauf de respecter l'obligation légale qui en est faite ? A-t-on mesuré la difficulté pour les administrés de s'approprier en UN MOIS les détails d'un dossier complexe résultant d'une élaboration qui a duré DIX ANS ? Cette consultation arrive trop tard, après des études nombreuses et complexes, mais sans que les prémices aient été solidement établies et démontrées.

A l'heure où l'on prêche la sobriété, la modération, la réparation, la deuxième main et où on invite les administrés à s'y associer et à modifier leur comportement, ce projet – conçu sur des conceptions anciennes - adresse un très mauvais message : destruction d'équipements en état de fonctionner pour en construire de nouveaux ; production de 600 000 m³ de déblais à évacuer, ; destruction d'une zone humide naturelle compensée par une autre créée artificiellement ; suppression d'arbres adultes compensée par des jeunes qui produiront leur effet dans une trentaine d'années ; appel à la consommation et au déplacement automobile ; concentration de commerces au détriment des commerces de proximité et du centre ville, etc. En d'autres termes, quelle est la motivation première de cette opération : améliorer la vie du plus grand nombre ou bien satisfaire les intérêts de quelques uns ?

Ce projet, tel qu'il est conçu, n'est-il pas déjà anachronique ? La pandémie, l'accélération des modifications climatiques, le contexte international ne le rendent-ils pas obsolète ?

Qu'en penseront nos enfants qui souhaitent que l'on change de paradigme ?

J'attends de cette enquête qu'elle aboutisse à un avis défavorable et à une remise en chantier de cette requalification en consultant d'abord la population sur ses besoins réels et ses souhaits et en étant ensuite beaucoup plus respectueuse de l'environnement.

Contribution n°292 (Web)

Proposée par Bombard Marie

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 12h36

Ouest-France du mercredi 6 mars publie un article intitulé "Comment nos centres commerciaux évoluent" (p. 5). On y lit que dans les années 2000, Nantes avait vu la naissance de onze hypermarchés et que Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes, avait alors pris " la décision de réguler les extensions d'équipements commerciaux et de n'autoriser que 10 000 m2 nouveaux chaque année et des extensions de surface de 5 %". Cela avait permis au centre-ville de retrouver des couleurs.

A Paris, l'extension dépasse les 100% (passage de 21 000 m2 à 46 000m2, cela fait 119 %).

Si l'information de O.-F. est juste, qu'est-ce qui justifie ce revirement ? Ne peut-on craindre un effet dévastateur sur les commerces de centre-ville et sur ceux des quartiers (qui sont eux au 1/4 d'heure des habitants) ? Aucune étude ne le mesure dans ce dossier.

Contribution n°293 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 12h44

Quand le profit de quelques-uns passera-t-il après l'intérêt général ?

Contribution n°294 (Web)

Proposée par Isabelle

(isabellebrun06@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 12h45

Adresse postale : 40 Boulevard Georges Clemenceau 06130 Grasse

Je suis contre le projet d extension parisis

Contribution n°295 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 13h03

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Contribution n°296 (Web)

Proposée par Ganachaud frederic

(f.ganachaud@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 13h07

Adresse postale : 5 rue louis le nain 44100 Nantes

Bonjour ,pourquoi privilégier un interet privé au détriment du bien public ,de la nature? Quid des logements ,des arbres ,des ressources en eau? Encore un grand projet inutile et nuisible qui va à l'encontre des discours pourtant officiels et communément établis . La coupe déborde depuis bien longtemps ,déni de démocratie!!!

Contribution n°297 (Web)

Proposée par Hélène Garnier

(helgarnier@orange.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 13h09

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°298 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 13h14

Nous ne voulons plus de ces endroit deshumanises et horrifiants que sont les centres commerciaux!

Il ny a pas de lieu plus hors sol, nous voulons revenir a des endroit plus proches de la nature, ou nous respiront de lair frais et ou tout notre environnement ne provient pas d'extractions de richesses destructeurs et mortiferes.

Notre monde court a sa perte, nous voulons un autre avenir pour nous les jeunes, et pour l'instant les seuls propositions que vous nous faites sont des projets de constructions aberants et inutiles

Contribution n°299 (Web)

Proposée par Levoux Jean-Luc
(levoux.jeanluc@protonmail.com)
Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 13h47
Adresse postale : 55 BD Gaston serpette 44000 Nantes

Bonjour,

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs M. Emmanuel Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Les efforts doivent aller dans la revitalisation des quartiers en y favorisant l'implantation de petits commerces de proximité. Les grands centres commerciaux exacerbent les problématiques liées à l'automobile ou encore à l'artificialisation des terres.

Contribution n°300 (Web)

Proposée par Massuger
(smassuger@free.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 13h55

Adresse postale : 7 rue des pays de la Loire 44300 44300 - NANTES

Notre quartier n'a nullement besoin d'un nouveau centre commercial. Nantes et sa métropole sont en tête du classement national, ayant le plus grand nombre de centres commerciaux. Quelles sont les données qui permettent de justifier ce projet qui va à l'encontre du principe de sauvegarde des petits commerces locaux ?

Contribution n°301 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 13h57

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable:

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paradis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?
Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?
Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°302 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 14h02

Je suis contre ce projet aberrant d'extension du centre commercial Paradis !
Nous voulons pour notre jeunesse des arbres, encore des arbres et retrouver simplement les petits commerces de proximité !
Non à ce projet qui surchargera le quartier !!!!

Contribution n°303 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 14h25

Bonjour,

Au vu du projet d'extension de Paridis, et du projet voisin d'artificialisation des terres fertiles du quartier Doulon, n'est il pas plus judicieux de créer des logements sur la surface déjà disponible à Paridis ? Pour préserver d'une part les zones fertiles existantes à Doulon, et d'autre part l'activités des commerçants proches (Ste Luce , Nantes Erdre, Carquefou, centre ville) en limitant la concentration des services à Paridis.

Contribution n°304 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 14h27

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°305 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 14h34
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

SCOT:

Extrait du SCOT modifié entre le 20 décembre 2021 et le vendredi 28 janvier 2022 pour permettre PARIDIS21 et BEAULIEU. 2
ZAcoms pour zone d'activité commerciale.

Nous avons détecté 3 incohérences majeures avec les conclusions de Pascal DREAN commissaire enquêteur, contrairement à ce qui est énoncé, voir éléments en PJ.

1/ Le projet nuit à l'environnement, il détruit des espèces protégées et il détruit les sols.
Dire qu'il ne nuit pas à l'environnement est un mensonge, ne pas nuire c'est ne pas nuire. Les mots ont un sens.

2/ Le projet imperméabilise plus d'un hectare supplémentaires. Dire qu'il n'y a pas d'imperméabilisation est un mensonge.

3/ Le projet ne réduit pas la part du trafic motorisé. En doublant quasiment les places de parkings le projet fait bien la part belle aux véhicules motorisés. Dire le contraire est un mensonge.

En se référant au document page 4 "CONCLUSIONS MOTIVÉES ET AVIS"

Le projet soumis à l'enquête publique est donc NON CONFORME aux conclusions du commissaire enquêteur M Pascal DREAN "conclusions motivées du commissaire enquêteur chapitre 2.2 sur l'Impact du projet sur l'environnement"

2 documents associés

contribution_305_Web_1.jpg


contribution_305_Web_2.pdf

Enquête publique portant sur la modification n°2 du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire relative au changement de typologie de 2 ZAcoms sur Nantes Métropole

Ce même changement ne génère pas d'incidence sur les territoires limitrophes, sur les espaces agricoles et leur fonctionnalité, sur les milieux naturels et forestiers, sur la trame verte et bleue, sur le paysage ou le patrimoine, sur les risques et nuisances.

Aucune incidence négative n'est identifiée sur les enjeux portés par les sites Natura 2000.

De surcroît, la valorisation du renouvellement urbain en cours (Beaulieu) ou à venir (Paradis) sans artificialisation supplémentaire, avec intégration paysagère et urbaine et réduction des déplacements motorisés sont des indicateurs positifs d'appartenance à la centralité métropolitaine.

A la lecture des éléments du dossier mis en enquête publique, la modification de typologie des deux Zacoms n'a pas d'incidence négative sur l'environnement. 

QUALITE DU DOSSIER MIS EN ENQUETE

Contribution n°306 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 14h37
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Inondations:

Au sujet du bassin-versant des ruisseaux des Gohards et de l'Aubinière.

Selon les informations du BRGM, le site du projet est situé en zone « potentiellement sujette aux inondations de cave » pour sa partie sud-ouest et nord-est. L'extension vers le nord-ouest du parking souterrain à 4 niveaux (contre 1 niveau aérien et 1 niveau souterrain aujourd'hui) plus profond apporte des changements majeurs puisque les parois et le radier de ces nouvelles constructions seront implantés dans la nappe.

Concernant le parking souterrain, il est proposé une protection sous la forme d'un écran de berlinoise forée injectée. Ancré dans le socle schisteux, il est prévu d'équiper ainsi toutes les faces de l'infrastructure. Au niveau de la face arrière des parkings, qui sera au contact direct avec les schistes, sera implanté un drain en pied de talus, posé sur une risberme à pente gravitaire inversée. Ce dispositif doit permettre la collecte des écoulements souterrains, en partie hypodermique, issus de la couche de schistes décomposés. Les eaux d'exhaures seront relevées vers une structure infiltrante spécifique (2,1 m³/h).

L'impact des travaux sur la nappe et le risque de remontée de nappe par fragilisation ne sont pas négligeables;

De plus, l'étude géologique met en avant des sols peu perméables: extrait page 279 étude d'impact :

Tests de perméabilité : Des essais d'infiltration type LEFRANC ont été réalisés dans les forages (F1 et F11), (cf. Tableau31). L'horizon sollicité par l'essai F1 est constitué de schistes décomposés et de schistes altérés assez peu perméables. L'horizon sollicité par l'essai F11 est constitué de schistes altérés quasi imperméables. Les valeurs de perméabilité mesurées sont les suivantes :

La valeur de perméabilité retenue pour les schistes altérés est $k=10^{-9}$ m/s, valeurs caractéristiques de sols imperméables sur lesquels l'infiltration ne peut être envisagée.

Les schistes, même altérés, restent très peu perméables, voire imperméables, avec des valeurs relevées K de 10^{-6} à $< 10^{-7}$ m/s. Le suivi des courbes d'amortissement montre systématiquement une saturation rapide et parfois totale (F204) des sols encaissants. Il s'ensuit que les possibilités d'infiltrations « utiles » sont inexistantes...

Pensez vous qu'en l'état des données précitées que le risque d'inondation sera nul ? Nous ne le pensons pas.

Contribution n°307 (Web)

Proposée par Céline Bourriaud

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 14h57

Pourquoi faire un Atlantis 2, alors que le quartier est déjà saturé de voitures. Les rues du Perray et de la Colètrie, la route de Sainte-Luce, le boulevard Jules Verne ainsi que le périphérique sont déjà complètement saturés aux heures de pointes. Ce secteur est complètement embolisé en décembre avec l'affluence dans les commerces avant Noël. Comment ont été pensés les flux de voitures si on multiplie les commerces ? Sans compter les nouveaux bureaux et logement.

Paradis prévoient d'augmenter considérablement le stationnement, comment cet afflux peut-il être absorbé ?

On nous parle de la ville du 1/4 d'heure pour avoir accès aux petits commerces à moins d'un quart d'heure à pied pour tous les Nantais et on voudrait centraliser encore plus autour de cet hypermarché ?

Contribution n°308 (Web)

Proposée par Cyril Roussel

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 14h59

Adresse postale : Rue des Halquinières 44300 Nantes

Il est prévu d'abattre 300 pins pour ce projet d'extension de centre commercial. Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paradis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ? Il est très bien documenté maintenant que planter de jeunes arbres ne compense en rien la destruction d'un patrimoine arboré présent.

Ce projet menace également une zone humide. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et a demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Devant les enjeux liés au changement climatique, la préservation des milieux et notamment des zones humides est primordiale et la destruction des zones humides est à proscrire. Des avis négatifs seront sans aucun doute émis par les opérateurs de l'Etat.

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Sachant que l'accès à la ressource en eau, même à Nantes, est une problématique bien réel (voir été 2022), l'atteinte à la nappe est une aberration.

Ce projet d'extension est contraire à tous les enjeux environnementaux et sociaux qui sont devant nous et ne doit pas voir le jour.

Contribution n°309 (Web)

Proposée par laetitia Kersalé
(laetker@hotmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 15h09

Adresse postale : 12 Rue de la Barillerie, 44000 Nantes, France 44000 NANTES (44000)

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°310 (Web)

Proposée par Jeanne B

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 15h20

Sur la carte de l'AURAN (Agence d'urbanisme de la région nantaise) établie à partir des relevés satellitaires un jour de forte chaleur en juillet 2018 (températures bien dépassées depuis !), Paridis représente un îlot de chaleur d'une très grande surface, mais surtout avec des températures supérieures de plus de 7 degrés en moyenne.

Nous savons que les températures continuent de grimper, que chaque été nous pulvérisons les records des années précédentes. La carte montre clairement que la zone humide en bordure du périphérique échappe encore à ces températures exorbitantes. Bétonner davantage une zone déjà massivement imperméabilisée et étouffante n'est-il pas un projet complètement absurde et déconnecté de toutes les recommandations actuelles.

Il est prévu d'augmenter les surfaces de commerces, l'implantation de grands magasins, de multiplier les places de parking.

Quid des arbres qui vont être détruits et qui contribuent à lutter contre le réchauffement et les îlots de chaleur en ville ?

Quid de la zone humide ?

Quid du risque d'inondation accru en impactant la zone humide et imperméabilisant massivement la zone ? l'exemple de la porte de Gesvres n'est-il pas assez criant ?

Quid de la nappe phréatique avec un parking gigantesque sur 4 niveaux en sous-sol ?

Envisage-t-on de rôtir autour de cette zone commerciale ? Ne nous dites pas qu'il est prévu de climatiser massivement, cela aggraverait encore le phénomène.

1 document associé

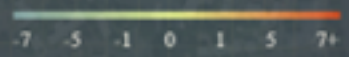
contribution_310_Web_1.png

Les données exploitées par l'Auran sont issues du satellite américain LANDSAT 8 qui effectue le tour de la Terre en 16 jours. L'image utilisée pour l'analyse a été prise le 18 juillet 2018 à 13h par une journée de temps clair. La température relevée à la station Météo France de Nantes Atlantique était alors de 27,6°C.

La méthodologie employée consiste à retraiter la bande infra-rouge de l'image pour faire ressortir les variations de températures de surface. Il s'agit d'une image à très haute résolution dont la précision au sol est de 30 mètres. Les résultats obtenus sont ensuite comparés à la nature de l'occupation du sol (espaces urbanisés issus de la donnée CORIN LAND COVER).

Pour aller plus loin : Synthèse de FAURAN - N°58 - Juin 2020

Ecart à la moyenne (T°)

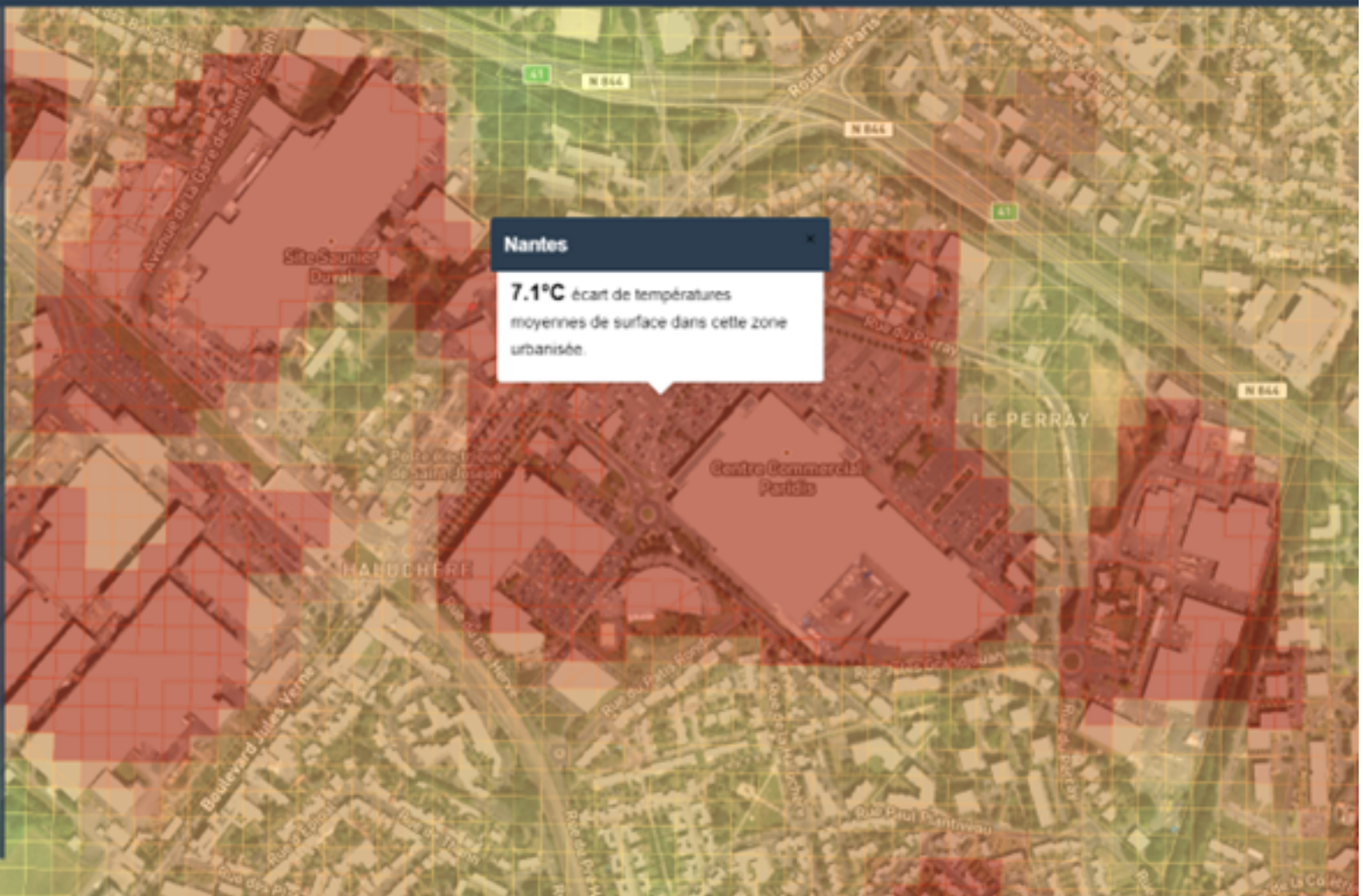


- Espaces
- urbanisés
 - non urbanisés

Sélectionner une intercommunalité

Toutes

100 m [er la page](#)



Contribution n°311 (Web)

Proposée par Aichelin David
(dadalad@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 15h29

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°312 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 16h03

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°313 (Web)

Proposée par Bruno Vieillard

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 16h16

Après avoir pris connaissance du projet d'agrandissement du Leclerc Paradis, je me pose quelques questions quant au bienfaits de ces grands travaux:

- Quels avenir pour les commerces du centre ville, avec ces vagues de fermetures de magasins ?
- Pourquoi si peu de logements de prévus, alors qu'il faut limiter l'étalement urbains?
- Pourquoi privilégier ce type de commerce qui n'est accessible qu'essentiellement en voiture?
- Le nombre de véhicule augmentant, qui va prendre en charge le coût de la modification de la voirie (accès, route, pont de Bellevue). le décideur du projet ou le contribuable?
- Pourquoi détruire des arbres anciens? Les promesses de plantations de jeunes arbres vont à l'encontre de l'urgence climatique à laquelle nous sommes tous confrontés.

Merci, avant toute validation définitive de ce projet, de tenir compte des avis des citoyens- riverains.

Contribution n°314 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 16h17

Encore du béton, encore des espaces naturels artificialisés. NON !

Pourquoi ne pas préserver les derniers espaces naturels à Nantes. La ville, si attractive il y a une quinzaine d'année s'est transformée en un enfer de béton. Où sont passés les arbres, les espaces verts, les zones humides ? Les terres des Gohards à quelques pas de là sont elles aussi menacées.

Des pins vont être coupés, des terres vont être imperméabilisées. Et que dire des espaces pour la petite faune sauvage de nos villes ? Quelle place souhaitons nous laisser aux écureuils, hérissons, rouge-gorge et orvets ?

Il est question de "compensation". Tous les spécialistes, écologues, botanistes, scientifiques sont unanimes sur le fait qu'une jeune arbre ne remplacera jamais un arbre implanté depuis des dizaines d'années. Rien ne remplacera l'écosystème qui s'est installé dans un fragile équilibre dans ses zones non artificialisées.

Même le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel émet des réserves. Les inventaires des espèces protégées ont semble-t-il été réalisés dans de mauvaises conditions météo. L'inventaire de l'époque correspond il à la réalité d'aujourd'hui ? Et qu'en est il de l'impact de la destruction d'espèces protégées ? Paradis a t il envie de grossir sur le tombeau d'espèces protégées ?

Contribution n°315 (Web)

Proposée par Erell Olivo

(Erell.olivo@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 16h24

Adresse postale : 10 impasse des hulottes 44470 Carquefou

Bétonisation, abattage de centaines d'arbres, augmentation du trafic routier déjà très largement saturé, disparition des petits commerces...

Est que l'intérêt des promoteurs doit passer avant les souhaits et les besoins des habitants ? Il serait bon de nous consulter sur nos besoins avant de construire.

La priorité des décideurs de ce projet est -elle de développer le business des centres commerciaux dont nous n'avons pas besoin car ils sont déjà suffisamment nombreux dans l'agglomération nantaise, au détriment du bien être des habitants et de la lutte contre le dérèglement climatique !

Comment se fait il qu' une zone humide soit encore détruite avec ses espèces protégées (encore des dérogations de destruction d'espèces protégées). C'est inadmissible! La compensation ne peut plus être une solution surtout en connaissance des rapports GIEC et IPBES. Quelles alternatives à ce projet d'un autre temps?

Contribution n°316 (Web)

Proposée par PEUZIAT Thomas
(thomas98.peuziat@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 16h25

Adresse postale : 35 Rue de Port la Blanche 44300 Nantes

Pourquoi doubler la surface de vente de Paridis et lui donner une part importante dans le PLUm ?

Contribution n°317 (Web)

Proposée par Erell Olivo

(erell.olivo@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 16h30

Adresse postale : 10 impasse des hulottes 44470 Carquefou

En analysant cet extrait du SCOT modifié il y a peu pour permettre PARIDIS21 et BEAULIEU à savoir les 2 ZAcoms pour zone d'activité commerciale, des incohérences apparaissent .

Ainsi le SCOT constitue la base des choix d'aménagement de la Métropole NANTES -ST NAZAIRE et dans cet extrait (en PJ) nous identifions 3 problèmes par rapport au projet PARIDIS 21

1/ Le projet PARIDIS21 nuit à l'environnement et à la biodiversité en ville puisqu'il détruit des espèces protégées (reptiles et avifaune notamment sur les actuelles friches) et il détruit les sols et la ressource en eau (nappe phréatique).

2/ Le projet PARIDIS21 implique de l'imperméabilisation supplémentaire, contrairement à ce qui est écrit dans le SCOT .

3/ Le projet PARIDIS 21 n'entraîne pas de réduction du trafic motorisé, puisqu'il double la surfaces des parkings.

Le projet PARIDIS21 et donc NON CONFORME au SCOT NANTES - SAINT NAZAIRE.

La Préfecture de Loire Atlantique ne peut donc pas valider une DUP sur ce projet .

Contribution n°318 (Web)

Proposée par HICKS MADELEINE

(madeleine.hicks@ntymail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 16h30

Adresse postale : 8 chemin du petit bois 44400 REZE

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°319 (Web)

Proposée par Erell Olivo

(erell.olivo@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 16h34

Adresse postale : 10 impasse des hulottes 44470 Carquefou

Dérogation pour destruction d'espèces protégées:

Une demande de "Dérogation Espèce Protégée" a été instruite par le CSRPN sur ce projet PARIDIS

Le CSRPN donne un avis favorable le 09/11/2023 en énonçant clairement les carences du projet :

"Le CSRPN relève que le projet n'est pas correctement justifié concernant le besoin en commerces.

Les premiers inventaires sont anciens et les plus récents ont été réalisés avec de mauvaises conditions météo. Il est difficile de vérifier si les impacts ont bien été évalués. Entre-autre, les enjeux ont été minimisés sur l'espace de prairie mésophile qui n'est pas compensée.

Il y a un manque d'ambition concernant les mesures compensatoires et il manque d'informations sur la gestion des mesures compensatoires qui seront éventuellement mise en place.

La mesure d'accompagnement sur la prairie doit devenir une mesure de compensation.

Il est nécessaire de prévoir d'utiliser une palette végétale locale dans les espaces qui vont être créés.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable assorti des remarques ci-dessus"

La conclusion est totalement incompréhensible et inaudible !!!!! Des espèces protégées n'ont pas été recensées ni compensées
Des inventaires faune contradictoires sont à réaliser dans les friches . La Demande de dérogation espèces protégées (DEP) est à revoir car elle est basée sur des données d'entrées incomplètes, est ce bien prévu ?

Contribution n°320 (Web)

Proposée par Erell Olivo

(erell.olivo@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 16h39

Adresse postale : 10 impasse des hulottes 44470 Carquefou

Le 8 octobre 2021, lors du vote au conseil métropolitain, il était question de 370 logements sur 20 hectares. Il est annoncé aujourd'hui 280 logements. Tout cela est flou.

Y a-t-il un troisième permis de construire voire un quatrième à venir, ou d'autres ? Si oui, pourquoi consulter la population sur un projet non finalisé ? Cette enquête publique n'est elle pas juridiquement contestable sur ce point ? Les 90 logements restants seront ils bien construits sur cette même parcelle de 20 hectares ? Si non, y a t il des projets connexes non encore évoqués lors de cette enquête publique ?

Contribution n°321 (Web)

Proposée par Erell Olivo

(erell.olivo@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 16h41

Adresse postale : 10 impasse des hulottes 44470 Carquefou

Le CSRPN dans son avis rendu le 09/11/2023 a clairement pointé les carences du projet PARIDIS : "Le CSRPN relève que le projet n'est pas correctement justifié concernant le besoin en commerces. Les premiers inventaires faune sont anciens et les plus récents ont été réalisés avec de mauvaises conditions météo. Il est difficile de vérifier si les impacts ont bien été évalués.

Entre-autre, les enjeux ont été minimisés sur l'espace de prairie mésophile qui n'est pas compensé. Il y a un manque d'ambition concernant les mesures compensatoires et il manque d'informations sur la gestion qui sera mise en place. La mesure d'accompagnement sur la prairie doit devenir une mesure de compensation. Il est nécessaire de prévoir d'utiliser une palette végétale locale dans les espaces qui vont être créés."

En conséquence, nous demandons la réalisation de nouveaux inventaires faune exhaustifs , sur plusieurs périodes de l'année pour recenser toutes les espèces de reptiles et d'oiseaux protégés présentes sur l'assiette du projet (zones de friches). La DEP a été accordée alors que des espèces protégées de reptiles n'ont pas été recensées par les écologues pour cause d'analyse en périodes non favorables (Mauvaises conditions météorologiques) . Le recensement exhaustif des espèces protégées est un préalable à toute DUP sur ce projet .

Contribution n°322 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 16h59

N'y a-t-il pas déjà assez de m² utilisés pour des centres commerciaux sur la métropole ? Ce projet est vraiment anachronique... A l'heure où la métropole parle de ville du quart d'heure ? Aux antipodes de cette nouvelle extension !

Contribution n°323 (Web)

Proposée par Isabelle MALLET

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 17h37

Les arbres existants seront-ils conservés , environ 300 unités ?

Comment imaginer la suppression de ces arbres (pins) alors qu'il font partis de la construction de Paradis pour compenser la destruction d'espaces agricoles.

Etant donné les canicules à répétition que nous vivons avec le changement climatique , à quand une priorité aux arbres dans les projets immobiliers/commerce (construire autour en préservant le vivant en place)? Il faut bien imaginer qu'il va falloir attendre 30 ans avant qu'ils puissent donner un ombrage suffisant . Lors d'une présentation du projet à la Haluchère en 2023, les animateurs parlaient de 1000 arbres de belles tailles en réserve . Qui y croit ? A moins qu'une belle taille soit un arbre de 5 cm de diamètre !

Contribution n°324 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 17h49

L'extension va endommager une nappe phréatique et une zone humide, elle va donc assoiffée les habitants et la terre.

Priorité à la construction de logements

Pas besoin de plus de centres-commerciaux et qu'on ne veut pas mettre ou aider au profit des grands millionnaires et multi-propriétaires

Contribution n°325 (Web)

Proposée par Isabelle MALLET

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 17h51

Quelles sont les données qui permettent de justifier ce projet qui va à l'encontre du principe de sauvegarde des petits commerces locaux ?

Un doublement de l'espace commercial actuel pour faire quoi ?

Beaucoup de commerce ferment en centre ville.

Ce projet est d'un autre temps. Quelle vie la métropole souhaite pour les nantais ? Un centre ville moribond et des abords saturés de voiture. Nous ne sommes plus dans les années 90.

Nous ne voulons pas d'un second Atlantis. Les accès routiers n'ont jamais été réglés là-bas pour accéder un samedi (sortie périphérique bouché, accès par Bd Marcel idem).

Contribution n°326 (Web)

Proposée par Legendre F

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 18h14

Ces extensions , ces travaux , ces constructions sont- elles indispensables ? Des bureaux , des bureaux toujours des bureaux ., rue de Koufra un projet d'une centaine de bureau est prévu et ce à 400 mètres de Paridis .Dans la zone périphérique de Carquefou Nantes est ,à 1 kilomètre de Paridis des dizaine et dizaine de bureau en très bons état sont vides Le télétravail est parfaitement acquis par nombres d'entreprises de toutes spécialités . Route de Carquefou à Nantes des centaines de logements sont construits ou sont en construction . le moindre espace est bétonné .Même l'ancien champ de manœuvre va être détruit pour faire des immeubles , en plus de mauvaises qualités , dans certains qui ont moins d'un an des moisissures ou des malfaçons apparaissent déjà .Plus d'espace vert du béton partout. On parle de réchauffement climatique grave , nous savons ce que le béton apporte pour l'augmentation des températures et dans le ruissellement des eaux pluviales. L'ultra consommation est nocive pour l'environnement , nocive pour la vie des petits commerces , pour l'agriculture.Le projet pharaonique de Paridis semble démesuré . Ne pourrait on pas faire preuve d'un peu de modestie .Il est prévu il me semble de creuser une rue sous celle du Perray pour que la circulation ne gêne pas la grande distribution . Ne pourrait-on enfin prévoir autre chose de plus essentiel à ce quartier. des vrais commerces de proximité et pas uniquement des miroirs aux alouettes dans des centres commerciaux sans humanité .

Contribution n°327 (Web)

Proposée par Molon-Noblot Christian

(christian.molon-noblot@wanadoo.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 18h25

Adresse postale : 2 rue de Baccarat 44300 Nantes

1- En quoi ce projet est-il cohérent avec la politique de la ville de diminuer l'usage de la voiture pour privilégier l'usage des transports en commun?

é- En quoi ce projet est-il cohérent avec une perspective certaine d'une raréfaction de l'eau, et d'une nécessaire obligation de protéger les zones humides et la nappe d'eau phréatique de cette zone?

3- En quoi ce projet est-il cohérent avec la nécessaire protection de la planète quand on sait que les innombrables climatiseurs, très énergivores, vont réchauffer l'atmosphère de tout le périmètre?

4- Comment va-t-on répondre au problème de l'inévitable saturation du bld Jules Vernes, où le chronobus C1 ne pourra jamais respecter ses horaires, puisqu'il ne dispose pas d'une voie réservée depuis la place Foch?

5- Comment va -t-on répondre au problème d'accès par le périph Nord inondé chaque hiver?

Contribution n°328 (Web)

Proposée par Rival Gabrielle
(helixfelix@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 18h33

Adresse postale : 535 route de saint joseph 44300 nantes

bonjour,

à l'heure où on cherche à réduire les déplacements en voiture, pourquoi mettre en œuvre un tel projet de grandes surfaces plutôt que de privilégier les petits commerces dans nos quartiers d'habitation de Nantes Erdre ?

Les infrastructure de transports en commun n'étant pas dimensionnées de façons adéquat vers cette zone ; pourquoi ce choix ?

Ce projet est anachronique.

Etant donné le manque de logements par ailleurs, l'idéal aurait été d'utiliser cette surface déjà urbanisée pour construire des immeubles d'habitation et des commerces de proximité dans les proportions inverse de ce qui est proposé.

Contribution n°329 (Web)

Proposée par CROUPY Guy

(croupy.guy@free.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 18h35

Adresse postale : 64, rue des Collines 44300 NANTES

Monsieur,

Habitant juste à coté du centre commercial PARIDIS, je suis inquiet des conséquences sur les flux de circulation engendrés par ce projet. Le quartier est déjà largement saturé à certaines heures.

De plus, je trouve que sur un périmètre relativement restreint, nous avons déjà la chance d'avoir deux centres commerciales; Leclerc et Carrefour. Personnellement cela me suffit.

Je préférerais que les espaces concernés soient plutôt réservés à plus de logements et à des espaces verts.

Contribution n°330 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 19h00

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°331 (Web)

Proposée par Rival Gabrielle
(helixfelix@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 19h03

Adresse postale : 535 route de saint joseph 44300 nantes

Il est dit dans les documents "Par ailleurs, le projet est compatible avec la RE2020 et respecte la RT2012."

Pouvez-vous nous partager le cahier des charges à appliquer par les différents acteurs du projet pour respecter la RE2020 ? (Au vu des immenses parois vitrées prévues, comment les bâtiments peuvent-ils être vertueux en terme de consommation énergétique ? un des objectifs principaux de la RE2020 est de garantir la fraîcheur en cas de forte chaleur)

Dans une note de l'étude d'impact, je peux lire "NB : concernant les émissions de gaz à effet de serre générées par le projet (en phase chantier et en phase d'exploitation, incluant les opérations de démolition, de reconstruction et l'ensemble des déplacements de la clientèle), à ce stade du projet, il n'est pas possible de fournir une estimation des émissions. Ces dernières seront connues une fois l'ACV réalisée et l'obtention des certification"

Hors d'après le site du CEREMA (<https://www.cerema.fr/fr/actualites/RE2020>) : "la RE 2020 rendra obligatoire pour la première fois l'évaluation des émissions de GES des bâtiments neufs sur tout leur cycle de vie (ACV) à travers un calcul ACV et des valeurs seuils à ne pas dépasser."

Quid de l'ouverture de cette enquête publique alors que le projet n'est pas suffisamment abouti pour certifier que le projet respectera la RE2020 ?

Contribution n°332 (Web)

Proposée par Rival Gabrielle
(helixfelix@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 19h16

Adresse postale : 535 route de saint joseph 44300 nantes

Une zone humide va être détruite à cause du projet.

La commission locale de l'eau a émis un avis défavorable le 26 octobre dernier. (https://www.sage-estuaire-loire.org/wp-content/uploads/2023/11/0187_2023_DAE_PARIDIS.pdf)

Quelles réponses ont été apportées à l'avis de cette commission ?

Quid de la recherche d'évitement sur ce point du projet ?

Contribution n°333 (Web)

Proposée par Richier Pascal
(pascoual@tedomum.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 19h46

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable :

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Merci de renoncer à ce projet, pour nous et surtout pour les générations futures.

Contribution n°334 (Web)

Proposée par Bouley Nicolas

(nicolas.bouley@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 19h46

Adresse postale : 42 rue du Millau 44300 Nantes

Le nombre de logements qui font lieu des demandes de permis de construire est faible. Le potentiel du lieu pour réaliser des logements est important.

Est-ce que ce faible nombre de logement est compatible avec le SCOT notamment pour les engagements: L'ambition de la solidarité et de la cohésion et de la mixité sociale et L'ambition d'un territoire durable.

<https://www.nantessaintnazaire.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot/>

Le SCOT devant lui même être cohérent avec ses engagements, est-ce que les dernières modifications relatives au commerce et intéressant la zone Paradis sont cohérentes avec ces engagements? Enfin le SCOT étant opposable est-ce que le Projet Urbain Partenarial peut se positionner au dessus de ces exigences?

Contribution n°335 (Web)

Proposée par Aubin

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 19h47

Aujourd'hui 7 mars 2024, l'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture et à l'unanimité un projet de loi visant à faciliter la transformation des bureaux en logements. Le rapport de la commission des affaires économiques faisait le constat suivant : « (...) les espaces de bureaux vacants ne cessent de croître. La généralisation du télétravail représente une transformation radicale dont l'ampleur n'a pas encore été parfaitement mesurée. On estime aujourd'hui à environ 4,5 millions le nombre de mètres carrés de bureaux vides en Île-de-France (...) » [Assemblée nationale. Proposition de loi (no 2003). Rapport du 24 janvier 2024]

Quelle est la situation à Nantes ? Le projet Paridis prévoit que « Les programmes de bureaux se développent depuis le parvis de la route de Paris jusqu'au périphérique sur une surface capable de 22 000 m² environ confortés par les études de développement des besoins établis par Nantes métropole » (4. Description du projet, p. 139). Le dossier ne fournit pas d'autres précisions. De quand date cette prévision ? Tient-elle compte des nouveaux usages post pandémie ?

Ne ferait-on pas mieux de construire des logements plutôt que de courir le risque d'avoir, à court terme, à transformer ces bureaux en logements ?

Contribution n°336 (Web)

Proposée par Boulery Nicolas

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 19h51

Adresse postale : 42 rue du Millau 44300 Nantes

L'enquête publique pour les permis de construire porte sur deux permis de construire. Le PUP comporte trois permis de construire. Est-ce possible que cette enquête publique soit faussée en interrogeant le public uniquement sur une part du projet relatifs aux habitations?

Contribution n°337 (Web)

Proposée par Bouley Nicolas

(nicolas.bouley@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 20h03

Adresse postale : 42 rue du Millau 44300 Nantes

Le doublement des parkings du projet parait incompatible avec le SCOT notamment pour l'engagement; "L'ambition d'une métropole mobile " "En 2030 les politiques de développement des transports en lien avec l'urbanisation feront que la voiture ne sera pas une évidence " Le doublement du nombre de places de parking doit mener à une augmentation du trafic automobile dans une large zone. Comment la ville prévoit de s'assurer de la compatibilité de cet engagement du SCOT et du fait d'autoriser le doublement du nombre de place de parking?

<https://www.nantessaintnazaire.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot/>

Contribution n°338 (Web)

Proposée par Sandrine Bataille
(sbataille2001@hotmail.com)
Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 20h12

Non à la restructuration du centre Paridis, il y a déjà assez de grandes surfaces sur l'agglomération nantaise et il faut défendre les petits commerces de proximité.

Contribution n°339 (Web)

Proposée par Julia Lebastard
(julia.lebastard@protonmail.com)
Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 20h36

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°340 (Web)

Proposée par Lindier sonia

(sonia_lindier@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 20h38

Adresse postale : 13 Rue François Evellin 44000 Nantes

Ce projet est complètement hors sol et anachronique.

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi donc doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°341 (Web)

Proposée par Lindier sonia

(sonia_lindier@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 20h45

Adresse postale : 13 Rue François Evellin 44000 Nantes

J'apprends que 300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Encore une fois, un projet qui va à l'encontre de ce qu'il faut faire pour faire face au changement climatique et qui va s'attaquer à l'environnement.

Contribution n°342 (Web)

Proposée par TARDY Martine
(martitouan@gmail.com)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 20h46

Adresse postale : 42 rue du moulin de la gagnerie 44800 st herblain

Le long du périphérique il y a une zone humide où est l'étude d'impacte ERC (éviter-réduire-compenser) ?

Sur 20 hectares il est indiqué que 6.2 hectares d'espaces paysagers seront aménagés, source LE MONITEUR 22 septembre 2023 selon

Jean Marc Bichat, architecte urbaniste du grand projet route de Paris pour l'atelier Germe & Jam

Dans la délibération au conseil métropolitain du 8 10 21 il est question de 5 hectares d'espaces paysagers dont 3.5 hectares de pleine terre.

Est ce prévu de :

Compenser la destruction des pins existants sur la parcelle de 20 hectares?

Valoriser les espaces existants non imperméabilisés et non leurs destructions?

Contribution n°343 (Web)

Proposée par Lindier sonia

(sonia_lindier@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 20h53

Adresse postale : 13 Rue François Evellin 44000 Nantes

Pourquoi encore un projet qui va favoriser l'artificialisation des sols et le recours à la voiture ? Pourquoi construire encore des bureaux alors qu'il y a plein de bureaux vides ? Pourquoi ne pas prioriser la construction de logements qui serait plus bénéfique aux habitantes et habitants ?

A qui profite réellement ce projet ?

Pourquoi l'absence de débat, de réunion publique à ce sujet ?

Contribution n°344 (Web)

Proposée par TEXIER JEAN MICHEL

(texier.jean-michel@orange.fr)

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 20h54

Adresse postale : 13 rue du Clos du Portereau 44120 VERTOOU

Dans le cas d'une imperméabilisation supplémentaire de 1 hectare, les risques d'inondations vers l'Est de a parcelle ont-ils été correctement évaluée?

12 Le projet s'inscrivant dans un contexte global de dendification sans précédent dans le quartier Nantes Erdre, une étude d'impact a-t-elle été menée pour additionner l'ensemble des énormes projets en cours et à venir à proximité: Batignolles, Gohards, Carrefour/Société Générale, Ouche Bureau/Bd des Batignolles, Champ de manoeuvres. N'y a t il pas un risque d'hypertrophie et de dégradation de la qualité de vie pour les habitants dans toute cette partie de Nantes Est? Nous demandons cette étude d'impact.

Les nombres pins magnifiques et arbres existants seront il conservés voire déplacés, proche de 300 unités ? Comment s'organisera la compensation en cas de destruction ? Il est intéressant de rappeler que les pins existants avaient été installé lors de la construction de PARIDIS pour compenser la destruction d'espaces agricoles. Comment imaginer qu'une compensation puisse être détruite quelques années après, quelle légalité?. Y a t il possibilité de prendre en compte les arbres existants pour ne pas devoir attendre 30 ans que les nouvelles plantations offrent suffisamment d'ombres et retiennent l'eau des sols?

Contribution n°345 (Web)

Proposée par Claire MAEGHT

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 21h06

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°346 (Web)

Proposée par Zuccone Lucille

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 21h44

Ce projet est-il compatible avec un avenir durable ?

Contribution n°347 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 22h05

Les données climatiques analysées portent sur une durée de 30, de 1980 à 2010.

Étant donné les évolutions récentes du climat, ces données peuvent-elles être considérées comme fiables et suffisantes ?

Les points 5.3.2.1.5 et 5.3.2.1.6 sont un peu légers en la matière.

Contribution n°348 (Web)

Proposée par Maud

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 22h24

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°349 (Web)

Proposée par Maud

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 22h25

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°350 (Web)

Proposée par Maud R

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 22h26

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°351 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 22h27

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°352 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 22h29

Le projet est situé sur une zone humide. Les mesures compensatoires ne permettant pas la réalisation des fonctionnalités identiques et le rétablissement des espèces impactées, sans compter que ce projet ne semble pas utile, a-t-il été envisagé de déplacer le projet (ou de ne pas l'autoriser) afin de ne pas impacter cette zone humide ?

Contribution n°353 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 22h33

L'agglomération nantaise est déjà trop fournie en super-zones dédiées aux commerces en tous genres, à la voiture... ce projet est en totale contradiction avec un projet de métropole innovant en matière d'urbanisme.
Qu'est-ce qui justifie aujourd'hui de construire de nouveaux centres commerciaux ?

Contribution n°354 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 22h45

Je lis :

280 logements ; 22 000m2 de bureaux ; 25 000 m2 de surfaces commerciales.

La métropole a-t-elle besoin de cela ?

De nombreux plateaux de bureaux sont vides à Nantes ; quid du commerce de proximité ; quand la course à la croissance urbaine va-elle être questionnée ?

3500 places de parking en sous-sol : la nappe est à 4 m et rend le sol instable (voire étude d'impact).

Ce projet est anachronique

Contribution n°355 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 22h46

"Il s'agit d'un investissement totalement privé d'environ 450 millions d'euros, qui doit aboutir à la création de 2 000 à 2 500 emplois pérennes."

Depuis quand la création de bureaux/commerces conduit à la création d'emploi ?

Contribution n°356 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 22h54

Bonjour, je suis contre ce projet d'agrandissement. La zone commerciale est déjà bien assez grande. Nous avons pas besoin de plus tout ça pour acheter des produits venant souvent de l'autre bout du monde.
De plus j'ai cru comprendre que des arbres allaient encore être coupé.. stop a l'artificialisation des sols on a déjà assez de problèmes comme ça et ont sait que ça ne ça va pas s'arranger.

Contribution n°357 (Web)

Proposée par Anne DUCOIN

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 23h02

Le projet s'inscrivant dans un contexte global de TRES FORTE densification dans le quartier Nantes Erdre, une étude d'impact a-t-elle été menée pour additionner l'ensemble des énormes projets en cours et à venir à proximité: Batignolles, Gohards, Carrefour/Société Générale, Ouche Bureau/Bd des Batignolles, Champ de manoeuvres. N'y a t il pas un risque d'hypertrophie et de dégradation de la qualité de vie pour les habitants dans toute cette partie de Nantes Est? Problème de circulation voitures vélos piétons ? Nous demandons cette étude d'impact.

Contribution n°358 (Web)

Proposée par LEAUTE Guillaume

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 23h09

Les besoins des habitants du quartier ont-ils été étudiés? Si oui comment? En tant qu'habitants nous n'avons assisté à aucune concertation, dialogue et malgré des engagements de la maire de Nantes de dialogue citoyen.

Les promoteurs du projet aurait pu mettre des affiches informant de l'enquête publique aux entrées du centre commercial pour informer les principaux intéressés au projet PARIDIS21. Personnellement, je n'en ai jamais vu !!! Cela aurait pourtant été dans le sens de la transparence vis a vis des utilisateur de la zone commerciale...

Contribution n°359 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 23h18

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°360 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 7 mars 2024 à 23h45

Non à Paridis Nantes.

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°361 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 04h22

Je suis contre l'extension du site Paradis, nous avons déjà Atlantis comme super grande zone commerciale.

Contribution n°362 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 04h22

Je suis contre l'extension du site Paradis, nous avons déjà Atlantis comme super grande zone commerciale.

Contribution n°363 (Web)

Proposée par Collectif du Livre blanc pour le climat
(alter.terri@mailo.com)
Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 06h59

Paradis 21, un projet allant à contre-sens des enjeux climatiques d'aujourd'hui.

En augmentant de façon considérable ces espaces de ventes (25000 m² supplémentaires), de loisir (+15000 m²) et de stationnement (+88 %), le projet Paradis 21 renforce l'idée que les habitant-e-s de la Métropole doivent préférer les grandes surfaces et voiture individuelle au détriment des activités et des petits commerces de centre-ville ou des mobilités alternatives et actives.

Ce type de grand pôle d'activités ne relocalise pas l'emploi au plus près du lieu d'habitation des salarié-es ou des commerçant-es. Les 280 (ou même 370) nouveaux logements prévus ne seront très probablement pas réservés aux potentiels 600 emplois créés. Nous sommes loin des orientations portées par la métropole sur la ville du quart d'heure.

Nous craignons une augmentation du trafic routier déjà saturé au niveau du pont de Bellevue et l'augmentation du déséquilibre de la ville entre emplois et activités au nord et habitations au sud. Si le projet du futur Pont de Bellevue identifie différents aménagements possibles pour fluidifier le trafic, aucun n'envisage de solutions alternatives à la voiture individuelle. Pour rappel, en 2016, le transport routier était le principal émetteur de gaz à effet de serre à l'échelle de Nantes Métropole, il représentait 43% des émissions.

Nous regrettons que, si les porteurs de projets se sont engagés à "la restructuration du carrefour de la route de Paris et de la rue du Perray et à la restructuration des rues Jules-Grandjouan et du Perray.", avec notamment "un boulevard paysager, repensé pour intégrer les mobilités douces et des transports en commun", le projet ne fasse pas mention d'une réflexion globale sur les alentours. Avec un périphérique infranchissable via la route de Paris et un boulevard René Auvigne difficile d'accès pour les cyclistes, une bonne continuité est impérative pour favoriser l'accessibilité de toutes les catégories de la population, même les plus fragiles.

Pour toutes ces raisons ce projet d'un autre temps ne doit pas sortir de terre.

Contribution n°364 (Web)

Proposée par FORET Pierre
(pierreforet5@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 07h49

Difficile de comprendre à quels besoins des habitants de la Métropole répond ce projet.

Paridis 21 va à l'opposée des enjeux climatiques et sociaux (émissions de GES, emploi, logement...) de notre territoire.

Ce projet du 20ème siècle ne doit pas voir le jour car il ne répond pas aux besoins de sobriété et de transition écologique face à l'urgence climatique.

Contribution n°365 (Web)

Proposée par Maunier Guillaume
(gmaunier@tuta.io)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 07h56

Adresse postale : avenue de Bourgogne 44300 Nantes

Les besoins des habitantes et habitants du quartier ont-ils été étudiés ?

En tant qu'habitant il ne m'a été proposé aucune concertation, aucune coconstruction et ce malgré des engagements de la maire de Nantes de dialogue citoyen.

Par exemple les Nantaises et les Nantais du quartier étaient demandeurs d'un cinéma de quartier? Absent ! Le théâtre proposé ici ne correspondant pas aux attentes ni aux besoins, le GRAND T existe déjà dans le prolongement de la route de Paris, il est en cours de réaménagement.

Autre exemple, les habitants sont demandeurs de logements abordables, il y en a que 280 de proposé sur 20 hectares (demain 90 logements de plus peut être), précisément là où on pourrait en construire 800. Et ce, tout en préservant les terrains le long du périphérique, dans la continuité du parc du Perray, pour en faire un lieu rafraichissant comme cela existe à la Halvêque.

Troisième exemple de non prise en compte des demandes Habitantes, les conclusions du Grand Débat ne sont pas prises en considération dans ce projet:

Rappel des conclusions:

- 1-La transition écologique fait consensus
- 2-La nature doit être au cœur de la fabrique de la ville
- 3-Chacun doit pouvoir se loger à un prix décent
- 4-La ville du quart d'heure est au cœur des attentes

Ceci constitue un cahier des charges Citoyens, démocratique, et pourtant :

Dans les 2 projets d'aménagement situés rue du Perray et route de Paris proposés au travers de cette enquête publique :

- 1-La transition écologique n'est pas au rdv
- 2-La nature en ville n'est pas prise en compte? 300 arbres sont prévus abattus
- 3-La part du logement est beaucoup trop faible
- 4-La ville du quart d'heure n'est pas au rdv car ici les commerces sont trop concentrés au détriment des autres quartiers

Source <https://metropole.nantes.fr/remise-grand-debat>

Pour conclure:

Le secteur de Paridis doit être reconfiguré c'est une évidence. Cela étant, Paridis 21 est un projet dépassé, déséquilibré (peu de Logements, trop de Tertiaire). C'est un projet à revoir en profondeur, inadapté aux désirs des citoyennes et citoyens, il ne répond en rien à la transition écologique, pire il accentue les problèmes en créant un vaste îlot de chaleur alors que les températures vont continuer de grimper en ville.

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-8h20/jean-jouzel-en-france-nous-pourrions-aller-en-cas-de-canicule-a-des-temperatures-superieures-a-50-degres-5012620>

Contribution n°366 (Web)

Proposée par Savoye Gerard
(gerardsavoye@orange.fr)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 08h07

Adresse postale : 10 b rue Dobrée 44100 Nantes

Il existe déjà de nombreuses friches industrielles et commerciales dans l'agglomération pour éviter de nouvelles destructions d'espaces non bâtis. Ce projet est incompatible avec les promesses de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Contribution n°367 (Web)

Proposée par JOFFREDO Anne

(annejoffredo@yahoo.fr)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 08h09

Adresse postale : avenue de Bourgogne 44300 Nantes

Les zones arborées seront-elles suffisantes pour éviter l'effet îlot de chaleur? Le projet étant massif, le risque sur la santé humaine a-t-il été clairement étudié avec 42°C extérieur ?

Les distances entre les nouvelles constructions et les constructions existantes seront-elles suffisamment espacées pour permettre d'atténuer les nuisances visuelles ?

Au pourtour du projet, une double rangée d'arbres feuillus dense serait idéal à la fois pour traiter le visuel, l'acoustique, la fraîcheur et contribuer à dépolluer l'air

Contribution n°368 (Web)

Proposée par association ARALB

(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 08h14

Adresse postale : avenue de Bourgogne 44300 Nantes

Actuellement le secteur est saturé de voitures. L'absence de projet de transport collectif pour aller au coeur de ce nouveau quartier est évidente. Le projet futur fait état de 4500 places de parkings soit 2000 de plus qu'aujourd'hui. Quid de la gestion des flux, risque d'embouteillage monstre porte de Carquefou ?

Des travaux sur le pont de Bellevue sont ils prévus pour permettre le flux supplémentaire de véhicule? Sans ces travaux, le projet PARIDIS 21 est il viable?

Des travaux sont ils prévus sur le périphérique porte de Gesvres régulièrement inondés? Ceci parait indispensable pour permettre de fluidifié le trafic automobile. Sans ces travaux, le projet PARIDIS 21 est il viable?

Contribution n°369 (Web)

Proposée par JOFFREDO Anne

(annejoffredo@yahoo.fr)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 08h17

Adresse postale : avenue de Bourgogne 44300 Nantes

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va provoquer l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides a été envisagée pour ces familles vivants en grande pauvreté ?

Contribution n°370 (Web)

Proposée par Yves POUZAINT
(pouzaint.yves@wanadoo.fr)
Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 08h22
Adresse postale : 8 avenue mon Repos 44300 Nantes

Madame la Présidente et Messieurs les membres de la commission d'enquête,

Dans le cadre de l'enquête d'utilité publique dont vous avez la charge qui concerne le projet Paridis 21, je vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable relatifs aux deux demandes de permis de construire pour les travaux situés respectivement au 10 route de Paris, 44305 à Nantes et au 114 rue du Perray, 44305 à Nantes.

Mes objections concernent trois raisons principales :

- Un projet commercial non justifié dissimulé derrière un aménagement urbain, avec un impact considérable sur le grand quartier
- Une présentation partielle n'intégrant pas le contexte du quartier et notamment les deux projets connexes relatifs aux secteurs « des Batignolles »
- Des réponses inexistantes ou incomplètes aux remarques formulées par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)

Ces objections font l'objet de la note jointe en annexe.

Veillez recevoir Madame la Présidente, et Messieurs les membres de la commission d'enquête mes sincères salutations

1 document associé
contribution_370_Web_1.pdf

Le projet PARDIS 21

Madame la Présidente et Messieurs les membres de la commission d'enquête,

Dans le cadre de l'enquête d'utilité publique dont vous avez la charge qui concerne le projet Paridis 21, je vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable relatifs aux deux demandes de permis de construire pour les travaux situés respectivement au 10 route de Paris, 44305 à Nantes et au 114 rue du Perray, 44305 à Nantes.

Mes objections concernent trois raisons principales :

- Un projet commercial non justifié dissimulé derrière un aménagement urbain, avec un impact considérable sur le grand quartier
- Une présentation partielle n'intégrant pas le contexte du quartier et notamment les deux projets connexes relatifs aux secteurs « des Batignolles »
- Des réponses inexistantes ou incomplètes aux remarques formulées par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)

Ces objections font l'objet de la note jointe en annexe.

Veuillez recevoir Madame la Présidente, et Messieurs les membres de la commission d'enquête mes sincères salutations

oooooooooooooooooooooooooooo

1/- PARIDIS 21 : Un projet commercial non justifié dissimulé derrière un aménagement urbain avec un impact considérable sur le grand quartier

11/- Un projet surdimensionné en 2024 à l'époque de la COP 28

Quelques chiffres suffisent à donner l'ampleur du projet présenté :

- 25 000 m² de surfaces commerciales supplémentaires (un plus que doublement des surfaces existantes)
- 22 000 m² de bureaux
- 280 logements dont 35 % de logements sociaux
- 4345 places de parking (pour 2355 initialement), soit une augmentation de 84,5%
- Surfaces de loisirs non décrites en termes de nature d'activités concernées
- Des « équipements publics » : Salle de spectacle, un centre de santé
- Un budget de plus de 450 Millions d'Euros pour un total de 130 000 m² de surfaces supplémentaires

Mais ce projet est-il vraiment justifié ?

En 2024, nous ne sommes plus à l'orée des années 1990 où un projet comme Atlantis à Saint Herblain pouvait être mis en œuvre. Concentrer des surfaces commerciales n'a aucun sens en termes d'aménagement urbain actuellement.

Cet aménagement sera un aspirateur à voitures, et la volonté de la Métropole de limiter les déplacements en véhicules personnels ne pourra rien contre l'attractivité de la future zone Paradis 21 avec des locomotives comme Leclerc, Leroy Merlin, Decathlon, Boulanger...etc....

Apporter des services, des commerces et faire face au développement raisonné aurait pu être fait en privilégiant des solutions multiples et réparties. Celles-ci seraient beaucoup plus « économes » et à même de respecter une sobriété en phase avec les recommandations de la COP 28.

Le projet montre des efforts de requalification du site. Ce sont des points positifs :

- Activités secondaires remises en sous-sol, parkings en silos
- Travail sur les aspects architecturaux
- Cheminements piétonniers avec renaturation

Mais ces aspects positifs, associés à des services publics pris en charge par les pétitionnaires (salle de spectacle, centre de santé) et des logements en nombre limité sont-ils de nature à justifier un tel projet démesuré ?

Ce projet répond aux attendus des aspects des schémas de développement définis par la Métropole, mais cela justifie-t-il un tel projet démesuré, alors même que le besoin le plus criant sur la métropole est le besoin en logements de toutes natures et que le projet présenté n'offre qu'une réponse limitée ?

En définitive, la collectivité s'en remet à des aménageurs privés afin d'obtenir une requalification du site et « des services publics » limités, au risque de justifier un projet démesuré.

12/- Un impact réel sur « le fonctionnement du quartier » non pris en compte

Nous ne sommes pas dans « la ville du quart d'heure », ce ne sont pas les 30 000 habitants des quartiers Est de Nantes qui sont concernés, ni le quart est de la ville de Nantes, mais bien l'ensemble de l'agglomération Nantaise qui représentera la zone de chalandise destinataire de ce projet compte-tenu de son ampleur comme il est précisé dans une partie de l'étude d'impact.

Les zones de chalandise importantes (cf § 4.3 du document de présentation du projet) sont les éléments clés qui permettent aux deux principales sociétés financières porteuses du projet de justifier la rentabilité de leurs investissements auprès de leurs actionnaires. Pour un tel projet l'absence de données vient affaiblir tous les arguments développés à la suite par les porteurs du projet.

Globalement à un doublement de la surface commerciale doit correspondre un doublement du chiffre d'affaires du centre commercial nouvelle formule... et un doublement du nombre de clients.

A cette échelle, les impacts sur le grand quartier est seront très importants :

- Quels que soient les aménagements, les reports des déplacements de la voiture vers des modes plus doux étant forcément lents, à un doublement du nombre

de « client.e.s » du centre Paridis nouvelle formule va correspondre un doublement du flux de véhicules

- A ce titre La mise en avant des cheminements doux permettant d'accéder aux surfaces commerciales et de circuler au sein de ce micro-quartier, ne peut constituer une justification et un argumentaire en faveur du projet tant cette solution est marginale en termes d'utilité réelle compte tenu des enseignes visées et de leurs attractivités
- A un doublement du flux de véhicules correspond une augmentation de 50% du nombre de places de parking disponibles. Le « foisonnement » (non concomitance des utilisations et étalement des différents publics sur les différents temps de la semaine, du mois ou de l'année) escompté ne suffira pas à étaler l'utilisation des parkings. A de nombreuses reprises, les solutions proposées seront insuffisantes et un stationnement sauvage sur le grand quartier sera à redouter. Un simple oubli afin de ne pas affoler le « public » ?
- Aucune information sur le volume de véhicules sur les axes principaux concernés par le projet en termes de flux journaliers. Ces données ne seraient-elles pas disponibles ?
- Par ailleurs il n'est nullement précisé les modifications à apporter en termes de transports en commun, à négocier avec les autorités de tutelle alors qu'il sera obligatoire de renforcer certaines dessertes. Ces éléments n'ont pas été envisagés, ou alors ils ne sont pas mis à disposition du « public ».

Le projet tel qu'il est défini aura des impacts très sérieux sur « le fonctionnement » au jour le jour du grand quartier et la qualité de vie des habitants.

2/- Une présentation partielle n'intégrant pas les deux projets connexes relatifs aux secteurs « des Batignolles »

Deux projets sont prévus sur le site tout proche des Batignolles (moins de 500 mètres):

- Un projet Eiffage de plus de 40 000 m² sur une partie du site Kelvion libéré suite à une restructuration de ses activités comportant exclusivement des bureaux et des surfaces dites « de laboratoire », constructions qui dans leur version du permis de construire écrasent les halles existantes
- Un projet Cougnaud (sur l'ancien site Goss) mixant :
 - La réutilisation après réhabilitation de trois halles historiques des Batignolles
 - Des constructions de logements (plus de 400 en prévision) et des bureaux avec des bâtiments de hauteur raisonnable
 - A noter que ce projet paraît (dans ses intentions) plus raisonnable que les projets Eiffage et Paridis 21.

Le chapitre 5.8 de l'étude d'impact (pièce 5 ; pages 853 à 865) « Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus » traite de ce sujet.

Les projets pris en compte pour l'analyse des effets cumulés sont listés dans un tableau 112 pages 856 à 859 et figurent sur une carte page 860.

Les projets « du site des Batignolles » ne sont pas cités et n'ont donc pas été pris en compte.

Avoir ignoré les deux projets qui vont prendre place sur le site des Batignolles alors qu'ils sont localisés à moins de 600 m du site Paridis – soit 3 mn en voiture - (tout comme l'extension du centre commercial Beaulieu avec l'enseigne Primark) est une grave insuffisance de l'étude d'impact.

Le chapitre des effets cumulés avec d'autres projets connus est indigent, pour ne pas dire très insuffisant. L'avis de la MRAE du 20/11/2023 (chapitre 5.3. pages 6 et 7) ne dit pas autre chose ; le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à cet avis n'apporte rien de plus.

Dans l'étude d'impact, il n'y a que des généralités (ce qui pourrait être traité de manière péjorative de « bla bla ») sans la moindre tentative de quantification des effets cumulés pour des thématiques avec les données existantes (même si elles peuvent être partielles), qui l'auraient pourtant mérité :

- Imperméabilisation des sols / renaturation,
- Analyse des flux de circulation,
- Stationnements,
- Effets sur les besoins en transports en commun

Une remarque supplémentaire : aux plus de 40 000 m² de bureaux du projet Eiffage, viendront s'ajouter les 20 000 m² de bureaux du projet Paridis, sans compter les plus de 10 000 m² du projet Cougnaud. Ne risque-t-on pas l'indigestion de surfaces de bureaux ?

Compte-tenu des éléments précédents, la non prise en charge des effets cumulés du projet Paridis 21 avec les deux autres projets structurants du site des Batignolles, devrait conduire à rejeter le projet Paridis 21 en l'état.

3/- Des réponses incomplètes ou inexistantes aux remarques formulées par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)

La MRAE a dans son avis délibéré sur le projet immobilier Paridis 21, formulé 15 recommandations qui peuvent être synthétisées en :

1. Recommandations liées aux périmètres du projet
2. Recommandations liées aux réglementations environnementales
3. Recommandation liée à la définition d'une nouvelle polarité considérée comme non justifiée dans le dossier présenté à l'échelle du quartier
4. Recommandations liées aux incidences écologiques du projet
5. Recommandations liées aux études de trafic et acoustique liée aux effets cumulés des différents projets (en intégrant les autres projets urbains)
6. Recommandation liée à l'impact

Les réponses fournies par les pétitionnaires aux questions de la MRAE sont soit lacunaires soit inexistantes.

La MRAE souligne à deux reprises la nécessité de bien évaluer les effets cumulés de tous les projets urbains ZAC Erdre-Porterie, ZAC Doulon-Gohards, ZAC Bottière-Chênaie, ZAC Bottière-Pin sec, et du Projet Eiffage et du futur projet Cougnaud en termes de circulation, de sécurité routière, de bruit et de pollution.

Compte-tenu de ces éléments, des compléments d'étude sont indispensables avant de donner un accord positif au projet Paridis 21.

4/- En guise de conclusion

Je formule trois objections de fond relatives au projet Paridis 21

- Un projet commercial non justifié dissimulé derrière un aménagement urbain, avec un impact considérable sur le grand quartier de Nantes Est
- Une présentation partielle n'intégrant pas le contexte du quartier et notamment les deux projets connexes relatifs aux secteurs « des Batignolles »
- Des réponses inexistantes ou incomplètes aux remarques formulées par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)

Au regard de ces trois objections, je vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable relatifs aux deux demandes de permis de construire pour les travaux situés respectivement au 10 route de Paris, 44305 à Nantes et au 114 rue du Perray, 44305 à Nantes.

Contribution n°371 (Web)

Proposée par Frédéric DENORMANDIE
(fdenorm@free.fr)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 08h24

Adresse postale : 32 CHEMIN DU DOMAINE 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Il est aujourd'hui impossible de comprendre à quels besoins des habitants de la Métropole Nantaise répond ce projet PARIDIS21 . En effet , ce projet va à l'encontre des enjeux climatiques , environnementaux et sociaux de notre époque (Réduction des émissions de GES, sobriété énergétique, politique du logement, emploi, préservation de la biodiversité en ville..) de notre territoire. Ce projet d'aménagement du 20ème siècle ne peut être autorisé par les services de l'Etat puisqu' il ne répond pas aux besoins de sobriété et de transition écologique face à l'urgence climatique.

Contribution n°372 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 08h25

Non a un plus grand Leclerc à Paridis, oui à des logements et une désartificialisation du sol pour notre bien être et celui des générations futures !

Contribution n°373 (Web)

Proposée par Claire Thibaud

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 08h41

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Sur le nombre de logements

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Pour dénoncer un modèle anachronique

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Sur l'expulsion de bidonvilles

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ? *

Sur le manque de démocratie

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°374 (Web)

Proposée par Hubert PERCOT

(famille.percot@wanadoo.fr)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 09h05

Adresse postale : 1 rue du moulin des Carmes 44300 NANTES

Le projet Paradis 21 n'est pas souhaitable en l'état car, outre qu'il procède d'une dynamique urbanistique et commerciale d'un âge révolu, il atteint gravement le biotope des habitants de la métropole voire de l'Humanité, en particulier sa ressource en eau.

On constate la construction de quatre niveaux de parking pour les automobiles plongeant à 15m dans la nappe phréatique avec les conséquences désormais connues sur l'abaissement de celle-ci et par voie de conséquence sur la stabilité des bâtiments alentour. On note également que ce silo n'est pas positionné sous les bâtiments construits privant par là le projet d'une diminution de la surface artificialisée.

Le dossier fait état d'une zone humide de compensation, or les écologues nous enseignent la réelle difficulté à recréer de toutes pièces un tel écosystème dont la fragilité est désormais connue de tous.

Nombre d'arbre plantés le sont avec des procédés et moyens très technologiques et sans doute très onéreux mais on sait aujourd'hui qu'un arbre en pot ne peut pas reconstituer l'écosystème qu'il aurait eu en pleine terre : lien avec les autres espèces végétales (plantes et champignons) et animales (insectes, oiseaux et autres).

Au plan purement humain, l'importance accordée aux surfaces de bureaux paraît totalement pléthorique, eu égard au faible nombre de logements proposés et à leur typologie (essentiellement des type 2 quand tout laisse à penser que des logements plus adaptés à des familles seraient plus pertinents). Nombre de ces surfaces tertiaires pourraient avantageusement et utilement être réaffectées au logement sans augmenter les surfaces construites.

Sur le plan des nuisances à l'espèce humaine, rien n'est dit s'agissant de l'enfouissement des lignes électriques à haute tension quant à la protection des résident.es (employé.es et habitant.es) par rapport au rayonnement des champs électriques dont les effets sont aujourd'hui peu contestés (contrairement à ceux de la radio transmission, téléphonie, Wifi et autre Bluetooth, etc.). On peut refuser de vivre sous une ligne à haute tension aérienne mais la plupart du temps on ignore tout des lignes enfouies. Quid du principe de précaution ?

Contribution n°375 (Web)

Proposée par Rival Gabrielle

(helixfelix@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 09h33

Adresse postale : 535 route de saint joseph 44300 nantes

J'ai lu qu'environ 300 arbres allaient être supprimés et que certains d'entre eux (tous ?) avaient été plantés dans le cadre de mesures compensatoires. Pouvez-vous éclaircir ce point ?

Si c'est le cas. Est-ce légal ?

Comment garantissez-vous que les mesures compensatoires qui vont une fois encore être mises en place dans le cadre de ce projet seront pérennes ?

J'ai lu qu'un suivi était prévu sur 5 ans seulement.

Contribution n°376 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 10h05

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ?

Contribution n°377 (Web)

Proposée par EluEs des groupes Ecologiste et Citoyen et Union Démocratique Bretonne

(noemie.breton@mairie-nantes.fr)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 10h06

Adresse postale : 2 rue de l'Hôtel de Ville 44000 Nantes

L'enquête publique en cours concernant le projet "Paridis 21", projet d'extension et de reconfiguration du centre commercial Paridis situé au Nord-Est de Nantes, appelle la contribution des éluEs du groupe Écologiste et Citoyen et du groupe Union Démocratique Bretonne. Le projet tel qu'il est envisagé ne nous semble pas répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques de notre époque, et témoigne plutôt d'une façon de faire la ville datée et dépassée. Il ne répond pas non plus aux attentes des habitantEs de la métropole, exprimées lors du Grand Débat Fabrique de nos Villes l'année dernière.

C'est pourquoi nous nous prononçons - et ce depuis plusieurs années - pour une révision totale du projet, une bifurcation, pour réécrire ce morceau de ville à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain.

1. La priorité sur notre territoire, c'est de loger les habitantEs.
2. "Paridis 21" prône une attractivité d'un autre temps, au détriment de la proximité et de la vie de quartier appelées par toutes et tous.
3. Nous ne pouvons plus nous permettre d'alimenter un modèle urbain qui repose sur les mobilités carbonées.
4. Les impacts du projet en termes de cycle de l'eau et d'îlots de fraîcheur sont trop importants et pas assez pris en compte dans l'étude d'impact

1. La priorité sur notre territoire, c'est de loger les habitantEs.

Nantes, comme le reste des grandes métropoles françaises fait actuellement face à une grave crise du logement, avec des objectifs de production très loin d'être atteints depuis plusieurs années consécutives. La métropole compte actuellement 38 000 demandes de logements sociaux. Le Conseil métropolitain a voté l'été dernier un plan de relance de la production de logements de 20 millions d'euros, réaffirmant la volonté de produire du logement, et en particulier du logement social.

A l'opposé, le projet "Paridis 21" propose la construction de 25 000 m² de surface de vente et 22 000 m² de bureaux pour seulement 280 nouveaux logements, soit 3 fois moins de surface de logements que de surface de vente et de bureaux. De plus, 280 logements sur 20 hectares environ, cela donne une densité urbaine de moins de 15 logements à l'hectare. C'est très faible pour un espace aussi urbain : c'est l'équivalent de la densité urbaine classique d'un lotissement des années 1980.

"Paridis 21" s'inscrit donc en total contre-courant des politiques publiques portées par la Métropole et des besoins de ses habitantEs. C'est là une formidable opportunité manquée de produire des logements sans artificialisation des sols, dans un espace idéalement relié par les transports. Pour que l'intérêt général prime sur les bénéfices de quelques unEs, il faut transformer les projets de bureaux en projet de logement (si possible sociaux) et supprimer toutes les créations d'espaces de vente pour y mettre également du logement, tout en laissant la possibilité pour des petits commerces de s'installer en rez-de-chaussée.

Ces logements supplémentaires doivent aussi pouvoir être adaptés pour le relogement des familles vivant actuellement sur le site en bidonvilles et qui dans le projet tel qu'il est écrit, vont être expulsées sans qu'il n'y ait de solution envisagée pour les reloger sur place.

En bref, nos questions et demandes :

Comment est justifiée la nécessité de créer de nouvelles surfaces de vente, dans un contexte d'essor du commerce en ligne, de changement des modèles de consommation, et de la crise de production de logements ?

Quelle(s) solution(s) sur site pour reloger dignement les familles y vivant actuellement en bidonvilles ?

Suppression des créations de surface de vente et de bureaux.

Mobilisation des m² ainsi récupérés pour produire du logement en renouvellement urbain, dont la production est déficitaire sur notre Métropole.

Relogement des familles habitantes des bidonvilles sur site.

2. "Paridis 21" prône une attractivité d'un autre temps, au détriment de la proximité et de la vie de quartier appelées par toutes et tous.

- 2.A. Paridis 21 cherche à aspirer toutes les activités commerciales pour un maximum de profits... :

Le projet tel qu'il est dessiné prévoit le doublement de la surface de vente de Paridis (+ 25 000 m²), ce qui en ferait la 2e zone commerciale de l'agglomération nantaise après Atlantis. Quid de la concurrence directe qui va être faite aux petitEs commerçantEs qui s'ancrent dans la vie de quartier des habitantEs, à Nantes Erdre, Sainte Luce ou Carquefou ? Ce sont elles et eux qui mettent en œuvre la ville dite du quart d'heure, et qui répondent au besoin de proximité exprimé par les habitantEs. Et ce sont aussi elles et eux qui vont directement subir l'arrivée de nouvelles grandes (Leroy Merlin, plus de 10 000 m²), moyennes (7 sur le "Street Mall") et petites surfaces (13 sur le "Street Mall") de vente à Paridis.

Par ailleurs, aucune réflexion n'est menée autour des acteurs commerciaux qui vont s'implanter à cause du projet, pour favoriser par exemple des structures d'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Quand le projet se targue de s'ouvrir aux nouveaux modes de consommation, il essaye de faire perdurer, au contraire, un modèle de consommation de masse complètement incompatible avec les enjeux climatiques et sociaux.

"Paridis 21" semble également se réaliser en parallèle et en concurrence du projet de la zone commerciale de Carrefour

Beaujoire, située de l'autre côté du périphérique. L'enseigne Castorama vient de s'y agrandir, quand Paridis 21 prévoit la création d'un Leroy Merlin. Ces deux zones commerciales voisines ne peuvent pas s'agrandir en même temps et se faire concurrence : cela serait du gaspillage de foncier, d'argent public, sans compter les nuisances induites pour les riverainEs des deux chantiers.

Cette logique de concentration des activités commerciales se double d'une logique d'attractivité et de maximisation des profits, avec la création de 22 000 m² de bureaux, alors que l'occupation des bureaux n'est pas explicitement chiffrée sur la métropole, et que des bureaux neufs restent vides à Nantes (exemple à la Chantrerie).

2.B. ... Au détriment de l'intérêt général et des habitantEs, qui n'ont pas été consultéEs sur la refonte de ce morceau de vi(II)e :

Ce projet a été bouclé sans aucune concertation des habitantEs du quartier, et a fortiori des habitantEs de la métropole. Très peu de personnes sont au courant du projet même d'agrandissement du centre commercial. A l'heure où les habitantEs demandent à être plus intégréEs dans la conception des projets urbains, il est nécessaire de faire connaître le projet et de le travailler avec et pour elles et eux avant tout.

Non seulement, il s'est fait sans concertation, mais en plus, ce projet va à l'inverse total des besoins et des envies des habitantEs de la métropole de Nantes en 2024. Ils et elles ont eu l'occasion de s'exprimer à ce sujet l'année dernière, et posent explicitement la fin du modèle des zones commerciales de périphéries :

"Les grandes surfaces commerciales sont décriées par certains participants et dans une réflexion collective, les citoyennes et citoyens s'accordent en constatant que le modèle est dépassé et que la fonction sociale et commerciale, de ces lieux, est à redéfinir." Extrait de la page 59 du rapport Grand Débat Fabrique de nos Villes : ensemble inventons la vie de demain

Ces envies et besoins exprimés par les habitantEs de la métropole rejoignent la tendance nationale, qui rend ce projet complètement anachronique : en France en 2023, il n'y a eu aucune nouvelle ouverture de centre commercial. Et les rares projets qui ont vu le jour ces dernières années ne fonctionnent tout simplement pas. A la Gaîté Montparnasse, à Paris, le centre commercial ouvert en 2022 et qui a coûté 500 millions d'euros (soit 50 millions de plus que ce qui est prévu pour "Paridis 21") dénombre déjà plus de 10 fermetures d'enseignes.

C'est pourquoi ce projet nous semble répondre à des intérêts avant tout privés, ce qui n'est pas étonnant lorsque l'on sait que les porteurs de projet sont des acteurs privés, dont Pierre Chartier, qui en plus d'être propriétaire de Paridis est aussi propriétaire d'Atlantis. Nous ne pouvons pas raisonnablement confier les clés de la fabrique de la Ville à des multipropriétaires et hommes d'affaires commerciaux qui concentrent tous les pouvoirs.

En bref, nos questions et demandes :

Quelle place pour l'ESS ? Des lieux pour la vie de quartier sont-ils prévus ?

Y a-t-il une étude menée sur l'impact du projet pour les petits commerçants à Nantes Erdre, Sainte-Luce et Carquefou ?

Ces petits commerçants de Nantes-Erdre, Sainte-Luce et Carquefou ont-ils été concertés dans le cadre de ce projet ?

Arrêt du projet et organisation d'une concertation à grande échelle pour co-construire l'avenir de ce morceau de ville.

Transformation des surfaces de bureaux en surface de logements.

Faire de cet espace de projet un véritable quartier mixte, plutôt qu'un temple de la consommation.

3. Nous ne pouvons plus nous permettre d'alimenter un modèle urbain qui repose sur les mobilités carbonées.

Le projet "Paridis 21" se targue de faire la part belle aux mobilités douces alors que selon les prévisions inscrites dans le dossier d'enquête publique, le site serait desservi, à terme, à 75% par des flux routiers, et seulement à 5 ou 10 % par des flux vélo. Preuve supplémentaire de la dépendance au tout-voiture dans laquelle le projet s'enfonce, "Paridis 21" prévoit la création nette de 1 700 places de stationnement, et de 4 niveaux de parking souterrain supplémentaires.

L'impact sur la qualité de l'air n'a pas été modélisé de façon précise, mais il est posé dans l'étude d'impact que la pollution liée au trafic routier augmentera du fait du projet. De même pour les émissions de gaz à effet de serre liées au projet : la modélisation n'a pas été réalisée.

Par ailleurs, ce projet qui fait la part belle à la voiture, est à l'opposé des politiques de mobilités portées par la métropole (ex : nouveau réseau d'aménagements cyclables, plan piéton, extensions et créations de nouvelles lignes de tram...). En l'état, ce projet est contraire aux nécessaires changements auxquels la métropole doit répondre, tant en matière de mobilités décarbonées qu'en matière d'occupation des sols dédiée à la voiture.

Il n'est pas possible en 2024 de construire des morceaux de ville qui dépendent des mobilités carbonées et qui alimentent le cercle vicieux de l'agrandissement des infrastructures routières.

En bref, nos questions et demandes :

A combien sont estimés les flux routiers supplémentaires induits par l'agrandissement de ce centre commercial sur le périphérique

Est ? En particulier, quels flux supplémentaires au niveau du Pont de Bellevue ?

Quel impact réel sur la qualité de l'air ?

Quel est le bilan carbone du projet, en l'état ?

Pas d'agrandissement du parking souterrain pour préserver la nappe.

Pas de création de surface de vente supplémentaire, pour éviter de créer un appel d'air à voitures.

4. Les impacts du projet en termes de cycle de l'eau et d'îlots de fraîcheur sont trop importants et pas assez pris en compte dans l'étude d'impact

Les impacts du projet "Paridis 21" sur le cycle de l'eau et la biodiversité sont nombreux, et très peu voire pas du tout pris en compte :

Tout d'abord, la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire a rendu un avis négatif sur le dossier d'autorisation environnementale du projet (avec 12 avis défavorables, 1 abstention et 0 avis favorable) en raison de la destruction d'une zone humide située dans le périmètre du projet, qui n'a pas fait l'objet d'évaluation de ces fonctionnalités et qui ne pourra par conséquent pas être compensée correctement, et qui n'a pas non plus fait l'objet d'études d'évitement. La CLE du SAGE demande aussi la prise en compte des capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Toujours sur la thématique du cycle de l'eau, la creusement de 4 niveaux supplémentaires de parking souterrain, qui compte déjà aujourd'hui 1 niveau, vient impacter une nappe phréatique. Nous ne pouvons pas continuer à perturber le cycle de l'eau sur un secteur très contraint et artificialisé, soumis au risque d'inondation par remontée de nappe et par ruissellement.

Dans le même temps, et alors que notre territoire connaît des épisodes de sécheresse depuis deux étés, les conséquences de ce projet sur la ressource en eau ne sont pas connues. Il est indispensable que les impacts soient considérés tant en matière de quantité que de la qualité de la ressource eau.

A cela s'ajoute la coupe prévisionnelle de 300 arbres. Même si des plantations sont prévues, les sujets mettront plusieurs années avant de retrouver la maturité et les fonctionnalités écologiques des arbres existants. D'autant plus que le secteur est extrêmement artificialisé, et est un îlot de chaleur en été. Au total, ce sont 37 000 m² d'espaces naturels ordinaires ou en friche dont plus de 1 200 m de haies ou d'alignements d'arbres et environ 300 m² de saulaie qui vont être détruits. Il n'est plus possible de laisser nos arbres être une variable d'ajustement des projets urbains, et les habitantEs souffrir des îlots de chaleur pendant des dizaines d'années.

Enfin, une demande de "Dérogation Espèce Protégée" a été instruite par le CSRPN sur ce projet. Le CSRPN avance clairement que les inventaires faunistiques sont anciens, et les plus récents ont été réalisés avec de mauvaises conditions météorologiques. Ces enjeux sont clairement minimisés et mal évalués dans l'étude d'impact. Et en plus de la zone humide évoquée plus haut, une prairie mésophile de fauche de 9100 m² constitue un "habitat supprimé" de plus par le projet, dont la perte des fonctionnalités ne sera pas "compensée".

En bref, nos questions et demandes :

Réalisation des études d'évitement et de fonctionnalités de la zone humide demandées par la CLE du SAGE, mise en place de mesure de suivi des compensations éventuelles de la prairie mésophile et de la zone humide ;

Retravail de l'étude d'impact pour intégrer les éléments de réseau de gestion des eaux pluviales projeté.

Réduction du nombre d'arbres abattus

Pas de parking souterrain pour préserver la nappe

Pour conclure : le projet Paradis 21, tel qu'il est prévu, méconnaît l'ensemble des enjeux sociaux et environnementaux de notre territoire. Il est à rebours de la volonté des habitantEs et très largement insuffisant en matière de logements. Par ailleurs, il remet en cause la qualité de notre environnement local, que ce soit en matière de qualité de l'air ou en ignorant les risques hydriques que ce projet implique.

C'est pourquoi les éluEs du groupe Écologiste et Citoyen et du groupe Union Démocratique Bretonne demandent l'arrêt de ce projet anachronique, et l'organisation d'une concertation à grande échelle, pour co-construire l'avenir de ce morceau de ville.

1 document associé

contribution_377_Web_1.pdf

Contribution Enquête Publique Paridis 21

Groupes des éluEs “écologiste & citoyen” et “union démocratique bretonne”

L'enquête publique en cours concernant le projet “Paridis 21”, projet d'extension et de reconfiguration du centre commercial Paridis situé au Nord-Est de Nantes, appelle la contribution des éluEs du groupe Écologiste et Citoyen et du groupe Union Démocratique Bretonne. Le projet tel qu'il est envisagé ne nous semble pas répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques de notre époque, et témoigne plutôt d'une façon de faire la ville datée et dépassée. Il ne répond pas non plus aux attentes des habitantEs de la métropole, exprimées lors du Grand Débat Fabrique de nos Villes l'année dernière.

C'est pourquoi nous nous prononçons - et ce depuis plusieurs années - pour une révision totale du projet, une bifurcation, pour réécrire ce morceau de ville à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain.

1. La priorité sur notre territoire, c'est de loger les habitantEs.

Nantes, comme le reste des grandes métropoles françaises fait actuellement face à une grave crise du logement, avec des objectifs de production très loin d'être atteints depuis plusieurs années consécutives. La métropole compte actuellement 38 000 demandes de logements sociaux. Le Conseil métropolitain a voté l'été dernier un plan de relance de la production de logements de 20 millions d'euros, réaffirmant la volonté de produire du logement, et en particulier du logement social.

A l'opposé, le projet “Paridis 21” propose la construction de 25 000 m² de surface de vente et 22 000 m² de bureaux pour seulement 280 nouveaux logements, soit 3 fois moins de surface de logements que de surface de vente et de bureaux¹. De plus, 280 logements sur 20 hectares environ, cela donne une densité urbaine de moins de 15 logements à l'hectare. C'est très faible pour un espace aussi urbain : c'est l'équivalent de la densité urbaine classique d'un lotissement des années 1980.

“Paridis 21” s'inscrit donc en total contre-courant des politiques publiques portées par la Métropole et des besoins de ses habitantEs. **C'est là une formidable opportunité manquée de produire des logements sans artificialisation des sols, dans un espace idéalement relié par les transports.** Pour que l'intérêt général prime sur les bénéfices de quelques unEs, il faut **transformer les projets de bureaux en projet de logement (si possible sociaux) et supprimer toutes les créations d'espaces de vente pour y mettre également du logement**, tout en laissant la possibilité pour des petits commerces de s'installer en rez-de-chaussée. Ces logements supplémentaires doivent aussi pouvoir être adaptés pour le **relogement des familles vivant actuellement sur le site en bidonvilles** et qui dans le projet tel qu'il est écrit, vont être expulsées sans qu'il n'y ait de solution envisagée pour les reloger sur place.

En bref, nos questions et demandes :

- *Comment est justifiée la nécessité de créer de nouvelles surfaces de vente, dans un contexte d'essor du commerce en ligne, de changement des modèles de consommation, et de la crise de production de logements ?*

¹ Avec une taille moyenne des logements égale à 55m².

- *Quelle(s) solution(s) sur site pour reloger dignement les familles y vivant actuellement en bidonvilles ?*
- *Suppression des créations de surface de vente et de bureaux.*
- *Mobilisation des m2 ainsi récupérés pour produire du logement en renouvellement urbain, dont la production est déficitaire sur notre Métropole.*
- *Relogement des familles habitantes des bidonvilles sur site.*

2. **“Paridis 21” prône une attractivité d’un autre temps, au détriment de la proximité et de la vie de quartier appelées par toutes et tous.**

Paridis 21 cherche à aspirer toutes les activités commerciales pour un maximum de profits... :

Le projet tel qu’il est dessiné prévoit le **doublement de la surface de vente** de Paridis (+ 25 000 m2), ce qui en ferait la **2e zone commerciale de l’agglomération nantaise après Atlantis**. Quid de la **concurrence directe qui va être faite aux petitEs commerçantEs** qui s’ancrent dans la vie de quartier des habitantEs, à Nantes Erdre, Sainte Luce ou Carquefou ? Ce sont elles et eux qui mettent en œuvre la ville dite du quart d’heure, et qui répondent au besoin de proximité exprimé par les habitantEs. Et ce sont aussi elles et eux qui vont directement subir l’arrivée de nouvelles grandes (Leroy Merlin, plus de 10 000 m2), moyennes (7 sur le “Street Mall”) et petites surfaces (13 sur le “Street Mall”) de vente à Paridis.

Par ailleurs, **aucune réflexion** n’est menée autour des acteurs commerciaux qui vont s’implanter à cause du projet, pour favoriser par exemple des **structures d’Économie Sociale et Solidaire (ESS)**. Quand le projet se targue de s’ouvrir aux nouveaux modes de consommation, il essaye de faire perdurer, au contraire, un modèle de consommation de masse complètement incompatible avec les enjeux climatiques et sociaux.

“Paridis 21” semble également se réaliser en parallèle et **en concurrence du projet de la zone commerciale de Carrefour Beaujoire**, située de l’autre côté du périphérique. L’enseigne Castorama vient de s’y agrandir, quand Paridis 21 prévoit la création d’un Leroy Merlin. Ces deux zones commerciales voisines ne peuvent pas s’agrandir en même temps et se faire concurrence : cela serait du gaspillage de foncier, d’argent public, sans compter les nuisances induites pour les riverainEs des deux chantiers.

Cette logique de concentration des activités commerciales se double d’une logique d’attractivité et de maximisation des profits, avec la création de 22 000 m2 de bureaux, alors que l’occupation des bureaux n’est pas explicitement chiffrée sur la métropole, et que des bureaux neufs restent vides à Nantes (exemple à la Chantrerie).

... Au détriment de l’intérêt général et des habitantEs, qui n’ont pas été consultéEs sur la refonte de ce morceau de vi(II)e :

Ce projet a été bouclé **sans aucune concertation des habitantEs** du quartier, et a fortiori des habitantEs de la métropole. Très peu de personnes sont au courant du projet même d’agrandissement du centre commercial. A l’heure où les habitantEs demandent à être plus intégréEs dans la conception des projets urbains, il est nécessaire de faire connaître le projet et de le travailler avec et pour elles et eux avant tout.

Non seulement, il s'est fait sans concertation, mais en plus, **ce projet va à l'inverse total des besoins et des envies des habitantEs** de la métropole de Nantes en 2024. Ils et elles ont eu l'occasion de s'exprimer à ce sujet l'année dernière, et posent explicitement la **fin du modèle des zones commerciales de périphéries** :

“Les grandes surfaces commerciales sont décriées par certains participants et dans une réflexion collective, les citoyennes et citoyens s'accordent en constatant que le modèle est dépassé et que la fonction sociale et commerciale, de ces lieux, est à redéfinir.” Extrait de la page 59 du rapport Grand Débat Fabrique de nos Villes : ensemble inventons la vie de demain²

Ces envies et besoins exprimés par les habitantEs de la métropole rejoignent la tendance nationale, qui rend ce projet complètement **anachronique** : en France en **2023, il n'y a eu aucune nouvelle ouverture de centre commercial**. Et les rares projets qui ont vu le jour ces dernières années ne fonctionnent tout simplement pas. A la Gaîté Montparnasse, à Paris, le centre commercial ouvert en 2022 et qui a coûté 500 millions d'euros (soit 50 millions de plus que ce qui est prévu pour “Paridis 21”) dénombre déjà plus de 10 fermetures d'enseignes³.

C'est pourquoi ce projet nous semble répondre à des **intérêts avant tout privés**, ce qui n'est pas étonnant lorsque l'on sait que les porteurs de projet sont des acteurs privés, dont Pierre Chartier, qui en plus d'être propriétaire de Paridis est aussi propriétaire d'Atlantis. Nous ne pouvons pas raisonnablement confier les clés de la fabrique de la Ville à des multipropriétaires et hommes d'affaires commerciaux qui concentrent tous les pouvoirs.

En bref, nos questions et demandes :

- *Quelle place pour l'ESS ? Des lieux pour la vie de quartier sont-ils prévus ?*
- *Y a-t-il une étude menée sur l'impact du projet pour les petits commerçants à Nantes Erdre, Sainte-Luce et Carquefou ?*
- *Ces petits commerçants de Nantes-Erdre, Sainte-Luce et Carquefou ont-ils été concertés dans le cadre de ce projet ?*
- *Arrêt du projet et organisation d'une concertation à grande échelle pour co-construire l'avenir de ce morceau de ville.*
- *Transformation des surfaces de bureaux en surface de logements.*
- *Faire de cet espace de projet un véritable quartier mixte, plutôt qu'un temple de la consommation.*

3. **Nous ne pouvons plus nous permettre d'alimenter un modèle urbain qui repose sur les mobilités carbonées.**

² Le “Grand Débat Fabrique de nos Villes : inventons la vie de demain” a été mené l'année dernière, avec la participation de plus de 30 000 habitantEs invitéEs à s'exprimer sur leur vision de la ville de demain. Cf :

<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/project/grand-debat-fabrique-de-nos-villes/step/rapport-du-debat>

³ Cf l'article du Parisien du 19 février 2024 :

<https://www.leparisien.fr/paris-75/cest-un-flop-a-paris-le-flambant-neuf-centre-commercial-gaite-de-montparnasse-ne-decolle-pas-19-02-2024-5W5US52LWRDTLEV2ILIF3NLWYU.php>

Le projet "Paridis 21" se targue de faire la part belle aux mobilités douces alors que selon les prévisions inscrites dans le dossier d'enquête publique, **le site serait desservi, à terme, à 75% par des flux routiers**, et seulement à 5 ou 10 % par des flux vélo. Preuve supplémentaire de la dépendance au tout-voiture dans laquelle le projet s'enfonce, **"Paridis 21" prévoit la création nette de 1 700 places de stationnement, et de 4 niveaux de parking souterrain supplémentaires.**

L'impact sur la **qualité de l'air** n'a pas été modélisé de façon précise, mais il est posé dans l'étude d'impact que la pollution liée au trafic routier augmentera du fait du projet. De même pour les **émissions de gaz à effet** de serre liées au projet : la modélisation n'a pas été réalisée.

Par ailleurs, ce projet qui fait la part belle à la voiture, est à l'opposé des politiques de mobilités portées par la métropole (ex : nouveau réseau d'aménagements cyclables, plan piéton, extensions et créations de nouvelles lignes de tram...). En l'état, ce projet est contraire aux nécessaires changements auxquels la métropole doit répondre, tant en matière de mobilités décarbonées qu'en matière d'occupation des sols dédiée à la voiture.

Il n'est pas possible en 2024 de construire des morceaux de ville qui dépendent des mobilités carbonées et qui alimentent le cercle vicieux de l'agrandissement des infrastructures routières.

En bref, nos questions et demandes :

- *A combien sont estimés les flux routiers supplémentaires induits par l'agrandissement de ce centre commercial sur le périphérique Est ? En particulier, quels flux supplémentaires au niveau du Pont de Bellevue ?*
- *Quel impact réel sur la qualité de l'air ?*
- *Quel est le bilan carbone du projet, en l'état ?*
- *Pas d'agrandissement du parking souterrain pour préserver la nappe.*
- *Pas de création de surface de vente supplémentaire, pour éviter de créer un appel d'air à voitures.*

4. **Les impacts du projet en termes de cycle de l'eau et d'îlots de fraîcheur sont trop importants et pas assez pris en compte dans l'étude d'impact**

Les impacts du projet "Paridis 21" sur le cycle de l'eau et la biodiversité sont nombreux, et très peu voire pas du tout pris en compte :

Tout d'abord, la **Commission Locale de l'Eau** du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire⁴ a rendu un **avis négatif** sur le dossier d'autorisation environnementale du projet (avec 12 avis défavorables, 1 abstention et 0 avis favorable) en raison de la **destruction d'une zone humide** située dans le périmètre du projet, qui n'a pas fait l'objet d'évaluation de ces fonctionnalités et qui ne pourra par conséquent pas être compensée correctement, et qui n'a pas non plus fait l'objet d'études d'évitement. La CLE du SAGE demande aussi la prise en compte des capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Toujours sur la thématique du cycle de l'eau, la creusement de 4 niveaux supplémentaires de parking souterrain, qui compte déjà aujourd'hui 1 niveau, vient **impacter une nappe phréatique**. Nous ne

⁴ CF avis de la CLE du SAGE :

https://www.sage-estuaire-loire.org/wp-content/uploads/2023/11/0187_2023_DAE_PARIDIS.pdf

pouvons pas continuer à perturber le cycle de l'eau sur un secteur très contraint et artificialisé, soumis au **risque d'inondation par remontée de nappe et par ruissellement**.

Dans le même temps, et alors que notre territoire connaît des épisodes de sécheresse depuis deux étés, les conséquences de ce projet sur la ressource en eau ne sont pas connues. Il est indispensable que les impacts soient considérés tant en matière de **quantité que de la qualité de la ressource eau**.

A cela s'ajoute **la coupe prévisionnelle de 300 arbres**. Même si des plantations sont prévues, les sujets mettront plusieurs années avant de retrouver la maturité et les fonctionnalités écologiques des arbres existants. D'autant plus que le secteur est extrêmement artificialisé, et est un îlot de chaleur en été. Au total, ce sont 37 000 m² d'espaces naturels ordinaires ou en friche dont plus de 1 200 m de haies ou d'alignements d'arbres et environ 300 m² de saulaie qui vont être détruits. Il n'est plus possible de laisser nos arbres être une variable d'ajustement des projets urbains, et les habitantEs souffrir des îlots de chaleur pendant des dizaines d'années.

Enfin, une demande de "Dérogation Espèce Protégée" a été instruite par le CSRPN sur ce projet. Le CSRPN⁵ avance clairement que les **inventaires faunistiques** sont anciens, et les plus récents ont été réalisés avec de mauvaises conditions météorologiques. Ces enjeux sont clairement minimisés et **mal évalués** dans l'étude d'impact. Et en plus de la zone humide évoquée plus haut, une prairie mésophile de fauche de 9100 m² constitue un "habitat supprimé"⁶ de plus par le projet, dont la perte des fonctionnalités ne sera pas "compensée".

En bref, nos questions et demandes :

- *Réalisation des études d'évitement et de fonctionnalités de la zone humide demandées par la CLE du SAGE, mise en place de mesure de suivi des compensations éventuelles de la prairie mésophile et de la zone humide ;*
- *Retravail de l'étude d'impact pour intégrer les éléments de réseau de gestion des eaux pluviales projeté.*
- *Réduction du nombre d'arbres abattus*
- *Pas de parking souterrain pour préserver la nappe*

Pour conclure : le projet Paradis 21, tel qu'il est prévu, méconnaît l'ensemble des enjeux sociaux et environnementaux de notre territoire. Il est à rebours de la volonté des habitantEs et très largement insuffisant en matière de logements. Par ailleurs, il remet en cause la qualité de notre environnement local, que ce soit en matière de qualité de l'air ou en ignorant les risques hydriques que ce projet implique.

C'est pourquoi les éluEs du groupe Écologiste et Citoyen et du groupe Union Démocratique Bretonne demandent l'arrêt de ce projet anachronique, et l'organisation d'une concertation à grande échelle, pour co-construire l'avenir de ce morceau de ville.

⁵ Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

⁶ citation du mémoire en réponse à l'avis du CSRPN, p6 :

file:///C:/Users/NBRETON/Downloads/06-memoire-en-reponse-a-l-avis-csrpn-du-09-11-2023.pdf

Contribution n°378 (Web)

Proposée par Savornin Clélia
(Clelia.savornin@gmail.com)
Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 10h17
Adresse postale : 1 rue des ancolies 44300 Nantes

Bonjour. Je suis habitante du quartier et contre ce projet d'extension pharaonique qui a pour objectif principal de nourrir des besoins capitalistes au détriment de l'environnement et de la nature et de projets bien plus novateurs. La construction à outrance sous couvert d'une « protection de l'environnement » et de « construction durable » n'est pas souhaitable.

De plus de nombreux logements sont déjà en cours de construction à plusieurs endroits du quartier.

A envisager plutôt :

Des coopératives d'habitation

Des fermes pédagogiques

Des magasins bio

Des lieux associatifs

Des lieux culturels...

C'est de ça dont on a besoin pour dynamiser un quartier et non pas un enieme trampoline parc et un leroy merlin où passer ses samedis.

Contribution n°379 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 10h37

Pourquoi faire plus de bureaux et de centre commercial alors qu'on craint une crise climatique qui devrait nous inciter a consommer moins ?

Quelle cohérence avec la campagne actuelle de pub "défis climat" ? C'est toujours les plus modestes qui paient et M. chartier s'en met plein les poches ?!

Contribution n°380 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 10h52
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Mobilité :

L'aménagement de liaisons douces, de places pour véhicules électriques, de local vélo et la proximité du pôle Haluchères-Batignolles favorisera les alternatives à la voiture, et donc une amélioration de la qualité de l'air.

Comment l'agrandissement d'une zone économique peut elle favoriser la qualité de l'air ?

Contribution n°381 (Web)

Proposée par Bérel Claire

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 10h53

Ce projet me semble dangereux car :

- il fait concurrence aux petits commerçants et n'encourage pas les acteurs locaux, les circuits courts et la ville de proximité ;
- il fait perdurer le modèle du tout-voiture (4 niveaux de parking souterrains, desservi à 75% par la route) quid de la congestion du trafic routier, de son impact sur la santé des habitants, cyclistes, travailleurs du secteur ?
- une zone humide est menacée par le projet. La Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire a d'ailleurs rendu un avis négatif sur le projet ;
- les logements prévus le sont pour quelle catégorie de personnes ? Des bidonvilles sont présents aux alentours. Ces logements sont-ils prévus pour les reloger ou sont-ils prévus pour des catégories toujours plus aisées car le logement est de plus en plus inaccessible financièrement ?

Merci

Claire

Contribution n°382 (Web)

Proposée par association ARALB

(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 10h55

Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Quand le tronçon inondable du périphérique porte de Gesvres en pleine zone humide va-t-il être transformé en pont routier sur pilotis, afin de procurer un périphérique fonctionnel toute l'année ? Cet ouvrage est prioritaire sur le doublement du pont de Bellevue.

Source: <https://www.20minutes.fr/nantes/4078297-20240226-nantes-peripherique-deja-coupe-sept-jours-depuis-janvier-cause-inondations>

Contribution n°383 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 10h57

Bonjour

Dans le contexte actuel de crise climatique, un tel projet est tout sauf durable.
Ni le quartier du Perray, ni la route de Sainte Luce, ne sont en mesure d'absorber une telle augmentation du trafic urbain.

Ce projet n'est pas écologique !

Pourquoi continuer à construire de tels bâtiments, utilisant des matériaux énergivores (le béton est une source de pollution énorme, et nécessite du sable, extrait de milieux naturels se trouvant irrémédiablement dégradés).

300 arbres abattus pour ce projet. Les arbres plantés en "compensation" mettront des années à obtenir la capacité de stockage des arbres supprimés.

Une nappe phréatique en danger. La nappe phréatique au niveau de laquelle sera construit le centre commercial est proche de la surface, et la construction des sous-sols la mettra en contact avec de potentielles pollutions, risquant ainsi une pollution et une dégradation importante des milieux.

Par ailleurs, en l'absence de cours d'eau, cette nappe n'est alimentée que par les eaux pluviales. Or, l'imperméabilisation des surfaces empêchera toute absorption et pénétration de l'eau, et favorisera par ailleurs les risques de crues en cas d'événement météorologique majeur.

Ce projet n'est pas social ! 280 logements seulement ? C'est peu, surtout lorsque l'on sait qu'une grande partie des bureaux de Nantes Est sont actuellement vides ! Pourquoi ne pas rénover les zones déjà construites ?

Ce modèle va à l'encontre des recommandations du GIEC de laisser plus de place aux mobilités douces et de réduire notre dépendance à la voiture.

Je demande la révisions de ce projet, et son annulation

Contribution n°384 (Web)

Proposée par association ARALB

(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 10h59

Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Les zones humides sur la zone doivent être conservées telles quelles. Il est possible de construire à côté. Comme ça, il n'y a pas besoin de les compenser. Comment la construction d'espace commercial peut être prioritaire sur la destruction de ces zones très importantes pour demain ? Est-ce qu'un espace commercial est aussi important qu'un projet ferroviaire, un centre de recyclage des déchets ou un hôpital ? Un centre commercial est-il d'intérêt général ?

Contribution n°385 (Web)

Proposée par syndicat CGT cheminots
(cheminot.cgt.nantes@gmail.com)
Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 11h02

Nous pouvons constater que le domaine ferroviaire n'est pas pris en compte alors que les infrastructures existent déjà (ligne Doulon-Carquefou et tram-train Nantes-Châteaubriant) avec un poste de commandes déjà opérationnel (PCD TT). De plus, ce système d'exploitation permet des taux de fréquence et de cadencement élevés.

Cela implique aussi que cette étude dépasse le périmètre de la Métropole et doit être concertée avec les communautés de communes limitrophes puisque beaucoup de flux routiers en seront origine-terminus.

En effet, les aménagements routiers proposés vont d'une part augmenter le trafic routier et sa saturation aux heures de pointe avec des véhicules personnels et d'autre part la durée de trajet sera augmentée par deux facteurs :

- Réduction de la vitesse par limitation de vitesse plus restreinte
- Réduction du nombre de voies (de 2*2 voies à 2*1 voie) dans l'étude quadrant Nord Est Doulon-Carquefou.

Dans le cadre de la volonté de réduire les émissions à effet de serre et en lien avec les rapports alarmants du GIEC, nous revendiquons que le ferroviaire, tant voyageurs que marchandises, doit être modernisé et développé à travers ce projet. Sur la question du fret ferroviaire, nous n'évoquons pas le transport massif qui est le plus connu ; d'autres types de matériel roulant peuvent être utilisés (tram-train par exemple) pour assurer un service de messagerie.

Il n'est pas question non plus d'opposer les différents modes de transports, que ce soient les transports en commun routiers ou que ce soit le transport routier de marchandises. Une réelle et sérieuse complémentarité doit être étudiée.

Le projet Paradis 21 doit être une opportunité de développer un pôle multimodal des transports.

Contribution n°386 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 11h03

Effets cumulés non pris en compte. Or, la présence d'un grand complexe commercial, l'imperméabilisation à outrance, la construction de nombreuses nouvelles zones urbaines (Cousteau, Doulon-Gohards, Paradis...) entraînera une hausse importante du trafic urbain, pour lequel les rues et axes routiers (notamment la route de Sainte Luce) ne sont pas correctement proportionnés.

Contribution n°387 (Web)

Proposée par association ARALB
(amis.de.la.beaujoire@gmail.com)
Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 11h06
Adresse postale : 15 avenue de bourgogne 44300 Nantes

Manque d'eau en été:

Ce projet s'inscrivant autour de l'eau, la capacité de distribution des réseaux d'eau potable actuels sera-t-elle suffisante en cas de restriction d'eau liées aux canicules?

N'y a-t-il pas un risque de se retrouver sans eau sur Nantes Erdre voire sur Nantes ?

Les risques de manque d'eau inimaginables il y a 10 ans quand a été pensé ce projet doivent être réévalués pour réorienter ce projet sur les nouvelles réalités.

Exemple:

<https://www.brut.media/fr/nature/est-ce-que-nantes-risque-de-ne-plus-avoir-d-eau-potable--980ef9d7-8475-4671-8b21-054d182a95bb>

Contribution n°388 (Web)

Proposée par Héroïse Ficara

(heloise.ficara@lilo.org)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 11h16

Adresse postale : 10 rue Diane Fossey 44300 Nantes

L'étude d'impact présente le réseau existant de gestion des eaux pluviales. Elle présente également le dimensionnement du réseau existant.

Cependant, le dimensionnement du réseau projeté n'est pas présent dans l'étude d'impact. Or il s'agit ici d'un des principaux points techniques de ce projet.

En l'état, il n'est pas possible de considérer cette étude d'impact comme complète puisqu'elle ne traite pas de manière complète et approfondie la gestion des eaux pluviales sur un état futur. Aucun dimensionnement n'est réalisé, les ouvrages ne sont pas décrits de manière exhaustive et aucune représentation graphique n'est présentée.

Il est donc essentiel que cette dernière soit retravaillée afin d'intégrer ces éléments.

On notera à toute fin utile la présence d'un tel dimensionnement dans le PC 01, pièce 10 "NOTICE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES 2023".

C'est bien l'absence de ce dimensionnement dans l'étude d'impact qui rend cette dernière non-conforme, notamment au titre du R122-5.4° du Code de l'environnement (sur la base du L122-1.III.3°)

Contribution n°389 (Web)

Proposée par Noémie

(noemiebreton44@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 11h19

Adresse postale : 4 allée Adrienne bolland 44300 Nantes

En tant qu'habitante du quartier Nantes-Erdre, évidemment jamais consultée sur ce projet privé, je peux affirmer que nous n'avons pas besoin d'un méga centre commercial à côté de chez nous. Nous avons besoin de vie de quartier, de petits commerces qui viennent dynamiser tout ce secteur avec plein de nouvelles constructions. Doubler la surface commerciale de Paridis va juste rendre encore plus compliquée leur installation, va générer du trafic en plus (puisque le projet doit être desservi à terme à 75% par la route), et va encourager des modes de consommation qui ne sont plus cautionnables. Je pensais pourtant que la synthèse du Grand Débat Fabrique de nos Villes était claire à ce sujet. Notre vie de quartier n'est pas à vendre au profit d'un multipropriétaire commercial.

Donc : Comment justifiez-vous le besoin de tant de surfaces de vente supplémentaires, alors même que la vente en ligne explose, qu'il faut encourager les circuits courts et que les nouveaux centres commerciaux en France (d'ailleurs ça n'existe plus en 2023) font des flops catastrophiques (cf Gaîté Montparnasse à Paris) ? Va-t-on avoir des réunions publiques / une concertation sur ce projet à un moment ou un autre dans le quartier ? Quelle coordination avec le projet de Carrefour Beaujoire juste au-dessus, qui agrandi son Castorama ?

De plus, j'ai tenté de regarder de près les impacts sur l'environnement : y a-t-il eu une démarche ERC de menée pour éviter / réduire / compenser la coupe de près de 300 arbres, la destruction d'une zone humide et l'atteinte à la nappe phréatique ? Par ailleurs, je n'ai pas trouvé dans l'étude d'impact le dimensionnement du réseau de gestion des eaux pluviales projeté par le projet. Est-ce qu'elle n'est pas censée règlementairement présenter des éléments de dimensionnement, des représentations graphiques etc ? D'autant plus que ce volet eau a une importance dans ce dossier, étant donné l'avis négatif de la commission locale de l'eau. Il me paraît nécessaire qu'on (les habitants) puisse être informés correctement sur cet aspect, et se rassurer (ou non) sur la gestion de la ressource en eau dans notre quartier.

En attente de vos réponses,

Noémie, habitante de Nantes-Erdre

Contribution n°390 (Web)

Proposée par Fouquat Louise

(louise.fouquat@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 11h21

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°391 (Web)

Proposée par gillot, marine

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 11h27

Adresse postale : 13 rue rouget de lisle 44000 Nantes

Bonjour,

Je suis surprise de voir qu'il est envisagé d'agrandir cette zone commerciale. A quel besoin des nantais cela répond-il ? Des communications avec les personnes fréquentant cette zone ont-elles été faites pendant la conception du projet ?

Ce projet semble aller à l'inverse des obligations de développement durable, à savoir :

- limiter la consommation des ménages,
- préférer des produits (alimentaires et autres) issus des circuits courts,
- faire évoluer les modes de déplacements vers des modes doux ou collectifs (donc ne pas ajouter des parkings à voitures individuelles),
- préserver le peu d'espaces naturels encore présents dans la ville de Nantes (arbres, zones humides // avis négatif de la CLE : 12 voix contre, 1 abstention, 0 voix pour !!)

Je note également qu'aucun bilan carbone global est fait : il faut ajouter au bilan carbone de ce projet, les émissions liées à la production et au transport de chacun des produits qui sera vendu sur cette zone.

Enfin, les effets cumulés avec tous les autres projets d'aménagements alentours ne sont pas étudiés faute de moyen ou de savoir-faire.

Ce projet répond-il aux besoins des personnes des bidonvilles sur place ? Aux besoins des habitants alentours ? Aux besoins des usagers qui traversent la zone commerciale chaque jour ?

Ou aux "besoins" de la famille Chartier et de La Compagnie de Phalsbourg ?

Merci de votre lecture,

Marine

Contribution n°392 (Web)

Proposée par Pennamen Maryvonne

(maryvonne.pennamen@orange.fr)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 11h55

Adresse postale : 2 le Patis Pourue 44390 Nort sur Erdre

A l'heure où les mesures pour freiner le réchauffement de la planète devraient être de mise partout, ce projet de gigantisme est à banir.

La revegétalisation du quartier devrait plutôt être une priorité. Détruire encore 300 arbres, artificialiser de nouvelles terres va dans le sens inverse.

Ce centre commercial est déjà largement suffisant, arrêtons de pousser les gens à consommer toujours plus !

Vous ne voyez donc pas qu'on va droit dans le mur ???

Contribution n°393 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h01

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement! Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ?

De plus est t-il nécessaire de continuer la bétonisation de la ville ? Alors que les arbres et zones naturelles sont les remparts les plus simples pour abaisser les températures en ville, qui vont continuer de monter avec le réchauffement climatique ? Tout ça pour rajouter des kilomètres de béton qui seront, on l'imagine, climatisés...

Contribution n°394 (Web)

Proposée par Williams Joanna

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h01

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Sur le nombre de logements

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Pour dénoncer un modèle anachronique

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Sur l'expulsion de bidonvilles

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ? *

Sur le manque de démocratie

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°395 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h03

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°396 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h03

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Sur le nombre de logements

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Pour dénoncer un modèle anachronique

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Sur l'expulsion de bidonvilles

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ? *

Sur le manque de démocratie

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°397 (Web)

Proposée par Francesco Elliott

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h10

Adresse postale : 15D rue Paul Plantiveau 44300 NANTES

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Des camps précaires sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ?

Contribution n°398 (Web)

Proposée par RIVIER Pacôme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h11

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°399 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h22

stop à la bétonisation et à l'artificialisation des terres ! et aux Méga -magasins.
On va à contre courant là!
Est-ce au bénéfice des citoyens ce méga projet? non, bien sûr !

Contribution n°400 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h27

Pourquoi continuer l'artificialisation des terres (PDL est la 4eme région en matière d'artificialosation) pour étendre des centres commerciaux alors même que l'on vit une crise du logement ?

Contribution n°401 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h27

Habitant le quartier je m'oppose à l'agrandissement du centre commercial Paridis pour toutes les raisons justement évoquées précédemment .

Contribution n°402 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h30

Stop à la bétonisation et à l'artificialisation des terres ! Et aux Méga magasins !
On va à contre courant là!
En quoi ce projet bénéficie aux concitoyens?

Contribution n°403 (Web)

Proposée par Audrey Charles

(charles.audr@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h30

Adresse postale : Rue Georges Lafont 44300 Nantes

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable
300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial.

Est-ce vraiment nécessaire ?

Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°404 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h41

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°405 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h42

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paradis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°406 (Web)

Proposée par Françoise Girard
(mille1lunes@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h45

Adresse postale : 14 rue de grenouillet 44420 Piriac sur mer

Sur le nombre de logements

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°407 (Web)

Proposée par Françoise Girard
(bigarade.2@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h46

Adresse postale : 7A rue de la citadelle 26150 Die

Sur l'expulsion de bidonvilles

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ? *

Contribution n°408 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h47

Pour dénoncer un modèle anachronique

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°409 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h54

CONCENTRATION DES RICHESSES

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

SUR LE NOMBRE DE LOGEMENTS

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

SUR LES ARBRES, LES ZONES HUMIDES ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

POUR DÉNONCER UN MODÈLE ANACHRONIQUE

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

SUR L'EXPULSION DE BIDONVILLES

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ? *

SUR LE MANQUE DE DÉMOCRATIE

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°410 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 12h59

Projet anachronique

On ne pourra pas empêcher les générations futures de nous haïr.

Contribution n°411 (Web)

Proposée par REVEL

(yannick.revel44@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 13h02

Adresse postale : 29 RUE DU FEZZAN 44300 NANTES

Ce projet est une abération écologique, urbanistique, sociale, économique et culturelle et je ne peux que m'y opposer. De nombreuses questions s'imposent, en voici quelques unes :

- Où est l'étude d'impact ERC Eviter Réduire Compenser concernant la zone humide située le long du périphérique ?
 - Les besoins des habitants du quartier ont-ils été étudiés? Si oui comment? En tant qu'habitants nous n'avons assisté à aucune concertation, dialogue et malgré des engagements de la maire de Nantes de dialogue citoyen
 - Notre quartier n'a nullement besoin d'un nouveau centre commercial. Nantes et sa métropole sont en tête du classement national, ayant le plus grand nombre de centres commerciaux. Quelles sont les données qui permettent de justifier ce projet qui va à l'encontre du principe de sauvegarde des petits commerces locaux ?
 - Les habitants étaient demandeurs d'un cinéma de quartier? Où est il prévu? Le théâtre évoqué ne correspondant pas aux attentes du quartier, le GRAND T existe déjà dans le prolongement du boulevard Jules Verne
 - Emmanuel Macron lui-même s'est positionné concernant les centres commerciaux d'hyperconsommation :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ». Ce projet n'est il pas parfaitement anachronique ?
 - Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va provoquer l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides a été envisagée pour ces familles vivants en grande pauvreté?
-

Contribution n°412 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 13h06

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°413 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 13h09

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ?

Contribution n°414 (Web)

Proposée par Esther Le Cordier

(estherlecordier@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 13h22

Adresse postale : 8 rue Eugène Tessier 44000 Nantes

Nous n'avons pas besoin d'un énième centre-commercial, ni de milliers de mètres carrés de bureaux supplémentaires alors que plein de bureaux sont vides en ville.

Il y a une crise du logement à Nantes, nous pourrions construire énormément de logements. Il y a des problèmes d'accès à l'eau, nous devons impérativement préserver les zones vertes de Nantes, et stopper l'imperméabilisation des sols comme le demandent les scientifiques du GIEC Pays de la Loire.

Contribution n°415 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 13h30

Il existe, depuis l'aménagement du quartier Saint Joseph et des Vergers du Launay notamment, des problèmes récurrents de circulation.

A chaque manifestation à La Beaujoire (matches, concerts, parc des expositions...), outre les difficultés de circulation, des problèmes de stationnement "sauvages" pénalisent les riverains. Par temps de forte pluie, le périphérique est inondé.

Ce projet va accroître l'artificialisation des sols et le flux des véhicules. Donc l'augmentation du bruit, de la pollution et du stationnement "sauvage". Ces conséquences ont-elles été mesurées ?

Quelles seront également les incidences sur la fréquentation en centre ville, en particulier des derniers cinémas ?

Enfin pourquoi vouloir créer un tel projet à l'heure où il est indispensable de prendre des mesures pour éviter la surconsommation ?

Un marché, type halles, de produit frais et locaux en direct des producteurs a-t-il été proposé aux résidents pour assurer une consommation raisonnable et raisonnée ?

Contribution n°416 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 13h35

Ce projet est une aberration totale, un non lieu vu l'urgence écologique que nous vivons. Ce projet c'est du béton, c'est un modèle de centre commercial qui n'est plus d'actualité.

Ce projet je doit pas avoir lieu

Contribution n°417 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 13h44

Nantes. Projet Paradis : un beau cadeau à l'investisseur Pierre Chartier ?

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/nantes-projet-paradis-un-beau-cadeau-a-l-investisseur-pierre-chartier-30031632-284b-11ec-991c-dac596d5a249>

Ce n'est pas ma conception de ce que doit être un Projet d'Utilité Publique !
Aucune DUP ne doit être validée pour un projet bénéficiant à un nombre réduit d'investisseurs qui agissent pour leurs propres intérêts et non pour l'intérêt général.

Contribution n°418 (Web)

Proposée par Lou

(lo.tijou@laposte.net)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 14h03

Adresse postale : 54 rue Jean Jacques AUDUBON 44300 Nantes

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paris ?

Contribution n°419 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 14h09

En quoi ce projet anachronique et qui menace une zone humide est-il en phase avec les besoins des citoyennes et des citoyens, et avec les enjeux écologiques actuels ? Pas besoin d'un énième centre commercial (modèle dépassé), ni de nouvelles artificialisations des sols dont les "compensations" ne sont qu'un leurre. STOP à tous les projets antisociaux et écocidares.

Contribution n°420 (Web)

Proposée par Marine
(marine.goupil@orange.fr)
Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 14h27
Adresse postale : 33 avenue de Normandie 44300 Nantes

Je suis habitante du quartier, et professionnelle de l'environnement dans le bâtiment.

Il est louable de vouloir réhabiliter la zone Paradis qui, extrêmement bétonnée, passante et avec sa ligne haute tension, n'est pas des plus agréables. CEPENDANT, je remets vraiment en cause sa programmation d'une part. Nous n'avons pas besoin de plus de commerces et bureaux, il y en a assez de vacants dans Nantes. En revanche nous manquons cruellement de logements ! Pourquoi ne pas en faire plus? (ha oui! c'est moins rentable, quoique plus que des bureaux vides?) Les vrais besoins des habitants du quartier ont-ils été évalués et considérés? Permettez moi d'en douter...

Je déplore ensuite la totale minimisation des impacts sur la biodiversité est les espaces naturels de ce projet qui va nécessiter une dérogation pour voir le jour! Quid de la zone humide et des espèces protégées? Il est mentionné un suivi écologique à long terme mais avec seulement 5500€ provisionnés dans le budget, impossible de suivre plus d'un an... une belle supercherie... Et quand je vois les perspectives architecturales de certains bâtiments ultra vitrés, je m'interroge, comment peut-on encore concevoir des bâtiments pareils en 2024? Ces bâtiments sont des tueurs! Des tueurs d'oiseaux qui entrent en collision avec la parois vitrées qu'ils ne peuvent pas voir. Des tueurs de climat aussi.

Car même avec les certifications NF habitats HQE 1point et BREEAM Very Good qui sont brandies, l'ambition environnementale de ce projet climaticide est largement insuffisante. Les commerces sont des gouffres énergétique. Et ces larges parois vitrées observées sur les dessins sont sources de déperditions importantes en hiver, et de surchauffes en été qu'il faudra combattre avec toujours plus de climatisation, dont les machines de production consommeront toujours plus d'énergie, et rejeteront toujours plus de chaleur, accentuant ainsi les effets d'îlots de chaleur urbains.

Encore plus grave, en 2024 à l'heure de la RE2020, ce projet sortirait en RT2012, une réglementation dépassée, alors que la nouvelle réglementation énergétique et environnementale est désormais applicable aux logement et au bureaux. Je n'insisterai pas sur le poids carbone de tout ce béton, ce verre et cet acier...

On peut également noter que les certifications BREEAM et HQE envisagées sont certes intéressantes pour maintenir un niveau d'ambition et obliger à des efforts dans tous les domaines, cependant elles ont aussi leurs biais : des coûts d'études élevés et de la paperasse à outrance qui ne servent souvent pas le projet tout en l'alourdissant considérablement. Je le sais, c'est mon métier, je vois ça tous les jours. Cet argent ne serait-il pas mieux investi à améliorer la qualité du projet plutôt que satisfaire un investisseur dans son bureau climatisé?

Somme toute, ce projet Paradis21 est un projet d'hier, dépassé avant même le 1er coup de pelle. Il est donc indispensable de le repenser en profondeur avant de sortir une telle aberration. Où sont Nantes Métropole et les autorités environnementales ?

Contribution n°421 (Web)

Proposée par Robert MARTIN

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 14h56

Un projet d'une autre époque, sans justification convaincante de sa nécessité impérative, autre que de reproduire ce qui a été réalisé à Atlantis, avec les mêmes conséquences funestes.

Les promoteurs de cette vaste opération commerciale n'ont pas entendu parler du besoin de mutation de notre société face aux défis du réchauffement climatique et de l'économie des ressources terrestres. On démolit (presque) tout pour reconstruire plus grand, en verdissant la façade. Mais le modèle de la concentration commerciale pour susciter la sur-consommation reste le même.

Le bilan pour l'environnement sera très négatif, tant du point de vue de la déconstruction / (re)construction et son bilan carbone, que des incidences en termes de flux motorisés, de stationnement, de bruit, de pollution de l'air, d'émissions de gaz à effet de serre, de concurrence avec les pôles commerciaux secondaires des territoires ruraux périphériques et le centre-ville de Nantes ...

Comment les élus de Nantes et de Nantes Métropole, dont la majorité se réclame de la « sociale écologie », ont-ils pu se compromettre dans la co-construction d'un tel projet, à contre-courant de ce qu'il faudrait faire ? La priorité d'aujourd'hui est le logement, l'économie des ressources et de l'énergie ; pas les m² de surfaces commerciales ou de bureaux. Ressaisissez-vous ! Il est encore temps de refuser ces permis de construire.

Tout est beau sur le papier, en cachant sous la surface ce qu'on ne veut pas montrer (parkings, voitures). Mais il suffit de regarder la zone Paridis aujourd'hui pour constater les erreurs de conception de l'époque, notamment les pins plantés au milieu des parkings, que les racines ont défoncé au fil des ans. Pourtant, les bons paysagistes et écologues savaient depuis longtemps que pins et voirie ne font pas bon ménage. Les concepteurs de Paridis 21, même parés de références prestigieuses, seront-ils meilleurs que leurs prédécesseurs ? Nous ne sommes certainement pas au bout de nos (mauvaises) surprises.

Le dossier d'enquête publique présenté est trop discret sur la justification des nouvelles surfaces et implantations commerciales et des incidences en matière de stationnements, de circulation et de transports collectifs, pour être totalement honnête. Il comporte de graves insuffisances, en particulier pour l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus dans l'étude d'impact.

Un avis défavorable de la commission d'enquête s'impose, quand bien même les promoteurs du projet se sont inscrits dans les dispositions qui leur ont été offertes par les documents de planification et d'urbanisme, qui sont assurément inadaptés aux enjeux de 2024 et des années à venir.

Contribution n°422 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 15h06

Notre quartier n'a nullement besoin d'un nouveau centre commercial. Quelles sont les données qui permettent de justifier ce projet qui va à l'encontre du principe de sauvegarde des petits commerces locaux ?

Dans le cas d'une imperméabilisation supplémentaire de 1 hectare, les risques d'inondations vers l'Est de la parcelle ont-ils été correctement évalués ?

Les zones arborées seront-elles suffisantes pour éviter l'effet îlot de chaleur, le projet étant massif le risque sur la santé humaine a-t-il été clairement étudié ?

Actuellement le secteur est saturé de voitures. L'absence de projet de transport collectif pour aller dans ce nouveau quartier est choquante. Le projet futur fait état de 4500 places de parkings soit 2000 de plus qu'aujourd'hui. Quid de la gestion des flux, risque d'embouteillage monstrueux porte de Carquefou ? Quelles solutions de transport collectif pour ce nouveau quartier vont être proposées ?

Quel équilibre commercial du quartier ? Est-ce que l'on souhaite encourager les acteurs locaux, les circuits courts et la ville de proximité, du "quart d'heure" ou les géants du commerce ?

Contribution n°423 (Web)

Proposée par Charles
(orcha2@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 15h07

Les nombres pins magnifiques et arbres existants seront il conservés voire déplacés, proche de 300 unités ? Comment s'organisera la compensation en cas de destruction ? Il est intéressant de rappeler que les pins existants avaient été installé lors de la construction de PARIDIS pour compenser la destruction d'espaces agricoles. Comment imaginer qu'une compensation puisse être détruite quelques années après, quelle légalité?. Y a t il possibilité de prendre en compte les arbres existants pour ne pas devoir attendre 30 ans que les nouvelles plantations offrent suffisamment d'ombres et retiennent l'eau des sols?

Contribution n°424 (Web)

Proposée par Le Jeune Christophe

(chrisleje@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 15h15

Adresse postale : 8 allée duquesne 44000 Nantes France

Bonjour,

Je suis résolument contre cette extension de Paridis qui n'a que des inconvénients:

- cela contribue à concentrer excessivement les zones commerciales de Nantes qui sont déjà disproportionnées,
- et cela au détriment de tous les autres commerces de proximité qui sont laminés, la ville de Nantes n'a déjà presque plus de commerce de quartier, même le centre ville dépérit, les centres des petites communes sont désertés,
- cela densifie le trafic automobile en éloignant les commerces des lieux de vie, cela crée des embouteillages monstres en attirant des milliers de voitures,
- cela bétonne des KMs2 de terrain pour faire des parkings et voies d'accès,
- cela réduit et uniformise l'offre commerciale car seule des grandes enseignes sont présentes dans ces galeries marchandes, les mêmes que l'on retrouve partout en France,
- c'est le niveau 0 de la qualité de vie, avec un mode de vie totalement basé sur la voiture,
- pour une agglomération qui se dit sensible à l'environnement, c'est donner la priorité au tout-voiture, à l'encontre de tout ce qui se fait ailleurs.

L'agglomération nantaise est déjà assez déstructurée comme cela par la grande distribution, arrêtons le massacre des quartiers.

Sincèrement, et désespérément,

Christophe Le Jeune

Contribution n°425 (Web)

Proposée par Séverine Terrier
(severineterrier9@gmail.com)
Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 15h18
Adresse postale : 34 rue du Fezzan 44300 nantes

Habitante du quartier, je suis absolument éberluée d'apprendre le projet Paradis 21.
Est-il responsable d'investir dans un modèle de surconsommation quand la plupart des pouvoirs politiques eux-mêmes disent vouloir favoriser les petits commerces et circuits courts ?
Nantes métropole n'est elle pas en contradictions avec sa volonté de favoriser la mobilité douce en créant une zone qui va attirer d'avantage de voitures , densifier un trafic déjà saturé ?
D'avantage de transports publics sont-ils prévus ?
Pourquoi si peu de logements ?
Pourquoi abattre 300 arbres à l'heure où il est vital de préserver des îlots de fraîcheur et d'humidité ?
Hyper consommation , bétonisation, nid de chaleur d'un grand pôle gourmand en énergie, est-ce que le rapport du GIEC a été entendu ?
Merci de prendre en compte les avis citoyens.
Cordialement,
S.Terrier

Contribution n°426 (Web)

Proposée par Gérard Etienne

(gerard.etienne26@free.fr)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 15h27

Adresse postale : 34 rue du Fezzan 44300 Nantes

Ce projet Paradis 21 est complètement dépassé à l'heure où des mesures responsables urgentes doivent être prises dans nos modes de vie.

C'est un projet inutile qui va augmenter le réchauffement climatique (augmentation du trafic automobile, géant de verre qui constitue un îlot de chaleur) et promeut un modèle cynique de surconsommation.

Non merci !

Contribution n°427 (Web)

Proposée par La France insoumise de Loire-Atlantique

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 15h35

À l'aube d'une nouvelle ère, marquée par l'impératif de justice sociale et la lutte contre le dérèglement climatique, le projet Paradis émerge de nulle part, tel un géant aux pieds d'argiles. Symbole d'un urbanisme révolu, il semble ignorer les cris de notre planète et les voix de sa population. Ce projet, porté majoritairement par un promoteur privé, ancré dans une logique de consommation dépassée, contraste vivement avec notre vision d'une ville harmonieuse, où l'humain, la nature et la solidarité façonnent l'avenir. Cette contribution n'est pas seulement une critique : c'est un appel à repenser nos espaces restants en partage. Non pas comme des temples dédiés à la consommation et à l'attractivité, mais comme le cœur d'une ville inspirante, respirante pour les êtres humains et leurs milieux. Nous sommes à l'aube d'une révolution urbaine où chaque espace, chaque arbre, chaque foyer incarne non l'accumulation, mais l'équilibre et l'interconnexion entre nos vies et la nature.

Logement

Au cœur de la métamorphose urbaine de Nantes, le colossal projet de réaménagement de Paradis, fort d'un investissement privé de 450 millions d'euros, marque une dérive préoccupante loin des aspirations métropolitaines. Orienté vers une expansion commerciale démesurée, ce projet fait fi de priorités capitales : logement, durabilité, cohésion sociale. Face à une crise du logement criante, où 38.000 demandeurs de logements sociaux attendent un toit sur la métropole, proposer seulement 280 logements, sur une vingtaine d'hectares, traduit une méprise flagrante des nécessités vitales de nos concitoyens, exacerbant ainsi le fossé entre les besoins communautaires et les actions menées. 14 logements à l'hectare, c'est une densité moindre que celle d'un lotissement pavillonnaire ! Cette offre très limitée dans le projet de Paradis contraste fortement avec l'urgence habitative et les aspirations à une ville plus inclusive et solidaire qui devrait se situer à minima à plus de 60 logements à l'hectare. Dans son programme national l'Avenir en Commun, la France Insoumise prévoit un quota de 40% de logements sociaux en zone tendue, telle que Nantes, le projet n'en prévoit que 30% soit juste 85 logements sociaux à mettre en face de 38.000 demandes ! Les 20 hectares d'emprise du projet ne serviront donc qu'à répondre à 0.2% de la demande en logements sociaux actuelle. Nous soulignons l'inadéquation de la réponse apportée par le projet Paradis en termes de logement, appelant à une redéfinition profonde des priorités vers une plus grande attention aux besoins en logement abordable et social dans la planification urbaine. Nous insistons sur la nécessité d'une révision du projet Paradis pour augmenter significativement le nombre de logements, en visant une densité supérieure et une plus grande part de logements sociaux. Ceci pour répondre de manière adéquate à la demande existante et refléter une vision d'une ville inclusive et solidaire.

Commerce

Dans un contexte où les citoyens appellent à une revitalisation des commerces de proximité, le projet d'expansion massive de la zone commerciale Paradis va à contre-courant des aspirations locales et nationales. Ajouter 25.000 m² de surface commerciale dans une métropole déjà bien pourvue en centres commerciaux ne répond pas aux enjeux actuels de lutte contre le dérèglement climatique et de redynamisation des centres-villes. En 2020, la convention citoyenne pour le climat a souligné que la priorité des citoyens n'était plus à l'expansion des grandes surfaces en périphérie, mais bien au soutien des commerces de centre-ville, essentiels à la vitalité des centres bourgs et de nos quartiers. Ce projet risque d'exacerber la concurrence pour les commerces locaux dans un large rayon englobant de nombreuses communes au nord et à l'est de Nantes, d'augmenter le trafic et de détourner l'attention et les ressources des véritables besoins de la communauté, notamment en matière de logements et d'espaces publics qualitatifs et arborés. La mise en œuvre d'une politique de "zéro nouvelle surface au sol" pour l'urbanisme commercial devient impérative, un principe que le déploiement actuel du Leclerc outrepassa nettement.

Mobilité

L'approche d'aménagement proposée par le projet Paradis, avec son extension significative de surfaces commerciales et la création de vastes parkings souterrains, néglige des aspects fondamentaux de la qualité de vie urbaine. En se focalisant sur l'augmentation des espaces de consommation et de stationnement, le projet manque d'intégrer des éléments cruciaux tels que les nuisances sonores, la qualité de l'air liée à la proximité du périphérique, et surtout, la création d'espaces verts et de lieux de vie communautaires. Cette orientation risque d'accroître les îlots de chaleur urbains et de dégrader l'environnement immédiat, tout en contribuant à une vision de la ville qui privilégie la voiture au détriment des mobilités douces et de l'interaction sociale. Le projet manque d'une vision de mobilité durable, avec la création de 2 800 places de parking supplémentaires. La mobilité douce doit être au cœur du projet, réduisant la place de la voiture au profit des espaces piétons, cyclables et de meilleures connexions de transport en commun. Réinventer la mobilité autour de Paradis exige une rupture audacieuse avec le passé. Plutôt que d'élargir les parkings, privilégions la diminution de la dépendance à la voiture, en mettant en avant les transports doux. Proposer un ratio maximal de 0,5 voiture par logement, encourager l'usage du vélo et des transports en commun par des infrastructures dédiées et sécurisées, et envisager des parkings mutualisés en ouvrage (ni en surface, ni en sous-sol) ouverts aux résidents la nuit.

Aire d'influence

Malgré les affirmations de développement durable, l'ampleur du projet soulève des questions quant à son véritable impact écologique. Le projet Paradis ne se limite pas à un impact sur Nantes mais s'étend à toute la région de l'Est nantais, comme en témoignent les 2 800 places de parking prévues, destinées à attirer une clientèle qui dépasse Nantes. La zone de chalandise du projet prévoit d'englober 13 centre-bourgs de communes de la Métropole et au-delà, ce qui concerne environ 300 000 personnes. Cette stratégie amplifie les déséquilibres territoriaux, concentrant les ressources et les activités dans un seul pôle, au détriment d'un aménagement équilibré des zones de vie et commerciales en proximité. L'expansion commerciale supplémentaire risque de saturer le marché, menant à un taux de vacance plus élevé. Pour contrer cette centralisation et métropolisation excessive, une approche favorisant le maintien et le développement de commerces de proximité et de petite taille est essentielle. Ces espaces encouragent les déplacements non motorisés et renforcent le tissu social local. Il est temps de repenser notre modèle d'urbanisme commercial pour qu'il serve l'intérêt général, favorisant une distribution harmonieuse des activités économiques et une réduction significative de l'empreinte carbone de nos déplacements. L'activité commerciale et le trafic augmentés vont d'ailleurs entraîner des niveaux plus élevés de pollution de l'air et sonore. Or manifestement vouloir jusqu'à 2 800 places de

parking n'est pas vouloir agir en proximité.

Nature

Face à l'urgence environnementale, le projet Paridis semble égaré dans une époque révolue, envisageant l'abattage de 300 arbres au profit d'une expansion commerciale, exacerbant la crise climatique par la transformation d'un espace déjà fragilisé en un îlot de chaleur oppressant. Cet appel à la raison vise un renouveau, où les espaces verts et la biodiversité prévalent, grâce à des stratégies innovantes telles que la phytoremédiation pour réhabiliter des sols meurtris. Nous plaidons pour une véritable oasis urbaine où la vie s'épanouit, insistant sur la nécessité d'une compensation écologique authentique sur le terrain d'assiette du projet, avec au moins 50% du site dédié à la pleine terre. Cette vision s'oppose radicalement aux propositions superficielles actuelles, aspirant à rétablir un équilibre naturel profondément altéré par l'urbanisation. Enfin, la menace sur une zone humide, essentielle à la biodiversité locale, est d'autant plus préoccupante que la Commission Locale de l'Eau a exprimé un avis négatif, déplorant une prise en compte insuffisante de cet écosystème vital. La construction extensive va peser sur les systèmes de gestion de l'eau locaux, l'eau doit être retenue sur site le plus longtemps possible or ce n'est pas sur des sols artificialisés ou des toits terrasses que ça sera le cas.

Politique

Le soutien apparent de la municipalité socialiste à un projet d'une telle envergure, principalement axé sur le commerce, pose question quant à l'alignement des priorités municipales et métropolitaines avec les valeurs de durabilité, d'inclusion et de cohésion sociale. Tandis que le dirigeant de Leclerc, Pierre Chartier, propriétaire des Leclerc Paridis, Atlantis et la Compagnie de Phalsbourg, poursuit sa logique commerciale et chiffres d'affaires, la responsabilité des élus devrait transcender la simple facilitation d'opportunités d'affaires pour embrasser une vision plus socialement et écologiquement ambitieuse de l'urbanisme. Ce projet, soutenu à quelques voies près, notamment par des votes socialistes mêlé à ceux de la droite, semble ignorer les aspirations du peuple de Nantes à une ville plus équilibrée, qui priorise le logement abordable, les espaces arborés et la mobilité douce. Il est impératif de réévaluer la participation et le rôle de la Métropole dans le développement de projets urbains, veillant à ce qu'ils reflètent une ambition collective pour une ville plus juste et durable, plutôt que les intérêts de quelques-uns. De quelle bifurcation parlons-nous lorsque l'on vend la ville au plus offrant et sans conditions comme ça se fait manifestement ici ?

Démocratie

Enfin, le projet semble déjà bien avancé dans sa définition et à la lecture de l'ensemble des documents techniques, une interrogation demeure : Pourquoi la voix des citoyens de Nantes n'a-t-elle pas été entendue dès le commencement du projet Paridis ? Ce silence pose la question fondamentale de notre vision partagée de l'urbanisme et de l'écologie. Une ville se construit sur les rêves et les besoins de ses habitants, non sur les seules ambitions commerciales de Monsieur Chartier. La co-construction citoyenne est fondamentale pour garantir que les projets d'urbanisme reflètent les besoins et aspirations des habitants. Pour le projet Paridis, une démarche participative authentique impliquerait des ateliers, des consultations publiques, et des plateformes en ligne permettant aux citoyens de s'exprimer et de contribuer activement dès les premières phases. Cela assurerait que le projet, au lieu de se développer en vase clos, bénéficie d'expertises habitantes, favorisant une appropriation plus larges par la communauté, tout en veillant à ce que les préoccupations environnementales, sociales et de mobilité soient pleinement intégrées.

Conclusion

Le projet Paridis, tel qu'il est actuellement conçu, ignore les principes fondamentaux d'un développement urbain harmonieux et durable. Nous appelons à une révision profonde de ce projet, en intégrant la co-construction citoyenne par une concertation digne de ce nom, la régénération de la nature dans un espace très artificialisé par au moins 50% de pleine terre, et une approche plus équilibrée de l'urbanisme répondant notamment au besoin de logement inhérent à Nantes. Passons d'une vision où chaque projet n'est plus une opportunité d'enrichir quelques nantis nantais mais de bâtir des communautés résilientes, écologiques et inclusives.

1 document associé
contribution_427_Web_1.pdf

CONCERTATION PUBLIQUE AUTOUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PARIDIS

CONTRIBUTION DE LA FRANCE INSOUMISE 44

INTRODUCTION

À l'aube d'une nouvelle ère, marquée par l'impératif de justice sociale et la lutte contre le dérèglement climatique, le projet Paridis émerge de nulle part, tel un géant aux pieds d'argiles. Symbole d'un urbanisme révolu, il semble ignorer les cris de notre planète et les voix de sa population. Ce projet, porté majoritairement par un promoteur privé, ancré dans une logique de consommation dépassée, contraste vivement avec notre vision d'une ville harmonieuse, où l'humain, la nature et la solidarité façonnent l'avenir. Cette contribution n'est pas seulement une critique : c'est un appel à repenser nos espaces restants en partage. Non pas comme des temples dédiés à la consommation et à l'attractivité, mais comme le cœur d'une ville inspirante, respirante pour les êtres humains et leurs milieux. Nous sommes à l'aube d'une révolution urbaine où chaque espace, chaque arbre, chaque foyer incarne non l'accumulation, mais l'équilibre et l'interconnexion entre nos vies et la nature.

LOGEMENT

Au cœur de la métamorphose urbaine de Nantes, le colossal projet de réaménagement de Paridis, fort d'un investissement privé de 450 millions d'euros, marque une dérive préoccupante loin des aspirations métropolitaines. Orienté vers une expansion commerciale démesurée, ce projet fait fi de priorités capitales : logement, durabilité, cohésion sociale. Face à une crise du logement criante, où 38.000 demandeurs de logements sociaux attendent un toit sur la métropole, proposer seulement 280 logements, sur une vingtaine d'hectares, traduit une méprise flagrante des nécessités vitales de nos concitoyens, exacerbant ainsi le fossé entre les besoins communautaires et les actions menées. 14 logements à l'hectare, c'est une densité moindre que celle d'un lotissement pavillonnaire ! Cette offre très limitée dans le projet de Paridis contraste fortement avec l'urgence habitative et les aspirations à une ville plus inclusive et solidaire qui devrait se situer à minima à plus de 60 logements à l'hectare. Dans son programme national l'Avenir en Commun, la France Insoumise prévoit un quota de 40% de logements sociaux en zone tendue, telle que Nantes, le projet n'en prévoit que 30% soit juste 85 logements sociaux à mettre en face de 38.000 demandes ! Les 20 hectares d'emprise du projet ne serviront donc qu'à répondre à 0.2% de la demande en logements sociaux actuelle. Nous soulignons l'inadéquation de la réponse apportée par le projet Paridis en termes de logement, appelant à une redéfinition profonde des priorités vers une

plus grande attention aux besoins en logement abordable et social dans la planification urbaine. Nous insistons sur la nécessité d'une révision du projet Paridis pour augmenter significativement le nombre de logements, en visant une densité supérieure et une plus grande part de logements sociaux. Ceci pour répondre de manière adéquate à la demande existante et refléter une vision d'une ville inclusive et solidaire.

COMMERCE

Dans un contexte où les citoyens appellent à une revitalisation des commerces de proximité, le projet d'expansion massive de la zone commerciale Paridis va à contre-courant des aspirations locales et nationales. Ajouter 25.000 m² de surface commerciale dans une métropole déjà bien pourvue en centres commerciaux ne répond pas aux enjeux actuels de lutte contre le dérèglement climatique et de redynamisation des centres-villes. En 2020, la convention citoyenne pour le climat a souligné que la priorité des citoyens n'était plus à l'expansion des grandes surfaces en périphérie, mais bien au soutien des commerces de centre-ville, essentiels à la vitalité des centres bourgs et de nos quartiers. Ce projet risque d'exacerber la concurrence pour les commerces locaux dans un large rayon englobant de nombreuses communes au nord et à l'est de Nantes, d'augmenter le trafic et de détourner l'attention et les ressources des véritables besoins de la communauté, notamment en matière de logements et d'espaces publics qualitatifs et arborés. La mise en œuvre d'une politique de "zéro nouvelle surface au sol" pour l'urbanisme commercial devient impérative, un principe que le déploiement actuel du Leclerc outrepassa nettement.

MOBILITÉ

L'approche d'aménagement proposée par le projet Paridis, avec son extension significative de surfaces commerciales et la création de vastes parkings souterrains, néglige des aspects fondamentaux de la qualité de vie urbaine. En se focalisant sur l'augmentation des espaces de consommation et de stationnement, le projet manque d'intégrer des éléments cruciaux tels que les nuisances sonores, la qualité de l'air liée à la proximité du périphérique, et surtout, la création d'espaces verts et de lieux de vie communautaires. Cette orientation risque d'accentuer les îlots de chaleur urbains et de dégrader l'environnement immédiat, tout en contribuant à une vision de la ville qui privilégie la voiture au détriment des mobilités douces et de l'interaction sociale. Le projet manque d'une vision de mobilité durable, avec la création de 2 800 places de parking supplémentaires. La mobilité douce doit être au cœur du projet, réduisant la place de la voiture au profit des espaces piétons, cyclables et de meilleures connexions de transport en commun. Réinventer la mobilité autour de Paridis exige une rupture audacieuse avec le passé. Plutôt que d'élargir les parkings, privilégions la diminution de la dépendance à la voiture, en mettant en avant les transports doux.

Proposer un ratio maximal de 0,5 voiture par logement, encourager l'usage du vélo et des transports en commun par des infrastructures dédiées et sécurisées, et envisager des parkings mutualisés en ouvrage (ni en surface, ni en sous-sol) ouverts aux résidents la nuit.

AIRE D'INFLUENCE

Malgré les affirmations de développement durable, l'ampleur du projet soulève des questions quant à son véritable impact écologique. Le projet Paridis ne se limite pas à un impact sur Nantes mais s'étend à toute la région de l'Est nantais, comme en témoignent les 2 800 places de parking prévues, destinées à attirer une clientèle qui dépasse Nantes. La zone de chalandise du projet prévoit d'englober 13 centre-bourgs de communes de la Métropole et au-delà, ce qui concerne environ 300 000 personnes. Cette stratégie amplifie les déséquilibres territoriaux, concentrant les ressources et les activités dans un seul pôle, au détriment d'un aménagement équilibré des zones de vie et commerciales en proximité. L'expansion commerciale supplémentaire risque de saturer le marché, menant à un taux de vacance plus élevé. Pour contrer cette centralisation et métropolisation excessive, une approche favorisant le maintien et le développement de commerces de proximité et de petite taille est essentielle. Ces espaces encouragent les déplacements non motorisés et renforcent le tissu social local. Il est temps de repenser notre modèle d'urbanisme commercial pour qu'il serve l'intérêt général, favorisant une distribution harmonieuse des activités économiques et une réduction significative de l'empreinte carbone de nos déplacements. L'activité commerciale et le trafic augmentés vont d'ailleurs entraîner des niveaux plus élevés de pollution de l'air et sonore. Or manifestement vouloir jusqu'à 2 800 places de parking n'est pas vouloir agir en proximité.

NATURE

Face à l'urgence environnementale, le projet Paridis semble égaré dans une époque révolue, envisageant l'abattage de 300 arbres au profit d'une expansion commerciale, exacerbant la crise climatique par la transformation d'un espace déjà fragilisé en un îlot de chaleur oppressant. Cet appel à la raison vise un renouveau, où les espaces verts et la biodiversité prévalent, grâce à des stratégies innovantes telles que la phytoremédiation pour réhabiliter des sols meurtris. Nous plaidons pour une véritable oasis urbaine où la vie s'épanouit, insistant sur la nécessité d'une compensation écologique authentique sur le terrain d'assiette du projet, avec au moins 50% du site dédié à la pleine terre. Cette vision s'oppose radicalement aux propositions superficielles actuelles, aspirant à rétablir un équilibre naturel profondément altéré par l'urbanisation. Enfin, la menace sur une zone humide, essentielle à la biodiversité locale, est d'autant plus préoccupante que la Commission Locale de l'Eau a exprimé un avis négatif, déplorant une prise en compte insuffisante de cet écosystème vital. La construction extensive va peser sur les systèmes de gestion de l'eau locaux, l'eau doit être retenue sur site le plus longtemps possible or ce n'est pas sur des sols artificialisés ou des toits terrasses que ça sera le cas.

DÉMOCRATIE

Enfin, le projet semble déjà bien avancé dans sa définition et à la lecture de l'ensemble des documents techniques, une interrogation demeure : Pourquoi la voix des citoyens de Nantes n'a-t-elle pas été entendue dès le commencement du projet Paridis ? Ce silence pose la question fondamentale de notre vision partagée de l'urbanisme et de l'écologie. Une ville se construit sur les rêves et les besoins de ses habitants, non sur les seules ambitions commerciales de Monsieur Chartier. La co-construction citoyenne est fondamentale pour garantir que les projets d'urbanisme reflètent les besoins et aspirations des habitants. Pour le projet Paridis, une démarche participative authentique impliquerait des ateliers, des consultations publiques, et des plateformes en ligne permettant aux citoyens de s'exprimer et de contribuer activement dès les premières phases. Cela assurerait que le projet, au lieu de se développer en vase clos, bénéficie d'expertises habitantes, favorisant une appropriation plus larges par la communauté, tout en veillant à ce que les préoccupations environnementales, sociales et de mobilité soient pleinement intégrées.

POLITIQUE

Le soutien apparent de la municipalité socialiste à un projet d'une telle envergure, principalement axé sur le commerce, pose question quant à l'alignement des priorités municipales et métropolitaines avec les valeurs de durabilité, d'inclusion et de cohésion sociale. Tandis que le dirigeant de Leclerc, Pierre Chartier, propriétaire des Leclerc Paridis, Atlantis et la Compagnie de Phalsbourg, poursuit sa logique commerciale et chiffres d'affaires, la responsabilité des élus devrait transcender la simple facilitation d'opportunités d'affaires pour embrasser une vision plus socialement et écologiquement ambitieuse de l'urbanisme. Ce projet, soutenu à quelques voix près, notamment par des votes socialistes mêlé à ceux de la droite, semble ignorer les aspirations du peuple de Nantes à une ville plus équilibrée, qui priorise le logement abordable, les espaces arborés et la mobilité douce. Il est impératif de réévaluer la participation et le rôle de la Métropole dans le développement de projets urbains, veillant à ce qu'ils reflètent une ambition collective pour une ville plus juste et durable, plutôt que les intérêts de quelques-uns. De quelle bifurcation parlons-nous lorsque l'on vend la ville au plus offrant et sans conditions comme ça se fait manifestement ici ?

CONCLUSION

Le projet Paradis, tel qu'il est actuellement conçu, ignore les principes fondamentaux d'un développement urbain harmonieux et durable. Nous appelons à une révision profonde de ce projet, en intégrant la co-construction citoyenne par une concertation digne de ce nom, la régénération de la nature dans un espace très artificialisé par au moins 50% de pleine terre, et une approche plus équilibrée de l'urbanisme répondant notamment au besoin de logement inhérent à Nantes. Passons d'une vision où chaque projet n'est plus une opportunité d'enrichir quelques nantis nantais mais de bâtir des communautés résilientes, écologiques et inclusives.

Contribution n°428 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 15h36

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Sur le nombre de logements

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Pour dénoncer un modèle anachronique

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Sur l'expulsion de bidonvilles

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ? *

Sur le manque de démocratie

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Nous avons notamment travaillé ces contributions à partir du travail étoffé des Amis de la Beaujoire, et d'autres camarades, merci à elles et eux !

Contribution n°429 (Web)

Proposée par Brunet Renée

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 15h39

Je suis une habitante du quartier Nantes Erdre. Je n'ai jamais vu de publicité grand public (ex affichage dans les différents quartiers de NANTES ERDRE.....). Ce projet public privé qui date, ne tient pas compte des nouvelles données climatiques et des besoins réels des habitants. Ce projet est le reflet d'un manque criant de démocratie. On nous impose un modèle qui a vécu....

Oui à plus de logements et arrêtons de saccager les arbres, les forêts avoisinantes ex

Champ de Manoeuvre

oui a très peu de nouveaux bureaux : faire en premier l' inventaire des bureaux non utilisés et ce parfois depuis leur construction

oui à des lieux associatifs, culturels

oui à des marchés de producteurs et favoriser les circuits courts.

CE projet ne doit pas aboutir tel que vous nous le présentez

Contribution n°430 (Web)

Proposée par PLEYBER Thierry

(pleyber@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 15h40

Adresse postale : 4 impasse d'Havelooze 44000 Nantes

L'étude annexée du quadrant Nord Est, réalisée par la Métropole exclut les solutions ferroviaires conduisant à un projet de Service Express Régional Métropolitain insuffisant pour répondre aux besoins des habitants de la Métropole et de l'aire péri-urbaine.

Celle-ci n'a à priori pas été conduite avec l'ensemble des collectivités et autorités organisatrices (Région ; EPCI voisins). Il est à noter que l'élaboration du plan climat de la métropole n'intègre pas le ferroviaire comme moyen devant être mis en œuvre pour atténuer la place de la voiture.

Les alternatives à un accroissement du trafic routier provoqué par le projet PARIDIS 21 doivent être trouvées ou la réalisation de ce projet doit être questionnée. Il est à noter que le coût des nuisances apportées ne sont à priori pas intégralement financées par les promoteurs du projet. Il serait anormal que la collectivité assume des coûts induits et que les habitants doivent supporter les nuisances.

Ce projet comporte de nombreuses nuisances nouvelles qui sont en contradiction avec la modification n°2 du SCOT Nantes/St Nazaire. Tout nouveau projet devrait à minima être neutre, ou mieux, positif socialement, environnementalement et territorialement..

1 document associé

contribution_430_Web_1.pdf

1) Les impacts du projet

Le projet prévoit l'extension de l'ensemble commercial ainsi que la création d'une salle de spectacle, de logements et de parkings souterrains. Ce complexe serait **desservi à 70/75% par la route** (page 756 étude d'impact).

Les conditions de circulation sur l'ensemble de la zone présentent des situations de saturation ponctuelles aux heures de pointe du matin, du soir et du samedi après-midi en particulier, périodes de grande fréquentation du secteur. » (page 55 présentation non technique).

Le projet présenté acte **une augmentation du trafic routier de la surface commerciale** comprise entre 43 et 52% en heure de pointe de semaine et 41% en heure de pointe du samedi (page 748/749 étude d'impact).

La congestion du trafic routier est prévue :« des difficultés significatives seront cependant à attendre le vendredi soir sur la section Sud de la route de Paris » (page 763 étude d'impact).

L'impact sur la la dégradation de la qualité de l'air est noté (page 62 présentation non technique)...

Il est à noter aussi que les tendances actuelles n'indiquent ni une diminutions suffisantes du trafic routier, ni des émissions de Gaz à effets de serre (extrait bilan Nantes Métropole):

Évolution des émissions de GES et du poids du transport routier entre 2018 et 2021

(source : Air Pays de la Loire, 2018-2021 provisoire)

GES	2018	2021 provisoire	Évolution 2018-2021p
Émissions totales (kteqCO2/an)	2 380	2 404	+ 1% (stagnation)
Nombre de kilomètres parcourus	5 109 028 000	5 130 918 000	+ 0,4% (stagnation)
Consommation d'énergie liée au trafic routier (MWh/an)	4 241 275	4 312 945	+ 2% (stagnation)
Émissions liées au trafic routier (kteqCO2/an)	1 087	1 094	+ 1% (stagnation)
Poids du transport routier	46%	46%	-0,4% (stagnation)
Émissions totales par habitant (tCO2/an/habitant)	3,8	3,6	- 5% (baisse)
Émissions liées au trafic routier par habitant (tCO2/an/habitant)	1,7	1,6	- 6% (baisse)

La dégradation du « cadre de vie » est bien identifiée.

Hors la présentation de la modification n°2 du SCOT Nantes Saint-Nazaire indiquait :

La modification apportée au SCoT n'a pas d'incidence sur les nuisances ou le nombre de personnes exposées à ces nuisances. En effet, le passage de 2 ZAcom de type 2 en type 1 ne vient pas modifier la vocation de ces secteurs. Au contraire, l'identification de ces secteurs permet de développer ou de renforcer des zones bien desservies par les transports en commun et à proximité des habitations, limitant ainsi les déplacements individuels motorisés et les potentielles nuisances sonores associées.

Une augmentation de 41 à 52% du trafic routier ne correspond nullement à une « limitation » de ceux-ci.

La part d'énergie photovoltaïque couvre 69% des besoins des « Services Généraux » :

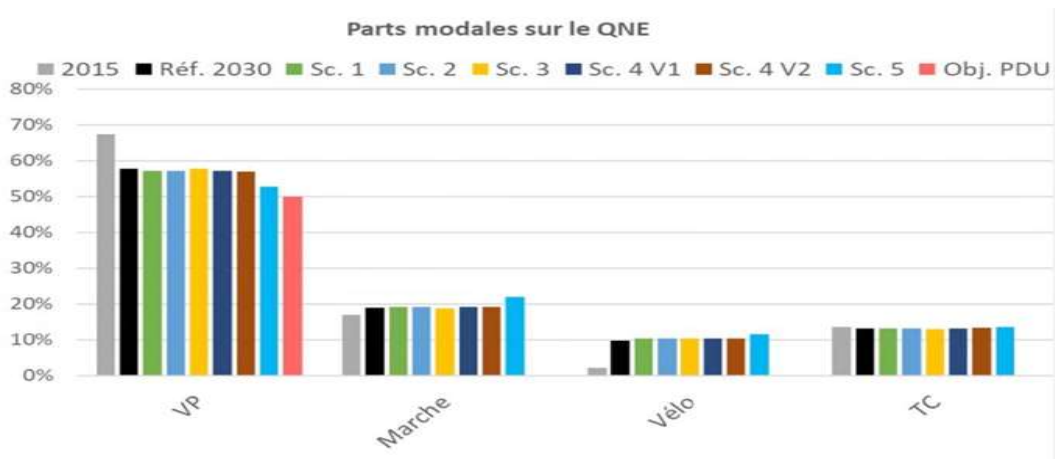
Énergie produite 1 060 000 KWh/an. (Soit un taux de couverture de 69 %) (p247 de la description du projet

Il n'est prévu que « 203 places électriques »(p164 de la description du projet) sur 4345 places de stationnement.

Avec 4,6% des places allouées aux véhicules non carbonés, ceci augure mal d'une véritable décarbonation des transport.

Un accroissement du trafic routier est-il encore acceptable aujourd'hui ? Ne pas réduire le trafic routier ne permettra pas d'atteindre l'objectif de -28% des émissions de Gaz à Effets de Serre en 2030.

L'étude de mobilité de la métropole évoque dans le scénario actuel un accroissement du trafic routier de 10% et 40% des objectifs du PDU atteints en 2030.

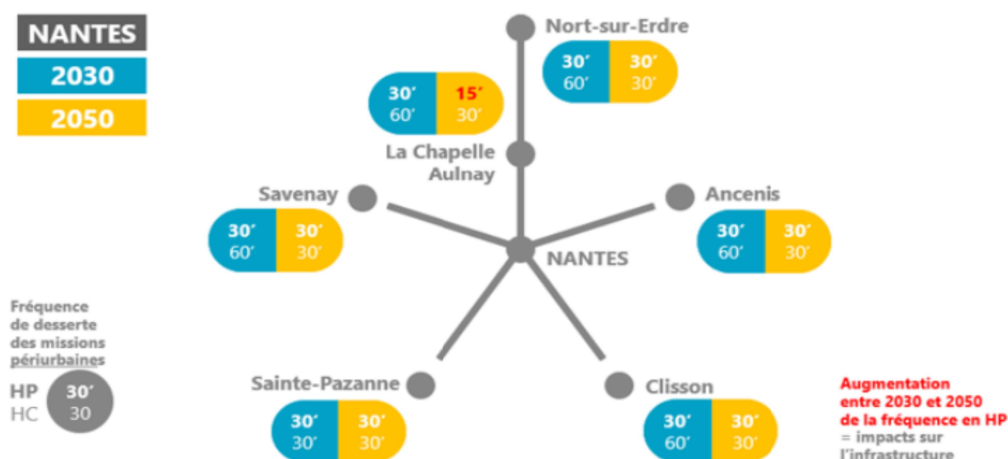


Laisser faire ceci revient à abandonner toute alternative à la voiture individuelle.

2) Des solutions alternatives :

1) Une desserte en tram/Train au ¼ d'heure entre La Chapelle/Erdre et le centre de Nantes, il est évoqué une augmentation de la fréquence des TER. Or le projet d'évolution du service par la région prévoit pour celle-ci une desserte au ¼ d'heure jusqu'à la Chapelle/Erdre à l'horizon 2050 moyennant des travaux d'infrastructures à la Chapelle Aulnay.

SRM POST-2030 – RER MÉTROPOLITAINS



RÉGION PAYS DE LA LOIRE

L'intérêt d'une telle liaison ferroviaire rapide reliant diverses zones d'emplois (ZAC METAIRIE-ROUGE, ZAC BABINIÈRE, ...), d'équipements collectifs (Parc des expositions, Complexe Cinématographique de La Chapelle, ...) et d'habitats de part et d'autre de l'Erdre ainsi que le centre de Nantes mérite d'être étudiée sans délai. Hors l'étude réalisée (Etude quadrant NE) par Nantes Métropole n'évoque rien à ce sujet.

2) Une liaison ferroviaire Carquefou Nantes:

L'étude du quadrant NE en conclusion indique à ce sujet:

CONCLUSIONS

Les modélisations montrent l'intérêt à développer l'offre de transport autour de l'axe Doulon-Carquefou

- Soit en renforçant la Ligne 85,
- Soit en créant une nouvelle ligne forte sur la liaison Doulon-Carquefou,
- Mais pas en réalisant les deux simultanément (concurrence entre les 2 lignes).

L'intérêt d'une "ligne forte entre Doulon et Carquefou" est ici identifiée :

	Fréquentation *
	forte - moyenne - faible
Ligne nouvelle Doulon-Carquefou (navettes très haute fréquence)	8 100 montées / jr

Pour mémoire la fréquentation du Tram/train entre Nantes et Chateaubriant est en moyenne 3000 voyageurs par jour.

(<https://www.francebleu.fr/infos/transports/nantes-chateaubriant-le-tram-train-a-10-ans-3441439>)

Ce potentiel pourrait-être à notre sens encore plus important si la liaison ne s'arrêtait pas à Doulon mais était prolongée au centre de Nantes. C'est en ce sens que nous demandons l'étude d'une liaison ferroviaire tram-train rendu possible par la pacification prévue de la Route de Paris. Le tram_train ne serait pas en concurrence avec la ligne 85, mais complémentaire en proposant un temps de trajet attractif.

3) Des liaisons traversantes ferroviaires Nord/Sud entre La Chapelle/Sur Erdre ou Carquefou et Bouguenais.

Aucune étude n'a été produite à ce sujet par la Métropole ou la Région. Un tel service répondrait pourtant avec un temps de trajet attractif aux besoins d'habitants contraints à des temps de déplacements de plus en plus longs, en particulier en heure de pointe:

- En voiture: embouteillage
- En bus ou tramways: Augmentation des temps de trajet dues à différentes causes (+ de montées/descentes; vitesses réduites; nombreuses stations;...)

3) Conclusion:

L'étude annexée du quadrant Nord Est, réalisée par la Métropole excluent les solutions ferroviaires conduisant à un projet de Service Express Régional Métropolitain insuffisant pour répondre aux besoins des habitants de la Métropole et de l'aire péri-urbaine.

Celle-ci n'a à priori pas été conduite avec l'ensemble des collectivités et autorités organisatrices (Région ; EPCI voisins).

Il est à noter que l'élaboration du plan climat de la métropole n'intègre pas le ferroviaire comme moyen devant être mis en œuvre pour atténuer la place de la voiture.

Les alternatives à un accroissement du trafic routier provoqué par le projet PARIDIS 21 doivent être trouvées ou la réalisation de ce projet doit être questionnée. Il est à noter que le coût des nuisances apportées ne sont à priori pas intégralement financées par les promoteurs du projet. Il serait anormal que la collectivité assume des coûts induits et que les habitants doivent supporter les nuisances.

Ce projet comporte de nombreuses nuisances nouvelles qui sont en contradiction avec la modification n°2 du SCOT Nantes/St Nazaire. Tout nouveau projet devrait à minima être neutre, ou mieux, positif socialement, environnementalement et territorialement..

Contribution n°431 (Web)

Proposée par Margot Medkour

(margot.medkour@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h07

Adresse postale : 27 rue Chateaubriand 44000 44 Nantes

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°432 (Web)

Proposée par Margot Medkour

(margot.medkour@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h08

Adresse postale : 27 rue Chateaubriand 44000 Nantes

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°433 (Web)

Proposée par Margot Medkour
(margot.medkour@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h09

Adresse postale : 27 rue Chateaubriand 44000 Nantes

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°434 (Web)

Proposée par Margot Medkour
(margot.medkour@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h09

Adresse postale : 27 rue Chateaubriand 44000 Nantes

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°435 (Web)

Proposée par Margot Medkour
(margot.medkour@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h09

Adresse postale : 27 rue Chateaubriand 44000 Nantes

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ?

Contribution n°436 (Web)

Proposée par Margot Medkour
(margot.medkour@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h10

Adresse postale : 27 rue Chateaubriand 44000 Nantes

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°437 (Web)

Proposée par Clément Barailla

(clementbarailla@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h11

Adresse postale : 27 rue Chateaubriand 44000 Nantes

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°438 (Web)

Proposée par Clément Barailla

(clementbarailla@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h11

Adresse postale : 27 rue Chateaubriand 44000 Nantes

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°439 (Web)

Proposée par Clément Barailla

(clementbarailla@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h12

Adresse postale : 27 rue Chateaubriand 44000 Nantes

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°440 (Web)

Proposée par Clément Barailla

(clementbarailla@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h12

Adresse postale : 27 rue Chateaubriand 44000 Nantes

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°441 (Web)

Proposée par Clément Barailla

(clementbarailla@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h13

Adresse postale : 27 rue Chateaubriand 44000 Nantes

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ?

Contribution n°442 (Web)

Proposée par Clément Barailla

(clementbarailla@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h13

Adresse postale : 27 rue Chateaubriand 44000 Nantes

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°443 (Web)

Proposée par Sanson Théo

(theosnsn@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h21

Adresse postale : 5 Quai André Rhuys 44200 Nantes

Je suis globalement favorable aux projets de renouvellement urbain, a fortiori si ceux-ci permettent de faire naître des projets vertueux sur le plan environnemental et qu'ils prennent pleinement en compte le bien-être des habitants et l'inclusion de chacun dans un modèle de société soutenable et durable. Il est étonnant à l'heure de la relocalisation, du soutien au commerce de proximité et du ZAN de créer des surfaces commerciales gigantesques au détriment de l'habitat abordable. De plus, la consultation ne porte que sur un projet qui prévoit la construction de 280 logements au lieu des 370 débattus en Conseil métropolitain. Ce projet semble peu porteur d'un futur désirable pour les habitants du quartier comme pour le reste de la population métropolitaine. Il semblerait donc préférable, et plus judicieux, de s'appuyer sur les quelques espaces encore non artificialisés pour développer des espaces favorables à la biodiversité qui pourraient être une sorte de réserves naturelles au sein d'un secteur très artificialisé et peu propice au bien être des humains et des espèces animales et végétales. Le projet pourrait se contenter de favoriser la mixité fonctionnelle et sociale en construisant du logement sur l'immense parking existant, sans contrevenir à la biodiversité, et en la renforçant dans les espaces cités précédemment, tout en maintenant les surfaces commerciales existantes sans en créer de nouvelles.

Contribution n°444 (Web)

Proposée par Louise Villières Boisramé
(lvillieras12@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h24

Adresse postale : 9 rue Kervegan 44000 Nantes

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Contribution n°445 (Web)

Proposée par Jouis Tiphaine

(Tiphaine.jouis@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h24

Adresse postale : 2 rue Columelle 44000 Nantes

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°446 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h25

Le projet menace une zone humide. La commission locale de l'eau a récemment émis un avis défavorable le 26 octobre dernier, soulignant l'importance de prendre en considération les ressources en eau dans les projets de développement urbain. Comment ces mises en garde sont-elles prises en compte dans le projet ?

L'installation prévue d'un parking souterrain sur quatre niveaux suscite des préoccupations quant à son impact potentiel sur la nappe phréatique. Pourquoi autoriser une telle construction sans évaluer rigoureusement ses conséquences ?

Le modèle dépassé de concentration de grandes surfaces commerciales va à l'encontre des nécessités environnementales, ce projet est aujourd'hui dépassé par les enjeux.

Contribution n°447 (Web)

Proposée par Dantcikian Romane

(romane.dantcikian@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h26

Adresse postale : 11 Place de la République 44200 Nantes

Je suis globalement favorable aux projets de renouvellement urbain, a fortiori si ceux-ci permettent de faire naître des projets vertueux sur le plan environnemental et qu'ils prennent pleinement en compte le bien-être des habitants et l'inclusion de chacun dans un modèle de société soutenable et durable. Il est étonnant à l'heure de la relocalisation, du soutien au commerce de proximité et du ZAN de créer des surfaces commerciales gigantesques au détriment de l'habitat abordable. De plus, la consultation ne porte que sur un projet qui prévoit la construction de 280 logements au lieu des 370 débattus en Conseil métropolitain. Ce projet semble peu porteur d'un futur désirable pour les habitants du quartier comme pour le reste de la population métropolitaine. Il semblerait donc préférable, et plus judicieux, de s'appuyer sur les quelques espaces encore non artificialisés pour développer des espaces favorables à la biodiversité qui pourraient être une sorte de réserves naturelles au sein d'un secteur très artificialisé et peu propice au bien être des humains et des espèces animales et végétales. Le projet pourrait se contenter de favoriser la mixité fonctionnelle et sociale en construisant du logement sur l'immense parking existant, sans contrevenir à la biodiversité, et en la renforçant dans les espaces cités précédemment, tout en maintenant les surfaces commerciales existantes sans en créer de nouvelles.

Contribution n°448 (Web)

Proposée par Krug Guillaume

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h27

Avec le dérèglement climatique, il semble anachronique de faire un projet commercial sur une zone déjà bétonnée et de ne pas essayer au maximum de garder les zones "vertes". Pourquoi ne pas plutôt y créer une zone de logement ou une zone agréable à vivre avec des projets innovants ? Et ne pas bétonner à Doulon.

Contribution n°449 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h28

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°450 (Web)

Proposée par Dom

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h30

Bonjour les grandes surfaces sont déjà bien suffisantes. En nombre et en taille. Avec le réchauffement climatique il y a tout intérêt à conserver du végétale et des zones humides plutôt qu agrandir des supermarchés pour consommer toujours plus . Non à cet agrandissement

Contribution n°451 (Web)

Proposée par Lucie corman
(Lucie.corman@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h32

Adresse postale : 16 rue Claude monet 44100 Nantes

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°452 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h34

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°453 (Web)

Proposée par Picherit Benoît

(benoit.picherit@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h35

Adresse postale : 29 rue Costes et Le Brix 44000 Nantes

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Sur le nombre de logements

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en dépermeabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Pour dénoncer un modèle anachronique

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 : « Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Sur l'expulsion de bidonvilles

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ? *

Sur le manque de démocratie

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°454 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h35

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°455 (Web)

Proposée par Ruault-Larmignat Odile

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h40

La galerie marchande de Paradis a certes besoin d'un bon rafraîchissement et de modernisation . Ce projet est cependant présenté sans concertation d'ensemble avec les autres projets immobiliers du quartier. Ces logements sont-ils réellement justifiés alors que d'autres projets immobiliers sont en cours ou prévus aux alentours : Constructions quasi terminées du Rond point des combattants d'Indochine, Projet en cours , rue de l'Ouche Buron, projets à venir dans l'enceinte de l'ancienne usine des Batignolles (i projet concernant des bureaux et le projet Batignolles 2025 mixant usage professionnel et logements. quel sera l'impact sur le circulation déjà saturée dans le quartier, l'impact sur les transports en commun, bien remplis à certaines heures ? Ou les enfants iront-ils à l'école ? a la entre de loisirs.

Par ailleurs, ce projet ne tient pas compte du réchauffement climatique, du besoin d'arbres et de verdure pour faire baisser la température et permettre l'écoulement des eaux.

Il est aussi en totale contradiction avec les propos de la maire de Nantes lors de ses vœux pour le quartier et qui préconise la "débitumation" !

Pour moi, c'est à revoir dans une perspective d'ensemble pour éviter à tous prix que chaque promoteur agisse de son côté sans se préoccuper de ce qui se fait dans le quartier

Contribution n°456 (Web)

Proposée par Bertron Thomas
(Thmbertron@proton.me)
Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h44
Adresse postale : 31 rue de la victoire 44300 Nantes

Je suis personnellement contre le développement des zones commerciales et ce projet à Paris n'y fait pas exception. Il y a désormais partout assez de centres commerciaux pour qu'on continue de les développer ou de les autoriser à se développer.

Où cela va t il s'arrêter ?
Quand il n'y aura plus de d'espaces à artificialiser ?

S'il vous plaît, préservons nos zones humides, nos espaces de verdure, il en reste déjà si peu en ville et nous avons besoin de tout l'inverse que de centres commerciaux, pas seulement dans le contexte de crise écologique, mais aussi pour rechercher avant tout le bien être des habitant.es de la ville.

Merci

Foule sentimentale
On a soif d'idéal
Attirée par les étoiles, les voiles
Que des choses pas commerciales

Contribution n°457 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h47

La zone commerciale Paridis est déjà avec sa surface actuelle un lieu hors du temps qui favorise l'usage exclusif de la voiture et la surconsommation, où les gens ne font que se croiser sans se connaître avec pour seul objectif d'acheter à des acteurs de la grande distribution déjà suffisamment puissants et qui écrasent les petits commerces.

Si le quartier manque d'activités culturelles et de loisirs, cela ne veut pas dire qu'il faut concevoir ces nouvelles activités "à l'ancienne", mais peut-être essayer de casser les axes de circulation actuels, recréer des axes plus conviviaux et encourager les commerces indépendants à s'installer (et Leclerc ou Decathlon par ex. pourraient contribuer financièrement pour réduire la concurrence déloyale qu'ils exercent de fait de par leur taille), favoriser une meilleure cohabitation pour notamment rendre plus agréables les habitations aux abords de ce centre commercial (moins de pollution, plus de verdure, plus de services de proximité !).

Contribution n°458 (Web)

Proposée par Jules LECUIR

(jules.lecui@outlook.fr)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h49

Adresse postale : 58 rue de la ville en Pierre 44000 Nantess

Une hérésie écologique et sociale en tous points. Comme si on n'avait pas assez de centres commerciaux. Comme si les zones humides et les nappes phréatiques n'avaient aucune importance, alors que 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée sur le globe.

Stop aux grands projets imposés par les milliardaires, à toute une population qui n'en a rien à faire ! Préservons nos espaces de verdure, il y en a déjà si peu en ville car tout est déjà artificialisé. Luttons contre les îlots de chaleur, rendons les quartiers agréables à vivre ! Et vous croyez que c'est avec un centre commercial que l'on va y arriver ?

Contribution n°459 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h52

Bonjour

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paridis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°460 (Web)

Proposée par Aurélien Scheurer

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 17h01

Concentration des richesses

Avec ce projet d'extension, Paridis va devenir le 2e plus grand centre commercial de l'agglomération, après Atlantis. Pourquoi permet-on à la même personne, en l'occurrence Pierre Chartier, d'être propriétaire des deux plus grands centres commerciaux de l'agglomération ? Pourquoi permet-on une telle concentration des richesses, et ce, aux dépens des commerçants de Ste-Luce, Carquefou, Nantes Erdre et du centre-ville ?

Contribution n°461 (Web)

Proposée par Aurélien Scheurer

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 17h03

Sur le nombre de logements

Plutôt que d'artificialiser des terres, en particulier des terres fertiles comme à Doulon, ou des friches renaturées comme au Champ de Manoeuvre, pourquoi ne construit-on pas plus de logements à Paridis ? Pourquoi ne pas faire de Paridis un quartier agréable à vivre ? Notamment en limitant l'effet îlot de chaleur, en déperméabilisant une partie des sols.

D'ailleurs, lors du vote au conseil métropolitain il était question de 370 logements, le vote a été particulièrement serré, s'il avait été annoncé 280 logements, le projet aurait-il été validé ? Y a-t-il un troisième permis de construire ? Si oui, pourquoi nous consulter sur un projet non finalisé ?

Ce projet prévoit deux fois plus de surface de bureaux que de surface pour du logement, alors que l'on sait pertinemment que la ville compte un grand nombre de bureaux vides. Cela n'a pas de sens.

Contribution n°462 (Web)

Proposée par Aurélien

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 17h06

Sur les arbres, les zones humides et l'approvisionnement en eau potable

300 pins vont être abattus pour ce projet d'extension de centre commercial. Est-ce vraiment nécessaire ? Ces pins ont été plantés pour compenser la destruction de terres maraîchères induite par la construction de Paradis : comment est-il possible que ce qui était une mesure de compensation précédente puisse être détruite quelques années après ?

Une zone humide est menacée par le projet. La commission locale de l'eau a émis un avis négatif le 26 octobre dernier, et demandé à ce que soient prises en compte les capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains. Comment ces alertes sont-elles intégrées au projet ?

Enfin, il est prévu un parking sous-sol de 4 niveaux qui risque d'impacter la nappe phréatique en dessous. Pourquoi autoriser une telle chose ?

Contribution n°463 (Web)

Proposée par Aurelien Scheurer

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 17h08

Pour dénoncer un modèle anachronique

Nous ne voulons plus de centres commerciaux. D'ailleurs Macron lui-même l'affirmait en conclusion de la Convention citoyenne pour le climat, en 2020 :« Nos concitoyens ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville ».

D'ailleurs, Hugues Frioux, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie en charge notamment du commerce, affirme le 27 janvier 2020 (pièce 32), avant même la crise sanitaire et le confinement, que "On a construit trop de mètres carrés commerciaux" et dit s'inquiéter pour l'avenir de certaines enseignes et galeries commerciales. Pourquoi doubler les surfaces de vente de Paridis ? Pourquoi donner une part aussi grande à Paridis dans les mètres carrés prévus par le PLUm ?

Contribution n°464 (Web)

Proposée par Aurélien Scheurer

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 17h09

Sur le manque de démocratie

Ce projet mêlant le public-privé a été adopté au conseil métropolitain le 8 octobre 2021 suite à un vote extrêmement serré (48 pour, 17 contre et 31 abstentions) et aucun débat avec les habitant-es. Des réunions publiques avec la CNDP sont-elles envisagées ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire sur une décision politique qui favorise à ce point un acteur privé ? D'autant plus lorsqu'un tel projet peut avoir un impact sur les ressources en eau pour l'ensemble des habitant-es de cette métropole !

Contribution n°465 (Web)

Proposée par Aurélien Scheurer

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 17h09

Sur l'expulsion de bidonvilles

Des bidonvilles sont installés sur des parcelles entre l'actuel Décathlon et le périphérique. Le projet tel qu'il est présenté va entraîner l'expulsion des familles qui y vivent, sans proposer de solution de relogement. Quelles solutions d'aides vont-elles être mises en place pour ces familles ? Ont-elles déjà été consultées par les initiateurs du projet ?

Contribution n°466 (Web)

Proposée par Puig Kevin

(Puig.kevin@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 17h11

Adresse postale : 4 Allée Adrienne Bolland 44300 NANTES

Nous souhaitons plus de logements plus de transports en commun et plus de pistes cyclables, pas plus de bureaux de centre commerciaux et de parking ! Non à ce projet en l'état, le secteur Beaujoire Haluchère pourrait devenir avec de la volonté un exemple du bon vivre Nantais

Contribution n°467 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 17h13

pourquoi encore agrandir un centre commercial déjà démesuré, et concentrer les profits apportés par un tel projet sur un investisseur privé déjà très riche, aux dépens des petits commerçants alentours ?

comment repenser le système de consommation qui aboutit à ces mégacentres commerciaux, modèle datant des années 70, et qui aboutissent à des aberrations écologiques ?

Pourquoi artificialiser les terres de la zone de Doulon-Gohards plutôt que construire plus de logements sur la zone de Paridis (280 au lieu des 370 votés initialement) et ne pas inverser le ratio logements / bureaux (2 fois plus de bureaux prévus que de logements) alors que beaucoup de bureaux déjà existants sur la métropole ne sont pas utilisés) ? qui favorise-t-on ?

l'impact sur la gestion des zones humides, des îlots de fraîcheur, des ressources en eau ne semble pas correctement évalué, par cette nouvelle urbanisation. comment prenez-vous en compte la parole des experts et des habitants ?

comment seront relogés les familles qui vivent dans les bidonvilles sur cette zone ?

Contribution n°468 (Web)

Proposée par Lecomte Jean-Paul

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 17h15

Logements prévus sur la zone aménagée :

Le nombre de logements prévus est de 280. C'est très peu au regard des besoins qui nous sont fréquemment rappelés par Nantes métropole.

Or nous sommes sur une zone déjà très anthropisée, au contraire de la ZAC Doulon-Gohards, située à 2km, où il est projeté de construire 2700 logements, alors que c'est une zone pour l'essentiel naturelle autour du ruisseau des Gohards.

Pourquoi n'est-il pas envisagé de construire plus de logements sur Paradis et de préserver les zones naturelles de la ZAC Doulon-Gohards qui vont y être détruites ?

Contribution n°469 (Web)

Proposée par Lecomte Jean-Paul

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 17h21

Relogement des familles qui vivent sur la zone :

Sur la zone aménagée vivent des familles en situation précaire dans des conditions indignes.

Le relogement de ces familles dans des conditions dignes et pérennes et sans expulsion doit être une condition sine qua non de réalisation de l'opération.

Qu'est-il prévu pour le relogement digne de ces familles ?

Contribution n°470 (Web)

Proposée par BUGEL Nicolas
(bugel.nicolas@gmail.com)

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 17h24

Adresse postale : 5 rue abbé Boutet 44200 Nantes

Alors qu'il y a un grand manque de logements sur la métropole nantaise, comme est-ce possible de laisser faire un projet qui propose essentiellement des bureaux et des commerces ?

Alors que tout le monde s'accorde à diminuer la part de la voiture en ville là où il est plus simple et plus efficace de développer les transports en commun et les déplacements doux, comment est-ce possible de laisser construire autant de places de parking comme à l'époque des années 1970.

Pourquoi les politiques ont-ils abandonné face aux intérêts du privé qui clairement ne s'intéresse pas au bien public ?

Est-ce possible de modifier en profondeur ce projet nocif pour la planète, nocif pour les petits commerces ?

Contribution n°471 (Web)

Proposée par France Nature Environnement Loire-Atlantique
(fne.loireatlantique@gmail.com)
Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 17h29
Adresse postale : 8 avenue du Gui 44300 Nantes

Merci de prendre en considération la contribution en pièce jointe.

1 document associé
contribution_471_Web_1.pdf



Objet : Enquête Publique Nantes - Paridis 21

A l'attention des Membres de la Commission d'Enquête PARIDIS 21

France Nature Environnement Loire Atlantique a été créée le 28 juin 2023. C'est une structure associative fédérant sur l'ensemble du territoire de Loire Atlantique 15 associations (1500 adhérents et adhérentes) de protection de la nature et de l'environnement. C'est donc à ce titre qu'elle intervient dans cette enquête publique.

Après étude des différents documents de présentation du dossier et examen des différents avis des autorités environnementales et administratives, FNE Loire Atlantique constate que certains points demeurent non clarifiés, voire absents du projet Paridis 21, ainsi :

DECHET/POLLUTION : Le (s) lieu (s) où seront déposés les remblais issus de la déconstruction du centre commercial et non réutilisés n'est pas précisé dans le dossier, cela représente plus de 600000m³ selon l'avis de la MRAE du 28/11/23.

A cette quantité conséquente de remblais s'ajoute les volumes de déchets potentiellement dangereux issus de la dépollution des sols des deux stations essence, de la station de lavage ainsi que de l'ancienne station essence rue du Perray. Il existe également à proximité des sols potentiellement pollués sur lesquels étaient implantés un ancien garage automobile et une « casse » automobile.

EAU : Le projet prévoit la destruction d'une petite zone humide de 300m², avec en compensation à 120 m de distance, une nouvelle zone humide de 600m² avec une piste cyclable sur pilotis. Les zones humides sont des puits de carbone et des lieux de biodiversité faunistique et floristique. Leur préservation doit être avant tout recherchée et ce n'est qu'en dernier ressort lorsqu'aucune solution ne permet de les conserver qu'une zone de « compensation » doit être envisagée, celle-ci ne pouvant à court/moyen terme remplir les fonctionnalités de la zone humide détruite.

Où se réfugiera la faune pendant la durée des travaux et quid de son épanouissement en attendant que la nouvelle zone humide soit suffisamment développée?

Aucune réponse précise n'est donnée à cette question importante.

Le projet prévoit également la construction d'un parking souterrain de 3500 places sur 4 niveaux au-dessus d'une nappe phréatique.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT LOIRE-ATLANTIQUE

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement de Loire-Atlantique

Siège social : 8, avenue du Gui - 44300 NANTES

Tél : 06 86 30 81 80 - fne.loireatlantique@gmail.fr



Une nappe phréatique est alimentée normalement par infiltration des pluies en automne et hiver. Comment pourrait-elle se recharger avec la présence de plusieurs niveaux de parkings à seulement 3 m au-dessus de la nappe?

Aucune réponse précise n'est donnée à cette question importante.

Compte tenu de l'actuelle évolution du climat, une meilleure compréhension de ces espaces naturels de réserves d'eau (zones humides, nappes phréatiques) de leurs rôles complémentaires et indispensables serait nécessaire.

A cet effet, l'avis défavorable du 28/10/22 de la CLE du SAGE Loire Estuaire sur le projet Paradis 21 s'appuie sur les dispositions suivantes du nouveau SAGE :

- la disposition M2-2 du SAGE demande l'évitement des zones humides;
- la disposition GQ2-3 du SAGE demande la prise en compte des capacités de la ressource en eau dans les projets de développement urbains.

BIODIVERSITE : Des espèces à enjeu de préservation (chardonneret élégant, verdier d'Europe, bouscarle de cetti) ont été observées dans les zones naturelles destinées à être détruites. Il serait préférable de conserver les 91 m de haies actuelles dans la perspective aléatoire d'une future recolonisation de ces espèces.

SURFACES DEDIEES AUX COMMERCES : Le projet prévoit de doubler le nombre de commerces. Il est permis de s'interroger sur la pertinence de ce choix, notamment celui de prévoir la création d'un commerce supplémentaire dédié au bricolage particulièrement gourmand en surface de dépôt et de stockage avec des produits parfois dangereux.

Sur ce point, cette observation rejoint celle du Conseil Scientifique Régionale du Patrimoine Naturel (CSRPN) qui considère (cf avis du 09/11/2023) que « la création de commerces supplémentaires ne semble pas être justifiée au titre de la Raison Impérative d'Intérêt Public Majeure ».

PARCS DE STATIONNEMENT : L'accroissement important du nombre de places de stationnement allouées aux véhicules est un mauvais signal adressé à la population dans un contexte où la promotion des déplacements par mobilités douces et transports en commun plutôt qu'en véhicules personnels se fait plus prégnante au regard de la réduction nécessaire des gaz à effet de serre et de la fluidité des circulations.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT LOIRE-ATLANTIQUE

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement de Loire-Atlantique

Siège social : 8, avenue du Gui - 44300 NANTES

Tél : 06 86 30 81 80 - fne.loireatlantique@gmail.fr



Au regard de ce qui précède et des avis de la MRAe, du CSRPN et de la CLE du SAGE Loire Estuaire qu'elle soutient, France Nature Environnement Loire Atlantique considère que le projet PARIDIS 21 doit être encore travaillé et être amélioré. Si la zone humide ne peut vraiment pas être préservée, sa « compensation » actuellement insuffisante pourrait être complétée par la préservation de zones humides sur la ZAC « Gohards-Doulon » toute proche.

Enfin, la restructuration de cette zone commerciale aurait pu être l'occasion de réaliser un nombre de logements plus important dans un contexte de pénurie sur la métropole nantaise et allouer moins de surfaces aux bureaux et commerces. Ce n'est pas le choix qui a été fait, les 280 logements projetés en témoignent. France Nature Environnement Loire Atlantique le regrette.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à cette contribution,

Cordialement,

Pour France Nature Environnement Loire-Atlantique
Nantes le 8 Mars 2023

MARTINE BRAGEOT FNE44
Assesseure FNE Loire-Atlantique
fne.loireatlantique@gmail.fr

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT LOIRE-ATLANTIQUE

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement de Loire-Atlantique

Siège social : 8, avenue du Gui - 44300 NANTES
Tél : 06 86 30 81 80 - fne.loireatlantique@gmail.fr



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT LOIRE-ATLANTIQUE

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement de Loire-Atlantique

Siège social : 8, avenue du Gui - 44300 NANTES

Tél : 06 86 30 81 80 - fne.loireatlantique@gmail.fr

Contribution n°472 (Mairie de quartier Nantes-Bottière)

Proposée par HERMONET Yvon

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 14h00

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_472_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf

Contribution n°473 (Mairie de quartier Nantes-Bottière)

Proposée par DAOULAS Daniel

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 14h30

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_473_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf

Contribution n°474 (Mairie de quartier Nantes-Bottière)

Proposée par MARTEL Jean-Paul - Président du MNLE Pays de la Loire Naturellement

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 15h15

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_474_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf



Saint Herblain,
8 mars 2024

Jean-Paul Martel
Président du MNLE Pays de
la Loire Naturellement
Tel 0670446112
jpmartel44@outlook.fr

VU Le COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Françoise BELIN

Correspondance postale
pour ce dossier :
Jean-Paul Martel
Président du MNLE Pays
de la Loire Naturellement
6 impasse de la Coudre
44300 Nantes

Enquête publique préalable au projet PARIDIS 21 : Restructuration du centre commercial PARIDIS sur la commune de Nantes

Restructuration présentée par LA SNC PARIS GESTION, LA SCI DU PERRYAY-HALUCHÈRE, LA SARL
COMPAGNIE DE PHALSBOURG

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE portant sur :

- la demande d'autorisation environnementale unique (autorisation loi sur l'eau avec étude d'impact au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement et demande de dérogation « espèces et habitats protégés »)
- le permis de construire pour les travaux situés 10 route de Paris, 44305 NANTES
- le permis de construire pour les travaux situés 114 rue du Perray, 44305 NANTES

enquete-publique-5117@registre-dematerialise.fr

<https://www.registre-dematerialise.fr/5117>

Dans le cadre de ses actions associatives, en complément des activités institutionnelles,

le MNLE Pays de Loire Naturellement agit conformément à ses statuts (extrait):

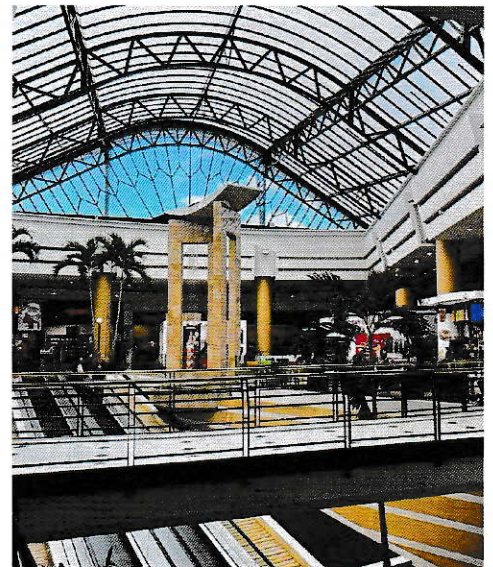
2-2-1D 'intervenir et agir sur l'ensemble des projets, décisions, autorisations et refus ayant trait aux questions environnementales et urbanistiques et d'aménagement du territoire afin de maintenir un cadre de vie agréable et répondant aux besoins:

- *en prenant en compte les besoins environnementaux et sociaux;*
- *en veillant au cadre et conditions de vie en Loire Atlantique et dans les quatre autres départements de la région des Pays de la Loire ;*

- en s'assurant de la mise en place des continuités écologiques nécessaires;
Il convient donc de donner la priorité sur les sites concernés à trouver les solutions concrètes, plutôt que de s'orienter des vers compensations aléatoires.

2-2-2-De veiller à de la recherche du meilleur équilibre au plan du renouvellement et développement urbain dans les Zones d'aménagement concertés (ZAC) et en dehors de celles-ci plutôt que de donner la priorité à la densification ;

2-2-3-De porter une attention particulière sur tout projet, infrastructures ou opérations ou Intention d'Aménagement urbain, sources de toute forme de nuisances (bruit, circulation, stationnement, vis-à-vis, perte de vue, perte d'ensoleillement et impact sur la biodiversité, sur la ressource et la qualité de l'eau) ;



Contribution

Développement accru des centres commerciaux selon le CEREMA 2019

Les surfaces commerciales ont connu un développement considérable dans les périphéries urbaines et le rythme actuel des créations reste très soutenu. Cette prolifération des espaces commerciaux périphériques pose des questions majeures à l'égard des enjeux du développement durable des territoires

1)Projet:





Une salle de Spectacle



Vue du Mail, Depuis la rue Jules-Grandjovan



Vue de la place magasin probablement à gauche



Vue du Périphérique est

1-1 Nouvelle étape pour Paridis 21.

Le projet Paridis 21 devrait être livré d'ici 2030 à Nantes.

Situé au nord-est de [Nantes](#), route de Paris, [ce projet de nouveau quartier, qui mixera commerces, bureaux et logements](#), a obtenu l'approbation de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) mardi 19 juillet 2022.

1-2 Structure du projet

1-1-1 De quoi est-il constitué

370 logements ou (250 logements), 25 000 m² de surface de vente de commerces (dont un magasin Leroy Merlin), 32 000 m² de bureaux, 15 000 m² de loisirs (dont une salle de spectacle), services et restaurants et 4500 places de stationnement¹.

Le projet global serait estimé à 450 millions d'euros.

1-1-2 A terme, le site de 20 hectares



¹ 1 690 places de parkings sont disponibles autour de votre Centre Commercial afin de faciliter vos déplacements, dont 40 PMR et les 700 places du parking souterrain soit 2430 places

Il accueillera 32 000 m² de bureaux, 370 nouveaux logements (Délibération du CM de Nantes Métropole du 8 octobre 2021-certains documents évoquent 250 logements) dont 30% de logements sociaux et 5% de logements à prix abordables, 25 000 m² de commerces supplémentaires dont un magasin Leroy Merlin, 15 000 m² de loisirs, services et restaurants et 4 500 places de stationnement automobile avec la construction d'un parking silo, solution déjà utilisé dans d'autres centres commerciaux de l' agglomération (Paridis, Auchan Sillon de Bretagne et Atlantis par exemple).

2-Validé de justesse par le conseil métropolitain début octobre 2021,

Paridis 21, est porté par Pierre Chartier, propriétaire des Leclerc Paridis et Atlantis et la Compagnie de Phalsbourg, acteur majeur de l'immobilier commercial en France.

Le Conseil délibère et, après vote électronique, **par 48 voix pour, 17 voix contre et 31 abstentions.**

Extrait délibération n°16 - Nantes – Secteur Paridis – Instauration d'un périmètre global de projet urbain partenarial (PUP-Approbation (extrait de la délibération Conseil métropolitain du 8 octobre 2021)

2-1 Un investissement qui doit permettre de relancer le magasin Leclerc – et sa galerie commerciale – dont le modèle arriverait à bout de souffle.

Selon ses comptes annuels déposés au tribunal de commerce de Nantes, l'hypermarché a réalisé un chiffre d'affaires (CA) de 128,56 millions d'euros en 2020 contre 143,41 en 2018. Une décroissance également observée à Atlantis, dont le propriétaire est également Pierre Chartier, avec un CA de 129,99 millions d'euros en 2019 contre 134,69 un an plus tôt.

2-2 Selon Nantes Métropole, ce pôle économique devrait permettre de créer 600 emplois supplémentaires dans le commerce et les loisirs et 2 000 emplois tertiaires.

Selon ses promoteurs, le futur quartier Paridis 21, qui devrait rompre avec « l'urbanisme commercial des trente glorieuses », serait accompagné d'un « réaménagement qualitatif des espaces publics » : un chantier qui devrait être financé en partie par les opérateurs privés (11 millions d'euros).

D'après la Métropole, ce nouveau pôle économique devrait permettre de créer « 600 emplois supplémentaires dans le commerce et les loisirs et 2 000 emplois tertiaires ». Des arguments qui n'ont pas convaincu tous les élus.

2-3 Les photos décontextualisées du projet en font un beau projet sur le papier

Une attractivité et une zone de chalandise plus stables, extension des activités commerciales et un boulevard paysager à l'ordre du jour.

2-3-1 Selon ses promoteurs, il s'agit de « sauver » par une requalification la zone commerciale Paridis, c'est à dire augmenter le chiffre d'affaires en baisse selon le propriétaire.

Comme à l'origine en 1986, il s'agit de capter une zone de chalandise pérenne, afin de de capter les clients potentiels et fidéliser les clients (le quartier autour de l'espace commercial

Face à l'e-commerce, le concept des grandes surfaces vise à transférer une partie des charges imputables au centre (prise en charge et transport de marchandises sur le client, le faire passer un maximum de temps sur site) pour qu'il puisse contribuer au chiffre d'affaires.

Cette centralisation de la distribution accentuée en concentrant les consommateurs potentiels auxquels on ajoute des activités de services et 370 logements, générera des nuisances multiples sans favoriser des modes de distribution durables.

2-3-2 La priorité donnée à la création de bureaux et à l'extension commerciale de la zone

La proposition de logements pour partie sur des zones déjà n'est pas en phase avec les urgences sociales et écologiques qui sont les nôtres. De même, la création de 4 500 places de stationnement - contre 2 390 aujourd'hui - vient conforter le règne de la voiture individuelle et l'augmentation du trafic. Pour mieux desservir le site, **une nouvelle voie sera ouverte depuis la rue du Perray** qui, comme la rue Jules-Grandjouan et le carrefour Perray/Paris, sera restructurée.

2-3-3 « Boulevard paysager »

La route de Paris deviendra, elle, « un boulevard paysager, repensé pour intégrer les mobilités douces et des transports en commun en site propre », promet la Métropole qui a obtenu que les opérateurs immobiliers engagés sur Paridis 21 participent à plus de 11 millions d'euros au financement de l'enfouissement des lignes à haute tension électrique et

Directement connecté au périphérique de Nantes par la porte de Carquefou, **le centre commercial Paridis a été inauguré en 1986** et proche de la gare Tram et Tram train de la Haluchère (400 m environ). Ses 68 boutiques gravitent autour de l'hypermarché Leclerc, propriété de Pierre Chartier. L'arrivée Burger King au centre commercial Paridis, viendrait compléter l'offre commerciale, enseigne anglo-saxonne.

3- L'implication de Nantes Métropole dans un projet urbain partenarial (PUP)

Projet d'initiative privée, Paridis 21 engagera la mutation de cette entrée de ville vers la création de quartiers actifs, mixtes et vertueux en matière environnementale, incluant la restructuration qualitative des espaces publics conformément aux objectifs de la fabrique de la ville écologique et solidaire.

3-1 Un projet urbain mixte peu crédible au plan de sa durabilité

Selon la délibération n°16 du Conseil Métropolitain et le site Projets urbains : un long travail de concertation entre les services de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, et les porteurs de projet, a permis de définir un projet urbain mixte, connecté à son environnement urbain, et empreint d'engagement environnementaux forts pour le site.

Celui-ci prévoit :

- **le prolongement du mail de Paris ;**
- **la restructuration du carrefour de la route de Paris et de la rue du Perray ;**
- **la restructuration des rues Jules-Grandjouan et du Perray. ;**

3-2 Un PUP de justification

Nantes Métropole, a signé un projet urbain partenarial (PUP) avec Pierre Chartier et la Compagnie de Phalsbourg, qui promet également dans « Paridis 21 » des espaces extérieurs ouverts à la circulation publique à toute heure ainsi qu'un nouveau parvis de Paris et ses squares ouverts sur la ville.

Extrait compte-rendu du relatif à l'adoption de la délibération n°16

« Le montant des études et des travaux nécessaires à la réalisation des espaces publics s'élève à 15 760 000 € TTC (valeur octobre 2021) dont 11 116 600 € TTC mis à la charge des opérateurs, répartis sur la totalité des 98 700 m² de surface de plancher prévisionnelle du projet (hors stationnement). Dans ces conditions, le montant global mis à la charge des opérateurs s'élève à 112,63 € par m² de surface plancher, montant indexé sur l'indice TP01 à la date de signature des conventions à conclure ». soit 4 643 400€ à la charge de la collectivité.

Extrait compte-rendu du relatif à l'adoption de la délibération n°16

« Sur le volet commerce, le projet s'inscrit dans le cadre fixé par l'OAP commerce du PLUm. L'augmentation démographique sur le secteur va renforcer la zone de chalandise et absorber la nouvelle offre commerciale sans préjudice des zones de chalandises voisines. L'accueil de nouvelles activités tertiaires va également concourir à renforcer la zone primaire de chalandise. Afin de s'assurer de la bonne complémentarité et des équilibres entre l'offre commerciale développée, celle de centre-ville et des polarités de proximité du territoire, le principe de commercialisation concertée des nouvelles surfaces de vente entre les porteurs de projet, la CCI Nantes St-Nazaire et Nantes Métropole a été retenu. Il se traduit par la mise en

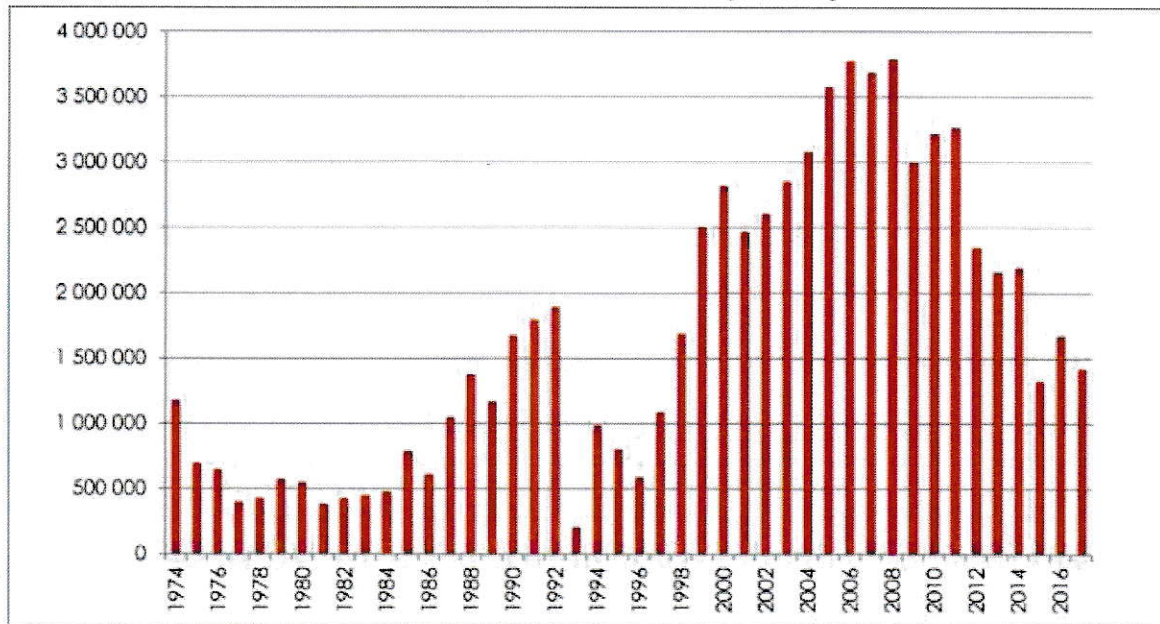
place d'un comité d'enseignes. Dans le même objectif, les porteurs de projet ont organisé des rencontres régulières avec les chambres consulaires et les associations de commerçants »

Comment faire cohabiter utilement ce projet avec celui de Carrefour tout proche.

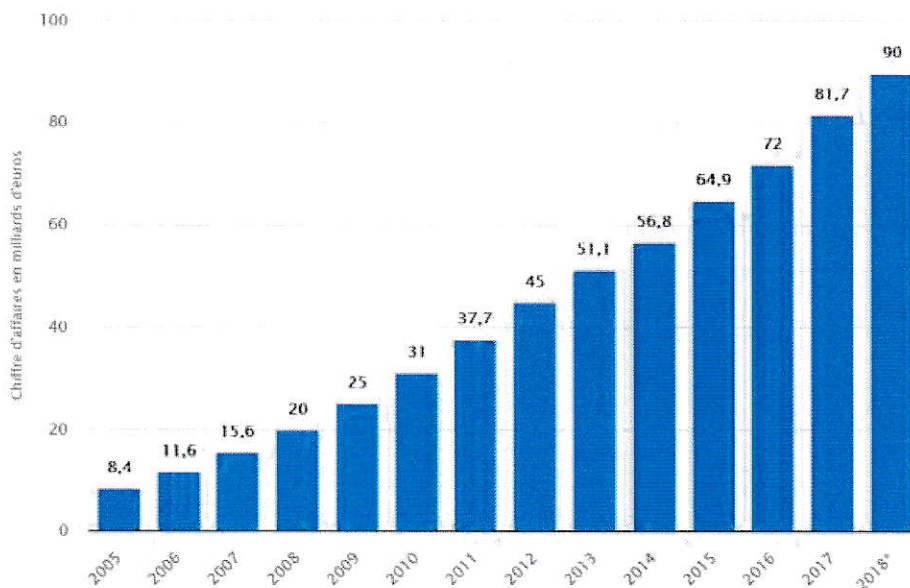
4- L'aval de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

La loi Royer avait imposé une forme de régulation entre divers concept de distribution (petits commerces, commerces et services de centres villes, avec le recul cette régulation s'est avéré très favorable aux grandes surfaces au détriment des commerces de proximité.

Surfaces commerciales autorisées chaque année en France, selon les différents régimes d'urbanisme commercial en vigueur (CDUC en 1974, CDEC en 1996, CDAC depuis 2008)



Le e-commerce et les plateformes logistiques viennent déstabiliser ce concept de grande surface, malgré les drives et livraisons à domicile. Il s'agit donc pour son propriétaire de requalifier cet ensemble afin de retrouver un chiffre d'affaires conforme à ses objectifs.



Le projet Paridis 21 vise à créer « un futur quartier » mixant commerces, bureaux et logements au nord de Nantes, a obtenu l'aval de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), mardi 19 juillet 2022.

4-1 Deux hypermarchés Carrefour et Paridis très proche l'un de l'autre et deux grandes surfaces de bricolage Castorama proche de Carrefour et un magasin Leroy Merlin dans le projet

Voté en avril 2019, le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUM) prévoit en effet un maximum de 25 000 mètres carrés de surface de vente supplémentaire dans le nord-est de l'agglomération d'ici à 2030. C'est exactement la dimension du projet d'extension de Paridis 21. (25 000 m² de commerces supplémentaires dont un magasin Leroy Merlin).

Le promoteur se voit, à lui seul, titulaire des surfaces supplémentaires prévues dans ce secteur pour les années à venir. Les autres, dont la zone commerciale de Carrefour à la Beaujoire, devront donc faire avec.

4-1-1 L'installation des grandes surfaces aux points cardinaux de l'agglomération.

En 1986 pour Paridis et 1987 pour Atlantis, il s'agissait de capter une zone de chalandise à 30 minutes environ (étalement urbain) et cela a conditionné et favorisé l'urbanisation autour de ceux-ci. Pour Atlantis, la zone de chalandise allait jusqu'à St Nazaire avant l'émergence de la Zone d'activité Grand Large à Trignac (Hyper Auchan en 1980/1981).

4-1-2 Nantes : « un nouveau quartier » projeté par Carrefour autour de son hypermarché de la Beaujoire à 1 km à vol d'oiseau de Paridis

La société Carrefour et Altarea une société immobilière projettent de transformer l'hypermarché Carrefour de la Beaujoire à Nantes en un nouveau quartier. Les deux sociétés ont *"la volonté de concevoir un quartier pour demain, de développer et aménager un quartier adapté à son environnement, offrant à ses habitants des espaces verts, de vie, et une mixité d'usages"*. Tout en voulant *"favoriser par la proximité des services le développement d'une mobilité éco responsable"*. (Turgis FR3 08/02/2021)

« Le temps des "hypers" semble se terminer et Carrefour réfléchit aux nécessaires adaptations de ses commerces. Placé devant la nécessité de pérenniser son outil commercial, le distributeur alimentaire s'associe à un spécialiste de l'immobilier, pour demain. Pas de délais, "c'est à un moyen terme de 4 à 5 ans" indique Altarea. Le "timing de la métropole sera le nôtre" précise Carrefour ». (Turgis FR3 08/02/2021)

Conclusion

Il convient de rappeler que Paridis Leclerc n'est pas un quartier de Nantes mais un centre commercial proche d'un autre centre commercial Carrefour

Ce complexe serait desservi à 70/75% par la route (p 756 étude d'impact).

La saturation ponctuelle des voies d'accès liés à différents usages (domicile-travail, loisirs, accès aux commerces et services non publics, fréquentation le WE, présence de l'ensemble carrefour à proximité) sera accentuée.

L'objectif de -28% des émissions de Gaz à Effets de Serre en 2030 n'est pas un argument pour ce projet qui augmente fortement le nombre de parking avec un parking silo

Il convient aussi de rappeler que d'ici 2050, l'objectif est un report modale de 50% de la voiture vers les transports collectifs.(tram-train , bus et trams, train notamment).

Ce type de centre commercial (concept) ne favorise pas une réduction de l'usage de la voiture, il est en effet prévu que la moitié des flux routiers concernent le centre commercial en semaine (43 et 52% en heure de pointe de semaine) et 41% en heure de pointe du samedi (p 748/749 étude d'impact).

Des difficultés significatives seront cependant à attendre le vendredi soir sur la section Sud de la route de Paris » (p 763 études d'impact).

L'étude de mobilité de Nantes Métropole évoque dans le scénario actuel un accroissement **du trafic routier de 10% et 40% des objectifs du PDU pourraient être atteints en 2030.**

Si L'intérêt d'une "ligne forte entre Nantes Centre, Doulon et Carquefou" est identifiée (RER et étoile ferroviaire) Ce type de projet est faiblement adapté aux modes doux de transport et aux transports collectifs. La ligne Nantes Centre, Doulon et Carquefou devrait bénéficier d'un report modale adapté pour certains usagers de ce type d'équipement commercial.

L'opportunité commerciale :

Ce projet donne la priorité à un renouvellement à l'attraction de sa zone de chalandise en captant par des services et du logement de proximité.

Nous nous interrogeons à terme sur l'implantation d'un nouveau magasin de bricolage en l'occurrence Leroy Merlin et d'autre sur le choix de la collectivité de confier au propriétaire du magasin Leclerc, l'ensemble des surfaces commerciales dans le cadre du PLUm de 2019.

L'argument de la volonté de retrouver une croissance du chiffre d'affaires pour justifier ce projet n'est pas un argument d'intérêt général de notre point de vue

« **Le oui mais d'élus municipaux et communautaires** de Thouaré est à souligner : si le dossier fait apparaître une volonté de limiter l'impact environnemental, avec l'aménagement de 5,4 ha d'espaces végétalisés, toutefois, une première réserve est émise sur l'impact de ce programme sur les commerces de Thouaré et d'autres communes comme Ste Luce et Mauves sur Loire , ce qui n'est pas abordé dans le dossier et aucun indicateur objectif n'est étudié pour s'en assurer. « **Nous souhaitons que la typologie des commerces créés ne vienne pas en concurrence avec les commerces déjà existants et qui proposent déjà une offre de proximité** », précise l' élu » Presse Océan du 02 mars 2024).

Les nuisances structurelles du projet

- la dégradation de la qualité de l'air est notée page 62 présentation non technique)...

- les tendances actuelles pour une réduction des gazs à effet de serre (GES) dans la métropole sont défavorables dans le bilan de Nantes Métropole).
- Augmentation des nuisances sonores ;
- Augmentation des consommations énergétiques notamment d'origines fossile ;
- Augmentation significative des flux routier en semaine et le week-end

Cette forme de densification (qui n'est pas la recherche d'équilibres structurels qu'impose le droit de l'urbanisme (compatibilité), n'est pas à confondre avec droit de l'urbanisme commercial CDAC. Au plan du foncier et des accès en transports collectifs, malgré les efforts de mise en valeur par des illustrations peu contextualisées au plan de l'environnement il est difficile de construire une appréciation crédible de notre point de vue.

La forme d'implication de Nantes Métropole dans ce type de projet et les conditions de sa validation en Conseil Communautaire

Elle ne nous paraît pas satisfaisante, par sa forme d'accompagnement d'un projet privé et qui prévoit une participation financière de Nantes Métropole. Celle-ci devrait être neutre au plan financier avec une prise en charge de cet accompagnement par le promoteur. L'affirmation de la création d'emplois, sans réelles garanties n'est pas satisfaisant.

La requalification d'équipements commerciaux ne peut se soustraire à une intégration aux projets des enjeux de transport, en effet l'une des nuisances est celle des encombrements générés par la voiture individuelle.

Comme l'évoque le CEREMA : « Nous sommes au début de l'émergence d'un nouveau modèle commercial qu'il va falloir accompagner en imaginant de nouvelles stratégies territoriales pour le commerce. Pour autant, il conviendra de se poser les bonnes questions :

- *"Quel avenir pour les centres villes ? Quelle forme et quelle vocation devra avoir la centralité de demain ? Quels sont les conditions ou les facteurs à respecter pour une centralité attractive ?*
- *L'attractivité résidentielle est-elle la condition préalable à l'attractivité commerciale ? Quel rôle, doivent jouer les collectivités dans un contexte de réduction des marges de manœuvre financières ?*
- *Quelles actions prioritaires sont à mener au-delà de l'aménagement des espaces*
- *publics ? Quel outillage est nécessaire aujourd'hui pour prendre la mesure de ce défi. Comment conjuguer le développement des zones commerciales en périphérie tout en préservant les activités en centre-ville?"*

De nombreuses incertitudes pèsent sur le secteur du commerce de détail compte tenu du poids représenté désormais par les "pure players"² dans le commerce en général : la "plateformisation" du commerce imposé par Amazon et consorts ont remodelé les rapports entre enseignes et logisticiens, entre enseignes et propriétaires fonciers et enfin entre enseignes du commerce physique et du commerce numérique. La digitalisation du commerce a "gommé" les frontières et l'on ne sait pas très bien comment de nombreuses enseignes réalisent leur chiffre d'affaires (vente en ligne, vente en magasin), ni si une implantation commerciale nouvelle sera rentable. Cependant, dans ce contexte flou, il est au moins sûr que les positions dominantes peuvent être rapidement bouleversées et que les rapports entretenus entre une enseigne et son territoire sont de plus en plus distendus ». (Conclusion Etude CEREMA 2019).

Le MNLE Pays de la Loire considère le projet inabouti, les politiques publiques y sont présentes à la marge et tendent à le justifier tout en offrant une opportunité en terme de surface commerciale à ce promoteur sans prendre en compte les enjeux plus globaux du quartier. En conséquence ce projet, sans proposer d'alternative devrait être revu, positionné comme un moyen afin de répondre aux besoins d'aujourd'hui et demain au-delà des préoccupations capitalistiques de son propriétaire et de son ambition d'être « un quartier de la ville ».

² Un pure player est une entreprise qui exerce son activité commerciale uniquement en ligne, par le réseau Internet

Contribution n°475 (Mairie de quartier Nantes-Bottière)

Proposée par AILLERY Bernard

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 15h45

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_475_Mairie de quartier Nantes-Bottière_1.pdf

Bernard AILLERY
4 Avenue de l'horticulture
44 300 Nantes
Tel : 06 51 60 73 25
bernard.aillery@free.fr

Nantes le 8 mars 2024

Madame Françoise BELIN
Commissaire enquêteur
Reconstruction de PARIDIS 21

Objet : Mise en danger de la vie d'autrui
par inondation et électrocution

Madame

VU Le COMMISSAIRE ENQUETEUR
Françoise BELIN

La reconstruction de Paridis 21 nous fait courir, avec les eaux de ruissellement, les risques d'inondations (voir pièce n° 1 du 29/11/2021)
Dans la lettre du 14/11/2021 (voir pièce n°2) proposition de Nantes Métropole de pose de batardeau pour empêcher l'eau. Si nous installions ces ouvrages nous serions dans l'impossibilité d'entrer chez nous
Les inondations de 1961 ont été arrêtées avec la construction, par la mairie de Nantes, d'un aqueduc de 1m par 1m80 au centre de l'avenue
1984/1986. La création de Paridis. Nous voilà à nouveau inondable. La mairie, en 1986 pour mettre un terme à ces inondations construit une deuxième canalisation sur le terrain de la Saint Médard d'un diamètre de 3m, en béton armé (voir pièce n°3)
Devant l'efficacité de ces installations qui ont supprimé les inondations, la métropole service assainissement de Monsieur ALIX, nous installe le tout-à-l'égout avec une cuve enterrée de relevage (voir pièce n° 4 et 5)
Dans la pièce n°4 vous remarquerez que toutes ces installations reposent sur le sol ou sont enterrées et électriques
En plus des inondation nous aurons le risque d'électrocution.
Le service D.O.P.E.A. Pôle Assainissement reconnaît ce risque qui entraînera le non fonctionnement de l'installation électrique
Avec ces installations, depuis 39 ans, nous n'avons jamais connu d'inondation, malgré les fortes précipitations de janvier 2021. Cette période pluvieuse que nous traversons cette année 2024, ne nous a jamais inondés
Avec la création de Paridis 21 où iront les eaux de ruissellement avec la vague qui sera haute de combien de mètres. En 1986 une vague de plus de 50 cm avait en moins de 2 minutes tout submergé chez :
Mr CHEVAUGEON / BERTHELOT (voir la lettre du 4 juillet 2022)
Mr et Mme BUSSON (voir lettre du 6 février 2022 + 8 Mars 2024 -)
Mr et Mme COULLAUD (voir lettre du 5 juillet 2022)
Mr SIMON (voir la lettre du 30 juin 2022)
Mr et Mme ROMESTAN (voir lettre du 1 juillet 2022)
Mr et Mme AILLERY (voir mail du 20/12/2022 + Photos de l'inondation sur notre terrain pièce n°6)
Nous avons le risque d'électrocution que vous pourrez constater sur place, et d'inondation.
Nous aurons en plus une perte foncière de la valeur foncière de nos maisons si nous restons dans la catégorie des maisons inondables

Veuillez, Madame la commissaire enquêteur, agréer mes salutations distinguées



M AILLERY BERNARD
4 AV DE L HORTICULTURE
44300 NANTES

Nantes le 29/11/2021

INFORMATION
PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS
Diagnostiques gratuits des logements

Madame, Monsieur,

Onze communes de Nantes Métropole, dont Nantes, ont été identifiées comme « Territoire à Risque Important d'inondation » par l'État, et un Programme d'Actions de Prévention des Inondations est actuellement en cours sur la Loire aval.

Votre logement est concerné par un risque significatif. C'est pourquoi Nantes Métropole, la ville de Nantes et l'État vous proposent de réaliser un diagnostic gratuit sur l'adaptation de votre logement aux phénomènes d'inondation, que vous en soyez propriétaire ou locataire.

Ce diagnostic peut vous permettre ensuite de bénéficier de subventions à hauteur de 80 % du montant des travaux engagés pour les logements, et 20 % pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter la page internet :
<https://metropole.nantes.fr/adaptation-inondation>

**Pour bénéficier d'un diagnostic gratuit d'adaptation aux inondations
merci de vous inscrire soit :**

- en remplissant le formulaire en ligne disponible sur la page <https://metropole.nantes.fr/adaptation-inondation>
- par téléphone au 07 67 08 28 12
- par mail inondation@nantesmetropole.fr

Le bureau d'études vous rappellera pour fixer un rendez-vous.

Comptant sur votre intérêt pour ce dispositif, recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Johanna ROLLAND
Maire de Nantes



Julie LAERNOES
Vice-présidente de
Nantes Métropole



Le vice-président

M. AILLERY Bernard
4 Avenue de l'Horticulture
44300 Nantes

Objet : Aides financières pour la mise en place
des mesures préconisées suite au
diagnostic inondation de votre bien

Nantes, le

14 NOV. 2022

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif d'adaptation des biens aux inondations porté par Nantes Métropole, vous avez bénéficié d'un diagnostic inondation de votre habitation ou de votre entreprise.

Il en ressort que des mesures structurelles sont à prévoir pour prémunir votre bien des inondations.

Les mesures préconisées dans votre rapport de diagnostic peuvent être subventionnées jusqu'à jusqu'à 80 % pour les logements, et 20% pour les entreprises de moins de 20 salariés, par l'Etat.

Durant toute la durée du dispositif et pour faire suite au diagnostic, le bureau d'études MAYANE, mandaté par Nantes métropole, vous accompagne gratuitement dans le montage du dossier de demande de subventions.

Si vous souhaitez bénéficier de cet accompagnement ou pour toutes informations complémentaires, je vous invite à contacter dès à présent votre diagnostiqueur référent, par mail inondation@nantesmetropole.fr ou par téléphone au 07 67 08 23 12.

Comptant sur votre intérêt pour ce dispositif, recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Tristan RIOM
Vice-président

Contribution n°476 (Courrier)

Proposée par Mairie de Petit Mars

Déposée le vendredi 8 mars 2024 à 16h00

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé

contribution_476_Courrier_1.pdf
